Quatre-vingt-treizième année. — N° 59. Le Numéro : 0,50 NF Vendredi 10 Mars 1961.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Textes d'intérêt général	Documents administratifs	DÉBATS		Documents		Conseil économique et social
						Assemblée nationale	Sénat	Assemblée nationale	Sénat	Avis et Rapports
C. C. P. : 9063.13, Paris	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
Métropole et Outre-mer	18 NF	35 NF	65 NF	40 NF	9 NF	22 NF	16 NF	30 NF	30 NF	8 NF
Etranger.	27 NF	53 NF	100 NF	55 NF	12 NF	40 NF	24 NF	40 NF	40 NF	12 NF

L'Édition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des **DÉBATS** de l'**ASSEMBLÉE NATIONALE** et du **SÉNAT** comprennent le compte rendu intégral des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Les Éditions des **DOCUMENTS** de l'**ASSEMBLÉE NATIONALE** et du **SÉNAT** comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition du **CONSEIL ÉCONOMIQUE** et **SOCIAL** comprend les avis et rapports.

L'Édition des **DOCUMENTS ADMINISTRATIFS** comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 26, Rue Desaix, Paris (15e). — Tél. : FON 51-00

AVIS

Le « BULLETIN OFFICIEL DES DECORATIONS, MEDAILLES ET RECOMPENSES » n° 9 de 1961 parait ce jour. Prix 0,30 NF.

*** Les textes qui, dans le sommaire, sont suivis d'un astérisque seront édités en fascicules spéciaux du format in-8° carré.**

En vente :

AVIATION CIVILE

Conditions techniques d'exploitation des aéronefs de tourisme et de travail aérien.

(Arrêté du 24 janvier 1961, publié au *Journal officiel* du 3 mars 1961.)

N° 61-45. Prix : 0,25 NF.

(*Règlement par mandat-poste, cheque bancaire ou chèque postal* [*C. C. P. 9063-13 Paris*] à Direction des Journaux officiels, 26, rue Desaix, Paris [15e].)

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

MINISTERE D'ETAT CHARGE DES AFFAIRES CULTURELLES

Décret du 9 mars 1961 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 2483).

(1 f.)

MINISTRES DELEGUES AUPRES DU PREMIER MINISTRE

Arrêté du 4 mars 1961 relatif à la mise en œuvre des actions concertées financées par le fonds de développement de la recherche scientifique et technique (p. 2483).

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 6 mars 1961 portant relevé des incapacités édictées par l'article 81 du code de la nationalité française (p. 2485).

Arrêtés du 25 janvier 1961 portant attribution de la médaille de l'éducation surveillée (p. 2485).

Arrêté portant nomination, acceptation de démissions et conférant l'honorariat (officiers publics et ministériels) (p. 2485).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret n° 61-230 du 2 mars 1961 portant publication des conventions entre la France et la Suisse concernant la frontière, conclues le 3 décembre 1959 (p. 2486). *

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret n° 61-231 du 6 mars 1961 modifiant divers textes relatifs aux chemins départementaux (p. 2520).

Décret du 6 mars 1961 approuvant l'érection d'un monument commémoratif dans la commune du Portel (Pas-de-Calais) (p. 2520).

Arrêté portant mise en congé de longue durée (administration préfectorale) (p. 2520).

MINISTERE DES ARMEES

Citations à l'ordre de l'armée (p. 2488).

Décret du 8 mars 1961 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 2488).

Décret portant concession de la médaille militaire (*suite et fin*) (p. 2489).

Décret portant approbation d'élections à l'académie de marine (p. 2517).

Décret modifiant un précédent décret portant délégations de signature (p. 2517).

Arrêtés des 19 et 25 janvier et 9 février 1961 portant attribution de la médaille de la gendarmerie nationale (p. 2488).

Arrêtés et *décisions* portant inscriptions au tableau d'avancement, promotions, nominations, titularisation, intégration, réintégration, détachements, mises en disponibilité et en position « sous les drapeaux », acceptation de démission et rectificatif:

Armée de terre (active et réserve) (p. 2517).

Régisseurs de recettes (p. 2517).

Services communs (active) (p. 2517).

Services extérieurs (terre) (p. 2517).

Services extérieurs (marine) (p. 2518).

Services extérieurs (air) (p. 2518).

Services des poudres (p. 2518).

Décisions des 25 janvier et 6 février 1961 portant attribution de la médaille d'honneur du service de santé de l'air (p. 2488).

Listes d'aptitude à l'emploi de technicien d'études et de fabrications (p. 2519).

Tableaux d'avancement de 1961 (armée active) (rectificatif) (p. 2519).

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret du 6 mars 1961 portant délégation de signature (p. 2521).

Arrêté du 2 mars 1961 fixant la valeur de remboursement des titres de l'emprunt 5 p. 100 1956 remboursables le 1er octobre 1961 (p. 2521).

Arrêtés portant remise de débets (p. 2521).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décrets des 18 et 20 février 1961 portant promotions et nominations dans l'ordre des Palmes académiques (p. 2520).

Décrets du 20 février 1961 relatifs à l'acceptation de legs consentis à l'université de Paris (Palais de la Découverte) et à l'université de Grenoble (p. 2520).

Décret portant nomination du président et des membres du conseil du Muséum national d'histoire naturelle (p. 2520).

Arrêté du 25 février 1961 relatif à la rémunération des médecins conventionnés des établissements d'enseignement relevant du haut-commissariat à la jeunesse et aux sports (p. 2520).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Décret du 9 mars 1961 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 2525).

Décrets du 21 février 1961 portant promotions et nominations dans l'ordre du Mérite maritime (p. 2525).

Arrêtés des 28 février et 1er mars 1961 relatifs aux travaux d'aménagement, de déviation, d'élargissement ou de rectification de routes nationales (déclarations d'utilité publique) (p. 2526).

Arrêtés du 3 mars 1961 autorisant l'ouverture d'un concours et d'un examen professionnel pour le recrutement de conducteurs des voies navigables (p. 2526).

Arrêté du 3 mars 1961 autorisant l'ouverture à l'administration centrale du secrétariat général à l'aviation civile d'un examen d'aptitude pour le recrutement d'agents de bureau (p. 2526).

Arrêté du 3 mars 1961 autorisant l'ouverture d'un examen d'aptitude pour le recrutement d'agents de bureau qualifiés dactylographes des services extérieurs du secrétariat général à l'aviation civile (p. 2526).

Arrêté du 3 mars 1961 portant affectation définitive au ministère des travaux publics et des transports de terrains situés dans le lit de la Loire, sur le pourtour de l'île Charlemagne, à Saint-Jean-le-Blanc (Loiret) (p. 2527).

Arrêté portant délégation de signature (p. 2527).

Arrêtés portant inscription au tableau d'avancement, promotion, nomination, intégrations et reclassement (administration centrale et aviation civile) (p. 2527).

Circulaire du 6 mars 1961 relative aux transferts d'inscription en zone courte (p. 2527).

MINISTERE DE L'INDUSTRIE

Décret n° 61-232 du 3 mars 1961 modifiant les décrets accordant des autorisations spéciales d'importation de produits pétroliers (p. 2522).

Décrets du 6 mars 1961 autorisant des chambres de commerce et d'industrie à contracter des emprunts (p. 2522).

Décrets du 6 mars 1961 accordant un permis et rejetant des demandes de permis exclusifs de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux (p 2523).

Décret du 6 mars 1961 autorisant la mutation d'une concession de mines de fer (p. 2525).

Arrêté du 3 mars 1961 accordant à une compagnie minière un permis d'exploitation de mines d'étain et substances connexes (p. 2525).

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret n° 61-233 du 20 février 1961 modifiant la loi du 18 mai 1946 portant organisation de la recherche agronomique (p. 2528).

Décret n° 61-234 du 6 mars 1961 portant désignation des départements appelés à bénéficier des subventions destinées à encourager l'emploi des amendements calcaires et fixation du taux de subvention applicable à chacun de ces départements (p. 2528).

Décret du 6 mars 1961 autorisant la chambre départementale d'agriculture des Hautes-Pyrénées à contracter un emprunt (p. 2529).

Arrêté du 11 février 1961 portant attribution de la médaille de la mutualité, de la coopération et du crédit agricoles (p. 2528).

Arrêté du 3 mars 1961 portant ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs stagiaires des travaux ruraux (p. 2529).

Arrêté du 6 mars 1961 portant réglementation de la sortie des porcs vivants de certains départements (p. 2529).

Arrêté du 7 mars 1961 réglementant la circulation interdépartementale des troupeaux transhumants constitués d'animaux d'espèces ovine ou caprine non vaccinés contre la fièvre aphteuse (p. 2530).

MINISTERE DU TRAVAIL

Décret n° 61-235 du 6 mars 1961 modifiant le règlement d'administration publique du 10 juillet 1913 en ce qui concerne les travaux exécutés dans les lieux où l'aération est insuffisante (p. 2528).

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décrets des 24 janvier et 20 février 1961 portant promotions et nominations dans l'ordre de la Santé publique (p. 2530).

Arrêté portant nomination d'un membre du conseil supérieur de l'aide sociale (p 2530).

Arrêté portant agrément de laboratoires d'analyses médicales (p. 2530).

MINISTERE DE LA CONSTRUCTION

Décret du 6 mars 1961 portant création d'un office public d'habitations à loyer modéré dans le département de Tizi-Ouzou (p. 2531)

Arrêtés portant intégrations (administration centrale) (p. 2532).

MINISTERE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Arrêté du 22 février 1961 relatif à la circulation par la poste, avec dispense totale d'affranchissement, des plis recommandés, avec ou sans avis de réception, concernant l'application des législations de sécurité sociale (régime général et régimes spéciaux), de mutualité sociale agricole (assurances sociales, prestations familiales, assurance vieillesse agricoles) et du fonds national de solidarité (p. 2533).

MINISTERE DE L'INFORMATION

Arrêté portant nomination de membres de la commission de contrôle des films cinématographiques (p. 2533).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Réunion de commission (p. 2533).

Sénat. — Convocation de commission (p. 2533).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Ministère des armées.

Avis de concours pour l'admission d'élèves à l'école nationale d'ingénieurs de constructions aéronautiques (p. 2534).

Ministère de l'éducation nationale.

Avis de concours pour le recrutement de professeurs techniques (p. 2534).

Ministère de l'agriculture.

Avis relatif au concours ouvert en 1961 pour l'admission d'élèves réguliers aux écoles nationales d'industrie laitière (p. 2534).

Situation de la Banque de France (p. 2535).

Annonces (p. 2536).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE D'ETAT CHARGE DES AFFAIRES CULTURELLES

Décret du 9 mars 1961 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 9 mars 1961, pris sur la proposition du Premier ministre et du ministre d'Etat chargé des affaires culturelles, vu la délibération du conseil de l'ordre du 9 février 1961 portant que la promotion du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade de commandeur.

M. Jean Cocteau, poète, auteur, réalisateur de films. Officier de la Légion d'honneur du 28 mars 1955

MINISTRES DELEGUES AUPRES DU PREMIER MINISTRE

Mise en œuvre des actions concertées financées par le fonds de développement de la recherche scientifique et technique.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre,

Vu le décret n° 58-1144 du 28 novembre 1958 concernant la recherche scientifique et technique ;

Vu le décret n° 59-392 du 10 mars 1959 relatif au personnel de la délégation générale à la recherche scientifique et technique ;

Vu le décret n° 59-1397 du 9 décembre 1959 portant création d'un fonds de développement de la recherche scientifique et technique ;

Vu l'arrêté du 9 décembre 1959 instituant des comités d'études ;

Vu le décret n° 60-242 du 19 mars 1960 relatif aux attributions d'un ministre délégué auprès du Premier ministre,

Arrête :

Art. 1er. — En vue d'assurer la préparation et la mise en œuvre scientifique des actions concertées d'intérêt national financées par le fonds de développement de la recherche scientifique et technique, sont institués auprès du délégué général à la recherche scientifique et technique des comités scientifiques spécialisés dans chacun des domaines suivants :

Analyse démographique, économique et sociale.
Application de la génétique.
Biologie moléculaire.
Cancer et leucémie.
Conversion des énergies.
Exploitation des océans.
Fonctions et maladies du cerveau (neurophysiologie, psychopharmacologie).
Nutrition animale et humaine.
Science économique et problèmes de développement.

Art. 2. — Compte tenu des moyens financiers attribués pour chacune des actions retenues et de l'évolution de la conjoncture scientifique, les comités établissent chaque année le programme général des travaux de recherche scientifique à entreprendre.

Dans le cadre de ce programme général, ils établissent une liste des conventions à intervenir ; ils proposent pour chaque convention son objet précis, sa durée, le laboratoire ou l'organisme maître d'œuvre, ainsi qu'une évaluation des moyens financiers correspondants.

Art. 3. — Les projets de convention de recherche dont le contenu a été défini dans les conditions prévues à l'article précédent sont élaborés en liaison avec les organismes de recherches intéressés par le secrétariat administratif des comités ; ils sont signés par les représentants desdits organismes, visés par les présidents des comités et transmis au délégué général. Celui-ci les soumet, avec son avis, à la décision du ministre délégué auprès du Premier ministre.

Le contrôle scientifique du déroulement des travaux de recherche qui font l'objet des conventions prévues à l'article précédent est organisé par les comités scientifiques. Ceux-ci peuvent proposer, à cet effet, au ministre délégué la désignation d'experts.

Le contrôle administratif et financier de l'exécution desdites conventions est assuré, conformément à la réglementation en vigueur, par les services de la délégation générale à la recherche scientifique et technique en liaison avec le secrétariat général du Gouvernement.

Le délégué général, sur la proposition des comités ou de sa propre initiative, pourra soumettre au ministre délégué la désignation de toute personne habilitée à effectuer des rapports d'expertises ou des contrôles sur pièce et sur place d'ordre scientifique, administratif ou financier. Les personnes ainsi désignées pourront être rémunérées dans les conditions prévues par le décret du 10 mars 1959.

Art. 4. — Les comités scientifiques institués à l'article 1er sont composés comme suit :

Analyse démographique, économique et sociale.

Président : M. Stoetzel (Jean), professeur à la faculté des lettres et sciences humaines de Paris.

M. Bauchet (Pierre), professeur à la faculté de droit et des sciences économiques de Lille.

M. Buquet (Léon), professeur à la faculté de droit et des sciences économiques de Paris.

M. Chevalier (Louis), professeur au Collège de France.

M. Fourastié (Jean), professeur au Conservatoire national des arts et métiers.

M. Friedman (Georges), directeur d'études à l'école pratique des hautes études.

M. Gessain (Robert), sous-directeur du Musée de l'Homme.

M. Gourou (Pierre), professeur au Collège de France.

M. Labrousse (Ernest), professeur à la faculté des lettres et sciences humaines de Paris.

M. Le Lannou (Maurice), professeur à la faculté des lettres et sciences humaines de Lyon.

M. Lévi-Strauss (Claude), professeur au Collège de France.

M. Madinier (Philippe), chargé de mission au commissariat général du plan d'équipement et de la productivité.

M. Sauvy (Alfred), professeur au Collège de France.

M. Vimont (Claude), administrateur au Conseil économique et social.

Application de la génétique.

Président : M. Bustarret (Jean), inspecteur général de la recherche agronomique.

M. Bilquez (André), ingénieur (Grignon), chef du service de génétique à l'O. R. S. T. O. M.

M. Blondeau (André), sélectionneur de plantes de grande culture (station de Bersée, Nord).

M. Bouvarel (Pierre), professeur à l'école nationale des eaux et forêts.

M. Charlet (Pierre), maître de conférences à l'institut national agronomique.

M. Lamotte (Maxime), professeur à la faculté des sciences de Paris.

M. Lamy (Maurice), professeur à la faculté de médecine de Paris.

M. Poly (Jacques), maître de recherches à l'institut national agronomique.

M. Rizet (Jean-Georges), professeur à la faculté des sciences de Paris.

M. Sutter (Jean), docteur en médecine, docteur ès sciences.

M. Tourneur (Ernest), président de l'association internationale des sélectionneurs professionnels pour la protection des obtentions végétales.

M. Valdeyron (Georges), maître de conférences à l'institut national agronomique.

Biologie moléculaire.

Président : M. Wurmser (René), professeur honoraire à la faculté des sciences de Paris, directeur de l'institut de biologie physicochimique.

M. Auger (Pierre), professeur à la faculté des sciences de Paris.

M. Bessis (Marcel), directeur des laboratoires de recherches du centre national de transfusion sanguine.

M. Dervichian (Dickrian), chef du service de biophysique de l'institut Pasteur.

M. Desnuelle (Pierre), professeur à la faculté des sciences de Marseille.

M. Ephrussi (Boris), professeur à la faculté des sciences de Paris.

M. Latarjet (Raymond), directeur de l'institut du radium.

M. Lwoff (André), professeur à la faculté des sciences de Paris.

M. Mathé (Georges), professeur agrégé à la faculté de médecine de Paris.

M. Monod (Jacques), professeur à la faculté des sciences de Paris.

M. Roche (Jean), professeur au Collège de France.

M. Sadron (Charles), professeur à la faculté des sciences de Strasbourg.

Un représentant du ministère des finances.

Cancer et leucémie.

Président : M. Lacassagne (Antoine), membre de l'Institut, professeur honoraire au Collège de France.

M. Baclesse (François), chef du service de radiodiagnostic et de radiothérapie à la fondation Curie.

M. Bernard (Jean), professeur à la faculté de médecine de Paris.

M. Bessis (Marcel), directeur des laboratoires de recherches du centre national de transfusion sanguine.

M. Delarue (Jacques), professeur à la faculté de médecine de Paris.

M. Denoix (Pierre), professeur à la faculté de médecine de Paris.

M. Driessens (Jules), professeur à la faculté de médecine de Lille.

M. Fauvert (René), professeur à la faculté de médecine de Paris.

M. Grabar (Pierre), directeur de l'institut de recherches sur le cancer (Villejuif).

M. Latarjet (Raymond), directeur de l'institut du radium.

M. Pullman (Bernard), professeur à la faculté des sciences de Paris.

Conversion des énergies.

Président : M. Yvon (Jacques), directeur de la physique et des piles atomiques au commissariat à l'énergie atomique.

M. Aigrain (Pierre), professeur à la faculté des sciences de Paris.

M. Balaceanu (Jean-Claude), directeur scientifique, chargé de recherches avancées à l'institut français du pétrole.

M. Bonnemay (Maurice), professeur au Conservatoire national des arts et métiers.

M. Delsol (Robert), directeur des études techniques nouvelles du Gaz de France.

M. Franke (Emmanuel), ingénieur chargé du département « physique, chimie, métallurgie » au centre national des études et télécommunications.

M. Germain (Jean), professeur à la faculté des sciences de Lille.

M. Guillaud (Charles), directeur de recherches au centre national de la recherche scientifique.

M. Letort (Maurice), directeur général scientifique du centre d'études et de recherches des Charbonnages de France.

M. Mattler (Joseph), professeur à la faculté des sciences de Paris.

M. Olmer (Philippe), professeur à la faculté des sciences de Paris.

M. Perrot (Marcel), professeur à la faculté des sciences d'Alger.

M. Prettre (Marcel), professeur à la faculté des sciences de Lyon.

M. Remenieras (Gaston), chef du service des études hydrauliques de l'Electricité de France.

M. Trombe (Félix), directeur de recherches au centre national de la recherche scientifique.

M. Weil (Louis), professeur à la faculté des sciences de Grenoble.

Un représentant du ministère des finances.

Exploitation des océans.

Président : M. Fage (Louis), membre de l'Institut, président du comité Bathyscaphe-Calypso.

M. Basdevant (Jean), directeur général des affaires culturelles et techniques du ministère des affaires étrangères.

M. Bourcart (Jacques), membre de l'Institut, professeur à la faculté des sciences de Paris.

M. Budker (Paul), professeur au Muséum national d'histoire naturelle.

M. Cousteau (Jacques), officier de marine, directeur du musée océanographique de Monaco.

M. Drach (Pierre), professeur à la faculté des sciences de Paris, directeur adjoint du C. N. R. S.

M. Eyriès (Marc-Marie), ingénieur hydrographe en chef de la marine.

M. Fontaine (Maurice), professeur au Muséum national d'histoire naturelle, directeur de l'institut océanographique.

M. Furnestin (Jean), directeur de l'institut scientifique et technique des pêches maritimes.

M. Gougenheim (André), directeur du service hydrographique de la marine.

M. Lacombe (Henri), professeur au Muséum national d'histoire naturelle.

M. Monod (Théodore), professeur au Muséum national d'histoire naturelle.

M. Pérès (Jean-Marie), professeur à la faculté des sciences de Marseille.

M. Postel (Emile), chef du service d'océanographie biologique de l'office de la recherche scientifique et technique outre-mer.

M. Romanovsky (Vsevolod), directeur du centre de recherches et d'études océanographiques.

M. Sarraz-Bournet (Ferdinand), président de l'union interfédérale des armateurs à la pêche.

Un représentant du ministère des finances.

Fonctions et maladies du cerveau

(neurophysiologie, psychopharmacologie).

Président : M. Delay (Jean), professeur à la faculté de médecine de Paris.

M. Baruk (Henri), professeur à la faculté de médecine de Paris.

M. Cheymol (Jean), professeur à la faculté de médecine de Paris.

M. Coirault (Raymond), professeur au Val-de-Grâce.

M. Delmas-Marsalet (Paul), professeur à la faculté de médecine de Bordeaux.

M. Deniker (Pierre), médecin des hôpitaux psychiatriques.

M. Fessard (Alfred), professeur au Collège de France.

M. Gastaut (Henri), professeur à la faculté de médecine de Marseille.

M. Halpern (Bernard), professeur au Collège de France.

M. Morin (Georges), doyen de la faculté de médecine et de pharmacie de Marseille.

M. Revol (Louis), professeur à la faculté de médecine et de pharmacie de Lyon.

M. Scherrer (Jean), professeur à la faculté de médecine de Paris.

Nutrition animale et humaine.

Président : M. Trémolières (Jean), directeur de l'unité de recherches de diététique et de nutrition humaine de l'institut national d'hygiène.

M. Boulanger (Paul), professeur à la faculté de médecine de Lille.

M. Buttiaux (René), chef de service à l'institut Pasteur de Lille.

M. Delage (Jacques), maître de conférences à l'institut national agronomique.

M. François (André), directeur du service de biochimie et de nutrition du centre national de recherches zootechniques.

M. Guilbot (André), directeur de recherches au laboratoire de biochimie et de physicochimie des céréales de l'I. N. R. A.

M. Jacquot (Raymond), directeur du laboratoire de biochimie et de la nutrition du C. N. R. S.

M. Keilling (Jean), professeur à l'institut national agronomique.

M. Lederer (Edgar), professeur à la faculté des sciences de Paris.

M. de Lignières (Edmond), directeur général de l'union de la biscuiterie.

M. Mocquot (Germain), directeur de la station centrale de recherches laitières et de technologie des produits animaux de l'I. N. R. A.

M. Rossin (Maurice), directeur général de l'enseignement et de la vulgarisation au ministère de l'agriculture.

Science économique et problèmes de développement.

Président : M. Milhau (Jules), professeur à la faculté de droit et des sciences économiques de Montpellier.

M. Balandier (Georges), directeur d'études à l'école pratique des hautes études.

M. Bergmann (Denis), maître de conférences à l'institut national agronomique.

M. Boiteux (Marcel), directeur chargé des études économiques générales à l'Electricité de France.

M. Braudel (Fernand), professeur au Collège de France.

M. Bye (Maurice), professeur à la faculté de droit et des sciences économiques de Paris.

M. Dumont (René), professeur à l'institut national agronomique.

M. Dumontier (Jacques), professeur à l'école polytechnique, directeur de la statistique économique et de la conjoncture à l'institut national de la statistique et des études économiques.

M. Fourastié (Jean), professeur au Conservatoire national des arts et métiers.

M. Klatzmann (Joseph), directeur d'études à l'école pratique des hautes études.

M. Lajugie (Joseph), professeur à la faculté de droit et des sciences économiques de Bordeaux.

M. Laure (André), ingénieur des ponts et chaussées, chargé de mission au commissariat général du plan d'équipement et de la productivité.

M. Malinvaud (Edmond), directeur d'études à l'école pratique des hautes études.

M. Mende (Tibor), professeur à la fondation nationale des sciences politiques.

M. Piatier (André), directeur d'études à l'école pratique des hautes études.

M. Ripert (Jean), chef de la division économique au commissariat général du plan d'équipement et de la productivité.

Art. 5. — Les fonctions de président sont confiées pour une durée d'une année. Elles sont renouvelables.

Art. 6. — Les comités scientifiques peuvent, pour la préparation des missions qui leur sont confiées en vertu de l'article 2, constituer en leur sein des groupes de travail. En outre, le président peut appeler à participer aux travaux du comité avec voix consultative toute personnalité compétente des secteurs publics ou privés, notamment les représentants des ministères ou des organismes intéressés.

Le secrétariat scientifique et le secrétariat administratif de chacun des comités sont assurés par la délégation générale à la recherche scientifique et technique.

Art. 7. — Les comités établissent avant le 31 mars de chaque année un rapport sur l'exécution du programme de recherche de l'année précédente. Ce rapport est communiqué au comité consultatif de la recherche scientifique et technique.

Art. 8. — Il est mis fin, à l'exclusion du comité de documentation, à la mission des comités d'études institués par l'arrêté susvisé du 9 décembre 1959.

Art. 9. — La liste des membres du comité d'études de documentation institué par l'arrêté du 9 décembre 1959 est complétée comme suit :

M. Cremieux-Brilhac (Jean-Louis), directeur adjoint de la documentation (secrétariat général du Gouvernement).

Art. 10. — Le délégué général à la recherche scientifique et technique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 mars 1961.

PIERRE GUILLAUMAT.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Arrêtés du 25 janvier 1961 portant attribution de la médaille de l'éducation surveillée.

Ces textes sont publiés au n° 9 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour.

Décret du 6 mars 1961 portant relevé des incapacités édictées par l'article 81 du code de la nationalité française.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,
Vu l'article 83 du code de la nationalité française ;
Vu l'avis du Conseil d'Etat en date du 14 février 1961,

Décrète :

Art. 1er. — M. Cohen (Chloumou-André), né le 1er janvier 1925 à Tunis (Tunisie), naturalisé français par décret en date du 17 décembre 1958, est relevé des incapacités édictées par l'article 81 du code de la nationalité française.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 mars 1961.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
EDMOND MICHELET.

Officiers publics et ministériels.

Par arrêté du 3 mars 1961 :

Sont acceptées les démissions de :

M. Falguère (Louis-François-Etienne), huissier de justice à la résidence d'Olette (Pyrénées-Orientales).

M. Peudon (Robert-Louis-Victor), huissier de justice à la résidence de Vaucouleurs (Meuse).

M. Point (Octave-Joseph-Arsène), huissier de justice à la résidence de Saint-Benin-d'Azy (Nièvre).

Sont nommés :

M. Lemoine (Jacques-Marcel-Eugène-Fernand), notaire à la résidence de Montargis (Loiret), en remplacement de M. Lemoine (Fernand-Eugène), son père, démissionnaire.

M. Malderet (Etienne-Albert-Marcel-Joseph), notaire à la résidence de Bucquoy (Pas-de-Calais), en remplacement de M. Malderet (Jean-François), son père, décédé.

M. Morlat (René-Charles-Marie), notaire à la résidence de Melun (Seine-et-Marne), en remplacement de M. Morlat (Félix-Jean-Marie), son père, démissionnaire.

M. Pech de Laclause (Bernard-Marie-François), notaire à la résidence de Narbonne (Aude), en remplacement de M. Dervieux (Irénée-Armand), décédé.

M. Triconnet (Roger-Jean-Paul), notaire à la résidence de Vertus (Marne), en remplacement de M. Jestin (Louis-Marie-René), démissionnaire.

M. Darmon (Aaron-Robert-Lucien), avoué près la cour d'appel de Douai (Nord), en remplacement de M. Payen (Georges-Auguste), décédé.

M. Hautin (Louis), greffier du tribunal d'instance de Cosne-sur-Loire (Nièvre), en remplacement de M. Bournet (Léon-Pierre), décédé.

M. Dorlet (Jacques-Robert), huissier de justice à la résidence d'Exmes (Orne), en remplacement de M. Simon (Louis-André-René), démissionnaire.

M. Le Clainche (Maurice-Louis-Joseph), huissier de justice à la résidence de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), en remplacement de M. Poterie (Henri-Joseph-Louis), décédé.

M. Nevado (Alonso-Henri), huissier de justice à la résidence de Lodève (Hérault), en remplacement de M. Marcorelles (Paul-Auguste-Joseph), démissionnaire.

M. Verkindère (Marc-Laurent-André-Henri-Joseph), huissier de justice à la résidence de Roubaix (Nord), en remplacement de M. Verkindère (André-Henri-Camille), son père, démissionnaire.

M. Hautin (Louis), commissaire-priseur à la résidence de Cosne-sur-Loire (Nièvre), en remplacement de M. Bournet (Léon-Pierre), décédé.

L'honorariat est conféré à :

M. Chambon (Jean-Benoît-Louis), ancien notaire à la résidence de Montbrison (Loire).

M. Stéphan (Robert-Pierre-Marie), ancien notaire à la résidence de Ruffec (Charente).

M. Clot (Jean-Joseph-Denis), ancien huissier de justice à la résidence de Romans-sur-Isère (Drôme).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret n° 61-230 du 2 mars 1961 portant publication des conventions entre la France et la Suisse concernant la frontière, conclues le 3 décembre 1959.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre des affaires étrangères,

Vu les articles 52 à 55 de la Constitution ;

Vu le décret n° 53-192 du 14 mars 1953 relatif à la ratification et à la publication des engagements internationaux souscrits par la France,

Décrète :

Art. 1er. — La convention concernant une rectification de la frontière sur l'Hermance, la convention concernant la correction de l'Hermance, la convention concernant la fixation de la frontière entre le canton de Bâle-Ville et le département du Haut-Rhin, la convention concernant une rectification de la frontière entre le canton de Neuchatel et le département du Doubs, la convention relative à une modification de la frontière entre le canton de Vaud et le département de l'Ain, la convention concernant la correction du ruisseau « Le Boiron », conclues par la France et la Suisse le 3 décembre 1959, pour lesquelles les instruments de ratification ont été échangés le 1er décembre 1960, seront publiées au *Journal officiel* de la République française.

Art. 2. — Le Premier ministre et le ministre des affaires étrangères sont chargés de l'application du présent décret.

Fait à Paris, le 2 mars 1961.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre des affaires étrangères,
MAURICE COUVE DE MURVILLE.

CONVENTION

ENTRE LA FRANCE ET LA SUISSE CONCERNANT UNE RECTIFICATION DE LA FRONTIÈRE SUR L'HERMANCE

Le Président de la République française, Président de la Communauté, et le Conseil fédéral suisse,

Considérant que par suite des travaux de correction de l'Hermance, il se révèle nécessaire de procéder à la rectification de la frontière franco-suisse qui suit le milieu de ce cours d'eau,

Vu la convention signée ce même jour sur la correction de l'Hermance,

Ont décidé de conclure la présente convention.

Dans ce but, ils ont nommé leurs plénipotentiaires :

Le Président de la République française, Président de la Communauté :

M. Jean-Daniel Jurgensen, conseiller des affaires étrangères, chef du service d'Europe centrale ;

Le Conseil fédéral suisse :

M. Rudolph L. Bindschedler, chef du service juridique au département politique fédéral,

lesquels, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus de ce qui suit :

Article 1er.

La frontière franco-suisse sur l'Hermance, entre le canton de Genève et le département de la Haute-Savoie, dans le secteur compris entre les bornes n° 214, d'une part, et n° 215/215 *bis*, d'autre part, est fixée sur l'axe du cours d'eau corrigé sur la base de la convention signée ce jour entre les deux Etats.

Pour égaliser les surfaces échangées, entre les bornes 214 et 215/215 *bis*, la borne 213 est déplacée de 2,24 mètres perpendiculairement à la droite joignant les bornes 212 et 214 et approximativement en direction Sud-Ouest.

Compte tenu des modifications du tracé mentionnées aux alinéas 1er et 2 du présent article, la frontière, entre les bornes 212 et 215/215 *bis*, est représentée sur le plan au 1/2.500 annexé à la présente convention (annexe I) et qui en fait partie intégrante.

Article 2.

Dans le secteur compris entre les bornes 215/215 *bis*, d'une part, et 219/219 *bis*, d'autre part, la frontière suit le milieu du cours naturel de l'Hermance ; ce dernier est représenté sur le plan au 1/2.500 annexé à la présente convention (annexe II) et qui en fait partie intégrante.

Article 3.

Les délégués permanents à l'abornement de la frontière franco-suisse sont chargés, dès l'entrée en vigueur de la présente convention, de procéder, en ce qui concerne la frontière entre les bornes n° 212 et n°s 219/219 *bis*, à :

a) L'abornement et la mensuration de la frontière ;

b) L'établissement des plans de la description de la frontière et des tableaux des modifications parcellaires pour transcription au cadastre.

Après l'achèvement desdits travaux, un procès-verbal avec plans et descriptions du nouveau tracé confirmant l'exécution de la convention sera joint comme partie intégrante à la présente convention.

Les frais relatifs à l'exécution de ces travaux seront répartis par moitié entre les deux parties.

Article 4.

La présente convention sera ratifiée et les instruments de ratification seront échangés à Berne. Elle entrera en vigueur le jour de l'échange des instruments de ratification.

En foi de quoi les plénipotentiaires ont revêtu la présente convention de leur signature.

Fait à Paris, le 3 décembre 1959, en deux exemplaires originaux en langue française.

Pour le Président de la République française,
Président de la Communauté :
JURGENSEN.

Pour le Conseil fédéral suisse :
BINDSCHEDLER.

CONVENTION

ENTRE LA FRANCE ET LA SUISSE CONCERNANT LA CORRECTION DE L'HERMANCE

Le Président de la République française, Président de la Communauté et le Conseil fédéral suisse,

Considérant que les eaux de l'Hermance provoquent parfois des inondations et qu'il est nécessaire d'obvier à ces inconvénients en procédant à une correction de ce cours d'eau,

Vu la convention signée ce jour entre les deux Etats au sujet d'une rectification de la frontière franco-suisse sur l'Hermance ;

Ont décédé de conclure la présente convention.

Dans ce but, ils ont nommé leurs plénipotentiaires :

Le Président de la République française, Président de la Communauté :

M. Jean-Daniel Jurgensen, chef du service d'Europe centrale ;

Le Conseil fédéral suisse :

M. Rudolph L. Bindschedler, chef du service juridique du département politique fédéral,

lesquels, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus de ce qui suit :

Article 1er.

L'Hermance est corrigée, d'une part, sur la section située entièrement en France, comprise entre le pont des Soupirs à Veigy-Foncenex et la borne 214 au Pont-Neuf, et d'autre part, sur la section frontière, comprise entre les bornes 214 et 215/215 *bis* ; ces sections sont indiquées sur la carte de situation annexée à la présente convention (annexe I), qui en fait partie intégrante.

Cette correction est faite sur la base des projets techniques représentés sur les deux plans ci-joints, qui font partie intégrante de la présente convention (annexes II et III).

L'axe du cours d'eau sur la section frontière corrigée, comprise entre les bornes 214 et 215/215 *bis*, s'identifie avec le nouveau tracé de la frontière résultant de la convention conclue ce jour au sujet de la rectification de la frontière sur l'Hermance.

Article 2.

La France prend à sa charge l'exécution des travaux de correction de l'Hermance entre le pont des Soupirs à Veigy-Foncenex et la borne 214 au Pont-Neuf.

La Suisse prend à sa charge l'exécution des travaux de correction de la section frontière, entre les bornes 214 et 215/215 *bis*.

Article 3.

La France et la Suisse s'engagent, une fois la correction achevée, à maintenir en bon état le cours d'eau corrigé ; chacune des parties contractantes assumera les frais inhérents aux travaux entrepris à cette fin sur son territoire. Cependant, sur le secteur frontière compris entre les bornes 214 et 215/215 *bis*, la Suisse exécutera et prendra à sa charge les travaux d'entretien de peu d'importance (faucher l'herbe et débarrasser périodiquement les berges des broussailles et des arbustes qui y poussent), tant sur la rive française que sur la rive suisse.

Article 4.

La présente convention sera ratifiée et les instruments de ratification seront échangés à Berne. Elle entre en vigueur à la date de l'échange des instruments de ratification.

En foi de quoi, les plénipotentiaires ont revêtu la présente convention de leur signature.

Fait à Paris, le 3 décembre 1959, en deux exemplaires originaux.

Pour le Président de la République française,
Président de la Communauté :
JURGENSEN.

Pour le Conseil fédéral suisse :
BINDSCHEDLER.

CONVENTION

ENTRE LA FRANCE ET LA SUISSE CONCERNANT LA FIXATION DE LA FRONTIÈRE ENTRE LE CANTON DE BALE-VILLE ET LE DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

Le Président de la République française, Président de la Communauté, et le Conseil fédéral suisse,

Considérant que la description de la frontière franco-suisse entre le canton de Bâle-Ville et le département du Haut-Rhin telle qu'elle résulte du procès-verbal de délimitation du 24 décembre 1818 se révèle désuète,

Vu qu'il est dès lors opportun de procéder à une nouvelle fixation de la frontière dans ce secteur,

Ont décidé de conlure la présente convention.

Dans ce but, ils ont nommé leurs plénipotentiaires, à savoir :

Le Président de la République française, Président de la Communauté :

M. Jean-Daniel Jurgensen, conseiller des affaires étrangères, chef du service d'Europe centrale ;

Le Conseil fédéral suisse :

M. Rudolph L. Bindschedler, chef du service juridique du département politique fédéral,

lesquels, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus de ce qui suit :

Article 1er.

Le tracé de la frontière franco-suisse entre le canton de Bâle-Ville et le département du Haut-Rhin est fixé sur la base des procès-verbaux descriptifs des bornes 1 à 16 et des arrière-bornes RM I/F et RM I/S annexés à la présente convention et qui en font partie intégrante.

Article 2.

Le tracé de la frontière franco-suisse sur le Rhin, entre le canton de Bâle-Ville et le département du Haut-Rhin, est formé par la ligne médiane qui se trouve remplacée, pour des raisons pratiques, par une ligne polygonale de six côtés, qui réalise la compensation des surfaces échangées. Cette ligne est représentée sur le plan annexé à la présente convention dont il fait partie intégrante.

Article 3.

La présente convention sera ratifiée et les instruments de ratification seront échangés à Berne. Elle entre en vigueur à la date de l'échange des instruments de ratification.

En foi de quoi les plénipotentiaires ont revêtu la présente convention de leur signature.

Fait à Paris, le 3 décembre 1959, en deux exemplaires originaux.

Pour le Président de la République française,
Président de la Communauté :
JURGENSEN.

Pour le Conseil fédéral suisse :
BINDSCHEDLER.

CONVENTION

ENTRE LA FRANCE ET LA SUISSE CONCERNANT UNE RECTIFICATION DE LA FRONTIÈRE ENTRE LE CANTON DE NEUCHATEL ET LE DÉPARTEMENT DU DOUBS

Le Président de la République française, Président de la Communauté, et le Conseil fédéral suisse,

Animés du désir d'aménager la frontière des deux Etats, ont résolu de conclure dans ce but une convention et ont nommé pour leurs plénipotentiaires, savoir :

Le Président de la République française, Président de la Communauté :

M. Jean-Daniel Jurgensen, conseiller des affaires étrangères, chef du service d'Europe centrale ;

Le Conseil fédéral suisse :

M. Rudolph L. Bindschedler, chef du service juridique du département politique fédéral,

lesquels, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants :

Article 1er.

Le tracé de la frontière franco-suisse entre le canton de Neuchâtel et le département du Doubs, dans le secteur compris entre les bornes 143/144 et 149/150, est fixé, après échange de parcelles de superficies équivalentes, conformément au plan au 1/2.000 annexé à la présente convention et qui en fait partie intégrante.

Article 2.

Les délégués permanents à l'abornement de la frontière franco-suisse sont chargés, dès l'entrée en vigueur de la présente convention, de procéder, en ce qui concerne la frontière entre les bornes nos 143/144 et 149/150, à :

a) L'abornement et la mensuration de la frontière ;

b) L'établissement des plans de la description de la frontière et des tableaux des modifications parcellaires pour transcription au cadastre.

Après l'achèvement desdits travaux, un procès-verbal avec plans et descriptions du nouveau tracé confirmant l'exécution de la convention sera joint comme partie intégrante à la présente convention.

Les frais relatifs à l'exécution de ces travaux seront répartis par moitié entre les deux Parties.

Article 3.

La présente convention sera ratifiée et les instruments de ratification seront échangés à Berne. Elle entre en vigueur à la date de l'échange des instruments de ratification.

En foi de quoi, les plénipotentiaires ont revêtu la présente convention de leur signature.

Fait à Paris, le 3 décembre 1959, en deux exemplaires originaux.

CONVENTION

ENTRE LA FRANCE ET LA SUISSE RELATIVE A UNE MODIFICATION DE LA FRONTIÈRE ENTRE LE CANTON DE VAUD ET LE DÉPARTEMENT DE L'AIN

Le Président de la République française, Président de la Communauté, et le Conseil fédéral suisse,

Considérant qu'il est nécessaire d'aménager la frontière franco-suisse entre le canton de Vaud et le département de l'Ain, en vue de permettre la réalisation d'ouvrages d'utilité publique,

Vu la convention signée ce jour au sujet de la correction du ruisseau Le Boiron,

Ont résolu de conclure la présente convention.

Dans ce but, ils ont nommé leurs plénipotentiaires, à savoir :

Le Président de la République française, Président de la Communauté :

M. Jean-Daniel Jurgensen, conseiller des affaires étrangères, chef du service d'Europe centrale ;

Le Conseil fédéral suisse :

M. Rudolph L. Bindschedler, chef du service juridique du département politique fédéral,

lesquels, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus de ce qui suit.

Article 1er.

La frontière franco-suisse entre le canton de Vaud et le département de l'Ain, dans le secteur compris entre les bornes nos 287 et 299, est fixée d'après le plan de situation au 1/1.000 annexé à la présente convention dont il fait partie intégrante et prévoyant l'échange de parcelles de superficies équivalentes.

Article 2.

Les délégués permanents à l'abornement de la frontière franco-suisse sont chargés, dès l'entrée en vigueur de la présente convention, de procéder, en ce qui concerne la frontière entre les bornes nos 287 et 299, à :

a) L'abornement et la mensuration de la frontière ;

b) L'établissement des plans de la description de la frontière et des tableaux des modifications parcellaires pour transcription au cadastre.

Après l'achèvement desdits travaux, un procès-verbal avec plans et descriptions du nouveau tracé, confirmant l'exécution de la convention, sera joint comme partie intégrante à la présente convention.

Les frais relatifs à l'exécution de ces travaux seront supportés par la Suisse.

Article 3.

La présente convention sera ratifiée et les instruments de ratification seront échangés à Berne. La date d'entrée en vigueur sera fixée par un échange de notes entre les gouvernements constatant le complet achèvement des travaux.

En foi de quoi les plénipotentiaires ont revêtu la présente convention de leur signature.

Fait à Paris, le 3 décembre 1959, en deux exemplaires originaux en langue française.

Pour le Président de la République française,
Président de la Communauté :
JURGENSEN.

Pour le Conseil fédéral suisse :
BINDSCHEDLER.

CONVENTION
ENTRE LA FRANCE ET LA SUISSE CONCERNANT LA CORRECTION DU RUISSEAU LE BOIRON

Le Président de la République française, Président de la Communauté, et le Conseil fédéral suisse,

Considérant qu'il est opportun de procéder à la correction du ruisseau Le Boiron, dont le milieu constitue la frontière entre le canton de Vaud et le département de l'Ain,

Vu la convention signée ce jour au sujet d'une modification de la frontière franco-suisse entre le canton de Vaud et le département de l'Ain, entre les bornes 287 et 299,

Ont décidé de conclure la présente convention.

Dans ce but, ils ont nommé leurs plénipotentiaires, à savoir :

Le Président de la République française, Président de la Communauté :

M. Jean-Daniel Jurgensen, conseiller des affaires étrangères, chef du service d'Europe centrale ;

Le Conseil fédéral suisse :

M. Rudolph L. Bindschedler, chef du service juridique au département politique fédéral,

lesquels, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus de ce qui suit :

Article 1er.

Le ruisseau Le Boiron, qui forme une partie de la frontière franco-suisse entre le canton de Vaud et le département de l'Ain, est corrigé selon le plan de situation au 1/1.000 approuvé par les deux parties et qui est annexé à la présente convention dont il fait partie intégrante.

L'axe du ruisseau corrigé s'identifie avec le tracé de la frontière rectifiée, conformément à la convention signée ce jour concernant une modification de la frontière entre le canton de Vaud et le département de l'Ain, entre les bornes 287 et 299.

Article 2.

Les frais relatifs à la correction du ruisseau Le Boiron sont à la charge de la Suisse.

Article 3.

La France et la Suisse s'engagent, une fois la correction achevée, à maintenir en bon état le cours d'eau corrigé ; chacune des parties contractantes assumera les frais inhérents aux travaux entrepris à cette fin sur son territoire.

Article 4.

La présente convention sera ratifiée et les instruments de ratification seront échangés à Berne. Elle entrera en vigueur à la date de l'échange des instruments de ratification.

En foi de quoi les plénipotentiaires ont revêtu la présente convention de leur signature.

Fait à Paris, le 3 décembre 1959, en deux exemplaires originaux en langue française.

Pour le Président de la République française,
Président de la Communauté :
JURGENSEN.

Pour le Conseil fédéral suisse :
BINDSCHEDLER.

MINISTERE DES ARMEES

Citations à l'ordre de l'armée.

Arrêtés des 19 et 25 janvier et 9 février 1961 portant attribution de la médaille de la gendarmerie nationale.

Décisions des 25 janvier et 6 février 1961 portant attribution de la médaille d'honneur du service de santé de l'air.

Ces textes sont publiés au n° 9 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour.

Décret du 8 mars 1961 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 8 mars 1961, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 9 février 1961 portant que les promotions et nominations dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade d'officier.

M. Guibert (Marius-Pierre), professeur à l'école nationale supérieure de l'aéronautique ; services militaires et pratique professionnelle : 36 ans 8 mois. Chevalier de la Légion d'honneur du 6 février 1952.

M. Plante (Roger-Jean-Joseph), ingénieur général des ponts et chaussées, directeur de l'infrastructure (ministère des armées [air]) ; services civils et militaires : 33 ans 11 mois. Chevalier de la Légion d'honneur du 20 août 1952. 1.000 heures de vol.

Au grade de chevalier.

M. Cazaud (Gaston-Roger-Adrien), ingénieur conseil (industrie aéronautique) ; services militaires et pratique professionnelle : 39 ans 2 mois.

M. Descourtis (Robert), secrétaire administratif principal (ministère des armées [air]) ; services civils et militaires : 47 ans 8 mois. Médaille militaire, Croix de guerre 1914-1918.

M. Dubost (Léon), metteur au point (industrie aéronautique) ; services militaires et pratique professionnelle : 46 ans 3 mois. Médaille de l'aéronautique. 1.000 heures de vol.

M. Fouse (Victor-Paul-André), chef de groupe (ministère des armées [air]) ; services civils et militaires : 43 ans 5 mois.

M. Poirier (Pierre), agent supérieur (ministère des armées [air]) ; services civils et militaires : 30 ans 2 mois.

M. Richoux (Raymond), chef de département bureau d'études (industrie aéronautique) ; services militaires et pratique professionnelle : 32 ans 8 mois.

M. Sallé (Edouard-Maurice-Roger), agent supérieur (ministère des armées [air]) ; services civils et militaires : 22 ans. Médaille de l'aéronautique. 261 heures de vol.

M. Weill (Bernard-Sigismond-Roger), directeur général (industrie aéronautique) ; services militaires et pratique professionnelle : 36 ans 8 mois.

Décret du 23 février 1961 portant concession de la médaille militaire.

(Suite et fin.)

Lachère (Emile-Roger-Eugène), 2e classe, classe 1912, recrutement de Saint-Omer, mle 2248; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Laclau (Augustin), caporal, classe 1916, recrutement de Toulouse, mle 289; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Ladhuie (Pierre-Ernest), caporal, classe 1916, recrutement d'Agen, mle 16.471.01044; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Ladonne (André), 2e classe, classe 1917, recrutement de Pau-Bayonne, mle 1220; 29 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Lafaure (Jean), 2e classe, classe 1908, recrutement d'Agen, mle 499; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Lafaye (Eugène), caporal, classe 1916, recrutement de Périgueux, mle 16.241.01205; 29 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Lafont (André), sergent fourrier, classe 1919, recrutement de Libourne, mle 746; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Laigle (Victor-Pierre-Joseph), 2e classe, classe 1910, recrutement de Béthune, mle 3122; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.

Lainé (Marcel-Joseph), 2e classe, classe 1910, recrutement du Havre, mle 349; 27 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Lair (Emile-Joseph), 2e classe, classe 1910, recrutement du Havre, mle 782; 20 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Lair (Eugène-Jules), 2e classe, classe 1913, recrutement de Guéret, mle 13.231.01551; 23 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Laise (Edmond), sergent-major, classe 1905, recrutement de Tours-le-Blanc, mle 513; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Lalande (Pierre-Abel), 2e classe, classe 1917, recrutement de Bordeaux, mle 17.331.00714; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Lalau (Léon-Pierre-Joseph), sergent, classe 1910, recrutement de Lille, mle 2416; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Lallemand (Fernand-Victor-Marie), 2e classe, classe 1913, recrutement de Lille, mle 7385; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Lamadon (Michel), 1re classe, classe 1917, recrutement de Riom, mle 1802; 29 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Lamardelle (Cyprien), 2e classe, classe 1903, recrutement de Guéret-Magnac-Laval, mle 86; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Lamarre (Athanase-Auguste), caporal, classe 1910, recrutement de Saint-Omer, mle 2876; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Lambert (Albert-Henri), adjudant, classe 1930, recrutement de Dijon, mle 2482; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Lambert (Eugène-Olivier-Alexis), 1re classe, classe 1910, recrutement de Compiègne, mle 1434; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Lambert (Octave-Joseph), 1re classe, classe 1910, recrutement d'Arras, mle 187; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Lamine (Edouard-Auguste), caporal, classe 1916, recrutement de Coulommiers, mle 628; 25 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Lamou (Pierre), 2e classe, classe 1907, recrutement de Bordeaux, mle 3415; 28 ans ed services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Landru (Adolphe-Gustave), sergent-fourrier, classe 1910, recrutement de Béthune, mle 727; 30 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Lang (Salomon-Edmond), 2e classe, classe 1900, recrutement de Marmande, mle 752; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Langignon (Robert-Charles-Léon), 1re classe, classe 1910, recrutement du Havre, mle 161; 27 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Langlois (Auguste-René), 1re classe, classe 1910, recrutement de Rouen, mle 2278; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Langlois (Vincent-Félix), 2e classe, classe 1915, recrutement de Saint-Omer, mle 2828; 26 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Lannoy (Léonce-Hippolyte), 2e classe, classe 1910, recrutement de Béthune, mle 417; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Lanon (André-René), 2e classe, classe 1910, recrutement du Havre, mle 1824; 27 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Lapasset (Pierre), 1re classe, classe 1916, recrutement de Béziers, mle 1407; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Laporte (Emmanuel-Jean), sergent, classe 1910, recrutement du Havre, mle 1293; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Larbouillat (Emile-Frédéric), 2e classe, classe 1910, recrutement d'Abbeville, mle 673; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Large (André), 2e classe, classe 1916, recrutement de Bergerac, mle 16.247.00027; 29 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Lauglane (Gaston), 1re classe, classe 1910, recrutement d'Agen, mle 10.447.00916; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Launay (Gustave-Pierre-Marcel), 2e classe, classe 1911, recrutement de Mamers, mle 11.727.00208; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Launay (Isidore-Guillaume), 1re classe, classe 1914, recrutement de Granville, mle 14-508-01125; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Laurence (Aimé-Désiré), sergent, classe 1910, recrutement de Saint-Quentin, mle 160; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Laurent (Henri), sergent, classe 1908, recrutement de Mézières, mle 1270; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Laurent (Jean), 2e classe, classe 1898, recrutement d'Agen, mle 138; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Laurent (Jean-Marie), 1re classe, classe 1913, recrutement de Saint-Etienne, mle 192; 30 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Laurent (Victor-Joseph-Marie), caporal, classe 1912, recrutement de Vannes, mle 12-561-01194; 27 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Lavaure (Pierre), 2e classe, classe 1914, recrutement de Roanne, mle 169; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Laville (Gilbert-Alphonse), 1re classe, classe 1912, recrutement de Riom, mle 1135; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Lay (François), 2e classe, classe 1943, recrutement de Pau, mle 43-650-10635; 9 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.

Lazarus (Henri), sergent, classe 1908, recrutement de Nancy, mle 08-881-02685; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Le Bihan (Michel-Marie), 2e classe, classe 1911, recrutement de Brest, mle 11-292-01094; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Leblanc (Georges-Louis-Auguste), sergent-chef, classe 1909, recrutement de Laon, mle 510/1; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Leblond (André-Marie), 2e classe, classe 1910, recrutement du Havre, mle 849; 25 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Lebourgeois (Alfred-Marie-Jude), 1re classe, classe 1911, recrutement du Havre, mle 1063; 9 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Le Breton (Julien-Alphonse), 2e classe, classe 1906, recrutement de Lorient, mle 1504; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Lebrun (Julien-Alphonse), 2e classe, classe 1916, recrutement de Saint-Omer, mle 2267; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Lecat (Julien-Jules), 2e classe, classe 1910, recrutement de Compiègne, mle 990; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Leclercq (Constant), sergent, classe 1910, recrutement de Valenciennes-Douai, mle 1492; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Lecompte (Richard-Toussaint), sergent, classe 1910, recrutement d'Avesnes, mle 416; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Lecomte (René-Désiré), sergent, classe 1910, recrutement de Compiègne, mle 1458; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Leconte (Raoul-Joseph), 2e classe, classe 1910, recrutement d'Alençon, mle 10-611-00629; 25 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Le Corre (François-Marie), 2e classe, classe 1912, recrutement de Quimper, mle 12-291-01480; 22 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Lecuyer (Maurice-Ernest), 2e classe, classe 1910, recrutement de Beauvais, mle 623; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Ledan (Joseph), 2e classe, classe 1918, recrutement du Havre, mle 1629; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Ledée (Jean-Baptiste-François-Joseph), caporal, classe 1903, recrutement de Béthune, mle 3088; 28 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Leduc (Henri), 2e classe, classe 1910, recrutement de Cambrai, mle 542; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Leduc (Léon-Léopold), sergent, classe 1922, recrutement de Strasbourg, mle 22-682-02500; 26 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Lefebvre (Julien-Fernand-Gabriel), 1re classe, classe 1928, recrutement de Saint-Quentin, mle 917; 28 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Lefebvre (Raoul), 2e classe, classe 1910, recrutement d'Arras, mle 1065; 27 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Lefevre (André-Irénée), sergent-chef, classe 1918, recrutement de Laon, mle 121; 28 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Le Foll (Augustin-Louis), sergent-chef, classe 1930, recrutement de Paris, mle 831.02347; 28 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Le Gad (Sébastien), 2e classe, classe 1914, recrutement de Brest, mle 14.292.02674; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Le Gal (Eugène-Marie), 2e classe, classe 1917, recrutement de Lorient, mle 17.562.00681; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Le Gall (Jean-François-Marie), caporal, classe 1905, recrutement de Quimper, mle 1387; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Le Gall (François-Jean-Alexandre), sergent, classe 1941, recrutement de Versailles, mle 41.780.37084; 14 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Le Gallo (Guillaume-Joseph), caporal-chef, classe 1927, recrutement de Lorient, mle 27.562.02817; 28 ans de services, 1 campagne. A été cité.

Legay (Victor-Aristide-Louis-Joseph), 2e classe, classe 1910, recrutement de Béthune, mle 3443; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.

Le Gentil (Joseph-Marie), 2e classe, classe 1912, recrutement de Vannes, mle 12.561.01781; 19 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Legrain (Emile-Joseph), sergent, classe 1910, recrutement de Lille, mle 5388; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Legrand (Henri), 2e classe, classe 1910, recrutement de Valenciennes, mle 1025; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Legrand (Henri-Julien), 2e classe, classe 1910, recrutement de Lille, mle 6375; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Legrand (Jean-Baptiste), 2e classe, classe 1910, recrutement de Cambrai, mle 992; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Legrand (Mary-Henri-François), caporal, classe 1930, recrutement de Chartres, mle 30.281.00932; 28 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.

Legras (Louis-Prosper), sergent, classe 1922, recrutement de Nancy, mle 22.081.01728; 28 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Lehurt (Francis-André-Joseph), caporal, classe 1916, recrutement de Rennes, mle 16.351.00967; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Leinkram (Joseph), 1re classe, classe 1905, recrutement de Dijon, mle 1376; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Le Jeune (Yves-Marie), 2e classe, classe 1910, recrutement de Guingamp, mle 10.222.01959; 25 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Le Lepvrier (Auguste-Marie), sergent, classe 1910, recrutement de Guingamp, mle 10.222.00805; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Lelièvre (René-Aimable-Auguste), 2e classe, classe 1916, recrutement de Cherbourg-Saint-Lô, mle 16.507.00143; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Le Luyer (Louis-Alphonse), 2e classe, classe 1915, recrutement d'Angers, mle 15.491.00800; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Lemaire (Louis), 2e classe, classe 1910, recrutement de Béthune, mle 465; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.

Lemaire (Maurice-Léon-Henri), caporal, classe 1922, recrutement de Cambrai, mle 1758; 28 ans de services, 1 campagne. A été cité.

Lemoine (André-Léonce), 2e classe, classe 1914, recrutement du Havre, mle 2733; 27 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Lemoine (André-Paul-Louis), sergent, classe 1914, recrutement de Tours, mle 14.371.00714; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Lemoine (Jean-Marie-Lunaire-Joseph), 2e classe, classe 1914, recrutement de Saint-Brieuc-Dinan, mle 14-221-00270 D; 19 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Lenglé (Charles-Fernand), sergent, classe 1915, recrutement de Toulon, mle 900; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Le Noa (Joseph-Marcel-Mario), 2e classe, classe 1910, recrutement de Rouen, mle 1618; 27 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Lenoir (Jules-Augustin-Gaston), 1re classe, classe 1910, recrutement du Havre, mle 297; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Léonard (Jean-Joseph), 2e classe, classe 1916, recrutement de Nancy, mle 16-881-01753; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Le Pape (Laurent-Joseph), 2e classe, classe 1904, recrutement de Brest, mle 1664; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Lericque (Paul-Louis-Joseph), caporal, classe 1910, recrutement de Béthune, mle 3024; 27 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Leroi (Etienne-Clovis), caporal, classe 1927, recrutement de Nancy, mle 27-081-00537; 28 ans de services, 1 campagne. A été cité.

Le Ronçais (Julien-Marie), 2e classe, classe 1917, recrutement de Saint-Brieuc, mle 17-221-00852; 29 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Lerouge (Georges), 1re classe, classe 1910, recrutement de Lille, mle 4525; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Leroux (Augustin-Ernest-André), 1re classe, classe 1917, recrutement du Havre, mle 1065; 27 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Leroux (Victor-Louis-Ursule), 2e classe, classe 1918, recrutement de Granville, mle 18-508-00784; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Leroy (Edouard-Désiré), 2e classe, classe 1910, recrutement de Béthune, mle 600; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Leroy (Georges-François), sergent, classe 1906, recrutement de Dreux, mle 732; 12 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Leroy (Jean-Baptiste), 1re classe, classe 1897, recrutement de Béthune, mle 2703; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Leroy (Lucien-Edouard), sergent-major, classe 1913, recrutement de Versailles, mle 5682; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Lesage (Louis-Valentin-Jules), 2e lcasse, classe 1909, recrutement de Compiègne, mle 914/C; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Lesueur (Ernest-Auguste), 1re classe, classe 1910, recrutement du Havre, mle 2793; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Lesueur (Lambert-Irénée-Eugène), 1re classe, classe 1910, recrutement de Rouen, mle 1138; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Letellier (Alfred-Louis-Henri), 1re classe, classe 1910, recrutement de Rouen, mle 242; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Letouc (Eugène-Edmond), 2e classe, classe 1910, recrutement du Havre, mle 3161; 28 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.

Letourneur (Henri-Eugène), sergent, classe 1904, recrutement de Versailles, mle 2180; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Levert (Lucien-Alfred-Adrien), caporal, classe 1910, recrutement de Compiègne, mle 994; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Levillain (André-Raoul), 1re classe, classe 1910, recrutement du Havre, mle 147; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Leygonie (Baptiste), 2e classe, classe 1914, recrutement de Brive, mle 14-197-01888; 14 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Lezy (Julien), 2e classe, classe 1910, recrutement de Lille, mle 2875; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Lhopiteau (Maurice-Edmond), sergent, classe 1914, recrutement de Dreux, mle 1083; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Lhoste (Adrien), caporal, classe 1913, recrutement de Nancy, mle 13-551-02511; 30 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

L'Hostis (Jean-Pierre), 2e classe, classe 1918, recrutement de Brest, mle 18-292-02359; 28 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Liberge (Auguste-Félix), 2e classe, classe 1906, recrutement de Mamers, mle 744; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Lidour (Louis-Ferdinand), sergent, classe 1906, recrutement de Brest, mle 1667; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Liétaer (Gaston-Emile), sergent, classe 1916, recrutement de Lille, mle 642; 27 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Lieutaud (Joseph), 2e classe, classse 1916, recrutement d'Oran, mle 16.921.342; 29 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Lievin (Gaston-Joseph), sergent, classe 1910, recrutement de Valenciennes-Douai, mle 1972; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Limousin (Georges-Léon-Alexandre), sergent, classe 1913, recrutement de Fontenay-le-Comte, mle 13.857.01284; 25 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Liot (Eugène-Louis-Pierre-Emile), 2e classe, classe 1910, recrutement du Havre, mle 1220; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Liquette (Léon-Alfred), 1re classe, classe 1910, recrutement de Compiègne, mle 120; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Litez-Tiverval (Marcel), sergent, classe 1912, recrutement de Versailles, mle 4993; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Livien (Eugène-Alphonse-Joseph), 2e classe, classe 1910, recrutement de Béthune, mle 3942; 25 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Lohez (Raymond-Arthur), 1re classe, classe 1910, recrutement de Béthune, mle 329; 27 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.

Loilleux (Henri-Charles), caporal, classe 1910, recrutement de Péronne, mle 718; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Longearet (Louis), 2e classe, classe 1910, recrutement de Chalon, mle 135; 26 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Longer (Louis-Alphonse), 2e classe, classe 1910, recrutement de Beauvais, mle 299; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Loontjens (Henri-Jules-Joseph), 2e classe, classse 1911, recrutement de Lille, mle 3625; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Lopez (Henri-Marius), sergent, classe 1917, recrutement d'Alger mle 17.911.00912; 4 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Loubié (François), caporal, classe 1913, recrutement de Toulouse, mle 158; 28 ans de services, 4 campagnes. A éte blessé et cité.

Louette (Georges-Raymond-Albert), 2e classe, classe 1910, recrutement d'Abbeville, mle 433; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Lougoz (Charles-Joseph), 2e classe, classe 1910, recrutement de Béthune, mle 294; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Loupias (Charles-Jules), sergent-chef, classe 1916, recrutement d'Albi, mle 455; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Louvel (Henri-Emile), 2e classe, classe 1910, recrutement du Havre, mle 737; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Lucas (Gaston), 1re classe, classe 1916, recrutement de Valenciennes, mle 39; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Lucazeau (Alexandre), 2e classe, classe 1915, recrutement de Cholet, mle 15-497-00434; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Ludvig (Georges-Marie), caporal, classe 1913, recrutement de Strasbourg, mle 13-573-01772; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Lulague (Chéri-Alfred-André), sergent, classe 1910, recrutement de Rouen, mle 1377; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Lutereau (Louis-Eugène), caporal, classe 1917, recrutement de Coulommiers, mle 833; 29 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Macquin (Armand-Ferdinand-Louis), 2e classe, classe 1912, recrutement de la Roche-sur-Yon, mle 12-851-00041; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Magliozzi (Antoine), caporal, classe 1929, recrutement d'Alger, mle 29-911-01561; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Magne (François-Régis), 2e classe, classe 1911, recrutement de Pont-Saint-Esprit, mle 758; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Magnier (Armand-Joseph), 2e classe, classe 1910, recrutement de Saint-Quentin, mle 1362; 26 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.

Magnon (René-Louis), sergent-major, classe 1915, recrutement de Poitiers, mle 15-861-00977; 29 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Mahé (Jan-Baptiste), sergent, classe 1913, recrutement de Quimper, mle 13-291-00923; 23 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Mahuet (Eloi-Henri), 2e classe, classe 1916, recrutement de Nancy, mle 16-511-00090; 27 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Mairot (Jules-Louis), 1re classe, classe 1917, recrutement de Besançon, mle 54; 29 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Maître (Joseph-Lucien), 2e classe, classe 1916, recrutement de Chambéry, mle 1128; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Malaussena (Honoré), 2e classe, classe 1898, recrutement de Nice, mle 1234; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Malirat (Henri-Bernard-Félicien), sergent fourrier, classe 1915, recrutement de Toulon-Nice, mle 405; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Mallauran (Hilaire-Joseph-Henri), 2e classe, classe 1907, recrutement de Dunkerque, mle 1920; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Mallet (Marcel-Julien), 2e classe, classe 1916, recrutement de Versailles, mle 4606; 29 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Malo (Henri-Emile), caporal, classe 1911, recrutement du Havre, mle 2335; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Malon (Georges-Adolphe), 2e classe, classe 1917, recrutement de la Seine (3e bureau), mle 2435; 29 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Maman (Edmond-Jean), 2e classe, classe 1914, recrutement de Péronne, mle 416; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Mambour (Léopold-Gaspard), 2e classe, classe 1910, recrutement de Béthune, mle 2066; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.

Mangin (Louis), 2e classe, classe 1917, recrutement de Nancy, mle 17-881-02024; 29 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Manigold (Jacques-Léon), sergent, classe 1912, recrutement de Strasbourg, mle 12-682-00755; 27 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Manson (Nestor), sergent, classe 1900, recrutement de la Rochelle, mle 1233; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Marcerou (Jean), 2e classe, classe 1907, recrutement de Foix, mle 589; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Marchand (Abel), 2e classe, classe 1915, recrutement de Moulins, mle 1032; 29 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Marcou (Alfred-Jules), 1re classe, classe 1917, recrutement de Versailles, mle 1217; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Mariel (Alfred-Emile), caporal, classe 1910, recrutement de Béthune, mle 2697; 28 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.

Marignane (Jean-Baptiste-Marius-Fernand), 2e classe, classe 1906, recrutement d'Avignon, mle 991; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Marinier (Edouard-Louis), 2e classe, classe 1927, recrutement de Rouen-Nord, mle 1114; 28 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Marmuse (Maurice), 1re classe, classe 1907, recrutement de Béthune, mle 33; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Marolleau (Louis-Henri-Auguste), 2e classe, classe 1915, recrutement de Niort, mle 15-797-00340; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Marsault (Joseph-Léopold-Maurice), 1re classe, classe 1915, recrutement de Niort, mle 15-797-00342; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Martel (Jean-Baptiste), caporal, classe 1912, recrutement de Saint-Etienne, mle 58; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Martin (Alfred-Cornil), caporal, classe 1910, recrutement de Dunkerque, mle 1822; 28 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.

Martin (Alphonse-Alexandre), 1re classe, classe 1906, recrutement d'Alençon, mle 377; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Martin (Auguste), 2e classe, classe 1899, recrutement de Fontenay, mle 1302; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Martin (Henri-Ernest), 2e classe, classe 1916, recrutement du Puy, mle 1022; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Martin (Jean-Louis-Paul), adjudant, classe 1910, recrutement de Rouen-Sud, mle 519; 27 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Martin (Léon-Fernand), caporal, classe 1914, recrutement de Valenciennes, mle 1762; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Martin (Paul-Albert), sergent, classe 1909, recrutement de Roanne, mle 1737; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Martin (Paul-Elie-Alfred), 2e classe, classe 1911, recrutement de Dunkerque, mle 244; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Martinez (Manuel), 2e classe, classe 1917, recrutement d'Oran, mle 17-921-1744; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Massinon (Florimond), 2e classe, classe 1910, recrutement de Béthune, mle 2070; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Mathieu (Daniel-Vital), sergent, classe 1924, recrutement de Toulouse, mle 1069; 28 ans de services, 1 campagne. A été cité.

Mathieu (Jules-Emile), 2e classe, classe 1916, recrutement de Nice, mle 01581; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Mathieu (Marcel), 2e classe, classe 1914, recrutement de Bourges, mle 1487; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Mathieu (Serge-Gratien), 2e classe, classe 1913, recrutement de Nancy, mle 13-887-01325; 30 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Mathis (Alban), 2e classe, classe 1911, recrutement de Nancy, mle 11-551-00155; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Mathis (Joseph-Emile), 2e classe, classe 1910, recrutement de Strasbourg, mle 10-572-00557; 25 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Matifat (Henri-Amédée), adjudant, classe 1910, recrutement d'Amiens, mle 525; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Mau (Henri), 2e classe, classe 1916, recrutement de Bordeaux, mle 16-331-02196; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cite.

Maublanc (Claude-Eugène), 2e classe, classe 1900, recrutement de Saint-Etienne, mle 2051; 15 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Maubuisson (Marcel-Louis-Auguste), caporal, classe 1909, recrutement de Compiègne, mle 1126; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Mauffait (Georges-Joseph-Florimond), 2e classe, classe 1910, recrutement de Saint-Omer, mle 1110; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Maupou (Henri-Jules), sergent, classe 1902, recrutement d'Orléans, mle 1376; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Maurel (Médéric-Marcellin), 2e classe, classe 1906, recrutement de Narbonne, mle 946; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Mauries (Achille-Raymond), 2e classe, classe 1927, recrutement d'Albi, mle 27-811-00083; 13 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.

Maury (Marie-Edmond-Lucien), 2e classe, classe 1898, recrutement de Bar-le-Duc, mle 859; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Mayer (Ernest-Victor), 2e classe, classe 1910, recrutement d'Avesnes, mle 1428; 27 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Maynadier (Eugène-Pierre), 2e classe, classe 1914, recrutement de Carcassonne, mle 310; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Maze, dit Mieusement (Albert-Marcel), 2e classe, classe 1910, recrutement du Havre, mle 1115; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Mazeau (Robert), 2e classe, classe 1916, recrutement d'Agen, mle 16-471-00951; 29 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Meance (Eugène-Joseph-Marie), 2e classe, classe 1918, recrutement de Vannes, mle 18-561-01083; 17 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Meguireche Bachir ben Messaoud, 2e classe, classe 1941, recrutement de Constantine, mle 41-93-374010.S.; 3 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Meignan (Albert-Jean-Baptiste), caporal, classe 1911, recrutement de Mayenne, mle 11-537-00709; 28 ans de services, 4 campagnes A été blessé et cité.

Meléo (Ernest), caporal, classe 1916, recrutement de Constantine, mle 16-93-866; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Ménager (Henri-Clément), sergent, classe 1910, recrutement de Beauvais, mle 154; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Menanteau (Célestin-Henri-Marcel), caporal, classe 1913, recrutement de Niort-Poitiers, mle 13-791-01511; 30 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Merchez (Marcel-Jules-Joseph), sergent, classe 1914, recrutement de Dunkerque, mle 451; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Mercier (Joseph-Louis-Clément-Pascal), 1re classe, classe 1913, recrutement de Mamers, mle 13-727-01078; 30 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Mercier (Léon-Jules-Henri), 2e classe, classe 1910, recrutement de Soissons, mle 378; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Merle (Jean-Marcellus), sergent-chef, classe 1910, recrutement d'Agen, mle 10-471-00451; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Mermoz (Paul-Adrien), 2e classe, classe 1915, recrutement de Grenoble, mle 565; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Mery (Louis-René), caporal, classe 1907, recrutement de Châteauroux, mle 1472; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Mescart (Albert-Louis-Paul), sergent, classe 1910, recrutement de Lille, mle 2338; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Meunier (Emilaud-Claude-Marie), caporal, classe 1915, recrutement de Clermont-Ferrand, mle 1133; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Meunier (Louis-Julien), caporal, classe 1917, recrutement du Puy, mle 2397; 29 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Meynier (Elie-Fortuné), 2e classe, classe 1926, recrutement d'Avignon, mle 580; 26 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Meyrand (Alphonse-Lucien), 2e classe, classe 1916, recrutement de Privas, mle 1627; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Michau (Raoul-Anatole), 2e classe, classe 1905, recrutement de Constantine, mle 326; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Michaud (Emile-Jean-Baptiste), 2e classe, classe 1910, recrutement de Châteauroux-le-Blanc, mle 10.367.00904; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Michaud (Maurice-Georges-François-Auguste), caporal, classe 1916, recrutement de Lons-le-Saunier, mle 236; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Michel (André-Louis-Joseph), 2e classe, classe 1913, recrutement d'Alençon, mle 13.611.00250; 5 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Michel (Jean-Baptiste), 2e classe, classe 1905, recrutement de Montbrison, mle 16; 28 ans de services, 1 campagne. A été blessé.

Michel (Philémon-Adolphe), 1re classe, classe 1916, recrutement du Puy, mle 763; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Micheneau (René-Victor-Auguste), 2e classe, classe 1907, recrutement de la Roche-sur-Yon, mle 667; 28 ans de services, 5 campagnes A été blessé et cité.

Michez (Célestin), 2e classe, classe 1910, recrutement de Béthune, mle 3776; 22 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Micoud (Germain-Arthur), 2e classe, classe 1916, recrutement de Grenoble, mle 1302; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Mignod (Georges-Ildephonse), 2e classe, classe 1910, recrutement de Lille, mle 2104; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Mignot (René-Pierre-Ernest), 2e classe, classe 1913, recrutement de Tours, mle 13.371.01260; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Millet (Jean-Eugène), 2e classe, classe 1907, recrutement de Bourges, mle 1900; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Millet (Marcel-Camille), sergent, classe 1915, recrutement de Montargis, mle 405; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Minquoy (Jean), caporal, classe 1915, recrutement de Bordeaux, mle 15.331.02341; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Mocriau (Pierre), 2e classe, classe 1899, recrutement de Bordeaux, mle 1022; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Moisan (Pierre-Charles-Marie), 2e classe, classe 1914, recrutement de Saint-Brieuc, mle 14.221.00259; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Moity (André-Eugène), 2e classe, classe 1910, recrutement de Cambrai, mle 650; 18 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Moncaut (Maurice-Jean), 2e classe, classe 1905, recrutement de la Seine (2e bureau), mle 2353; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Monget (Ferréol-Francisque), caporal, classe 1912, recrutement de Clermont-Ferrand, mle 776; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Mongin (Yves-Fabien-Maxime), 2e classe, classe 1926, recrutement de Nancy, mle 26.527.00126; 3 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Monjotin (Arthur), 1re classe, classe 1906, recrutement de Riom, mle 2059; 20 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Moniot (Robert-Léon-Cyrille-Gustave), 2e classe, classe 1917, recrutement de Nancy, mle 17.551.00662; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Monnier (Henri-Léon-Alfred), caporal, classe 1898, recrutement du Havre, mle 1189; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Monteil (Gabriel-Albin), sergent, classe 1916, recrutement de Pont-Saint-Esprit, mle 699; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Montrognon (Joseph-Léon), caporal, classe 1915, recrutement de Riom, mle 997; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Monville (Daniel-Arsène-Modeste), sergent, classe 1910, recrutement du Havre, mle 881; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Moreau (Marcel), sergent, classe 1903, recrutement de Châteauroux, mle 1645; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Morel (Henri-Emile), caporal, classe 1913, recrutement de la Seine, 1er bureau, mle 599; 30 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Morelle (Gustave), caporal, classe 1910, recrutement de Valenciennes, mle 555; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Morin (Georges-Jules-Eusèbe), caporal, classe 1916, recrutement du Mans, mle 16.721.00868; 29 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Morot (Jean-Eugène), caporal, classe 1915, recrutement d'Arras, mle 763; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Mortier (Marceau-Oscar), sergent-chef, classe 1930, recrutement de Laon, mle 262; 28 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Mottin (Victor-François), 2e classe, classe 1910, recrutement de Mayenne, mle 10.537.00233; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Mottut (Georges-Adolphe), 2e classe, classe 1915, recrutement d'Angoulême, mle 15.161.00883; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Moudjar Mohamed, 2e classe, classe 1914 M., recrutement d'Alger, mle LM. 14.911.02323; 27 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Mougel (Louis-Philippe), 1re classe, classe 1912, recrutement de Nancy, mle 12.881.02281; 21 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Mougin (Louis-Joseph), 1re classe, classe 1914, recrutement de Nancy, mle 14.881.01174; 25 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Mouguernine Maadi, caporal, classe 1928 A, recrutement d'Alger, mle LM. 28.911.00466; 29 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Moulenc (Arnaud-François), 2e classe, classe 1916, recrutement de Montauban-Agen, mle 582; 27 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Mounier (Louis-Joseph), 2e classe, classe 1908, recrutement de Rennes, mle 2352; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Mourain (Pierre-Joseph-Jean-Baptiste), 2e classe, classe 1917, recrutement de la Roche-sur-Yon, mle 17.851.01178; 28 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Mousseau (Louis-Hippolyte-Célestin), sergent-major, classe 1910, recrutement de Nancy, mle 10.547.00102; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Munier (Louis-Noé-Casimir), 2e classe, classe 1912, recrutement de Privas, mle 906; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Muret (Henri-Marius), 2e classe, classe 1917, recrutement de Montpellier, mle 939; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Mutot (Charles-Louis), 2e classe, classe 1910, recrutement de Rouen, mle 139; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.
Nadaud (Eugène), 1re classe, classe 1913, recrutement de Limoges, mle 13.871.01721; 30 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Nattier (Eugène), 2e classe, classe 1910, recrutement de Compiègne, mle 1261; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Negrier (Auguste), 2e classe, classe 1912, recrutement de Brive-Périgueux, mle 12.197.01257; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Negron (Auguste-Jean-Pierre), 2e classe, classe 1899, recrutement de Mende, mle 490; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Nessal (Mansour), 1re classe, classe 1917 M, recrutement d'Alger, mle RM. 17.911.03381; 29 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Neuville (Fernand-Léon-Lucien), adjudant, classe 1909, recrutement de Dunkerque, mle 1384; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Neveu (Georges-Lorent-Quasimodo), sergent, classe 1902, recrutement de Granville, mle 860; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Nicolas (Maurice-Léon), sergent, classe 1915, recrutement de Falaise, mle 15-147-00138; 29 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Nicolas (Natal-Gabriel-Marceau), 2e classe, classe 1916, recrutement de Digne, mle 630; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Nicollin (Martin-Jacques-Marie), 2e classe, classe 1901, recrutement d'Annecy, mle 2395; 12 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.
Nieuport (Jean-Baptiste-Augustin), 2e classe, classe 1910, recrutement d'Arras, mle 645; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Nieuwensteed (Lucien-Henri), 2e classe, classe 1917, recrutement de Bourges, mle 1648; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.
Nové (Pierre-Louis), 1re classe, classe 1917, recrutement du Rhône-Sud, mle 923; 30 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Nuyttens (Victor-Joseph), 1re classe, classe 1910, recrutement de Lille, mle 158; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Nys (Henri), 2e classe, classe 1910, recrutement de Lille, mle 4313; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Olivier (Gaston-Alfred), 2e classe, classe 1914, recrutement de Nancy, mle 14-551-00428; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Olsommer (Marcel-Eugène), caporal-chef, classe 1944, recrutement de Strasbourg, mle 44-570-02914; 3 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Osinski (Henri), 2e classe, classe 1932, recrutement de Valenciennes-Douai, mle 2155; 26 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.
Ottino (César-Romulus-Clément), sergent-chef, classe 1921, recrutement de Nice, mle 1901; 28 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Ottomani (Pierre), adjudant-chef, classe 1928, recrutement d'Ajaccio, mle 02068; 18 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Oudin (Marcel-Marius), 2e classe, classe 1915, recrutement de Dijon, mle 903; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Padiolleau (Marcel-Clément-Germain), 2e classe, classe 1918, recrutement de Nantes, mle 18-441-00412; 28 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Paillet (Etienne-Hubert), 1re classe, classe 1917, recrutement de Péronne, mle 733; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Pailleux (Arthur-Gustave), 2e classe, classe 1910, recrutement de Béthune, mle 2960; 28 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.
Pannefieu (Maximin-Emile-Eugène), 2e classe, classe 1912, recrutement d'Avignon, mle 171; 28 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Pannetier (Marcel-Joseph), 2e classe, classe 1930, recrutement de Versailles, mle 30-581-630/78; 26 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Paquet (Henri), sergent, classe 1915, recrutement de Valenciennes-Douai, mle 898; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Paradan (Emile-Frezal), 2e classe, classe 1914, recrutement de Mende, mle 1390; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.
Parmentier (Charles), adjudant, classe 1900, recrutement de Bar-le-Duc, mle 1722; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Parriel (Pierre), 1re classe, classe 1914, recrutement de Montauban, mle 696; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Passaret (Jean), sergent, classe 1912, recrutement de Clermont-Ferrand, mle 577; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Pastorelli (Titus-Jean-Baptiste), 2e classe, classe 1912, recrutement de Nice, mle 2134; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Pau (Raphaël), sergent, classe 1911, recrutement de Perpignan, mle 879; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Pautal (Alfred-Joseph), caporal, classe 1913, recrutement de Lorient, mle 13-562-03449; 32 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Pavet (Gaston-Octave-Louis), sergent, classe 1913, recrutement de Mamers, mle 13-727-00541; 30 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Payen (Maurice-Joseph), 1re classe, classe 1915, recrutement d'Arras, mle 1155; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Paysant (Bernard-Félix-Gabriel), 2e classe, classe 1914, recrutement de Bernay, mle 835; 25 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Pecron (Clovis-Paul), caporal, classe 1911, recrutement de Béthune, mle 3885; 21 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Pedinielli (Antoine), 2e classe, classe 1901, recrutement d'Ajaccio, mle 2037; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Pelecq (Jean-Stanislas), caporal, classe 1904, recrutement de Pau, mle 818; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Pelletier (Georges-Constant), sergent, classe 1903, recrutement de la Seine (3e bureau), mle 784; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Penaud (Louis), 2e classe, classe 1904, recrutement de Limoges, mle 1200; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.
Penin (Marcel-Aimé-Joseph), sergent-major, classe 1910, recrutement de Béthune, mle 761; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Perard (François), 1re classe, classe 1903, recrutement de Roanne, mle 143; 28 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Pereyron (Jean-Joseph-Marius), 2e classe, classe 1904, recrutement de Pont-Saint-Esprit, mle 602; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Perrier (Etienne-Antoine), caporal, classe 1913, recrutement de Compiègne, mle 451; 27 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Perrin (Emile-Auguste), caporal, classe 1907, recrutement de Nancy, mle 07-887-00091; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Perrin (Georges-Henri), sergent, classe 1914, recrutement de Strasbourg, mle 14-571-01252; 29 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Perrin (Justin-Pierre), 2e classe, classe 1912, recrutement d'Avignon, mle 435; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Perrollaz (François-Joseph), 1re classe, classe 1910, recrutement d'Annecy, mle 1837; 29 ans de services, 1 campagne. A été blessé.
Perrot (Gaston-René), caporal, classe 1917, recrutement de Saintes, mle 17-177-01608; 29 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Perrot (Henri-Julien), 2e classe, classe 1915, recrutement de Romans, mle 623; 29 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Perroton (Pierre), 2e classe, classe 1911, recrutement de Roanne, mle 1640; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.
Perry (Joseph-Guislain-Marie), caporal, classe 1910, recrutement d'Arras, mle 2520; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Persil (Alfred-Félix-Ernest-Marie), sergent, classe 1910, recrutement de Rouen, mle 1591; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Pesant (Georges-Gaston), caporal, classe 1910, recrutement de Saint-Quentin, mle 739; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Pesquet (Achille-Eugène), 2e classe, classe 1910, recrutement de Rouen, mle 141; 27 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Pesquet (Georges-Charles), 2e classe, classe 1907, recrutement de Rouen, mle 152; 26 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Petard (Ferdinand-Adolphe-Mathurin), 2e classe, classe 1913, recrutement d'Ancenis, mle 13-447-00222; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Petit (Alphonse), sergent, classe 1911, recrutement de Châlon, mle 455; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Petit (Daniel-Hilaire), 2e classe, classe 1916, recrutement de Lille, mle 3184; 19 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Petit (Lucien-César), 1re classe, classe 1910, recrutement de Rouen, mle 155; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Petit (Vital-François), 2e classe, classe 1915, recrutement de Strasbourg, mle 15.573.01538; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.
Petitgenet (Albert), 2e classe, classe 1910, recrutement de Nancy, mle 10.881.01638; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Petre (Augustin-Raymond-Pierre), 2e classe, classe 1910, recrutement d'Abbeville, mle 705; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Peyré (Gabriel-Joseph), caporal, classe 1915, recrutement de Toulon, mle 482; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Peyret (Gaston-Jean-Joseph), adjudant-chef, classe 1926, recrutement de Rhône-Nord, mle 615; 28 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Peyron (Jean-Claude), 2e classe, classe 1914, recrutement de Montbrison, mle 1126; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Pezet (Alexandre), sergent, classe 1930, recrutement de Paris, mle 30.752.04881; 26 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Pfister (Auguste-Alexandre), 1re classe, classe 1921, recrutement du Rhône-Sud, mle 180; 28 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Pic (Jean-Caprais), sergent, classe 1907, recrutement d'Agen, mle 1047; 29 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Picard (Marcel), caporal, classe 1916, recrutement de Poitiers-Châtellerault, mle 16.867.01339; 29 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Picavet (Emile-Marie), 2e classe, classe 1915, recrutement de Lille, mle 4015; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Pico (Paul-Henri-André-Eloi), 2e classe, classe 1910, recrutement de Valenciennes-Douai, mle 1660; 27 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Picque (Emile-Léon-Camille), 2e classe, classe 1910, recrutement de Saint-Omer, mle 3092; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Pierre (Armand-Henri), 2e classe, classe 1916, recrutement de Saintes, mle 16.177.00258; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Pierre (Louis-Arsène), caporal, classe 1914, recrutement de Belfort, mle 2987; 29 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Pierrel (Joseph-Ernest), caporal, classe 1899, recrutement d'Epinal, mle 1267; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Pierron (Alix-Paul-Charles), 2e classe, classe 1913, recrutement de Strasbourg, mle 13.671.01540; 25 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Pietrowisko (Lucien-Georges-Octave), 2e classe, classe 1910, recrutement de Péronne, mle 48; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Pigot (Toussaint-François), 2e classe, classe 1903, recrutement de Soissons, mle 898; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Pihan (Marcel-Julien-Amédée), 1re classe, classe 1910, recrutement du Havre, mle 2991; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Pineau (Henri-Eugène), 2e classe, classe 1914, recrutement de Niort, mle 14.797.00979; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Pinsard (Mathurin-Pierre-Marie), 2e classe, classe 1918, recrutement de Vannes, mle 18.561.02060; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Pinson (Louis-Marie-Joseph), 2e classe, classe 1912, recrutement de Guingamp, mle 12.222.00705; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Piot (Louis-Alfred), caporal, classe 1910, recrutement de Saint-Quentin, mle 1026; 28 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Piquet (Emile-Joseph), 2e classe, classe 1910, recrutement de Valenciennes-Douai, mle 1934; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.
Pivot (Albert-Léon), 2e classe, classe 1915, recrutement du Rhône-Nord, mle 857; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Pizoard (Gaston-Emile-Marius), caporal, classe 1914, recrutement d'Avignon, mle 1561; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Planet (Marcel-Noël-Antoine-Auguste), sergent, classe 1913, recrutement de Tulle, mle 13.191.00055; 11 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Plantade (Pascal), 2e classe, classe 1913, recrutement de Toulouse, mle 1368; 5 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Plantin (Jean-Gabriel-Eugène), 2e classe, classe 1910, recrutement de Valenciennes-Douai, mle 1678; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Plasse (Antoine), 2e classe, classe 1915, recrutement de Saint-Etienne, mle 1789; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Plateau (Alexandre-Xavier), caporal, classe 1910, recrutement de Valenciennes-Douai, mle 1451; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.
Plateaux (Gustave-Victor), 2e classe, classe 1910, recrutement de Soissons, mle 950; 25 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.
Pléven (Roger-François-Théophile-Joseph), sergent, classe 1935, recrutement de Beauvais, mle 861; 23 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Poche (René-François-Louis), sergent, classe 1912, recrutement d'Angers, mle 12.491.00296; 28 ans de serviecs, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Poette (Georges), sergent, classe 1908, recrutement de Laon, mle 852; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Poire (Alfred-Robert-Charles), 2e classe, classe 1910, recrutement de Béthune, mle 3809; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Poire (Gaston-Georges), 2e classe, classe 1912, recrutement d'Amiens, mle 134; 26 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Poirette (Désiré-François), 2e classe, classe 1911, recrutement de Valenciennes, mle 1691; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Poissonnet (Joseph-Auguste-Henri-Florentin), 2e classe, classe 1915, recrutement de la Roche-sur-Yon, mle 15.851.01461; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Polet (Raymond-Léon-Arthur-Paul), 2e classe, classe 1910, recrutement de Rouen, mle 2404; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Pollet (César), 2e classe, classe 1910, recrutement de Béthune, mle 1105; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.

Pommepuy (Henri), caporal-chef, classe 1908, recrutement de Brive, mle 1310; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Pommier (Fernand-Victor), 2e classe, classe 1915, recrutement de la Seine (1er bureau), mle 3250; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Pommier (Joseph-René), caporal, classe 1905, recrutement de Laval, mle 837; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Pompidor (Pierre-Michel-Joseph), 2e classe, classe 1914, recrutement de Perpignan, mle 944; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Pontier (Emile-Marius), 2e classe, classe 1905, recrutement de Pont-Saint-Esprit, mle 862; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Pontonnier (François-Louis), 2e classe, classe 1918, recrutement du Mans, mle 18.721.00150; 28 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Porcher (Louis-Jean), 2e classe, classe 1917, recrutement d'Angers, mle 17.491.01823; 29 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Porguet (Sébastien), 2e classe, classe 1908, recrutement de Narbonne, mle 1872; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Poteaux (Joseph-Edouard), caporal, classe 1910, recrutement d'Avesnes, mle 369; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Potier (Jean-Joseph), 2e classe, classe 1910, recrutement de Lille, mle 4393; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Pottin (Emile-Gaspard), sergent, classe 1905, recrutement de Bourgoin, mle 42; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Poucet (Jules-Albert), 2e classe, classe 1924, recrutement d'Amiens mle 1369; 27 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Poulain (Pierre-Joseph-Auguste), 2e classe, classe 1910, recrutement de Saint-Quentin, mle 1579; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Poullin (Auguste-Eugène), 2e classe, classe 1899, recrutement d'Orléans, mle 196; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Poupard (Charles), caporal, classe 1901, recrutement de Tours, mle 1769; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Pourpry (Arthur-Léon-Emile), caporal, classe 1910, recrutement d'Alencon, mle 10.611.00358; 29 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Pourchelle (Jules), 2e classe, classe 1915, recrutement de la Seine, 4e bureau, mle 4128; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Pourquie (Gabriel-Jean), sergent, classe 1902, recrutement de Toulouse, mle 1208; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Prache (Jules-André), 2e classe, classe 1910, recrutement de Cambrai, mle 1085; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Presson (Fernand-Auguste-Raymond), sergent-major, classe 1909, recrutement de Bar-le-Duc, mle 374; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Prevel (Pierre-Marie-Claudius), caporal, classe 1914, recrutement de Bourg, mle 74; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Prevost (Eugène-Auguste-Albert), caporal, classe 1913, recrutement de Lisieux, mle 13.148.00077; 30 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Prieur (Léon-Henri), 1re classe, classe 1911, recrutement de Blois, mle 1702; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Prieux (Henri-Gaston), 2e classe, classe 1916, recrutement de la Seine, 1er bureau, mle 5114; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Prigent (Pierre-Marie), 1re classe, classe 1917, recrutement de Brest-Châteaulin, mle 17.292.04116; 27 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Privat-Garilhe (Emile-Paul-Joseph), caporal, classe 1918, recrutement de Pont-Saint-Esprit, mle 598; 29 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Prous (Joachim-Jean-Gilbert-Antoine), 2e classe, classe 1906, recrutement de Marseille, mle 1545; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Provins (Eugène-Fernand), caporal, classe 1913, recrutement de Nancy, mle 13.517.02095; 30 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Prudon (François), 2e classe, classe 1908, recrutement de Chalon-sur-Saône, mle 272; 24 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Pruvot (Georges-Louis-Joseph), adjudant, classe 1910, recrutement de Béthune, mle 3376; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Puis (Julien-Alphonse), caporal, classe 1917, recrutement de Versailles, mle 2403; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Puyfaud (Emile), 2e classe, classe 1935, recrutement d'Angoulême, mle 35-161-00106; 5 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.

Puymerail (Pierre), 2e classe, classe 1900, recrutement d'Angoulême, mle 1420; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Puyraveau (Camille), 2e classe, classe 1916, recrutement de Périgueux, mle 16-241-00742; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Quantin (Joseph-Gilbert), 2e classe, classe 1913, recrutement de Guéret, mle 13-231-01157; 30 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Quenouille (Sosthène-Amédée), 1re classe, classe 1910, recrutement de Rouen, mle 646; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Quéméré (Yves-Etienne-Louis), 2e classe, classe 1916, recrutement de Quimper, mle 16-291-02579; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Quenette (René-Célestin), 2e classe, classe 1916, recrutement de Nancy, mle 16-551-01087; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Quéruel (Marcel), 2e classe, classe 1912, recrutement de Nevers, mle 1827; 8 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Quesnel (Maurice-Eugène-Félix), caporal, classe 1910, recrutement du Havre, mle 112; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Queyssi (Jean-André), 2e classe, classe 1911, recrutement d'Agen, mle 11-477-00532; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Quille (René-Auguste), 2e classe, classe 1915, recrutement de Dunkerque, mle 2275; 27 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Raby (Léon-Pierre-Jean-Baptiste), caporal, classe 1910, recrutement de Roanne, mle 1783; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Racine (Jules-Alfred), 1re classe, classe 1910, recrutement de Saint-Quentin, mle 690; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Raffaelli (Adolphe), sergent, classe 1941, recrutement de Besançon, mle 41-250-15014; 10 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Ragné (Henri), 2e classe, classe 1917, recrutement de Toulouse, mle 1298; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Rahier (Alfred-Jules), caporal, classe 1910, recrutement de Lille, mle 5632; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Raine (Marcel-Jules-Félix), 2e classe, classe 1917, recrutement de Granville, mle 17-508-01214; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Ramdane Mohamed, caporal, classe 1932 A, recrutement d'Alger, mle RM. 32-911-00070; 26 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Ramette (Emile), caporal, classe 1910, recrutement de Lille, mle 6408; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Randouillet (François), 2e classe, classe 1916, recrutement de Brive, mle 16-197-01133; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Rannaud (André-Marcel-Désiré), 2e classe, classe 1917, recrutement de Dreux, mle 1046; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Ranty (François), 2e classe, classe 1914, recrutement de Limoges, mle 14-871-01183; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Ras (André-Joseph), 1re classe, classe 1913, recrutement du Havre, mle 978; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Rastoile (Jean), caporal, classe 1897, recrutement de Montluçon, mle 998; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Rat (Léon-Clément-Jules), sergent, classe 1911, recrutement de Mamers, mle 11-727-00534; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Raulhac (Augustin-François), caporal, classe 1896, recrutement de Rodez, mle 2259; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Raynaud (Charles-Albert-Théodore), sergent, classe 1917, recrutement de Saintes, mle 17-177-00184; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Raynaud (Claudius), caporal, classe 1915, recrutement du Puy, mle 1757; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Raynaud (Pierre-Jean-Armand), sergent, classe 1905, recrutement de la Roche-sur-Yon, mle 1763; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Rebouche (Gabriel-Paul), 1re classe, classe 1916, recrutement de Béthune, mle 574; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Reboulet (Raymond-Siméon), 1re classe, classe 1907, recrutement de Privas, mle 1212; 28 ans de services, 5 campagnes, A été blessé et cité.

Reboux (Arsène-Mathurin), caporal, classe 1916, recrutement de Saint-Brieuc, mle 16-221-00979; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Regis (Jean-Albert-Ernest), 2e classe, classe 1916, recrutement de Rodez, mle 1738; 29 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Reitel (Gaston-Auguste), 2e classe, classe 1903, recrutement de Rouen-Nord, mle 2107; 26 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Remoussin (Augustin-Henri), 2e classe, classe 1910, recrutement du Havre, mle 1250; 25 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Renard (Edouard-Octave-Eloi), 2e classe, classe 1910, recrutement de Bernay, mle 753; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Renard (Eugène - Albert - Alexandre - Adhélar), sergent fourrier, classe 1910, recrutement de Saint-Omer, mle 2010, 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Renault (Alfred-Emile), caporal, classe 1910, recrutement de Rouen-Sud, mle 693; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Renel (Julien-Auguste), sergent, classe 1913, recrutement de Nancy, mle 13-887-01346; 28 ans de services, 5 campagnes. A eté cité.

Reviron (Léon), 2e classe, classe 1913, recrutementde Châteauroux-Le Blanc, mle 13-367-00628; 30 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Rey (François-Joseph), 1re classe, classe 1910, recrutement de Chambéry, mle 1287; 29 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Rey (Jean-Baptiste), 2e classe, classe 1916, recrutement du Puy, mle 1697; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Riaucoux (Pierre-Edouard-Léopold), caporal, classe 1916, recrutement de Brive, mle 16-197-02102; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Riballet (Lucien-Henri-Octave), caporal, classe 1912, recrutement de Cosne-Bourges, mle 1483; 28 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Riban (Marcel-Lucien-Marius), 2e classe, classe 1912, recrutement de Grenoble, mle 175; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Ribardière (Adrien), 1re classe, classe 1902, recrutement de Châtellerault, mle 1393; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Ribot (Emile-Julien), caporal, classe 1910, recrutement de Pont-Saint-Esprit, mle 516; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Richard (André-François-Ernest), 2e classe, classe 1916, recrutement de Rouen-Sud, mle 1201; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Richard (Antoine), 2e classe, classe 1913, recrutement de Belley, mle 122; 30 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Richard (François-Victor-Valentin), 2e classe, classe 1911, recrutement d'Autun, mle 1138; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Richieri (Hospice-François-Nicolas), 2e classe, classe 1901, recrutement de Nice, mle 919; 18 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Rifougoulet (Jean-Antoine), 2e classe, classe 1911, recrutement de Clermont-Ferrand, mle 1472, 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Rigoureau (Maurice), 1re classe, classe 1909, recrutement de Fontainebleau, mle 228; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Rinfert (Victor-Jean-Pierre-Joseph), 2e classe, classe 1909, recrutement de Saint-Lô, mle 152; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Ringard (Charles), sergent, classe 1912, recrutement de Lyon-Central, mle 780; 31 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.

Ristori (François), sergent, classe 1894, recrutement d'Ajaccio, mle 821; 17 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Ritaine (Emile), 2e classe, classe 1910, recrutement de Béthune, mle 1607; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.

Rival (Jean-Auguste-Léon), 1re classe, classe 1910, recrutement de Montbrison, mle 886; 29 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Riveau (Lucien-Maurice-Louis), caporal, classe 1930, recrutement de Versailles, mle 30.781.081185; 20 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.

Rochard (André-Julien), 1re classe, classe 1918, recrutement de Versailles, mle 6262: 28 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Rochard (Jean-Marie), 2e classe, classe 1914, recrutement de Saint-Brieuc, mle 14.221.01396; 29 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Rochatain (Marius-Claude), sergent, classe 1913, recrutement de Constantine, mle 13.93.786; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Rodhain (Joseph-Georges), caporal, classe 1914, recrutement de Nancy, mle 14.881.02515; 19 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Roger (Alexandre-Pierre), 2e classe, classe 1915, recrutement de la Roche-sur-Yon, mle 15.851.01476; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Roger (Victor), 2e classe, classe 1915, recrutement d'Auxerre, mle 465; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Rogier (Henri-Arthur), caporal, classe 1931, recrutement de Nancy, mle 31.511.00255; 28 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Röhr (Pierre), 2e classe, classe 1911, recrutement de Strasbourg, mle 11.572.00680; 26 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Roig (Jacques-Emmanuel), caporal, classe 1914, recrutement de Perpignan, mle 138; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Rol (Charles), sergent, classe 1900, recrutement de Bergerac, mle 3; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Rolland (Gustave-Joseph), 2e classe, classe 1912, recrutement de Quimper, mle 12.291.01043; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Romieu (Edmond-Albert-Louis), 1re classe, classe 1910, recrutement de Gap, mle 66; 29 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Romilly (Henri-René), sergent, classe 1914, recrutement de Montargis, mle 122; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Ronchietto (Joseph), 2e classe, classe 1916, recrutement d'Annecy, mle 1334; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Rostin (Joseph-Honoré), 2e classe, classe 1912, recrutement de Gap, mle 733; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Rouast (Albert-Gaston), 2e classe, classe 1912, recrutement de Montélimar, mle 173; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Roubaud (Laurent-Louis), 2e classe, classe 1909, recrutement de Marseille, mle 3863; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Rouibah Saïd ben Sadi, 2e classe, classe 1931, recrutement de Constantine, mle 31.93 S. 5447; 28 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.

Rouille (Pierre-Louis-Marie), caporal, classe 1916, recrutement de Guingamp, mle 16.222.00516; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Roulleau (Camille-Valentin-Octave), caporal, classe 1908, recrutement d'Orléans, mle 354; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Roullot (Jean-Baptiste), 2e classe, classe 1904, recrutement d'Autun, mle 642; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Roumégous (Dominique-Adrien), 1re classe, classe 1917, recrutement de Bordeaux, mle 17.331.02227; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Rouquet (Raymond-Emile), 2e classe, classe 1915, recrutement de Toulouse, mle 1356; 25 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Rousseau (Auguste-Louis-Eugène), caporal, classe 1909, recrutement de la Roche-sur-Yon, mle 1220; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Roussel (René-Victor-Justin), sergent, classe 1911, recrutement de Marseille, mle 2640; 28 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Rousset (Antoine-Simon), adjudant, classe 1926, recrutement de Lyon-Central, mle 134; 27 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Rousset (Jean-Pierre), 2e classe, classe 1914, recrutement de Saint-Etienne, mle 1644; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Roux (Charles-Paul-Albert), caporal, classe 1910, recrutement de Romans, mle 509; 29 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Roux (Marius-Léon), 2e classe, classe 1916, recrutement de Melun, mle 325; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Roy (Pierre-Marcel), 2e classe, classe 1917, recrutement de Cosne-Nevers, mle 712; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Roye (Jean-Gabriel-Auguste), 2e classe, classe 1944, recrutement de Lille, mle 44.59.23679; 13 ans de services, 1 campagne. A été cité.

Roynard (Jean-Jules), caporal, classe 1914, recrutement d'Angers, mle 14.491.00693; 23 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Rubin (Georges-Alexis), caporal, classe 1915, recrutement de Chartres, mle 86; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Ruem (Augustin-Symphorien), 1re classe, classe 1912, recrutement de Nimes, mle 1019; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Ruffieux (Joseph), sergent, classe 1900, recrutement de Chambéry, mle 561; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Ruffin (Pierre) 1re classe, classe 1910, recrutement de Compiègne, mle 181; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Saffar (Joseph-Raoul), 2e classe, classe 1911, recrutement d'Alger, mle 11.911.00905; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Sagnet (Joseph-Julien-Ernest-Marie), 2e classe, classe 1904, recrutement de Mende, mle 250; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Saguez (Gaston-Victorin), adjudant, classe 1910, recrutement de Saint-Quentin, mle 932; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Sainrat (Pierre), 1re classe, classe 1905, recrutement de Nevers, mle 342; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Sallard (Henri-Marie), caporal, classe 1914, recrutement de Mayenne, mle 14.537.00735; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Salmon (Marcel-Auguste), 2e classe, classe 1914, recrutement du Mans, mle 14.721.00857; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Salomon (Julien-Joseph-Alexandre), 1re classe, classe 1911, recrutement de Besançon, mle 161; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Sambain (Méris-Kléber), 2e classe, classe 1911, recrutement de Gap, mle 851; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Samier (Charles-Auguste), 2e classe, classe 1910, recrutement de Béthune, mle 1733; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Samson (Alfred-Marcel), 2e classe, classe 1910, recrutement du Havre, mle 210; 27 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Saoudi Ali, 2e classe, classe 1919 A, recrutement d'Alger, mle R. M. 19.911.05399; 28 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Sartre (Henri), sergent-chef, classe 1925, recrutement de Romans, mle 209; 28 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Sauvage (Alexandre-Honoré-Jules), sergent, classe 1910, recrutement de Valenciennes, mle 527; 28 ans de services 4 campagnes. A été cité.

Sauvegrain (Jean-Baptiste-Pierre), 2e classe, classe 1917, recrutement d'Auxonne-Dijon, mle 1086; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Savary (Nicolas-Joseph), 2e classe, classe 1910, recrutement de Valenciennes-Douai, mle 1394; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Savina (Jean-Guillaume), 2e classe, classe 1906, recrutement de Quimper, mle 2128; 15 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Schaffner (Eugène-Pierre), 2e classe, classe 1914, recrutement de la Seine, 1er bureau, mle 1884; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Scherperel (Eugène-Augustin), sergent, classe 1911, recrutement de Béthune, mle 1864; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Schneider (Georges-Eugène-François), 2e classe, classe 1913, recrutement de Tunis, mle 381; 30 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Schouwey (Alexis-Albert), sergent-major, classe 1911, recrutement de Vesoul, mle 93; 29 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Sébille (Georges-Albert-Théodore), 2e classe, classe 1917, recrutement d'Auxerre, mle 494; 31 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Sechaud (François-Marie), 2e classe, classe 1917, recrutement d'Annecy, mle 2243; 30 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Seffah Bentahar, sergent, classe 1930 M, recrutement d'Alger, mle RM. 30.911.00301; 28 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

Séguier (Joseph), 2e classe, classe 1914, recrutement d'Albi-Carcassonne, mle 1136; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Segura (Antonio), 2e classe, classe 1943, recrutement d'Orléans, mle 43.920.00392; 16 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Sehnouni Benali, 2e classe, classe 1917, recrutement d'Oran, mle 17.921.05823; 13 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Sellier (Henri), 1re classe, classe 1910, recrutement de Valenciennes, mle 1102; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Seux (Marius-Henri), 2e classe, classe 1918, recrutement du Puy, mle 1864; 29 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Siari (Roger), 2e classe, classe 1929, recrutement d'Alger, mle 29.911.03036; 30 ans de services, 1 campagne. A été cité.

Sié (Jean-Marie), 2e classe, classe 1912, recrutement de Toulouse, mle 527; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Silvert (Théophile), 2e classe, classe 1910, recrutement de Valenciennes-Douai, mle 2361; 28 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.

Simon (Léon-Alfred), 2e classe, classe 1915, recrutement de Nice, mle 324; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Sinteff (Auguste), sergent, classe 1909, recrutement de Toul, mle 1619; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Six (Actéon-Camille), 2e classe, classe 1916, recrutement de Lille, mle 1280; 27 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.

S. N. P. Ali ben Ahmed, 1re classe, classe 1925, recrutement de Constantine, mle 25.93 G. 123/I. O.; 25 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

S. N. P. Ali ben Lahrech, 2e classe, classe 1920 M, recrutement d'Alger, mle LM. 20.911.03557; 25 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.

S. N. P. Mohamed ben Amar, 2e classe, classe 1916, recrutement de Constantine, mle 16.930.1971; 15 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Soler (Joseph), 2e classe, classe 1916, recrutement d'Alger, mle 16-911-00592; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Sompayrac (Armand-René), 2e classe, classe 1915, recrutement de Montpellier, mle 954; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Soquet (Henri-Pierre-Marie-François-Jean), 2e classe, classe 1911, recrutement de Saint-Brieuc, mle 11-221-00658; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Sorriaux (Emile), 2e classe, classe 1910, recrutement de Cambrai, mle 588; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Souchal (Jean-Michel), 2e classe, classe 1912, recrutement de Riom, mle 595; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Souchal (François-Antoine-Baptiste), 2e classe, classe 1916, recrutement de Riom, mle 1188; 29 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Soudière (Ernest-Jules), caporal, classe 1912, recrutement de Nancy, mle 12-881-00774; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Souici Saïd, 1re classe, classe 1925, recrutement de Constantine, mle 25-93 S. 329 L. M; 26 ans de services, 13 campagnes. A été blessé.

Spaenle (Eugène), 2e classe, classe 1916, recrutement de Strasbourg, mle 16-682-01307; 25 ans de services, 1 campagne. A été cité.

Steyaërt (Charles-Louis), 1re classe, classe 1910, recrutement d'Abbeville, mle 156; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Suaud (Henri-Octave-Louis), 2e classe, classe 1916, recrutement de Niort, mle 16-797-00981; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Tabouret (Charles-Gabriel), sergent, classe 1907, recrutement de Montélimar, mle 682; 26 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Taconnat (Lucien-Henri), 2e classe, classe 1914, recrutement de de la Seine (3e bureau), mle 4552; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Taillandier (René-Prosper), 2e classe, classe 1916, recrutement d'Albi, mle 1118; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Talmas (Georges-Paul), 1re classe, classe 1905, recrutement de la Seine (3e bureau), mle 2512; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

De Tandt (Charles-Louis), 2e classe, classe 1910, recrutement de Compiègne, mle 234; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Tardot (Louis-Joseph), 1re classe, classe 1910, recrutement de Nancy, mle 10-541-00257; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Tavernier (Albert-François-Hippolyte), 2e classe, classe 1910, recrutement de Saint-Omer, mle 548; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Tellier (Gustave-Henri), caporal, classe 1910, recrutement de Rouen, mle 1030; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Tellier (Raymond-Ernest-Gaston), 2e classe, classe 1916, recrutement de Soissons, mle 503; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Telmon (Moïse-Albert), 1re classe, classe 1915, recrutement de Vienne, mle 997; 29 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Terracole (Maurice-Henri-Léonard), sergent, classe 1929, recrutement de Paris, mle 29-756-04496; 28 ans de services, 1 campagne. A été cité.

Terrasson (Aimé), 1re classe, classe 1914, recrutement de Niort, mle 14-797-00477; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Theveniau (Alexandre), 2e classe, classe 1917, recrutement d'Autun, mle 819; 29 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Thibault (Raymond-Marie-Georges), 2e classe, classe 1910, recrutement de Rouen-Sud, mle 607; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Thiébaut (Marie-Raymond), 2e classe, classe 1912, recrutement de Nancy, mle 12.881.01678; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Thierry (Léon-Jules), 2e classe, classe 1915, recrutement de Strasbourg, mle 15.572.00770; 28 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Thiéry (Paul-Joseph), 2e classe, classe 1915, recrutement de Nancy, mle 15.881.00612; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Thiéry (René), 2e classe, classe 1916, recrutement de Nancy, mle 16.881.00166; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Thomas (Ernest), 2e classe, classe 1911, recrutement de Strasbourg, mle 11.681.01149; 26 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Thomas (Jean-Marie-Théodore), sergent, classe 1913, recrutement de Vitré, mle 13.357.00961; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Thomazon (Jean), 2e classe, classe 1909, recrutement de Guéret, mle 196; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Tiberghien (Louis), 2e classe, classe 1912, recrutement de Lille, mle 415; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Topin (Fernand-Marcel-Eugène), 2e classe, classe 1910, recrutement de Laon, mle 124; 5 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.

Torres (Antonio), sergent, classe 1896, recrutement d'Agen, mle 1108; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Torres (Antonio), 1re classe, classe 1909, recrutement d'Oran, mle 905; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Tourard (Augustin-Henri-Aimé), sergent, classe 1910, recrutement de Beauvais, mle 279; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Tourbez (Pierre-Joseph-Aimable), 2e classe, classe 1910, recrutement de Béthune, mle 898; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Tournant (Jean-Louis), adjudant, classe 1927, recrutement d'Arras, mle 1391; 23 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Tourneix (Léger), 2e classe, classe 1904, recrutement de Tulle, mle 391; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Toussaint (Pol-André), caporal, classe 1929, recrutement de Nancy, mle 29.881.01461; 28 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Trameau (Raymond-Frédéric), caporal, classe 1910, recrutement de Beauvais, mle 85; 25 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Travel (Edgard-Léopold), sergent, classe 1913, recrutement de Niort, mle 13.797.01111; 30 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Trehet (Amand-Edmond), 2e classe, classe 1912, recrutement de Vitré, mle 12.358.00704; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Trespeuch (Firmin-Antoine), sergent, classe 1916, recrutement de Tulle, mle 16.191.01677; 24 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Tribou (Jean-Baptiste, dit Paul), 2e classe, classe 1899, recrutement de Saint-Quentin, mle 723; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Trinel (Jules-Bénoni-Joseph), 2e classe, classe 1906, recrutement de Dunkerque, mle 549; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Trocherie (Jules-Basile-Marie), sergent, classe 1907, recrutement de Mamers, mle 1032; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Turpin (Henri-Joseph), caporal, classe 1910, recrutement de Lille, mle 4481; 27 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Tutin (Emile-Marcel), 2e classe, classe 1910, recrutement de Saint-Quentin, mle 67; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Tyler (Robert-Henri), 2e classe, classe 1926, recrutement de Lille, mle 7249; 18 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Vachia (Jules-Antoine), sergent, classe 1910, recrutement de Laon, mle 231; 26 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Vaillant (Louis-Auguste), sergent, classe 1910, recrutement de Cambrai, mle 322; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Vaillant (Louis-Toussaint-Joseph), 2e classe, classe 1910, recrutement de Cambrai, mle 383; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Valembois (Georges-Isidore-Joseph), caporal fourrier, classe 1910, recrutement de Béthune, mle 1380; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Valentin (Alphonse-Jules), 1re classe, classe 1910, recrutement du Havre, mle 1027; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Valentin (Antoine-Joseph), 2e classe, classe 1910, recrutement du Rhône-Nord, mle 783; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Valet (Pierre-Joseph-Marie), sergent, classe 1916, recrutement d'Ancenis, mle 16.447.00865; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Valette (Antonin), 2e classe, classe 1914, recrutement de Tulle, mle 14.191.00583; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Valibouze (Elie-Gustave-Alexandre), sergent, classe 1930, recrutement de Pau, mle 30.951.00928; 21 ans de services, 14 campagnes. A été cité.

Vallée (Emile-Louis-Marie), caporal, classe 1910, recrutement de Rennes, mle 10.351.00787; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité,

Vallee (Jules-Cyrille-Désirée), sergent, classe 1909, recrutement de Mamers, mle 313; 28 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Valois (Désiré-Lucien), sergent-major, classe 1905, recrutement de Soissons, mle 546; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Vallet (Elie-Joseph-Emile), 1re classe, classe 1916, recrutement de Bourgoin, mle 618; 27 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Vallez (Alphonse-Emile), 1re classe, classe 1910, recrutement de Cambrai, mle 814; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Vandamme (Albert-Charles-Xavier), sergent, classe 1910, recrutement de Dunkerque, mle 127; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Vandenberghe (Auguste-Marcel), 2e classe, classe 1913, recrutement de Dunkerque, mle 1807; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Vandermesse (Edouard), sergent, classe 1910, recrutement de Lille, mle 1713; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Van-Durme (Georges-René), caporal, classe 1916, recrutement de Melun, mle 82; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Vandycke (Maurice-Omer), 2e classe, classe 1910, recrutement de Dunkerque, mle 444; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Vannes (Henri-Arthur), 2e classe, classe 1910, recrutement de Laon, mle 746; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Vassaux (Louis-Paul-Lucien), 2e classe, classe 1910, recrutement de Saint-Quentin, mle 570; 27 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Varaire (Edmond), sergent, classe 1907, recrutement de Montluçon, mle 246; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Vasse (Henri-Auguste-Aimable), 2e classe, classe 1910, recrutement du Havre, mle 569; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Vasse (Paul-Joseph), 1re classe, classe 1910, recrutement d'Arras, mle 204; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Vaure (Jean), caporal, classe 1909, recrutement de Clermont-Ferrand, mle 749; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Venturini (Joseph-Charles), 2e classe, classe 1913, recrutement de Belfort-Besançon, mle 597; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Verdolin (Samuel), 2e classe, classe 1914, recrutement d'Agen, mle 14.471.00823; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Verheylesonne (Henri-Absalon), 2e classe, classe 1910, recrutement de Lille, mle 900; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Vérité (Alfred-Isidore-Casimir), 2e classe, classe 1928, recrutement de Béthune, mle 5517; 13 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Verneau (Rémy-Alexandre), 2e classe, classe 1904, recrutement de Versailles, mle 4454; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Vernerey (Léon-Gaston-Victor-Augustin), 2e classe, classe 1914, recrutement de Belfort-Besançon, mle 566; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Vial (Jacques-Abel-François), sergent-chef, classe 1933, recrutement de la zône d'outre-mer n° 1, mle 3467; 28 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Viard (Simon), 2e classe, classe 1916, recrutement de Chambéry, mle 1655; 27 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Vicente (Louis), caporal, classe 1910, recrutement de Nancy, mle 853; 13 ans de services, 13 campagnes. A été blessé.

Vicherat (Gaston-Marie-Célestin), caporal, classe 1918, recrutement de Nancy, mle 18.551.00210; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Vidal (Jules-Félix), 2e classe, classe 1915, recrutement de Gap, mle 827; 27 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Vidal (Louis), caporal, classe 1915, recrutement de Périgueux, mle 15.241.00795; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Vidal (Marius), 2e classe, classe 1916, recrutement de Montpellier, mle 00237; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Vidal (Raoul), 2e classe, classe 1908, recrutement de Nîmes, mle 594; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Vienney (Paul-Marie-Clément), sergent, classe 1910, recrutement de Besançon, mle 10.701.01018; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Vieux (Pierre-Joseph), 2e classe, classe 1913, recrutement de Bourg, mle 496; 30 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Viguie (Simon-Jean-Baptiste), caporal, classe 1906, recrutement de Rodez, mle 2137; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Viguier (Fernand), 2e classe, classe 1915, recrutement de Montauban, mle 414; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Vilcocq (Eugène-Alphonse), caporal, classe 1910, recrutement de Soissons, mle 45; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Villard (François), 2e classe, classe 1899, recrutement d'Annecy, mle 598; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Villemont (Maurice-Gustave-Charles), 2e classe, classe 1917, recrutement de Beauvais, mle 488; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Villez (Henri-Joseph), 1re classe, classe 1910, recrutement de Lille, mle 4221; 27 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Vincendeau (Raymond-Jean), 2e classe, classe 1912, recrutement de Libourne, mle 12.337.01208; 8 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Virlouvet (Edmond-Lucien-Désiré), 2e classe, classe 1910, recrutement de Rouen, mle 2094; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Visse (François-Louis), 2e classe, classe 1910, recrutement de Lille, mle 1908; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Vitse (Lucien-Albert), 1re classe, classe 1910, recrutement de Dunkerque, mle 2062; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Wacquiez (Lucien-Jules), sergent fourrier, classe 1915, recrutement de la Seine, 6e bureau, mle 3530; 4 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Wajnberg (Pinchos), caporal, classe 1946, recrutement de Lyon, mle 36754; 12 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Walter (André-Alexandre), 2e classe, classe 1929, recrutement de Nancy, mle 29.517.01037; 28 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Watiez (Charles-Albert), sergent, classe 1912, recrutement de Strasbourg, mle 12.571.00169; 29 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Watremez (Auguste), 2e classe, classe 1919, recrutement de Valenciennes, mle 1809; 27 ans de services, 1 campagne. A été cité.

Waxin (Ernest), 2e classe, classe 1910, recrutement d'Avesnes, mle 387; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Weber (Oscar-Edouard), 2e classe, classe 1934, recrutement de Besançon, mle 34.901.00772; 12 ans de services, 1 campagne. A été blessé.

Welche (Théophile-Théodore), 2e classe, classe 1911, recrutement de Lille, mle 6639; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Windels (Henri-Louis), caporal, classe 1912, recrutement de Constantine, mle 12.93.1253; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Wintzweiller (Jean-Joseph-Marie), 1re classe, classe 1916, recrutement de la Seine (3e bureau), mle 1880; 26 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Woitter (Sylvin-Gaston-Joseph), caporal, classe 1910, recrutement de Saint-Omer, mle 2047; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Wullems (César-Augustin), 2e classe, classe 1910, recrutement de Lille, mle 5496; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Yon (Joseph-Marie), 2e classe, classe 1918, recrutement de Lorient, mle 18.562.02385; 28 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Zeggari Rabah ben Belkacem, 2e classe, classe 1917, recrutement de Constantine, mle 17.930.5568; 15 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Zemouri Ahmed, caporal, classe 1930 M, recrutement d'Alger, mle 30.911.00692; 27 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Zerbib (Raphaël), 2e classe, classe 1912, recrutement de Constantine, mle 12.93.444; 9 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Zerdab Ismaël ben Braham), sergent, classe 1917, recrutement de Constantine, mle 17.93S.6299; 15 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Arme blindée et cavalerie.

André (Lucien-Marcel), 1re classe, classe 1928, recrutement de Nancy, mle 28.551.01308; 28 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Arpin (Léon-Marius), 2e classe, classe 1915, recrutement de Lyon-Central, mle 2468; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Astruc (Jean-Joseph-Georges), brigadier, classe 1919, recrutement d'Agen, mle 204; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Bachet (Francisque-Claudius), 2e classe, classe 1916, recrutement de Lyon-Central, mle 2491; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Balah Abdelhafid, brigadier, classe 1945, recrutement de Constantine, mle 45.93G.252 L. M.; 13 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Bardou (Louis-Marcel-Adrien-René), brigadier, classe 1929, recrutement de Toulouse, mle 1850; 28 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Beaudouin (Lucien-Isidore), maréchal des logis, classe 1910, recrutement de Compiègne, mle 588; 27 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Belhomme (Octave-Germain), maréchal des logis, classe 1929, recrutement de Chartres, mle 29.281.00352; 28 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.

Blay (Czseslaw), 2e classe, classe 1950, recrutement de Paris, mle 50-750-31850; 3 ans de services, 1 campagne. A été cité.

Bonevie (Camille-Antoine-Jean), brigadier, classe 1930, recrutement de Montauban, mle 30-821-00923; 28 ans de services, 1 campagne. A été cité.

Bonnery (Louis-René), maréchal des logis, classe 1930, recrutement de Paris, mle 30-754-04211; 26 ans de services, 1 campagne. A été cité.

Bouche (Alfred-Waldemar), 2e classe, classe 1910, recrutement de Compiègne, mle 1177; 27 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Bouly (Maurice-Joseph-Léon), adjudant, classe 1928, recrutement de Strasbourg, mle 28-571-01312; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Bourguignon (Auguste-Théophile), 1re classe, classe 1910, recrutement de Laon, mle 792; 27 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Bourguignon (René), brigadier, classe 1914, recrutement de Nancy, mle 14-547-01227; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Bressand (Pierre-Joseph), 2e classe, classe 1913, recrutement de Lons-le-Saunier, mle 911; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Brisset (Georges-Henri), maréchal des logis, classe 1910, recrutement d'Avesnes, mle 209; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Brouée (Robert-Fernand), brigadier, classe 1910, recrutement de Beauvais, mle 441; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Bryard (Isidore-Eugène), 2e classe, classe 1910, recrutement de Soissons, mle 315; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Carlier (Charles), 2e classe, classe 1910, recrutement de Cambrai, mle 360; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Caron (Louis-Léon), brigadier, classe 1910, recrutement de Compiègne, mle 413; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Castelle (Porthos-Achille-Julien), 1re classe, classe 1910, recrutement de Compiègne, mle 1011; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.

Chevalier (Pierre-Emile), 2e classe, classe 1910, recrutement de Cambrai, mle 198; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Clement (Elie-Auguste-Louis), 2e classe, classe 1910, recrutement de Bourgoin, mle 83; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Clouet (Robert-François-Arthur), 1re classe, classe 1916, recrutement de Compiègne, mle 1199; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Cohen (Haïm-Jamin), 2e classe, classe 1905, recrutement de la Seine (6e bureau), mle 2171; 23 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Cronier (Félix-Noël), 2e classe, classe 1915, recrutement de la Seine (4e bureau), mle 2392; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Darsonville (Albert-Charles), 2e classe, classe 1910, recrutement de Soissons, mle 631; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Debise (André-Jean), maréchal des logis chef, classe 1941, recrutement de Nancy, mle 41-520-05498; 16 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Delacroix (Arthur-Louis-Gaston), 1re classe, classe 1910, recrutement de Beauvais, mle 826; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Deligny (Paul-Albert-Henri), maréchal des logis, classe 1909, recrutement de Melun, mle 498; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Dematte (Maurice-Paul), maréchal des logis, classe 1910, recrutement d'Avesnes, mle 5; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Desjardins (Georges-Léon-Marcel), brigadier, classe 1910, recrutement de Beauvais, mle 21; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Derobert-Mazure (Paul), 2e classe, classe 1910, recrutement de Péronne, mle 145; 27 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Devis (François-Adrien), 2e classe, classe 1907, recrutement de la Seine (4e bureau), mle 3881; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Dubois (Doria-Eugène-Joseph), 2e classe, classe 1910, recrutement de Péronne, mle 315; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Dupuy (Jean-Louis-Pierre), 1re classe, classe 1926, recrutement de Libourne, mle 26.337.00146; 28 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Dureux (Pierre-Désiré), 2e classe, classe 1910, recrutement de Cambrai, mle 831; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Durieux (Gustave), 2e classe, classe 1913, recrutement de Valenciennes, mle 1465; 22 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Echelard (Roger-Henri-Marie), 1re classe, classe 1945, recrutement de Rennes, mle 45.351.18262; 4 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.

Eugène (Marcel-Louis-Désiré), brigadier-chef, classe 1929, recrutement de Chartres, mle 29.281.00073; 28 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.

Féret (Edmond-Joseph-Eugène), 2e classe, classe 1910, recrutement de Péronne, mle 441; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Février (Arthur-Joseph-Henri), 2e classe, classe 1910, recrutement de Saint-Omer, mle 1390; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Fohrer (Maurice-Marcel), 2e classe, classe 1922, recrutement de Péronne, mle 322; 28 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Gaillard (Louis), 1re classe, classe 1910, recrutement de Cambrai, mle 933; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Garnier (Alphonse-François), 2e classe, classe 1916, recrutement de Mayenne, mle 16.537.00987; 27 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Goldsworthy (Roger-Henri), adjudant-chef, classe 1933, recrutement de Paris, mle 33.756.00443; 28 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Connord (Alexandre-Claude-Gaston), 2e classe, classe 1935, recrutement de la Rochelle, mle 35.171.00749; 18 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Grante (Eugène-Célestin), brigadier, classe 1914, recrutement de Vesoul, mle 109; 16 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Grappin (Jules-Anthelme-Alexis), maréchal des logis, classe 1917, recrutement de Lorient, mle 17.562.01859; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Gustin (Paul-Joseph), 2e classe, classe 1910, recrutement d'Avesnes, mle 755; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Guyard (Gustave-Joseph-Marie), brigadier, classe 1910, recrutement de Beauvais, mle 125; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Havard (François-Joseph-Marcel), 1re classe, classe 1912, recrutement de Mayenne, mle 12.537.01013; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Henocq (Henri-Emilien), 2e classe, classe 1910, recrutement de Compiègne, mle 1428; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Joan (Octave-Elie-Adolphe), 2e classe, classe 1914, recrutement de Saint-Omer, mle 1436; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Lamotte (Fernand-Antoine-Joseph), 2e classe, classe 1910, recrutement de Saint-Quentin, mle 1270; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Lange (Raymond-Modeste), brigadier, classe 1913, recrutement de Nancy, mle 13.511.01549; 30 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Le Bon de la Pointe (Guy), maréchal des logis chef, classe 1933, recrutement de Paris, mle 33.756.01574; 10 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Legras (Georges), 2e classe, classe 1910, recrutement de Péronne, mle 585; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Lemaire (Ambroise-Eugène), 2e classe, classe 1917, recrutement de Compiègne, mle 791; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Léonard (Pierre), 1re classe, classe 1929, recrutement de Périgueux, mle 29.241.01271; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Lesage (Victor-Charles), 2e classe, classe 1910, recrutement de Compiègne, mle 689; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Leterc (Louis-Léon-Marius), 1re classe, classe 1910, recrutement du Havre, mle 2927; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Lortz (Charles), maréchal des logis, classe 1928, recrutement de Strasbourg, mle 28.671.02135; 28 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Lousent (Eloi-Charles-Moïse), 1re classe, classe 1910, recrutement d'Abbeville, mle 1127; 27 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Maissiat (Charles-Julien), 2e classe, classe 1917, recrutement de Belley, mle 1462; 30 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Martin (Bernard-Alphonse), maréchal des logis, classe 1911, recrutement de Bordeaux, mle 11.331.00998; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Mauduit (Gaston-Marcel), 2e classe, classe 1913, recrutement d'Amiens, mle 1389; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Meurant (Emile), 1re classe, classe 1903, recrutement d'Avesnes, mle 158; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Meuric (Pierre-Robert-Yves-Denis), 1re classe, classe 1931, recrutement d'Alençon, mle 31.611.00296; 28 ans de services, 1 campagne. A été cité.

Michaudon (Jean-Marie-Henri), 2e classe, classe 1917, recrutement du Rhône-Nord, mle 1220; 29 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Moulaine (Raymond-Noël), brigadier-chef, classe 1930, recrutement de Paris, mle 30.752.05803; 28 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Naudé (Edouard-Louis), maréchal des logis, classe 1913, recrutement de Nancy, mle 13.511.00303; 30 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Perrier (Robert-Ernest-Louis), 2e classe, classe 1928, recrutement de Soissons, mle 339; 28 ans de services, 1 campagne. A été cité.

Peyretti (Ferdinand-Louis-Joseph), maréchal des logis major, classe 1909, recrutement du Rhône-Central, mle 2184; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Philibert (Albert), 2e classe, classe 1898, recrutement du Puy, mle 1404; 28 ans de services, 7 campagnes. A été blessé.

Philippe (Maurice-Charles), 1re classe, classe 1911, recrutement de Versailles, mle 4353; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Pierlot (René-Léon), maréchal des logis, classe 1910, recrutement d'Avesnes, mle 541; 27 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Pierrard (Marie-René-Charles), maréchal des logis chef, classe 1929, recrutement de Nancy, mle 29.551.00143; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Pommier (Edouard-Maurice), 2e classe, classe 1915, recrutement de la Seine (4e bureau), mle 4125; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Poucet (Laurent), 2e classe, classe 1910, recrutement d'Avesnes, mle 1106; 28 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

Pruvost (Charles-Joseph-Jules), 2e classe, classe 1917, recrutement de Saint-Omer, mle 3196; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Putman (Alfred), 2e classe, classe 1910, recrutement de Compiègne, mle 110; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Quayraud (Henri), 1re classe, classe 1912, recrutement de Brive, mle 12.197.00542; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Quinon (André-Pierre), 1re classe, classe 1918, recrutement de Vienne, mle 302; 29 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Recel (Jean-Etienne), maréchal des logis, classe 1915, recrutement de Périgueux, mle 15.241.01595; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Reisenbursch (Albert-Henri), 1re classe, classe 1926, recrutement de Nancy, mle 26.551.00266; 28 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Reydellet (Louis-Honoré), brigadier, classe 1906, recrutement d'Oran, mle 267; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Roze (Marcel-Louis), 2e classe, classe 1915, recrutement de Dijon, mle 285; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Sauvage (Alfred-Gustave), brigadier, classe 1910, recrutement de Dunkerque, mle 118; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Sellner (François-Jacques-Jean), maréchal des logis, classe 1937, recrutement de Strasbourg, mle 37.672.01036; 18 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

Silly (Robert-Louis), 2e classe, classe 1929, recrutement de Chartres, mle 29.281.00098; 28 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.

Soveaux (Julien-Alfred), brigadier, classe 1910, recrutement de Péronne, mle 874; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Taillefer (Henri-Julien), maréchal des logis, classe 1912, recrutement d'Albi, mle 832; 29 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Tambour (Georges), 2e classe, classe 1910, recrutement d'Avesnes, mle 1151; 27 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Thery (Edmond-Augustin), 2e classe, classe 1924, recrutement de la Seine, 6e bureau, mle 3754; 27 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Tourneur (Fernand-Eugène), 2e classe, classe 1910, recrutement de Compiègne, mle 379; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Tyson (Auguste-Maurice-Alexandre), 1re classe, classe 1913, recrutement de Saint-Lô-Cherbourg, mle 13.501.01253; 30 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Verdure (Louis-Alfred), brigadier, classe 1910, recrutement de Rouen, mle 2438; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Verin (Albert-François), 2e classe, classe 1910, recrutement de Cambrai, mle 269; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Vidart (Gabriel-Emile-Alphonse), maréchal des logis chef, classe 1920, recrutement de Nancy, mle 20.889.00097; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Vienot (Louis-Albert), brigadier, classe 1914, recrutement de Dijon, mle 68; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Artillerie.

Albert (Maurice), 2e classe, classe 1914, recrutement de Dijon. mle 775; 29 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Alexandre (Robert-Gaston-Emile-Marius), maréchal des logis, classe 1909, recrutement de Lisieux, mle 135; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Amiard (Edmond-Louis), 1re classe, classe 1910, recrutement de Rouen-Sud, mle 486; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Amiaud (Arthur), 1re classe, classe 1914, recrutement d'Angoulême, mle 14.161.01253; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Aubin (Marcel-André), brigadier, classe 1924, recrutement de Nancy, mle 24.101.00723; 28 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Auclair (Léonce-Pierre), 2e classe, classe 1916, recrutement de Limoges, mle 16.871.02562; 25 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Audy (Henri), 1re classe, classe 1904, recrutement de Périgueux, mle 404; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Augendre (Claude-Balthazar), 2e classe, classe 1906, recrutement de Nevers, mle 69; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Aumaire (Antoine), maréchal des logis, classe 1912, recrutement du Rhône-Nord, mle 199; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Auzary (Georges-Marie-Pierre-Eugène), maréchal des logis, classe 1917, recrutement de Nantes, mle 17.441.03765; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Azan (Jacob), 2e classe, classe 1914, recrutement d'Oran, mle 14.921.01612; 30 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Baïer (Serge), 1re classe, classe 1931, recrutement de Besançon, mle 31.701.01293; 8 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.

Baillet (Jean-Baptiste-Charles), 2e classe, classe 1907, recrutement de Béthune, mle 187; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Bailleul (Emile-Joseph-Isaïe), 2e classe, classe 1910, recrutement du Havre, mle 2782; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Bardeau (Christophe), caporal, classe 1901, recrutement de Libourne, mle 346; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Baret (Edouard-Marie-Joseph), maréchal des logis, classe 1912, recrutement de Cholet, mle 12-497-01099; 27 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Bardou (Henri-Dorothé), brigadier, classe 1913, recrutement de Blois, mle 2342; 30 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Barre (Raymond-Richard), maréchal des logis, classe 1906, recrutement de Compiègne, mle 352; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Barthe (François-Auguste-Théophile), 1re classe, classe 1906, recrutement de Carcassonne, mle 357; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Barthélémy (Marius-Armand), 2e classe, classe 1922, recrutement de Lyon-Central, mle 2237; 28 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.

Bassin (Marcel-Maurice-Alfred), maréchal des logis, classe 1917, recrutement de la Seine (2e bureau), mle 302; 30 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Bastié (Raymond-Michel), maréchal des logis, classe 1944, recrutement d'Oran, mle 44-920-01264; 3 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Batier (Jean-Marie), 2e classe, classe 1912, recrutement de Guéret, mle 12-231-00760; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Baudpuin (Lucien-Charles-René), 2e classe, classe 1910, recrutement de Soissons, mle 170; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Baudry (Albert-Léon), brigadier, classe 1916, recrutement de Nantes, mle 16-441-00403; 27 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Bauer (Nicolas-Joseph), 1re classe, classe 1910, recrutement de Compiègne, mle 16; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Baurès (Ernest), 2e classe, classe 1910, recrutement de Foix, mle 685; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Bayard (Marcel-Léopold), 2e classe, classe 1910, recrutement de Saint-Omer, mle 146; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Beaucamp (Aimable-Pascal), 2e classe, classe 1908, recrutement du Havre, mle 1376; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Beauquier (Joseph-Auguste-Céleste), 2e classe, classe 1917, recrutement de L/Vesoul, mle 233; 29 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Beauval (Albert-Henri), 2e classe, classe 1910, recrutement de Rouen, mle 278; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Becasse (Isidore-Marcel-Julien), brigadier, classe 1910, recrutement du Havre, mle 637; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Becquard (Auguste-Henri), 2e classe, classe 1916, recrutement de Mamers, mle 16.727.01379; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Bellin (Joseph-Antoine-Alfred), 2e classe, classe 1912, recrutement de Beauvais, mle 1137; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Bernardi (Barthélémy-Marius), 2e classe, classe 1915, recrutement de Marseille, mle 581; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Bertereche (Frédéric), 2e classe, classe 1918, recrutement de Bayonne, mle 1829; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Berthaut (François-Alfred), 2e classe, classe 1916, recrutement de Dijon, mle 645; 29 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Berthier (René-Auguste-Elie), maréchal des logis, classe 1915, recrutement de la Seine (2e bureau), mle 363; 29 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Bertin (Gustave), 2e classe, classe 1915, recrutement de Cambrai, mle 886; 28 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Bertry (Ludovic), 2e classe, classe 1914, recrutement de Périgueux, mle 14.241.00963; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Beuchard (Albert-Louis-Marie), maréchal des logis, classe 1913, recrutement de Mayenne, mle 13.537.01117; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Beugnet (Albert-Paul), 2e classe, classe 1910, recrutement de Saint-Omer, mle 725; 11 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Beurdouche (Marie-Louis-Paul), 2e classe, classe 1903, recrutement de Nancy, mle 03.887.00003; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Beyris (Joseph-Vincent), maréchal des logis, classe 1914, recrutement de Bordeaux, mle 14.331.03159; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Bigot (André-Alfred), 2e classe, classe 1917, recrutement d'Evreux, mle 1048; 29 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Billet (Gabriel-André), 1re classe, classe 1916, recrutement de Beauvais, mle 311; 27 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Blicq (Alphara-Léon), brigadier, classe 1910, recrutement de Lille, mle 1980; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Blary (Joseph-Louis-Benoit), 1re classe, classe 1910, recrutement de Béthune, mle 1572; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Bodin (Louis), 2e classe, classe 1904, recrutement de Chatellerault-Poitiers, mle 620; 26 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

De Bonfils (Gérard), maréchal des logis, classe 1929, recrutement de Chartres, mle 29.281.00918; 28 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.

Bonnet (Antoine-Gabriel), maréchal des logis, classe 1910, recrutement de Clermont-Ferrand, mle 143; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Bonte (Louis-Florentin), maréchal des logis, classe 1909, recrutement de Lille, mle 1457; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Borey (Henri-Alexandre-Augustin), 2e classe, classe 1916, recrutement de Vesoul, mle 501; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Bos (Edmond-Gérard), 2e classe, classe 1913, recrutement de Lille, mle 6553; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Bottiglioli (François-Prosper), 2e classe, classe 1926, recrutement de Lyon-Central, mle 1117; 28 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.

Boulay (René-Joseph), 1re classe, classe 1916, recrutement de Chartres, mle 15; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Boulley (Robert), maréchal des logis, classe 1929, recrutement d'Auxonne-Dijon, mle 345; 28 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.

Bouniol (Charles-Auguste), 2e classe, classe 1903, recrutement de Bar-le-Duc, mle 2451; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Bourdeaux (Jean-Léon-Auguste), 2e classe, classe 1925, recrutement de Nancy, mle 25.527.00334; 28 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Boursier (Edmond), 1re classe, classe 1910, recrutement d'Avesnes, mle 385; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Boutagnon (Pierre-Gabriel), 2e classe, classe 1915, recrutement de Nevers-Bourges, mle 9; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Boyer (Henri-Jules), brigadier, classe 1907, recrutement de Nice, mle 1132; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Bretaud (Eugène-Marie-Octave), maréchal des logis, classe 1913, recrutement de la Roche-sur-Yon, mle 13.851.00097; 30 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Bricheteau de la Morandière (Robert), maréchal des logis, classe 1901, recrutement de la Seine (2e bureau), mle 4125; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Brisson (Charles-Victor-Pierre-Edmond), maréchal des logis, classe 1910, recrutement de Rouen-Sud, mle 371; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Brunias (Antoine-Amédée-Victor), maréchal des logis, classe 1908, recrutement de Nancy, mle 08.881.00085; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Buhsing (Emile), 2e classe, classe 1908, recrutement de Thionville, mle 1055; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Buret (Fernand-Ferdinand-Joseph), 2e classe, classe 1910, recrutement d'Arras, mle 2554; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Buret (Yves-Jean-Marie), maréchal des logis, classe 1918, recrutement de Pau-Bayonne, mle 1373; 7 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Burtin (Francisque-Victor), 2e classe, classe 1915, recrutement de Lons-le-Saunier, mle 167; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Caldamaison (Baptiste), maréchal des logis, classe 1911, recrutement d'Aurillac, mle 1417; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Callandreau (Jean-Marc), maréchal des logis, classe 1902, recrutement d'Angoulême, mle 1341; 28 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Calmels (Joseph-Auguste-Emile), 2e classe, classe 1910, recrutement de Montpellier, mle 01296; 29 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Caquard (Fernand), 2e classe, classe 1917, recrutement de Strasbourg, mle 17.573.02030; 29 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Cardin (Louis-Pierre), maître pointeur, classe 1913, recrutement de Saint-Lô, mle 13-501-01216; 29 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Cardon (Eugène-Charles), 2e classe, classe 1910, recrutement d'Abbeville, mle 426; 27 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Carion (Adolphe), 2e classe, classe 1910, recrutement d'Avesnes, mle 544; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Caron (François), maréchal des logis, classe 1910, recrutement de Béthune, mle 2032; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Caron (François-Joseph), maréchal des logis, classe 1910, recrutement de Saint-Omer, mle 1078; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Castel (Louis), 2e classe, classe 1910, recrutement de Lille, mle 3522; 27 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Cauchois (Fernand-Louis), 2e classe, classe 1910, recrutement de Rouen, mle 1060; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Cauet (Joseph-Fernand-Paul), 2e classe, classe 1910, recrutement d'Abbeville, mle 241; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Causse (Raymond-Prosper), maréchal des logis, classe 1910, recrutement de la Seine (1er bureau), mle 4911; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Cavallier (Léon), maréchal des logis, classe 1915, recrutement de Marseille, mle 3221; 29 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Cendre (Nicolas-Charles-Gaston), brigadier, classe 1915, recrutement de Nancy, mle 15-081-01617; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Chaillou (Eugène-Amédée-Henri), 2e classe, classe 1912, recrutement de la Roche-sur-Yon, mle 12-851-01169; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Chalmel (Prosper-Pierre), 1re classe, classe 1910, recrutement de Vitré, mle 10-358-01277; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Chambon (Paul-Marie-Joseph-Pierre), maréchal des logis, classe 1918, recrutement de Grenoble, mle 19; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Champoux (Michel), brigadier, classe 1907, recrutement de Tulle, mle 1542; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Chantelou (François-Joseph-Marie), maréchal des logis, classe 1900, recrutement du Mans, mle 578; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Charbonnel (Léger), 2e classe, classe 1911, recrutement de Clermont-Ferrand, mle 1235; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Charbonnier (Joannès-Auguste-Sébastien), brigadier, classe 1911, recrutement de Montbrison, mle 1216; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Chauwin (Hubert), 2e classe, classe 1930, recrutement de Cambrai, mle 1899; 28 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Chazeau (Antoine), 2e classe, classe 1917, recrutement de Clermont-Ferrand, mle 691; 29 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Chelle (Julien-Eugène-Théodule), 2e classe, classe 1916, recrutement de Péronne, mle 7; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Chevaux (Louis-Alphonse-Henri), 2e classe, classe 1917, recrutement de Lons-le-Saunier, mle 597; 29 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Chirez (Marcel-Joseph), 2e classe, classe 1917, recrutement de Lille, mle 1806; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Chlemaire (Maurice-Victor-Eugène), 2e classe, classe 1913, recrutement de Strasbourg, mle 13-571-00377; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Chochois (Ferdinand-Pierre-Henri), maréchal des logis, classe 1910, recrutement de Saint-Omer, mle 177; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Cir (Henri-Romain), maître pointeur, classe 1911, recrutement de Péronne, mle 1028; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Claraz (Joseph-Eugène), maître pointeur, classe 1906, recrutement de Chambéry, mle 1756; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Clavère (Jean), 2e classe, classe 1916, recrutement de Pau-Bayonne, mle 2376; 29 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Clément (Marcel-Louis), brigadier, classe 1917, recrutement de Nevers, mle 1060; 29 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Clipet (Georges-Oscar-Joseph), 2e classe, classe 1910, recrutement de Lille, mle 1273; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Cloitre (Joseph-Félix-Marie), 2e classe, classe 1912, recrutement de Grenoble, mle 1118; 30 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Cokelaer (Joseph-Henri), brigadier, classe 1910, recrutement de Dunkerque, mle 1329; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Colin (Henri-Nicolas-Aimé), 2e classe, classe 1917, recrutement de Nancy, mle 17-547-00603; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Colin (Paul-Eugène), 2e classe, classe 1917, recrutement de Nancy, mle 17-881-01480; 29 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

Collet (Léon-Pierre-Joseph), 2e classe, classe 1910, recrutement d'Arras, mle 1303; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Constant (Auguste), 2e classe, classe 1903, recrutement de Mende, mle 1720; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Coppet (Jean-Ambroise), maréchal des logis, classe 1906, recrutement de Chambéry, mle 1425; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Cordier (Alphonse-Auguste), 1re classe, classe 1910, recrutement de Rouen, mle 1580; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Cornacchia (Raoul-Eugène), 1re classe, classe 1916, recrutement de Versailles, mle 587; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Cornille (Eugène-Henri), 2e classe, classe 1910, recrutement de Lille, mle 6186; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Coste (Jean-René), maréchal des logis, classe 1908, recrutement d'Agen, mle 752; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Coucke (Jules-Louis), 1re classe, classe 1909, recrutement de Lille, mle 5089; 14 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Courde (Emile-Joseph-Alfred), 1re classe, classe 1910, recrutement de Rouen-Nord, mle 41; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Cournet (Gabriel-Albert-Marius), 2e classe, classe 1917, recrutement de Rodez-Montpellier, mle 191; 29 ans de services 3 campagnes. A été blessé et cité.

Courtois (René-Ide, surnom Louis), brigadier, classe 1910, recrutement de Saint-Quentin, mle 220; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Coussement (Georges), brigadier, classe 1910, recrutement de Lille, mle 3077; 25 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Couturier (Louis-Annet-Joseph-Auguste), 2e classe, classe 1911, recrutement de Riom, mle 662; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Cuq (Elie-François), 2e classe, classe 1917, recrutement de Rodez, mle 570; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Dacheux (Arsène), 2e classe, classe 1910, recrutement de Compiègne, mle 33; 27 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Damiens (Jean-Baptiste-Louis), 2e classe, classe 1916, recrutement de Béthune, mle 4825; 29 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Damoisin (Henri-César), caporal, classe 1909, recrutement de Grenoble, mle 724; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Dancre (Albert-Lucien), brigadier, classe 1931, recrutement de Niort, mle 31.797.00340; 28 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.

Danguillecourt (Robert-Eugène-Ambroise), brigadier, classe 1910, recrutement de Beauvais, mle 161; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Daniel (Fernand-Eugène), 2e classe, classe 1910, recrutement de Rouen-Sud, mle 301; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Dardon (Silvain-Aimable), 2e classe, classe 1914, recrutement de Blois, mle 1378; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Dauptain (Tiburce), 2e classe, classe 1914, recrutement de Fontainebleau, mle 889; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Dauvé (René-Louis), maréchal des logis, classe 1930, recrutement de la Seine, 2e bureau, mle 1128; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Daval (Antoine-Jean), 2e classe, classe 1916, recrutement de Roanne, mle 578; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Dave (Abel-Cornil), adjudant, classe 1907, recrutement de Béthune, mle 2695; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Deal (Marius-Arthur), maréchal des logis, classe 1916, recrutement de Roanne, mle 23; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Debacq (Louis-Daniel), 1re classe, classe 1910, recrutement de Béthune, mle 3681; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Dedde (Louis-Auguste), 2e classe, classe 1910, recrutement de Rouen, mle 2472; 25 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Dehon (François-Clovis), 2e classe, classe 1899, recrutement de Cambrai, mle 1834; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Delaby (Arthur), 2e classe, classe 1916, recrutement de Saint-Omer, mle 864; 19 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Delassus (Robert-Jean), 2e classe, classe 1914, recrutement de Dunkerque, mle 2034; 27 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Delattre (Auguste-Jules-Edouard-Abel), 2e classe, classe 1910, recrutement de Lille, mle 5655; 19 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Deleau (Omer-Ildephonse), 2e classe, classe 1910, recrutement de Valenciennes-Douai, mle 2067; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Delbarre (Alfred), brigadier, classe 1910, recrutement d'Avesnes, mle 396; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Delesalle (Jean-Marie-Joseph), adjudant, classe 1911, recrutement de Lille, mle 1232; 23 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Delgay (Marcel-Léon-Bernard-Emile), 2e classe, classe 1917, recrutement de la Roche-sur-Yon, mle 17.851.02298; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Delille dit Labusquiere (Marcel-Raymond-Victor), maréchal des logis, classe 1909, recrutement de la Seine, 4e bureau, mle 4551; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Delmare (Jules-Henri-Joseph), 1re classe, classe 1910, recrutement de Béthune, mle 1796; 27 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Delmau (Joseph), 2e classe, classe 1916, recrutement de Perpignan, mle 569; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Delmotte (Désiré-Paul), 2e classe, classe 1917, recrutement de Lille, mle 3125; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Delsol (Urbain-Marius), brigadier, classe 1916, recrutement de Brive, mle 16.197.00143; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Delval (Louis), 2e classe, classe 1910, recrutement de Béthune, mle 1339; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Delvart (Emile-Gustave-Joseph), 2e classe, classe 1902, recrutement de Béthune, mle 2512; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Demaertelaere (Jean-Baptiste), 2e classe, classe 1910, recrutement de Cambrai, mle 734; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Demay (Paul-Albert), 2e classe, classe 1910, recrutement de Péronne, mle 330, 24 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Denis (Jean-Baptiste), 2e classe, classe 1910, recrutement de Lille, mle 4377; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Denoual (Joseph-Marie-Yves-François), 2e classe, classe 1911, recrutement de Saint-Brieuc, mle 11.221.01381; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Depoortère (Victor), 2e classe, classe 1910, recrutement de Lille, mle 2915; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Deporges (Louis-Marcel), 2e classe, classe 1910, recrutement de Rouen, mle 2464; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Dereu (Henri-Théodore), 2e classe, classe 1910, recrutement de Lille, mle 5125; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Deruy (Maurice-Elie-Louis-Jean-Baptiste), brigadier, classe 1913, recrutement d'Arras, mle 362; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Derycke (Arthur), 1re classe, classe 1910, recrutement de Lille, mle 4467; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Descamps (Robert), 2e classe, classe 1915, recrutement de Lille, mle 2807; 26 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Desmonts (Maurice-Armand), 2e classe, classe 1914, recrutement d'Evreux, mle 565; 29 ans de services 6 campagnes. A été blessé et cité.

Despagne (Fernand-Henri), 1re classe, classe 1910, recrutement de Saint-Quentin, mle 1374; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Deville (Marcel-Julien), 2e classe, classe 1918, recrutement de Soissons, mle 407; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Dhouailly (Achille), 2e classe, classe 1910, recrutement de Cambrai, mle 1093; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Diot (Lucien-René), brigadier, classe 1929, recrutement de Nancy, mle 29.511.00685; 28 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Diou (Gaston-Etienne-Marie-Louis), 2e classe, classe 1916, recrutement de la Rochelle, mle 16.171.01129; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Dodre (Henri), 2e classe, classe 1915, recrutement de Valenciennes, mle 3; 18 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Dubois (Henri), maréchal des logis, classe 1915, recrutement de Moulins, mle 785; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Dubois (Victor-Charles), 2e classe, classe 1910, recrutement de Péronne, mle 584; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Dubur (Adrien), brigadier, classe 1914, recrutement de Bergerac, mle 14.247.01099; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Dubus (Alfred-Louis), 1re classe, classe 1915, recrutement de Lille, mle 3614; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Ducharne (André), 2e classe, classe 1917, recrutement du Rhône-Nord, mle 1103; 30 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Ducroquet (Louis-François-Maxime), maréchal des logis, classe 1910, recrutement de Péronne, mle 31; 28 ans de services 5 campagnes. A été blessé et cité.

Dumas (Marius), 2e classe, classe 1906, recrutement de Foix, mle 273; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Dumazet (Claude), 2e classe, classe 1911, recrutement de Chalon, mle 670; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Dumoulin (Emile-Alphonse), maréchal des logis, classe 1912, recrutement de Lille, mle 4797; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Dupré (Daniel-Gustave), 2e classe, classe 1915, recrutement du Puy, mle 1380; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Dupré (Louis), 2e classe, classe 1914, recrutement de Bourges, mle 1811; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Dupuis (François-Louis), brigadier, classe 1914, recrutement de Cambrai, mle 1883; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Duriez (Aimé-Octave-Joseph), brigadier, classe 1912, recrutement de Béthune, mle 3523; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Duriez (Edmond-Joseph-Louis), 2e classe, classe 1910, recrutement de Saint-Omer, mle 2450; 27 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Duteil (Alexandre-Joseph-Jean-Marie-Théophile), 2e classe, classe 1913, recrutement de Vitré, mle 1250; 30 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Duvette (Gustave-David-Régis), 2e classe, classe 1910, recrutement d'Amiens, mle 47; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Duvic (Gaston-Aimé-Joseph), maréchal des logis, classe 1913, recrutement de Nancy, mle 13.547.00764; 30 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Edmery (Pierre-Victor), maréchal des logis, classe 1918, recrutement de la Seine (4e bureau), mle 3818; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Elloy (Marie-Adrien-Eugène), 2e classe, classe 1911, recrutement de Strasbourg, mle 11.571.00145; 23 ans de services, 1 campagne. A été cité.

Emonet (Casimir-Auguste), 2e classe, classe 1909, recrutement d'Annecy, mle 585; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Escané (Plaisant-Pierre), 1re classe, classe 1913, recrutement d'Annecy, mle 2180; 30 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Escudier (Jean-Auguste), 2e classe, classe 1916, recrutement de Toulouse, mle 1623; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Etevenon (Joseph-Charles-Marie-Aimé), brigadier, classe 1929, recrutement de Besançon, mle 29.251.00710; 28 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Fabre (André-Edouard-Jean), maréchal des logis chef, classe 1913, recrutement de Rodez-Montpellier, mle 2353; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Fabre (Joseph-Jean-Firmin), 2e classe, classe 1914, recrutement de Narbonne, mle 726; 27 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Falcou (Joseph-Guillaume), 2e classe, classe 1916, recrutement de Narbonne, mle 972; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Faure (Célestin-Frédéric), 2e classe, classe 1911, recrutement de Privas, mle 1029; 28 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Faure (Jean-Marie), 2e classe, classe 1907, recrutement du Puy, mle 1676; 27 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Favier (Paul-Jean-Baptiste), 2e classe, classe 1909, recrutement de Béthune, mle 540; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Fel (Jean-Marie), caporal, classe 1915, recrutement d'Aurillac, mle 1810; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Feret (Edouard-Justin), brigadier, classe 1910, recrutement de Lille, mle 5673; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Fesneau (Charles-Emile-Patrice), 1re classe, classe 1916, recrutement de Blois, mle 260; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Finot (Auguste-Jean-Baptiste), maréchal des logis, classe 1903, recrutement de Dijon, mle 489; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Fontaine (Emile-Joseph-Louis-Marie), 2e classe, classe 1910, recrutement de Saint-Omer, mle 1184; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Fonteneau (Adrien-Stanislas-Marie), 2e classe, classe 1913, recrutement d'Ancenis, mle 13.447.01405; 30 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Forcinal (Adrien-Julien-César), 2e classe, classe 1915, recrutement de Nevers, mle 1201; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Forestier (Philémon-Pierre-Marie), maréchal des logis, classe 1903, recrutement de Nantes, mle 2624; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Foucré (Albert-Clément), 2e classe, classe 1913, recrutement de Cholet-Tours, mle 13.497 T. 00344; 30 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Foulon (Théodore-Albert), 2e classe, classe 1903, recrutement d'Argentan, mle 969; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Frandsen (Christian-Harold), 2e classe, classe 1911, recrutement du Havre, mle 1450; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Fumet (Jules-Marius-Francis), maître pointeur, classe 1915, recrutement de Mâcon, mle 1296; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Gaillard (Pierre), 2e classe, classe 1912, recrutement de Clermont-Ferrand, mle 822; 28 ans de services, 4 campagnes, A été blessé et cité.

Garguiolo (François-Xavier), 2e classe, classe 1913, recrutement d'Alger, mle 13.911.02318; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Gassend (Georges-Paul-Félix), maréchal des logis, classe 1911, recrutement de Tunis, mle 253; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Gassier (Alfred-Lazarre), maréchal des logis, classe 1913, recrutement d'Alger, mle 13.911.00239; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Gavignet (Georges-Gustave), 2e classe, classe 1919, recrutement de Montauban, mle 1109; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Gay (Eugène-Julien), 2e classe, classe 1918, recrutement de Chalon-Mâcon, mle 265; 28 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Geairon (Alphonse-René), 2e classe, classe 1913, recrutement de Niort, mle 13-797-00819; 30 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Geffroy (Maurice), 2e classe, classe 1910, recrutement d'Arras, mle 2512; 27 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Gerbaud (Emile-Constant), maréchal des logis, classe 1912, recrutement de Fontenay-le-Comte, mle 12-857-00550; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Gervais (Désiré-Marie), 2e classe, classe 1912, recrutement de Vannes, mle 12-561-01860; 19 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Gillot (Maurice-Louis), brigadier, classe 1917, recrutement de Montargis, mle 638; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Girard (Jules-Anselme), 2e classe, classe 1917, recrutement de Montélimar, mle 225; 29 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Godin (Louis-Adrien-Flavien), 2e classe, classe 1917, recrutement d'Orléans, mle 1574; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Gore (Joseph-François-Marie-Auguste), 1re classe, classe 1908, recrutement de Saint-Malo, mle 42; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Gouit (Jean-François-Léon), 2e classe, classe 1911, recrutement du Puy, mle 1061; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Gravat (Léonard-Louis), 2e classe, classe 1915, recrutement de Limoges-Magnac-Laval, mle 15-877-01328; 27 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Grébert (Charles-Joseph), brigadier, classe 1912, recrutement de Nancy, mle 12-881-00059; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Greffie (Aristide-François-Louis), 2e classe, classe 1916, recrutement de Saint-Malo, mle 16-357-01360; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Grimbelle (Georges-Désiré), maréchal des logis, classe 1915, recrutement de Lille, mle 237; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Gros (Henri-Louis-Paul), maréchal des logis, classe 1910, recrutement de Lille, mle 1678; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Guedon (Georges-Eugène-Louis-Constant), 2e classe, classe 1918, recrutement de Fontenay-le-Comte, mle 18-857-00066; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Guenoun (Victor), maréchal des logis, classe 1918, recrutement d'Oran, mle 18-921-00983; 28 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Guerbert (Constantin-Marie-Dominique), 2e classe, classe 1917, recrutement de Strasbourg, mle 17-572-00834; 27 ans de services, 1 campagne. A été cité.

Guettier (Georges-Armand-Arthur), 2e classe, classe 1914, recrutement de Blois, mle 36; 29 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Guidon (Louis-Emile-Hippolyte), 1re classe, classe 1917, recrutement de Nancy, mle 17-887-00628; 29 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Guillon (César-Etienne), 2e classe, classe 1908, recrutement de Lons-le-Saunier, mle 338; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Guilluy (Emile-Auguste), brigadier, classe 1910, recrutement de Lille, mle 111; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Guimont (Aristide-Henri-Désiré), 2e classe, classe 1911, recrutement de Blois, mle 99; 27 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Guy (Ernest-Louis-Eugène), maréchal des logis, classe 1917, recrutement d'Annecy, mle 1117; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Guy (Louis-Félix), brigadier, classe 1910, recrutement de Béziers, mle 01081; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Hamel (Lucien-Joseph), 2e classe, classe 1910, recrutement du Havre, mle 1618; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Hamel (Alphonse-Anthime-Hippolyte), 1re classe, classe 1906, recrutement du Havre, mle 1832; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Herard (Gaston-Alphonse-Joseph), maréchal des logis, classe 1910, recrutement d'Arras, mle 2505; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Herpoël (Julien), maître pointeur, classe 1907, recrutement de Lille, mle 3629; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Hoëlle (Charles-Henri, surnom Gabriel), 2e classe, classe 1910, recrutement de Saint-Quentin, mle 268; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Hombert (Jules-Louis-Joseph), brigadier, classe 1910, recrutement d'Arras, mle 925; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Honoré (Adolphe), 1re classe, classe 1910, recrutement de Lille, mle 5491; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Hue (René-Philippe-Joseph), 1re classe, classe 1910, recrutement de Béthune, mle 548; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Hug (Henri), 2e classe, classe 1917, recrutement de la Seine (1er bureau), mle 1461; 29 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Huret (Nestor-Louis-Adrien), 2e classe, classe 1911, recrutement d'Arras, mle 662; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Inglard (Alfred-Gustave-Emile), maréchal des logis, classe 1909, recrutement de Saint-Omer, mle 1606; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Jaccoux (Félicien-Joseph), 1re classe, classe 1913, recrutement de Grenoble, mle 1496; 30 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Jacotet (Hippolyte-Emile), 2e classe, classe 1918, recrutement de Lons-le-Saunier, mle 1272; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Jaricot (Jean-Claudius), maréchal des logis, classe 1909, recrutement de Lyon-Sud, mle 383; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Jeandel (Jules-Nicolas), 1re classe, classe 1916, recrutement de Nancy, mle 16.881.01551; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Jolie (Fernand-Maurice), 2e classe, classe 1913, recrutement de Béthune, mle 2770; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Joly (Oscar-Edouard-Joseph), 1re classe, classe 1916, recrutement de Béthune, mle 3793; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Jonin (Claude-Ernest), maréchal des logis, classe 1918, recrutement de Roanne, mle 1653; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Joseph (Pierre-Jean), 2e classe, classe 1910, recrutement de Brive, mle 10.197.00905; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Jouclas (André), brigadier, classe 1908, recrutement de Cahors, mle 1; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Kerouredan (François-Marie), 2e classe, classe 1918, recrutement de Quimper, mle 18-291-01547; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Keryel (Jean-Marie), 2e classe, classe 1907, recrutement de Brest, mle 2752; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Labbé (Raphaël-Marie-Henry), maréchal des logis, classe 1910, recrutement de Lille, mle 391; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Laboureau (Albert), 1re classe, classe 1913, recrutement de Montargis, mle 409; 30 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Lafaurie (René-Daniel), maréchal des logis, classe 1917, recrutement d'Angoulême-Magnac-Laval, mle 17-877-01756; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Lagache (Louis-Augustin), 2e classe, classe 1910, recrutement de Béthune, mle 3928; 25 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Lagarde (Jules-Désiré), 2e classe, classe 1910, recrutement de Saint-Omer, mle 616; 27 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Lagrave (Germain), caporal, classe 1909, recrutement de Tarbes, mle 1299; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Legreoule (Jean), 2e classe, classe 1907, recrutement de Bordeaux, mle 1142; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Lahurte (Joseph-Beloni), 2e classe, classe 1903, recrutement de Vesoul, mle 1208; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Lallement (Jules-Louis), 2e classe, classe 1916, recrutement de Dijon, mle 1391; 18 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Laloux (Fernand), 2e classe, classe 1910, recrutement de Valenciennes-Douai, mle 2148; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Lambert (Léopold-Louis), 2e classe, classe 1908, recrutement d'Avignon, mle 876; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Lamoine (François-Jean-Baptiste), 2e classe, classe 1912, recrutement de Montluçon, mle 1603; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Lanlier (Hyacinthe-Léon-Jean), maréchal des logis, classe 1908, recrutement de la Seine (3e bureau), mle 44; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Lanquest (Claude-Marie-Louis), maréchal des logis, classe 1930, recrutement de Paris, mle 30-756-00526; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Lantoine (Emile-Aubert), brigadier, classe 1910, recrutement de Béthune, mle 965; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Lauber (Charles-Henri), 2e classe, classe 1914, recrutement de Romans, mle 276; 30 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Laurençon (Jean), brigadier, classe 1913, recrutement de Limoges-Périgueux, mle 13.871.00061; 30 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Laurent (Eugène-Pierre-Marie), 2e classe, classe 1911, recrutement de Vannes, mle 11.561.01709; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Laurent (Jules), 2e classe, classe 1911, recrutement de Béthune, mle 1336; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Lavallois (Alfred), maréchal des logis, classe 1910, recrutement de Valenciennes, mle 614; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Lavastroux (Henri), 2e classe, classe 1909, recrutement de Tulle, mle 570; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Lebeau (Julien-Augustin), 2e classe, classe 1910, recrutement de Saint-Quentin, mle 1750; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Le Bel (Marcel), maréchal des logis, classe 1918, recrutement de Falaise, mle 18.147.00453; 28 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Lebert (Gaston-Jean), 2e classe, classe 1927, recrutement de Montargis, mle 591; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Leblond (Abel-Georges-Amédée), 2e classe, classe 1910, recrutement d'Amiens, mle 1374; 25 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Lecareux (Noé-Désiré), brigadier, classe 1910, recrutement de Laon, mle 604; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Lechat (André-Georges-Marie), maréchal des logis, classe 1910, recrutement de Nantes, mle 10.441.02959, 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Lecogne (Georges), 2e classe, classe 1909, recrutement de Nevers, mle 791; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Lecoq (Célestin-Alexandre), maréchal des logis, classe 1912, recrutement de Rennes, mle 12.351/01309; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Ledoux (Ernest-Jules-Auguste), 2e classe, classe 1910, recrutement de Laon, mle 435; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Ledru (Auguste-Edmond), 2e classe, classe 1910, recrutement d'Arras, mle 1113; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Lefevre (Joseph-Baptiste), 2e classe, classe 1910, recrutement de Rouen, mle 2199; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Legrand (Alfred-Gabriel), 1re classe, classe 1910, recrutement de Rouen-sud, mle 302; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Legras (Augustin-Honoré), brigadier, classe 1915, recrutement de Nancy, mle 15.511.01540; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Le Guennec (Victor-Pierre-Marie), maréchal des logis, classe 1915, recrutement de Lorient, mle 15.562.01495; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Lehoux (François-Joseph), 1re classe, classe 1897, recrutement de Rouen-Nord, mle 2780; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Lelache (Eugène-Alphonse), 1re classe, classe 1913, recrutement de la Seine (3e bureau), mle 3403; 30 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Le Quillec (René-Eugène), maréchal des logis, classe 1910, recrutement de la Seine (3e bureau), mle 2722; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Le Renard (Pierre-Victor), brigadier, classe 1915, recrutement de la Seine (4e bureau), mle 4047; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Leroux (Julien-Léon), maréchal des logis, classe 1908, recrutement de la Seine (2e bureau), mle 333; 28 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Leroy (Marcel-Louis), 2e classe, classe 1930, recrutement de Chartres, mle 30.271.00789; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Leroy (Victor-Louis-Eugène), 2e classe, classe 1910, recrutement de Saint-Omer, mle 1336; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Lesergent (Louis-Joseph), maréchal des logis, classe 1908, recrutement de Nancy, mle 08.881.00186; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Leterrier (Robert-Maurice-André), maréchal des logis, classe 1918, recrutement de Cherbourg, mle 18-507-01297; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Lethimonnier (Jean-Marie-Archange-Casimir), 2e classe, classe 1917, recrutement de Granville, mle 17-508-00836; 19 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Letoupin (Jules-Timothée-Edouard), brigadier, classe 1903, recrutement de Cherbourg, mle 808; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Léva (Charles-Henri), 2e classe, classe 1910, recrutement de Lille, mle 413; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Levasseur (Emile-Louis), 2e classe, classe 1910, recrutement de Soissons, mle 231; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Levasseur (Roger-Fernand), maréchal des logis, classe 1920, recrutement de Lisieux, mle 20-148-00788; 28 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Leverney (Alexandre-Stéphane-Henri), caporal, classe 1915, recrutement du Rhône-Nord, mle 242; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Levert (Orfila), 2e classe, classe 1910, recrutement de Péronne, mle 864; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Leze (Camille-Jules), 2e classe, classe 1909, recrutement du Blanc, mle 100; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Lignereux (Désiré-Joseph-Philémon), 1re classe, classe 1903, recrutement de Beauvais, mle 329; 26 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Lobbe (Emile), 2e classe, classe 1910, recrutement de Saint-Quentin, mle 227, 22 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Locheron (Léandre-Gaston), 2e classe, classe 1910, recrutement de Saint-Quentin, mle 1689; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Logent (Alfred), maréchal des logis, classe 1910, recrutement de Compiègne, mle 1213; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Loiseau (Albert), 2e classe, classe 1910, recrutement de Béthune, mle 494; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Lombard (Benoît-Louis), 1re classe, classe 1914, recrutement de Lyon-Central, mle 2799; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Loquet (Maurice-Georges), 2e classe, classe 1903, recrutement de Lille, mle 636; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Loreau (Alexis-Claude-Marie), 2e classe, classe 1914, recrutement de Nantes, mle 2991; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Lorget (Jules-Louis-Albert), 1re classe, classe 1910, recrutement de Bernay, mle 301; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Loubry (Augustin), 2e classe, classe 1910, recrutement de Béthune, mle 897; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Louchart (Abel-Arthur), 2e classe, classe 1910, recrutement de Dunkerque, mle 374; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Louvigny (Léon-Alphonse), 1re classe, classe 1910, recrutement de Rouen, mle 115; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Lupinacci (Alexandre), 2e classe, classe 1913, recrutement de Constantine, mle 13-93-1334; 5 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Macarez (Emile-Gustave), 2e classe, classe 1910, recrutement de Valenciennes, mle 899; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Maïnetti (Jean-Augustin), 2e classe, classe 1912, recrutement d'Ajaccio, mle 00983; 3 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.

Malo (Arsène), 2e classe, classe 1917, recrutement de Guingamp, mle 17-222-01.470; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blesse et cité.

Mandonnet (Pierre), 2e classe, classe 1910, recrutement de Clermont-Ferrand, mle 558; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Mangeolle (Joseph-Albert), 2e classe, classe 1913, recrutement de Nancy, mle 13-881-01.424; 30 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Marchand (Jean-Louis), 2e classe, classe 1914, recrutement d'Annecy, mle 42; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Marche (René-Alfred-Léon), 2e classe, classe 1902, recrutement d'Avesnes, mle 1693; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Marcot (André-Albert), 2e classe, classe 1906, recrutement de Nancy, mle 06-887-00.521; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Marcoz (Louis-Marie-Joseph), brigadier, classe 1915, recrutement de Grenoble, mle 1625; 29 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Maréchal (Edmond), 2e classe, classe 1910, recrutement de Lille, mle 1832; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Marets (Henri), 1re classe, classe 1910, recrutement de Valenciennes, mle 1524; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Marguerite (Henri), 2e classe, classe 1917, recrutement de Vesoul, mle 172; 30 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Massé (Marcel-Alcide-François-Valentin), 1re classe, classe 1912, recrutement de Fontenay-le-Comte, mle 12-857-01.038; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Mathonat (Jules), 2e classe, classe 1913, recrutement de Moulins, mle 2457; 30 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.

Maunoir (Julien-Fernand-Jean-Baptiste), brigadier, classe 1910, recrutement de Laon, mle 126; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Mazier (Constant-Jules), 2e classe, classe 1912, recrutement de Beauvais, mle 628; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

De Meerschman (Arthur-Edouard-Pierre), maréchal des logis, classe 1911, recrutement de Lille, mle 2774; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Menneray (Albert-Léopold-Abel), brigadier, classe 1914, recrutement d'Orléans, mle 1575; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Meutey (Georges-Xavier-Justin), maréchal des logis, classe 1914, recrutement de Vesoul, mle 379; 24 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Mical (Léon-Louis), maréchal des logis, classe 1918, recrutement de Lyon-Central, mle 952; 28 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Michaux (Henri-Jules-Joseph), 1re classe, classe 1910, recrutement de Béthune, mle 2764; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Michel (Pierre-Antoine), maréchal des logis, classe 1912, recrutement du Puy, mle 1986; 27 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Michel (René), adjudant, classe 1900, recrutement de Neufchâteau, mle 536; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Mignot (Emile-Léon), 2e classe, classe 1911, recrutement de Nancy, mle 11.101.00511; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Mille (Louis-Désiré), maréchal des logis fourrier, classe 1910, recrutement de Lille, mle 1974; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Millet (Emile), brigadier, classe 1917, recrutement de Melun, mle 195; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Miniggio (Louis-Alfred), maréchal des logis, classe 1913, recrutement de Montélimar, mle 785; 30 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Miramont (Alban-Lucien), 2e classe, classe 1917, recrutement de Bordeaux, mle 17.331.01936; 29 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Mison (Siméon), maréchal des logis, classe 1918, recrutement de Montpellier, mle 02292; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Mithouard (Alfred-Augustin), maréchal des logis, classe 1911, recrutement de Nancy, mle 11.547.01151; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Monard (Louis-Auguste-Gabriel), brigadier, classe 1912, recrutement de la Seine, 1er bureau, mle 5452; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Monnier (Henri-Auguste), caporal, classe 1909, recrutement de Rouen-Nord, mle 226; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Morand (Alfred-Gustave), maréchal des logis, classe 1910, recrutement de Lille, mle 3793; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Moreau (Célestin-Julien-Louis), 2e classe, classe 1916, recrutement de Versailles, mle 5242; 29 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Moreau (Marius-Alfred), 2e classe, classe 1909, recrutement d'Orléans, mle 1994; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Moriant (Georges), 2e classe, classe 1918, recrutement de Châteauroux-le-Blanc, mle 18.367.00182; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Morlaas-Tucannes (Pierre-Léon), 2e classe, classe 1910, recrutement de Pau, mle 1931; 5 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Motte (Jean-Philippe-Paul), maréchal des logis, classe 1930, recrutement de Chartres, mle 30.271.02120; 28 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.

Mouret (Emile), 2e classe, classe 1910, recrutement de Laon, mle 559; 27 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Moussy (Lucien-Raymond), maréchal des logis, classe 1914, recrutement de Beauvais, mle 397; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Narboux (Albert-Benoit), 1re classe, classe 1915, recrutement de Roanne, mle 169; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Neiss (Maurice-Laurent), maréchal des logis, classe 1914, recrutement de Nancy, mle 14.547.01075; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Neuville (Jules-Henri-Florent), 2e classe, classe 1910, recrutement de Béthune, mle 3616; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.

Nicolas (Louis-Victor), 2e classe, classe 1916, recrutement de Lisieux, mle 16.148.00972; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Nieib ben Isaac ben Slimane, 2e classe, classe 1912, recrutement de Constantine, mle 12.93.239; 3 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Niel (Louis-Abeillard-Pierre-Marie), brigadier, classe 1909, recrutement de Nantes, mle 2418; 10 ans de services. 5 campagnes. A été cité.

Nodigier (Benoit-Marius), 2e classe, classe 1910, recrutement de Roanne, mle 241; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Noel (Félicien), 2e classe, classe 1916, recrutement de Strasbourg, mle 16.571.00752; 26 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Nuel (Jules), 1re classe, classe 1912, recrutement de la Seine (4e bureau), mle 4284; 27 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Odibert (Antoine), brigadier, classe 1914, recrutement de Roanne, mle 55; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Ollier (Antoine), brigadier, classe 1904, recrutement de Riom, mle 1292; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Oulikanian (Louis), adjudant-chef, classe 1950, recrutement de Strasbourg, mle 50.670.05042; 16 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Ourtal (Jean-François-Dominique), 1re classe, classe 1920, recrutement de Carcassonne, mle 840; 5 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Paillet (François-Victor), 2e classe, classe 1911, recrutement de Limoges-Magnac-Laval, mle 11.877.00464; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Palegie (Marcel), 1re classe, classe 1913, recrutement de Bergerac, mle 13.247.00453; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

De Paola (Pascal-André), 2e classe, classe 1927, recrutement de la Seine (3e bureau), mle 2901; 28 ans de services. A été cité.

Papin (Joseph-Alfred), 2e classe, classe 1910, recrutement d'Abbeville, mle 1265; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Paquier (Henri-Camille), brigadier, classe 1918, recrutement de Belfort-Besançon, mle 2102; 3 ans de services; 2 campagnes. A été blessé et cité.

Parenty (Pierre-Auguste-Joseph), 2e classe, classe 1911, recrutement de Saint-Omer, mle 2639; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Parlier (Paul-Ernest), brigadier, classe 1914, recrutement de Nancy, mle 14-081-00755; 29 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Pasquier (Paul-François), maréchal des logis, classe 1903, recrutement de Nantes, mle 307; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Pauliat (Martial), maréchal des logis, classe 1913, recrutement de Limoges, mle 13-871-02006; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Paumier (Marcel-Victor), 1re classe, classe 1910, recrutement du Havre, mle 1708; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Payen (Joseph-Jean-Zéphir), 2e classe, classe 1910, recrutement d'Arras, mle 137; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Pejouan (Gabriel), 2e classe, classe 1915, recrutement de Perpignan, mle 1219; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Pellerin (Ludovic-Evariste), 1re classe, classe 1914, recrutement de Romans, mle 1080; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Perrin (Léon), 2e classe, classe 1910, recrutement de Nancy, mle 10-881-01637; 23 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Perrin (Léon-Albert), 2e classe, classe 1913, recrutement de Nancy, mle 13-881-01168; 30 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Peter (Paul-Aimé), 2e classe, classe 1912, recrutement de Nancy, mle 12-881-01285; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Petit (Marcel-Jules-Constant), 2e classe, classe 1910, recrutement de Rouen, mle 2119 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Phal (Marguerit-Joseph-François), 2e classe, classe 1918, recrutement de Dijon, mle 1222 ; 28 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Pierre (Louis-Fernand), 2e classe, classe 1915, recrutement de Versailles, mle 359 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Pilette (Albert-Désiré), 2e classe, classe 1910, recrutement de Valenciennes, mle 445 ; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Pillien (Ferdinand), 2e classe, classe 1913, recrutement de Nevers, mle 787 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Pinet (Hector-Hippolyte), maréchal des logis, classe 1930, recrutement de Grenoble, mle 2457 ; 28 ans de services, 1 campagne. A été cité.

Pinon (François-Julien), 2e classe, classe 1904, recrutement de Cosne, mle 4090 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Pitsch (Maurice-André), maréchal des logis, classe 1913, recrutement de la Seine (4e bureau), mle 2030 ; 30 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Planquois (Louis-Adrien), 2e classe, classe 1910, recrutement de Rouen-Sud, mle 665 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Platel (Gervais-Victor-Lucien), 2e classe, classe 1917, recrutement de Grenoble, mle 355 ; 27 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Pollet (Georges), brigadier, classe 1910, recrutement de Lille, mle 3950 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Popelin (Louis-Eugène), brigadier, classe 1917, recrutement de la Seine (2e bureau), mle 4829 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Pornin (François), 2e classe, classe 1915, recrutement d'Autun, mle 250 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Pottier (Emile-Grégoire-Jean-Baptiste), maître pointeur, classe 1910, recrutement de Lille, mle 3247 ; 27 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Poutoux (Alfred), 2e classe, classe 1907, recrutement de la Seine, mle 1106 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Prat (Laurent), 2e classe, classe 1907, recrutement de Quimper, mle 290 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Prevel (Henri-Charles), 2e classe, classe 1910, recrutement de Rouen, mle 1330 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Prevost (Arthur-Eugène), 2e classe, classe 1910, recrutement de Saint-Quentin, mle 877 ; 27 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Quentin (Auguste-Emile-Désiré), caporal, classe 1909, recrutement de Cherbourg, mle 801 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Quentin (Charles-Jules), brigadier, classe 1910, recrutement de Saint-Quentin, mle 89 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Raevel (René-Paul), 2e classe, classe 1916, recrutement de Dunkerque, mle 97 ; 27 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Rathoin (Albert-Fernand-Valère), 2e classe, classe 1916, recrutement d'Orléans, mle 1353 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été cité et blessé.

Raux (Robert-Désiré), 2e classe, classe 1914, recrutement de Valenciennes, mle 2546 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Raulin (Henri-Emile), 2e classe, classe 1910, recrutement de Rouen, mle 1379 ; 28 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

Raynaud (François), 2e classe, classe 1904, recrutement de Toulouse, mle 1605 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Raynaud (Pierre), maréchal des logis, classe 1906, recrutement de Limoges, mle 2653 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Regnault (Alphonse-Pierre), brigadier, classe 1909, recrutement de Poitiers, mle 1322 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Revision (Gustave), 2e classe, classe 1913, recrutement d'Avesnes, mle 2235 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Ricard (Jean), 1re classe, classe 1899, recrutement d'Angoulême, mle 652 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Richard (Jean), 2e classe, classe 1907, recrutement de Périgueux, mle 913 ; 27 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Rimbaut (Jean-Baptiste), brigadier, classe 1915, recrutement d'Arras, mle 990 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Riols (Philippe-Désiré), brigadier, classe 1908, recrutement de Constantine, mle 415 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Rolland (Joseph-Léon-Louis-Barthélemy), 2e classe, classe 1910, recrutement d'Albi, mle 736 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Rose (Charles), 2e classe, classe 1909, recrutement de Béthune, mle 1287 ; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Roselio (Emile), 2e classe, classe 1917, recrutement d'Alger, mle 17-911-02632 ; 27 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.

Rouard (Maurice-Arsène-Victor), 2e classe, classe 1909, recrutement d'Auxerre, mle 952 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Rouget (Raymond-Pierre-Gabriel), 2e classe, classe 1917, recrutement d'Auxerre, mle 277 ; 29 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Rousseaud (René-André), 1re classe, classe 1912, recrutement d'Angoulême-Périgueux, mle 12-241-00973 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Rousseau (Eugène-Auguste), 2e classe, classe 1910, recrutement de Soissons, mle 259 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Rousseaux (Emile-Joseph), 2e classe, classe 1917, recrutement de Béthune, mle 3811 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Roussel (Auguste), 1re classe, classe 1907, recrutement de Guingamp, mle 1995 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Rovasio (François), 2e classe, classe 1907, recrutement de Chambéry, mle 1603 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Roy (Camille-Léon-Emile), maréchal des logis fourrier, classe 1907 recrutement de Niort, mle 929 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Rufas (Raymond-Joachim), adjudant, classe 1924, recrutement de Bordeaux, mle 24-331-04537 ; 28 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

De Saint-Just-d'Autingues (Jean-Ghislain-Marie), maréchal des logis, classe 1910, recrutement de Saint-Omer, mle 1232 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Salnelle (Jean-Marie-Clovis), maréchal des logis, classe 1914, recrutement de Bernay, mle 317 ; 30 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Sautreuil (Marcel-Constant), 2e classe, classe 1909, recrutement du Havre, mle 1908 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Saxe (Paul-André), 2e classe, classe 1912, recrutement de Nancy, mle 12-541-00569 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Schalch (René-Adolphe), maréchal des logis, classe 1916, recrutement de Nancy, mle 16-547-00672 ; 23 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Schultz (Edouard), 1re classe, classe 1911, recrutement de Belfort, mle 944 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Schwartz (André-Charles-Pierre), maréchal des logis fourrier, classe 1910, recrutement du Havre, mle 1858 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Segouin (Victor-Pierre-Henri), 1re classe, classe 1918, recrutement de Caen, mle 18-141-00766 ; 28 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Seguin (Emile-Alphonse), 1re classe, classe 1910, recrutement d'Amiens, mle 887 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Sellier (Florent-Joseph-Adolphe), 2e classe, classe 1921, recrutement de Saint-Omer, mle 3950 ; 28 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.

Sergent (Georges-Henri), maréchal des logis, classe 1923, recrutement de Lile, mle 5788 ; 28 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Sergine (Pierre-Eugène), maréchal des logis chef, classe 1919, recrutement de la Seine (2e bureau), mle 2991 ; 29 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Sery (Léon-Marcel), brigadier, classe 1901, recrutement du Havre, mle 271 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Simon (Auguste-Joseph), 1re classe, classe 1910, recrutement de Saint-Lô, mle 10-501-00342 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Singerle (Michel-Jacques), adjudant-chef, classe 1920, recrutement de Strasbourg, mle 20-572-00176 ; 28 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Six (Henri-Jules-Joseph), brigadier, classe 1916, recrutement de Lille, mle 2967 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Smit (Désiré-Gustave), 2e classe, classe 1910, recrutement de Lille, mle 283 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Sorin (Charles-Ernest), 1re classe, classe 1910, recrutement de Rouen, mle 2374 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Souchet (Raoul-Marcel), 2e classe, classe 1921, recrutement de Sens, mle 331 ; 21 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Subille (Pierre-Paul), maréchal des logis, classe 1923, recrutement de Saint-Omer, mle 2478 ; 28 ans de services, 1 campagne. A été cité.

Sueur (Arsène-Pierre-Honoré), 2e classe, classe 1910, recrutement de Saint-Omer, mle 2769 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Tardieu (Sylvain), 2e classe, classe 1914, recrutement d'Albi mle 171 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Tardy (Joseph-Jules-Louis), maître-pointeur, classe 1917, recrutement d'Auxonne-Dijon, mle 522 ; 29 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Taupin (André), maréchal des logis, classe 1910, recrutement de Soissons, mle 510 ; 27 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Tételin (Alfred-Alcide-Joseph), 1re classe, classe 1906, recrutement de Béthune, mle 663 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Thevenot (Louis), 2e classe, classe 1929, recrutement d'Autun, mle 608 ; 28 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Thiriet (Constant-Jules), 2e classe, classe 1903, recrutement de Nancy, mle 03-681-01631 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Thiriot (Pierre-François-Jean), 2e classe, classe 1916, recrutement de Strasbourg, mle 16-571-00446 ; 27 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Thomas (Fernand), 2e classe, classe 1912, recrutement de la Seine (4e bureau), mle 4746 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Thoreux (Joseph-Marie-Jean-Baptiste-Ange-Edouard), 2e classe, classe 1916, recrutement de Saint-Brieuc, mle 16-221-02041 ; 27 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Timossi (Lucien-Paul), 2e classe, classe 1914, recrutement de la Seine (6e bureau), mle 3741 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Tonnoir (Alexandre), 2e classe, classe 1910, recrutement de Valenciennes, mle 815 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Trapy (Léopold), 2e classe, classe 1913, recrutement de Rodez, mle 2039 ; 30 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Tremel (Jean-Emile-Désiré), maréchal des logis, classe 1917, recrutement de Rouen-Sud, mle 999 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Trinel (Léonard-François), 2e classe, classe 1915, recrutement de Béthune, mle 2378 ; 26 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Triqueneaux (Edouard-Aimé), 2e classe, classe 1910, recrutement de Laon, mle 81 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Udry (Emile-Gaston), 1re classe, classe 1910, recrutement de Rouen-Sud, mle 703 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Valaz (Casimir-François), 2e classe, classe 1915, recrutement de Chambéry, mle 815 ; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Valla (Aimé-Jean), 2e classe, classe 1917, recrutement de Lyon-Central, mle 2087 ; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Varlet (Léon-Ernest), maréchal des logis, classe 1919, recrutement de la Seine (1er bureau), mle 1956 ; 11 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Vasseur (Victor-Ferdinand), maréchal des logis, classe 1910, recrutement de Lille, mle 3883 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Vercruysse (Oscar-Cornil), brigadier, classe 1910, recrutement de Lille, mle 6292 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Vial (Théodore-Charlemagne), maréchal des logis, classe 1926, recrutement de Nice, mle 26.061.2242 ; 28 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.

Vidard (Isidore-François), 2e classe, classe 1909, recrutement de Parthenay, mle 127 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Vignal (Claude-Henri), 2e classe, classe 1918, recrutement de Riom, mle 549 ; 29 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Villard (Jean-Baptiste-Joseph), 2e classe, classe 1913, recrutement de Chambéry, mle 1262 ; 30 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Villedieu (Joseph), 2e classe, classe 1907, recrutement de Riom, mle 919 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Vimard (Edouard-Emile), 1re classe, classe 1911, recrutement de Rouen-Nord, mle 1133 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Vincent (Clément-Louis), 2e classe, classe 1915, recrutement de Riom, mle 1749 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Violette (Marcel-Alphonse), brigadier, classe 1910, recrutement de Rouen, mle 1422 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Vitaux (Maurice-Charles), 2e classe, classe 1910, recrutement d'Abbeville, mle 674 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Vogien (Jean-Joseph, dit Emile), 2e classe, classe 1917, recrutement de Nancy, mle 17.541.00166 ; 24 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Wallart (Henri-Joseph-Elie), 1re classe, classe 1910, recrutement de Saint-Omer, mle 1063 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Wambergue (Louis-Jean-Baptiste-Casimir), maréchal des logis, classe 1908, recrutement de Béthune, mle 3518 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Wattigny (Auguste-Narcisse), 1re classe, classe 1910, recrutement de Compiègne, mle 306 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

De Wiesniewski (Gabriel-André), 2e classe, classe 1915, recrutement de la Seine (2e bureau), mle 5290 ; 28 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.

Willson (Maurice-Charles), maréchal des logis, classe 1910, recrutement de Compiègne, mle 1112 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Winnen (Gustave), brigadier, classe 1914, recrutement de Lille, mle 1460 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Train.

Acloque (Maurice), 2e classe, classe 1910, recrutement de Péronne, mle 993 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Antoni (Jean-Baptiste), maréchal des logis, classe 1910, recrutement de Constantine, mle 10.93.649 ; 28 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

Avare (Abel-Victorien), 2e classe, classe 1910, recrutement de Beauvais, mle 108 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Bardet (Yves-Paul), 2e classe, classe 1913, recrutement de Bordeaux, mle 13.331.01675 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Barreau (Alphonse-Florien), brigadier, classe 1911, recrutement de Saint-Omer, mle 1665 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Baugnies (Joseph-Louis-Jacques-Adolphe), 2e classe, classe 1912, recrutement de Valenciennes, mle 1266 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Bengoutté (Albert), 2e classe, classe 1917, recrutement d'Auxerre, mle 824 ; 29 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Benoit (Henri-Gustave), 2e classe, classe 1910, recrutement de Lille, mle 5842 ; 28 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Bernard (Armand-Louis), 2e classe, classe 1920, recrutement de Châteauroux, mle 20.361.01804 ; 28 ans de services, 1 campagne. A été blessé.

Berthe (Henri-Thimotée-Joseph), brigadier, classe 1910, recrutement d'Arras, mle 112 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Boiteux (Auguste), 2e classe, classe 1913, recrutement de la Seine (2e bureau), mle 5635 ; 30 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Bouffet (André-Gustave), 2e classe, classe 1910, recrutement de Compiègne, mle 327 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Boura (Louis-Eugène), 2e classe, classe 1909, recrutement de Nancy, mle 09.889.01203 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Boutin (Gaston), maréchal des logis, classe 1910, recrutement de Rouen, mle 2702 ; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Boutin (Jean-Henri), maréchal des logis, classe 1916, recrutement de la Seine (2e bureau), mle 354 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Brasseur (Pierre-Georges-Alcide), 2e classe, classe 1910, recrutement d'Abbeville, mle 185 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Cabaret (Georges-Armand), maréchal des logis, classe 1910, recrutement de Beauvais, mle 1141 ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Cadilhon (Maurice-Jean-Marcel), adjudant-chef, classe 1922, recrutement de Belfort, mle 954 ; 28 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Cahuet (Charles-Marie-Joseph), 2e classe, classe 1913, recrutement de Besançon, mle 99 ; 30 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Champagne (François), 2e classe, classe 1910, recrutement de Cambrai, mle 1056; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Chatelard (François-Joseph), 2e classe, classe 1917, recrutement du Puy, mle 2197; 30 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Chevallier (Pierre-Joseph-Alfred), 2e classe, classe 1910, recrutement de Beauvais, mle 962; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Claessens (Ernest), 2e classe, classe 1903, recrutement de la Seine (4e bureau), mle 2301; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Clerc (Pierre-Alfred), 2e classe, classe 1917, recrutement de Belfort-Besançon, mle 1193; 13 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Damiette (Florent-Charles), 1re classe, classe 1910, recrutement de Saint-Omer, mle 1202; 27 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Delahaye (Joseph-Casimir), 2e classe, classe 1902, recrutement de Saint-Omer, mle 3644; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Desor (Jean-Baptiste), maréchal des logis, classe 1910, recrutement de Valenciennes-Douai, mle 2307; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Doudelet (Xavier), 2e classe, classe 1910, recrutement d'Avesnes, mle 239; 27 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Dumas (Alexandre-François), 2e classe, classe 1918, recrutement de Saint-Etienne, mle 36; 29 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Dumas (Auguste-François), 2e classe, classe 1897, recrutement d'Avignon, mle 144; 28 ans de services, 8 campagnes. A été blessé.

Dumont (Gustave-Théodore), maréchal des logis fourrier, classe 1906, recrutement de Roanne, mle 701; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Ego (Roger-Albert-Léon), maréchal des logis chef, classe 1914, recrutement de la Seine (4e bureau), mle 293; 29 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Farlan (Jean), brigadier, classe 1916, recrutement de Bordeaux, mle 16-331-01270; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Flessati (Louis-Jean-Baptiste), 2e classe, classe 1912, recrutement de la Seine (6e bureau), mle 2713; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Fournel (Jules), 2e classe, classe 1911, recrutement de Niort, mle 11-797-01078; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Frénot (Edmond-Blaise), 2e classe, classe 1915, recrutement de Nancy, mle 15-881-00551; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Galland (Victor-Marius), maréchal des logis, classe 1915, recrutement du Rhône-Sud, mle 151; 29 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Garçon (Joseph-Alexandre), 2e classe, classe 1928, recrutement de Romans, mle 926; 27 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Gaudry (Edmond-Aurélie), brigadier, classe 1910, recrutement de Rouen, mle 482; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Gauvenet (Camille-Jules-Albert), 2e classe, classe 1908, recrutement de Dijon, mle 1443; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Giraud (Paul-Louis), 2e classe, classe 1920, recrutement de la Seine (3e bureau), mle 1637; 28 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Gomez-Banarès (Georges-Louis), 2e classe, classe 1917, recrutement de Nantes, mle 17-441-04021; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Govart (Maurice-Victor-Alexandre-Gaston), 2e classe, classe 1911, recrutement de Saint-Omer, mle 786; 26 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Guillemet (Gaston), 2e classe, classe 1912, recrutement de la Seine (3e bureau), mle 2217; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Hamiard (Eugène-Isidore), 2e classe, classe 1909, recrutement de Melun, mle 49; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Hess (Adrien-Abraham), 2e classe, classe 1926, recrutement de la Seine (2e bureau), mle 2757; 28 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Jézéquel (Jean-Laurent), 2e classe, classe 1920, recrutement de la Seine (3e bureau), mle 2197; 28 ans de services, 1 campagne. A été cité.

Künkel (Edmond-Paul), 2e classe, classe 1916, recrutement de Nancy, mle 16-511-00364; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Lafon (André), maréchal des logis chef, classe 1928, recrutement de Bergerac-Périgueux, mle 28-247-01115; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Lamory (Paul-Firmin-Edmond), 2e classe, classe 1910, recrutement d'Abbeville, mle 1435; 25 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Lantoine (André-Alfred), 2e classe, classe 1910, recrutement de Soissons, mle 542; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Lasnier (Armand-Désiré-Alfred), 2e classe, classe 1906; recrutement d'Orléans, mle 1357; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Leclert (Pierre-Constant), brigadier, classe 1915, recrutement de Fontainebleau, mle 579; 29 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Le Duc (François-Marie), 2e classe, classe 1918, recrutement de Brest, mle 18-292/00273; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Lefèvre (Gontran-Prince), brigadier, classe 1910, recrutement de Compiègne, mle 1323; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Lécrochart (Alfred), 2e classe, classe 1910, recrutement de Lille, mle 4823; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Legrand (Alphonse-Florian), 2e classe, classe 1910, recrutement de Lille, mle 6019; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Lemoine (Amédée-Arsin), maréchal des logis, classe 1914, recrutement de Rouen-Nord, mle 761; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Leroux (Donat-Paul), brigadier, classe 1911, recrutement du Havre, mle 326; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Letendre (Emile-Delphin), 2e classe, classe 1910, recrutement du Havre, mle 1048; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Long (Lucien-Marius-Rémy), 1re classe, classe 1914, recrutement de Marseille-Digne, mle 810; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Mangot (Paul-Emile-Maurice), 2e classe, classe 1910, recrutement de Péronne, mle 359; 27 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Mocq (Gustave-Julien), 2e classe, classe 1910, recrutement de Lille, mle 3994; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Monceau (Raymond-Clément), 2e classe, classe 1916, recrutement d'Orléans, mle 328; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Mora (Jean), 2e classe, classe 1913, recrutement de la Seine (6e bureau), mle 276; 30 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Mouret (Georges-Félix), 2e classe, classe 1912, recrutement de la Seine (1er bureau), mle 2867; 27 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Müller (Marcel-Georges-Philippe), maréchal des logis, classe 1912, recrutement de la Seine (3e bureau), mle 430; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Paret (Jacques-François-Joseph), 2e classe, classe 1916, recrutement de Belley, mle 698; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Perron (Georges-Germain-Désiré), 2e classe, classe 1916, recrutement d'Orléans, mle 1343; 27 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Poitau (Eugène-Félix-Fernand), 2e classe, classe 1918, recrutement de la Seine (2e bureau), mle 4226; 28 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Poiteaux (Louis-Télesphore-Joseph), brigadier, classe 1910, recrutement de Béthune, mle 3108; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Quatrelivre (Jules-Henri-Joseph), 1re classe, classe 1910, recrutement d'Arras, mle 1298; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Ravez (Julien-Jules), 2e classe, classe 1910, recrutement de Béthune, mle 691; 28 ans de services, 1 campagne. A été blessé.

Richard (Michel-Fernand), 2e classe, classe 1916, recrutement de Bourges, mle 450; 27 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Roux (Louis-Pierre), 2e classe, classe 1902, recrutement de Dijon, mle 236; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Santrisse (Louis-Charles), brigadier, classe 1910, recrutement de Lille, mle 6332; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Sebille (Albert), brigadier, classe 1910, recrutement de Valenciennes-Douai, mle 1834; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Siabas (Henri-Joseph-Raphaël), brigadier, classe 1914, recrutement de Saint-Omer, mle 2607; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Sorbe (François-Isidore-Prosper), adjudant, classe 1904, recrutement de Toulouse-Saint-Gaudens, mle 1022; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Soyez (Léon-Honoré), 2e classe, classe 1910, recrutement de Lille, mle 3226; 27 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.

Stadler (René-Lucien), 1re classe, classe 1912, recrutement de la Seine (4e bureau), mle 4742; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Staelen (Jérôme-Joseph), 2e classe, classe 1910, recrutement de Lille, mle 2165; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Suronne (Albert-Alphonse), 2e classe, classe 1918, recrutement d'Evreux, mle 1149; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Ternois (Gaëtan-Eloi-Henri), 2e classe, classe 1910, recrutement d'Abbeville, mle 1065; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Thibaut (Jean), 2e classe, classe 1931, recrutement de Nîmes, mle 1947; 25 ans de services, 1 campagne. A été cité.

Torcheux (Adonis-Joseph-Alexandre), brigadier, classe 1901, recrutement de Dreux, mle 590; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Toutain (Honoré-André), brigadier, classe 1914, recrutement de la Seine (2e bureau), mle 2132; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Trimoulet (Georges), 1re classe, classe 1914, recrutement de Blois, mle 1191; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Tuot (Adrien), 2e classe, classe 1922, recrutement de la Seine (4e bureau), mle 147; 27 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Vandeville (Arsène), 2e classe, classe 1910, recrutement de Lille, mle 2608; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Vatiné (Georges-Henri-Auguste), 2e classe, classe 1910, recrutement du Havre, mle 2771; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Vella (Laurent), brigadier, classe 1905, recrutement de Constantine, mle 985; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Verdrel (Charles-Léonce-Eugène), 1re classe, classe 1910, recrutement de Rouen, mle 483; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Verrier (Edouard), 1re classe, classe 1925, recrutement de Bourg, mle 217; 27 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Wild (André-Léon), 2e classe, classe 1918, recrutement de la Seine (2e bureau), mle 926; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Zarouri Mohammed, 2e classe, classe 1914, recrutement de Constantine, mle 14.930.1567 L. M.; 6 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Zielinger (Albert), 2e classe, classe 1924, recrutement de Strasbourg, mle 24.672.00996; 28 ans de services, 1 campagne. A été cité.

Anciens personnels militaires féminins.

Bohn (Henriette), 6e catégorie, recrutement d'Alger, mle 30; 2 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

De Chelle (Mina), 5e catégorie, recrutement d'Alger, mle 5; 3 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Duhamel, épouse de Valence de Minardière (Marguerite-Andrée), 5e catégorie, recrutement d'Alger, mle 326; 2 ans de services, 1 campagne A été cité.

Gasteuil, veuve Reddig (Paulette), 2e catégorie, recrutement d'Alger, mle 29; 5 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Leterrier, épouse Roucou (Georgette-Suzanne-Héloïse), 3e catégorie, recrutement d'Alger, mle 122; 7 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Transmissions.

Baudoin (Clément-Benjamin), 2e classe, classe 1908, recrutement de Constantine, mle 628; 28 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Laulan (Pierre-René), caporal, classe 1905, recrutement de Mont-de-Marsan, mle 760; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Lhomme (Auguste-Lucien), sergent-chef, classe 1925, recrutement de Dreux, mle 873; 30 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Intendance.

Bannery (Alexandre-Adolphe), 2e classe, classe 1913, recrutement de Fontainebleau, mle 536; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Bécard (René-Benoit-Antoine), caporal, classe 1916, recrutement de Nancy, mle 16-101-01001; 27 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Beckouche (Michel-Mikaël), sergent, classe 1918, recrutement de Constantine, mle 18-93-25; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Benais (Abel-Jean), 2e classe, classe 1918, recrutement d'Angoulême, mle 18-161-00008; 28 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Berlière (Léon), 1re classe, classe 1911, recrutement d'Autun, mle 588; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Bisson (Gaston-Edmond-Célestin), 2e classe, classe 1903, recrutement de Lisieux, mle 490; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Blin (René-Jules-Léon), sergent, classe 1910, recrutement de Lille, mle 1353; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Boursier (Jules), sergent, classe 1920, recrutement de Béthune, mle 4820; 28 ans de services, 1 campagne. A été cité.

Bouvier (Raymond-Louis-Henri), 2e classe, classe 1917, recrutement de Nancy, mle 17-527-01040; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Brennetot (Eugène-Victor), 2e classe, classe 1910, recrutement du Havre, mle 2941; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Brugeas (Célestin-François-Claude), 2e classe, classe 1914, recrutement de la Seine (3e bureau), mle 3058; 17 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Charbonnel (Pierre-Frédéric), sergent, classe 1896, recrutement d'Aurillac, mle 1513; 25 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Clément (Louis-Eugène), 1re classe, classe 1910, recrutement de Compiègne, mle 1209; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Coqu (Désiré), 2e classe, classe 1910, recrutement de Lille, mle 2895; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Corthier (Victor-Domitien), 2e classe, classe 1913, recrutement de Nancy, mle 13-101-00610; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Costenoble (Arthur-Ernest-Henri), sergent-major, classe 1910, recrutement de Lille, mle 5732; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Daily (Louis-Casimir), adjudant, classe 1910, recrutement de Compiègne, mle 1331; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Dauchy (Louis-Olivier-Benoit), 2e classe, classe 1910, recrutement de Béthune, mle 1794; 28 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Delabre (Philibert-Gustave), 2e classe, classe 1910, recrutement d'Abbeville, mle 1159; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

De-Nau (Emile), adjudant, classe 1910, recrutement de Compiègne, mle 361; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Depoix (Eugène), sergent, classe 1910, recrutement de Rouen, mle 526; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Duthil (Marcel-Auguste-Eugène), sergent, classe 1909, recrutement de Rouen-Nord, mle 2417; 15 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Duthuillé (Aimable-Clément), adjudant, classe 1911, recrutement de Dreux, mle 453; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Ferrand (Emile), 2e classe, classe 1909, recrutement de Mâcon, mle 852; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Franchomme (Jules), 2e classe, classe 1910, recrutement de Lille, mle 5012; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Geffroy (Lucien-Léon), 2e classe, classe 1910, recrutement de Beauvais, mle 916; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Gilles (Alexandre-Théophile), sergent, classe 1910, recrutement de Rouen, mle 374; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Hauchard (Victor-Léon), 1re classe, classe 1910, recrutement du Havre, mle 622; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Joly (Auguste-Joseph), 2e classe, classe 1901, recrutement d'Auxonne, mle 216; 26 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Labois (Camille), caporal, classe 1910, recrutement de Saint-Quentin, mle 1221; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Labouré (Louis-Auguste), 2e classe, classe 1919, recrutement de Nancy, mle 278; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Lavisse (Albert-Jules), sergent, classe 1914, recrutement du Havre, mle 1342; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Leclere (Jules-Iréné-Léopold), caporal, classe 1910, recrutement de Saint-Quentin, mle 370; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Lefevre (Alfred-Joseph-Luc), sergent, classe 1910, recrutement de Saint-Quentin, mle 630; 28 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Le Roux (Lucien-Robert), sergent, classe 1916, recrutement de la Seine (2e bureau), mle 3720; 29 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

L'Huillier (Paul-Julien), caporal, classe 1907, recrutement de Nancy, mle 07-881-00190; 28 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Lippens (Georges-Edouard), 2e classe, classe 1910, recrutement de Lille, mle 5192; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Martin (Alfred), caporal, classe 1913, recrutement de la Seine (2e bureau), mle 1669; 30 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Mathey (Louis-Eugène), caporal, classe 1916, recrutement de Chalon, mle 897; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Mathieu (Marcel-Xavier), 2e classe, classe 1916, recrutement de Belley, mle 603; 29 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Melot (Aimable), caporal, classe 1919, recrutement de la Seine (3e bureau), mle 3571; 28 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Monnier (Marie-Auguste-Eugène), 2e classe, classe 1893, recrutement de la Seine (3e bureau), mle 649; 27 ans de services, 1 campagne. A été blessé.

Moreau (Henri-Pierre), caporal, classe 1913, recrutement de Cosne-Bourges, mle 769; 30 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.

Mulet (Auguste-Victor), 2e classe, classe 1910, recrutement de Rouen, mle 1495; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Ortolland (Louis-Michel), caporal, classe 1913, recrutement de Chambéry, mle 1922; 30 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Parmentier (Eugène-Emile), 2e classe, classe 1910, recrutement d'Abbeville, mle 228; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Pasquier (Léon-Alfred), 2e classe, classe 1910, recrutement de Compiègne, mle 436; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Pierron (Ernest-Emile), 1re classe, classe 1912, recrutement de la Seine (2e bureau), mle 263; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Plappert (Victor-Albert), 1re classe, classe 1915, recrutement de la Seine (1er bureau), mle 3244; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Renault (Jules-Henri), 2e classe, classe 1910, recrutement de Rouen, mle 1054; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Renou (Victor-Pierre-Jean-Baptiste), sergent, classe 1899, recrutement de Cholet, mle 196; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Richard (Jean), 2e classe, classe 1916, recrutement d'Autun, mle 753; 29 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Rotton (Louis), 2e classe, classe 1914, recrutement de Chalon, mle 1571; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Sauser (Emile-Charles-Aimé), 2e classe, classe 1910, recrutement de Soissons, mle 310; 25 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Snykerque (Victor-Henri), 2e classe, classe 1910, recrutement de Lille, mle 3646; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Stibler (Charles), 2e classe, classe 1910, recrutement de Laon, mle 833; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Telliez (Hubert), caporal, classe 1910, recrutement de Cambrai, mle 388; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Thibaut (Maximin-Julien), 1re classe, classe 1910, recrutement de Lille, mle 6174; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Toulouse (Lucien-Philémon), 2e classe, classe 1910, recrutement de Saint-Quentin, mle 988; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Touron (Adrien-Jean-Baptiste), 2e classe, classe 1909, recrutement de Tulle, mle 792; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Van Hoecke (Albert), caporal, classe 1910, recrutement de Lille, mle 5422; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Waymel (Henri), 1re classe, classe 1910, recrutement de Lille, mle 6127; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Matériel.

Grenier (Louis-Lucien), 2e classe, classe 1912, recrutement de Roanne, mle 1606; 26 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Hyvert (Jean-Philippe), 2e classe, classe 1927, recrutement de Chambéry, mle 920; 32 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Janvier (Auguste-Henri), 2e classe, classe 1921, recrutement du Rhône-sud, mle 1229; 27 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.

Marfoure (Georges-Antoine), 1re classe, classe 1911, recrutement de Grenoble, mle 857; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Messonnier (Pierre-Louis-Léon), 2e classe, classe 1917, recrutement de Saint-Etienne, mle 261; 30 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Neyton (Désiré-Alexandre), maréchal des logis, classe 1914, recrutement de Grenoble, mle 621; 29 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Provent (Gustave-Pierre-Adolphe), 1re classe, classe 1918, recrutement de Constantine, mle 18.93.154; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Reinert (Albert) 2e classe, classe 1913, recrutement de Chambéry, mle 1941; 30 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Remilleux (Georges), caporal, classe 1914, recrutement de Montbrison, mle 108; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Vernier (Antoine-François), 2e classe, classe 1917, recrutement de Chambéry, mle 262; 30 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Génie.

Adeline (Robert-Alphonse), 2e classe, classe 1910, recrutement du Havre, mle 893; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Alix (Henri-Adolphe), 2e classe, classe 1910, recrutement Rouen-Sud, mle 278; 27 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Arents (René-Henri), 2e classe, classe 1929, recrutement de Lille, mle 4926; 28 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.

Arthaud (Louis-Joseph), 2e classe, classe 1914, recrutement de Bourgoin, mle 790; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Aube (Arthur-René), 2e classe, classe 1910, recrutement de Rouen, mle 211; 28 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Aubert (Charles-Léon), sergent, classe 1904, recrutement de Versailles, mle 4544; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Aubert (Henri-Alphonse-Frédéric), 2e classe, classe 1914, recrutement de Nancy, mle 14.527.00702; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Bachellerie (François), sergent, classe 1908, recrutement de Tulle, mle 1551; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Bagur (Antoine), caporal, classe 1917, recrutement d'Alger, mle 17.911.02047; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Bailly (Géry-Eugène-Joseph), 2e classe, classe 1910, recrutement de Saint-Omer, mle 1157; 23 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Balsse (André-Jean-Louis), sergent-chef, classe 1919, recrutement d'Agen, mle 665; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Barbe (Adrien-François-Joseph), caporal, classe 1907, recrutement de Compiègne, mle 1368; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Barrey (Paul-Louis-Ernest), sergent, classe 1923, recrutement de Vesoul, mle 896; 28 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Barrier (Auguste-François), 2e classe, classe 1904, recrutement de Chambéry, mle 211; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Baudry (Henri-Auguste-Joseph), 2e classe, classe 1910, recrutement d'Arras, mle 173; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Bedhomme (Germain), caporal, classe 1915, recrutement d'Arras, mle 877; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Bernon (Paul-Emile-Jean-Baptiste), 2e classe, classe 1918, recrutement de Saint-Etienne, mle 203; 29 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Berthelier (Henri), 2e classe, classe 1918, recrutement de Roanne, mle 10; 29 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Bertrand (Fernand), 2e classe, classe 1910, recrutement de Cambrai, mle 521; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Bertrand (Maurice-Henri), 2e classe, classe 1910, recrutement de Dunkerque, mle 2002; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Bizet (Louis), sergent, classe 1914, recrutement de Bourges, mle 805; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Bocquet (Gilbert-Henri), 2e classe, classe 1906, recrutement de Lille, mle 394; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Boulard (Théodore-Eloi), sergent, classe 1913, recrutement de Béthune, mle 412; 25 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Bouleau (Julien-Auguste), 2e classe, classe 1910, recrutement de Compiègne, mle 279; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Bousquet (Jean-Léopold-Joseph), 1re classe, classe 1902, recrutement de Béziers, mle 1319; 27 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Boute (Marcel-Pétrus), 1re classe, classe 1930, recrutement du Puy, mle 1465; 28 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Bouvier (Fernand-Augustin), 2e classe, classe 1910, recrutement de Compiègne, mle 129; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Breillat (Auguste), 2e classe, classe 1915, recrutement de M. L. Angoulême, mle 15-877-00564; 5 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Briaux (Julien-Clovis), 2e classe, classe 1910, recrutement d'Amiens, mle 542; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Brossier (Gaston-Amédée-Auguste-Pierre), caporal, classe 1917, recrutement de Tours, mle 17-371-00833; 29 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Capéran (Georges-Armand-Jean), 2e classe, classe 1924, recrutement de Montauban, mle 24-821-00750; 28 ans de services, 1 campagne. A été cité.

Cardon (Georges-Jules), 2e classe, classe 1920, recrutement de Lisieux, mle 20-148-00599; 27 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Carlier (André-Louis), 2e classe, classe 1916, recrutement de Béthune, mle 3157; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Caron (Elie-Marie-Joseph), 2e classe, classe 1913, recrutement de Béthune, mle 1893; 28 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Caussade (Louis-Joseph), sergent, classe 1912, recrutement Seine 2e bureau, mle 415, 27 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Chaput (Jules-Alfred-Eustache), 2e classe, classe 1909, recrutement de Saint-Omer, mle 339; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Choquart (Laurent), 1re classe, classe 1910, recrutement d'Amiens, mle 700; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Cluzeau (Henri), 2e classe, classe 1915, recrutement du Puy, mle 1202, 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Colliat (Jean-Joseph), 2e classe, classe 1915, recrutement de Chambéry, mle 1624; 30 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Coudrais (Henri-Alphonse-Joseph), 1re classe, classe 1912, recrutement de Tours, mle 12-371-01559; 21 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Courcelle (Florimond), caporal, classe 1910, recrutement de Béthune, mle 3525; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Dareys (Maurice), caporal, classe 1915, recrutement de Montauban, mle 532; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Dauphin (Paul-Victor), 2e classe, classe 1917, recrutement de Grenoble, mle 221; 30 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Davrain (Richard-Louis-Désiré-Fortuné), sergent, classe 1914, recrutement de Lille, mle 4635; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Defremont (Paul-Maurice), sergent, classe 1907, recrutement d'Avesnes, mle 1447; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Dejouy (Anatole-Victor), 1re classe, classe 1910, recrutement de Compiègne, mle 1421; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Delecolle (Victor), 2e classe, classe 1911, recrutement de Béthune, mle 2736; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Delhomez (Amilcar), 2e classe, classe 1910, recrutement de Béthune, mle 597; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Delouard (Marius-Jules-Amédée), 2e classe, classe 1910, recrutement d'Amiens, mle 990; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.

Depreux (Julien-Alexandre), 2e classe, classe 1905, recrutement de Cambrai, mle 1091; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Dericquebourcq (Auguste-Paul), 2e classe 1910, recrutement d'Arras, mle 441; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Derosch (Louis-Albert), sergent-major, classe 1910, recrutement de Dunkerque, mle 1549; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Desespringalle (Charles-Joseph), 1re classe, classe 1910, recrutement de Cambrai, mle 584; 28 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Desouter (Fernand-Jean-Gabriel), 2e classe, classe 1911, recrutement de Lille, mle 4354; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Domergue (Marcel), sergent, classe 1916, recrutement de la Seine, 4e bureau, mle 4479; 29 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Duez (Julien-Joseph), caporal, classe 1910, recrutement de Valenciennes, Douai, mle 2241; 28 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Dumas (Jean), 2e classe, classe 1906, recrutement de Cahors, mle 1266; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Dumont (Casimir-Joseph), 1re classe, classe 1910, recrutement d'Arras, mle 805; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Fiquémont (Henri-Emile), 2e classe, classe 1916, recrutement de la Seine, 1er bureau, mle 1325; 31 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Forest (Joseph-Pierre-Marie), 2e classe, classe 1914, recrutement Rhône-Nord, mle 499; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Fortin (Ferdinand-Constant-Gustave), caporal, classe 1908, recrutement de Granville, mle 222; 28 ans de services 5 campagnes. A été blessé et cité.

Gachet (Pierre), 2e classe, classe 1912, recrutement de Marseille, mle 02974; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Gamonnet (Léopold-Victor), 2e classe, classe 1916, recrutement de Privas, mle 199; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Gilbert (Arsène-Gustave), 2e classe, classe 1911, recrutement de Versailles, mle 5609; 27 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Gournay (Louis-Alfred), 1re classe, classe 1918, recrutement de Saint-Omer, mle 2287; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Gueffier (André-Jean-Charles), 2e classe, classe 1920, recrutement de la Roche-sur-Yon, mle 891; 5 ans de services, 1 campagne. A été cité.

Guitton (Edgard-Emile), caporal, classe 1915, recrutement de Saintes, mle 15.177.00067; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Henry (Joseph-Edmond), 2e classe, classe 1901, recrutement de Vesoul, mle 63; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Hermant (Marcel), sergent, classe 1910, recrutement de Valenciennes, Douai, mle 1737; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Houdot (Paul-Marcel), sergent-chef, classe 1929, recrutement de Nevers, mle 29.891.00242; 28 ans de services, 1 campagne. A été cité.

Hutsebaut (Augustin-Jules-Joseph), 2e classe, classe 1910, recrutement d'Arras, mle 783; 28 ans de services 3 campagnes. A été blessé.

Joigne (Lucien-Roger-Paul), sergent, classe 1942, recrutement de Rennes, mle 42.500.08866; 7 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Lafon (Alexandre-Marie-Louis), sergent, classe 1916, recrutement de Constantine, mle 16.93.995; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Lalloué (Jean-Marie-Joseph-Louis), 2e classe, classe 1916, recrutement de Ancenis, mle 16.447.00717; 27 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Lamy (Pierre), sergent, classe 1911, recrutement de Riom, mle 1350; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité

Laumier (Alexandre-Louis), 2e classe, classe 1910, recrutement du Havre, mle 593; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Launier (Léonard), 1re classe, classe 1910, recrutement de Valenciennes, mle 965; 27 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Legros (Clément-Alphonse-Médéric), 2e classe, classe 1913, recrutement de Blois, mle 1304; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Leheurteur (Joseph-Landry), 2e classe, classe 1915, recrutement de Rouen-Nord, mle 355; 17 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Lemaire (Isidore-Jean-Baptiste-Désiré), 2e classe, classe 1917, recrutement de Béthune, mle 3197; 22 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Lemoine (Fidèle-Joseph-Jean-Baptiste), 2e classe, classe 1910, recrutement d'Arras, mle 962; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Leroy (Raymond-Jules-Antoine), 2e classe, classe 1913, recrutement de Versailles, mle 1545; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Levant (Paul), sergent, classe 1910, recrutement de Béthune, mle 4333; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Maison (Raymond-Albert-Edouard), 2e classe, classe 1917, recrutement Seine 2e bureau, mle 172; 29 ans de services, 2 campagnes A été blessé et cité.

Malangin (Germain), 2e classe, classe 1900, recrutement de Saintes, mle 171; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Matha (Jules), 2e classe, classe 1912, recrutement d'Avesnes, mle 2093; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Mathivet (Adolphe-Jean-Marie), sergent, classe 1908, recrutement de Riom, mle 1428; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Meignan (Joseph-Auguste), 2e classe, classe 1908, recrutement de Laval, mle 974; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Menial (Alphonse), sergent, classe 1910, recrutement d'Abbeville, mle 307; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Minodier (Joseph-Xavier), 2e classe, classe 1915, recrutement de Privas, mle 1862; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Moreau (Edouard), 1re classe, classe 1910, recrutement d'Arras, mle 784; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Morin (Léon-Charles-Eugène), 2e classe, classe 1941, recrutement de Saint-Brieuc, mle 41-220-22200; 7 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Nervi (Joseph), sergent, classe 1911, recrutement d'Alger, mle 11-911-01420; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Noël (Charles-Henri), sergent-major, classe 1911, recrutement d'Arras, mle 921; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Nougaret (Gaston-Cyprien), 2e classe, classe 1909, recrutement de Montpellier, mle 1261; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Ollivier (Georges-Edmond), 2e classe, classe 1916, recrutement de Nancy, mle 16-101-00159; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Paquier (Louis-Antoine), 2e classe, classe 1908, recrutement Rhône central, mle 117; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Pardoen (Victor-François), adjudant, classe 1914, recrutement de Lille, mle 3041; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Pecqueur (Jean-Baptiste), 2e classe, classe 1931, recrutement de Paris, mle 31-751-04.456; 28 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Petit (André-Armand), 1re classe, classe 1930, recrutement de Nancy, mle 30-101-00395; 27 ans de services, 1 campagne. A été cité.

Picard (Raymond), 2e classe, classe 1917, recrutement de la Seine (2e bureau), mle 1961; 29 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Pillet (Paul-Albert), aspirant, classe 1910, recrutement de Compiègne, mle 909; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Poinson (Albert-René), sergent, classe 1915, recrutement de Poitiers, mle 15-861-00678; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Rabatel (Pierre-Léon), 2e classe, classe 1917, recrutement de Bourg, mle 662; 29 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Rangheard (Jean-Baptiste), 2e classe, classe 1916, recrutement d'Aurillac, mle 2381; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Renon (Henri-Marcel), sergent, classe 1928, recrutement de Limoges, mle 28-871-02798; 28 ans de services, 1 campagne. A été cité.

Robardet (Charles-Alexandre), 2e classe, classe 1916, recrutement de Lons-le-Saunier, mle 540; 8 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Roget (François-Joseph), 2e classe, classe 1916, recrutement d'Annecy, mle 77; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Rouelle (Jules-Auguste-Georges), sergent, classe 1913, recrutement d'Alençon, mle 13-611-00916; 30 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Rousseaux (Benjamin), 1re classe, classe 1910, recrutement de Lille, mle 5979; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Roy (Lucien-Arthur), 2e classe, classe 1910, recrutement de Saint-Quentin, mle 1577; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Sanceren (Aurélien), 1re classe, classe 1906, recrutement de Bordeaux, mle 3566; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Sauvage (Armand-Pierre), 2e classe, classe 1910, recrutement de Rouen, mle 229; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Serive (Lucien-Joseph), 2e classe, classe 1909, recrutement de Dreux, mle 965; 22 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Tartard (Marcel-Alexandre), 1re classe, classe 1914, recrutement d'Auxerre, mle 855; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Thiebaut (Auguste-César), 2e classe, classe 1907, recrutement de la Seine (1er bureau), mle 2174; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Thieblemont (Jean), 2e classe, classe 1916, recrutement d'Autun, mle 221; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Tison (Georges), caporal, classe 1910, recrutement de Valenciennes, mle 602; 27 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Ulmann (Jean), 2e classe, classe 1912, recrutement du Belley, mle 163; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Vallet (Alcide-Auguste-Joseph), 2e classe, classe 1910, recrutement d'Arras, mle 206; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Van Oudenhowe (Lucien-Auguste), sergent, classe 1917, recrutement de Coulommiers, mle 404; 29 ans de services, 4 campagnes, A été cité.

Vansteene (Julien-Louis-Cornil), 2e classe, classe 1910, recrutement de Dunkerque, mle 2147; 22 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Vasselin (André-Auguste-Casimir), caporal, classe 1910, recrutement de Rouen, mle 773; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Viart (Alphonse-Désiré), sergent, classe 1910, recrutement de Béthune, mle 2792; 27 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Wallez (Marcel), 2e classe, classe 1912, recrutement de la Seine (2e bureau), mle 4482; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Waquier (Alfred), 2e classe, classe 1914, recrutement de Béthune, mle 2325; 27 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

TROUPES D'OUTRE-MER

Infanterie de marine.

Asselin (Louis-Léon), 2e classe, classe 1915, recrutement de la Seine (1er bureau), mle 3640; 29 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Auriol (Clovis-Gaston), caporal, classe 1915, recrutement d'Albi, mle 561; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Aveline (Elie-Léon), caporal, classe 1916, recrutement de Saint-Brieuc-Dinan, mle 16-221-00002; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Avisou (Casimir-Louis-Eugène), 2e classe, classe 1906, recrutement d'Albi, mle 914; 27 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Balanche (Léon-Joseph-Alphonse), 2e classe, classe 1944, recrutement de Besançon, mle 44-250-14017; 11 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Baldelli (Gilardo-Jean), sergent, classe 1927, recrutement de Nice, mle 1765; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Bazin (Julien-Théophile-Marei-Joseph), 2e classe, classe 1915, recrutement de Vitré, mle 15-358-00391; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.

Béague (Jules-Vincent), 2e classe, classe 1910, recrutement de Lille, mle 6084; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Bellot (Alphonse-Pierre), 1re classe, classe 1917, recrutement de Dakar, mle 17; 24 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Berges-Casamayor (Jean-Baptiste-Honoré), 2e classe, classe 1909, recrutement de Nouméa, mle 09-977-00151; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Bernard (Adolphe-Théodore), 2e classe, classe 1907, recrutement d'Oran, mle 3004; 28 ans de services, 11 campagnes. A été blessé.

Bondon (Emile-Hubert), 1re classe, classe 1910, recrutement de Saintes, mle 10-177-00399; 29 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Bonnet (Christian), 1re classe, classe 1946, recrutement de Besançon, mle 46-700-19047; 13 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Borde (Maurice), sergent-chef, classe 1944, recrutement de Chartres, mle 44-281-08178; 16 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Bouillaut (Auguste-Emile), 2e classe, classe 1917, recrutement de Granvile, mle 17-617-01156; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Bourgeois (Clovis), 2e classe, classe 1909, recrutement de la Martinique, mle 09-972-00581; 7 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.

Buracchini (Victor-Arthur-Joseph), caporal, classe 1932, recrutement de Nice, mle 2912; 17 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Burgeot (Joseph-Henry), caporal, classe 1911, recrutement de Vannes, mle 11-561-00006; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Cadot (Maurice-Octave), 2e classe, classe 1918, recrutement de Compiègne, mle 616; 28 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Challeau (Auguste), 2e classe, classe 1899, recrutement de Chatellerault, mle 441; 27 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Charreyre (Joseph-Zéphirin-Philippe-Clovis), 2e classe, classe 1914, recrutement de Pont-Saint-Esprit, mle 1123; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Châtelain (Auguste-Léon), 2e classe, classe 1914, recrutement de la Seine 4e bureau, mle 1085; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Chirat (Etienne), 2e classe, classe 1908, recrutement de Lyon-sud, mle 684; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Colleter (Guillaume), sergent, classe 1914, recrutement de Brest, mle 14-292-01591; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Corbinaud (Edouard-Louis), caporal, classe 1905, recrutement de Saintes, mle 89; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Deltour (Ernest), 2e classe, classe 1910, recrutement de Valenciennes, mle 1379; 12 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.
De Rooy (David-Robert), 2e classe, classe 1917, recrutement de la Seine (6e bureau), mle 4018; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Desclaux (Jean), 2e classe, classe 1906, recrutement de Mont-de-Marsan, mle 325; 19 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Desirer (Georges-Ernest), caporal, classe 1915, recrutement de Chartres, mle 680; 17 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.
Destrées (Albert-Félix-Paul), 2e classe, classe 1916, recrutement de Saint-Lô-Cherbourg, mle 16-501-00110; 20 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Devreux (Armand-Louis), adjudant, classe 1910, recrutement d'Evreux, mle 123; 29 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Doucet (André), sergent, classe 1935, recrutement de Papeete, mle 35-978-00045; 5 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Fanovard (Camille-Bernard), sergent, classe 1928, recrutement de la Seine (1er bureau), mle 8023; 28 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Fauquier (Pierre), 2e classe, classe 1908, recrutement de Montpellier, mle 2072; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.
Favier (Elzéard-Léon-Kléber), 2e classe, classe 1917, recrutement d'Avignon, mle 314; 29 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Ferré (François-Joseph), 2e classe, classe 1916, recrutement de Nice, mle 2209; 29 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Fiollet (Maurice-Daniel), 2e classe, classe 1945, recrutement de Valenciennes, mle 37817; 3 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Gamel (Roger-François-Eugène), caporal, classe 1916, recrutement de Rodez, mle 1494; 29 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Garnier (Pierre), 2e classe, classe 1915, recrutement de Chalon-sur-Saône, mle 974; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Gérard (Eugène-Jean-Baptiste), caporal, classe 1897, recrutement d'Avesnes, mle 403; 29 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Gilbert (Auguste-Eugène-Clément), 2e classe, classe 1916, recrutement de la Roche-sur-Yon, mle 16.851.00049; 24 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Gillette (Edouard-Alfred), 2e classe, classe 1917, recrutement de Saint-Lô, mle 17.501.00353; 29 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Gosnet (Louis-Marcel), 2e classe, classe 1910, recrutement de Mamers, mle 10.727.00758; 11 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Grinda (Francisque-Antoine), sergent, classe 1909, recrutement de Lyon-Central, mle 1355; 24 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Guenoux (Maurice-Arthur-Alphonse), 2e classe, classe 1917, recrutement de Mamers, mle 17.727.00287; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Huille (Louis-Léon-Arsène), caporal, classe 1912, recrutement de Compiègne, mle 1323; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Idier (Clément-Jean-Joseph), 2e classe, classe 1916, recrutement de la Roche-sur-Yon, mle 16.851.02163; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Imbert (Joseph), sergent, classe 1915, recrutement de Limoges, mle 15.871.02540; 25 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Jolivet (François), 1re classe, classe 1907, recrutement de Brest, mle 3.216; 27 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Lagarrigue (Louis-Aimé-Georges), caporal, classe 1914, recrutement d'Albi, mle 704; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Lapouble (Saint-Jean), sergent, classe 1904, recrutement de Bayonne, mle 254; 25 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Lenormand (Emile-Alexandre), 2e classe, classe 1910, recrutement de Rennes, mle 10.351.00281; 29 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Lerallu (Henri-Albert), caporal, classe 1916, recrutement d'Argentan, mle 16.617.00779; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Manutahi (Ariihoro-Albert), 2e classe, classe 1918, recrutement de Papeete, mle 155; 30 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Marin (Michel-Marius-Robert), 2e classe, classe 1946, recrutement de Versailles, mle 46.780.26403; 14 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Martin (Michel-Marius), 2e classe, classe 1915, recrutement d'Avignon, mle 1148; 30 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.
Masset (Louis-Marie), 2e classe, classe 1910, recrutement de Châteauroux, mle 10.361.00341; 29 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Mau (Jean), 2e classe, classe 1916, recrutement de Bordeaux, mle 16.331.02130; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Mauduit (Paul-Alfred), 1re classe, classe 1910, recrutement de la Seine (2e bureau), mle 1785; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Miton (Michel-François-Robert), sergent, classe 1951, recrutement de Rennes, mle 51.610.14039; 9 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Molin (Charles-Léopold), 2e classe, classe 1901, recrutement de la Seine (6e bureau), mle 1497; 29 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Noth (Julien-Joseph), sergent, classe 1909, recrutement de la Seine (4e bureau), mle 2333; 26 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Palisse (Germain-Jean-Gabriel), sergent, classe 1944, recrutement de Montauban, mle 44-460-10840; 11 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.
Penchas (Zacharie), 2e classe, classe 1942, recrutement du B.C.R. E.T.R., mle LM. 16; 6 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Peresse (Joachim), 2e classe, classe 1909, recrutement de Lorient, mle 669; 28 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Portet (Henri-Pierre-Isidore), 2e classe, classe 1916, recrutement de Foix, mle 1023; 29 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Potier (Henri-Marie-Edmond), sergent, classe 1921, recrutement de Nancy, mle 21-881-01925; 28 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Pottier (Louis), 2e classe, classe 1909, recrutement de Mayenne, mle 328; 26 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Renard (Marcel-Albert), 1re classe, classe 1918, recrutement de Nouméa, mle 18-977-01747; 28 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Rondeau (Eugène-Louis-Marie-René), caporal-chef, classe 1949, recrutement de Rennes, mle 49-720-30738; 11 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Rougé (Jean-François), caporal, classe 1912, recrutement de Narbonne, mle 155; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Salery (Ferdinand-Achille), 2e classe, classe 1901, recrutement de Nîmes, mle 1449; 27 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Samuel (Louis), 1re classe, classe 1907, recrutement du Puy, mle 1697; 27 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Sauvage (Augustin), caporal, classe 1910, recrutement de Rouen, mle 324; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Scarrone (Albert-Ange-François), sergent-chef, classe 1927, recrutement de Yaoundé, mle 55-996-00041; 16 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Sellier (Athos-Adrien), 2e classe, classe 1910, recrutement de Valenciennes, mle 312; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Simon (Joseph-Marie-François), caporal, classe 1908, recrutement de Rennes, mle 2728; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Theffo (Jean-François), caporal, classe 1915, recrutement de Saint-Brieuc, mle 15-221-00899; 29 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Tiesi (Dominique), 2e classe, classe 1911, recrutement de Sète, mle 01439; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.
Van Overbeck (Auguste-Eugène), sergent, classe 1909, recrutement de la Seine (1er bureau), mle 4612; 27 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Vidal (Albert-Pierre-Marceau), 2e classe, classe 1902, recrutement de Carcassonne, mle 253; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Vulliez (Alfred-Isidore), 2e classe, classe 1907, recrutement d'Annecy, mle 1676; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

MILITAIRES AYANT SERVI SOUS LE RÉGIME TRANSITOIRE DU DÉCRET DU 19 OCTOBRE 1955

Abdoulaye N'Diaye, 1re classe, classe 1915, recrutement de Saint-Louis, mle 826; 14 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.

Aden Wabéri, 2e classe, classe 1944, recrutement de Djibouti, mle 44-976-10042; 15 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Agnedjo Bonou, caporal, classe 1916, recrutement du Dahomey, mle 13333; 15 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Aïsse, 2e classe, classe 1938, recrutement de Bangui, mle TDOC 5423; 15 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Alou Gbédon, caporal, classe 1921, recrutement du Dahomey, mle 33550; 25 ans de services, 8 campagnes. A été blessé.

Apembi (Ikossa), caporal-chef, classe 1940, recrutement de Brazzaville, mle 40-992-11114; 20 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Atakaba (Sidémi), 1re classe, classe 1911, recrutement du Dahomey, mle 6370; 14 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

Atchade Logbo dit Tota, 2e classe, classe 1924, recrutement du Dahomey, mle 1552; 15 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Bayoro, sergent, classe 1926, recrutement de la Côte-d'Ivoire, mle 14-174; 25 ans de services, 14 campagnes. A été blessé.

Benoua-Oga, sergent, classe 1936, recrutement de Bangui, mle 36-994-4682; 15 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Bigbi, 1re classe, classe 1938, recrutement de Bangui, mle 38-994-17867; 15 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Binguimali, caporal, classe 1938, recrutement de Bangui, mle 7729; 15 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Boupondo, caporal, classe 1938, recrutement de Bangui, mle 38-994-16169; 15 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Bozari (Mamata), caporal-chef, classe 1933, recrutement du Niger, mle 3183; 25 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.

Djekaouana (Martin), 2e classe, classe 1940, recrutement de Bangui, mle 10-745; 15 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Dombele, 2e classe, classe 1938, recrutement de Bangui, mle 6010; 15 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Doudane (Diop), 1re classe, classe 1914, recrutement de Saint-Louis, mle 14-642; 14 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

Elmi (Habaneh), sergent, classe 1942, recrutement de Djibouti, mle 42-976-10076; 15 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Goningai, caporal, classe 1938, recrutement de Bangui, mle T. D. O. C. 5676; 15 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Kakouamba, 2e classe, classe 1938, recrutement de Bangui, mle 38-994-15535; 15 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Kaybe, 1re classe, classe 1938, recrutement de Bangui, mle T.D.O.C. 9085; 15 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Kitindji, sergent, classe 1938, recrutement de Bangui, mle 38-994-5748; 15 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Kouabakon, 1re classe, classe 1938, recrutement de Bangui, mle T. D. O. C. 5941; 15 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Koubemba (Alphonse), 1re classe, classe 1939, recrutement de Brazzaville, mle 39-992-10717; 20 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Koykan, 2e classe, classe 1943, recrutement de Bangui, mle 43-994-14139; 15 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Laly Houete (Oussou), caporal, classe 1937, recrutement du Dahomey, mle 39-148; 15 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Lamo Yongoro, 1re classe, classe 1939, recrutement de Bangui mle 8788; 15 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Lokoumbaye, 1re classe, classe 1943, recrutement de Bangui, mle 4143; 15 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Mahmoud Waiss, 2e classe, classe 1916, recrutement de Djibouti, mle 2260; 15 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Maoua N'Dio, 1re classe, classe 1939, recrutement de Bangui, mle 39-994-18812; 15 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

M'Boderou Coumba, 2e classe, classe 1915, recrutement de Saint-Louis, mle 444; 14 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Mohamed Isman, 1re classe, classe 1944, recrutement de Djibouti, mle 44-976-10261; 15 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Mola Kamil, caporal-chef, classe 1941, recrutement de Djibouti, mle 41-976-10046; 15 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Moussa Louty Lam, sergent-chef, classe 1937, recrutement de Saint-Louis, mle 46-827; 15 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

N'Gakoussou (Alphonse), 1re classe, classe 1938, recrutement de Brazzaville, mle 38.992.10973; 22 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Ngoa Nanga (Pierre), 1re classe, classe 1939, recrutement de Yaoundé, mle 7884; 15 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

N'Goutendji, 1re classe, classe 1943, recrutement de Bangui, mle 4211; 15 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Pounikata, 1re classe, classe 1940, recrutement de Bangui, mle 40.994.10378; 15 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Rabe, 1re classe, classe 1916, recrutement de Madagascar, mle 9820; 15 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Sali, 2e classe, classe 1940, recrutement de Bangui, mle 9404 /LM 406; 15 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Sebi (Neni), caporal-chef, classe 1940, recrutement de la Côte d'Ivoire, mle 48492; 16 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.

Tsitangay, 2e classe, classe 1916, recrutement de Madagascar, mle 3241; 15 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Yakete (Godoki), sergent, classe 1938, recrutement de Bangui, mle 5936; 15 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

Yakongo, 1re classe, classe 1940, recrutement de Bangui, mle 11571; 15 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Yamali, 2e classe, classe 1943, recrutement de Bangui, mle 4148; 15 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Yongoro, 2e classe, classe 1943, recrutement de Bangui, mle 4191; 15 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Artillerie de marine.

Bernard (Auguste-François-Camille), adjudant, classe 1903, recrutement de Saint-Brieuc, mle 76; 25 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Bidaut (Paul-Charles-Joseph), 2e classe, classe 1904, recrutement de Langres, mle 1233; 22 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Bry (Pierre-François-Louis), maréchal des logis, classe 1927, recrutement du Mans, mle 27.721.00233; 28 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

De Vos (Jules-Victor), 2e classe, classe 1917, recrutement de Coulommiers, mle 1162; 28 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Diene (Baye), 2e classe, classe 1915, recrutement de Dakar, mle 20; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Haond (Régis-François), 2e classe, classe 1906, recrutement de Pont-Saint-Esprit, mle 1219; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Husson (Louis-Henri-Pierre), 1re classe, classe 1930, recrutement de Nancy, mle 30.521.00289; 26 ans de services, 1 campagne. A été cité.

Leulliot (Fernand-Eugène-Emile), 1re classe, classe 1913, recrutement d'Abbeville, mle 586; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Lucas (Gabriel-Louis), 2e classe, classe 1907, recrutement de Tours, mle 362; 28 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Menanteau (Joseph-Emile-Louis-Julien), 2e classe, classe 1911, recrutement de la Roche-sur-Yon, mle 11.851.00954; 26 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Pourrière (Emile-Fernand), 2e classe, classe 1917, recrutement de Toulon, mle 393; 29 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

MILITAIRES AYANT SERVI SOUS LE RÉGIME TRANSITOIRE DU DÉCRET DU 19 OCTOBRE 1955

Ralaimaha, 1re classe, classe 1925, recrutement de Madagascar, mle 3282; 15 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Service des matériels et bâtiments.

Touzalin (Henri-Louis), adjudant-chef, classe 1933, recrutement de Lille, mle 6880; 28 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Décret du 6 mars 1961 portant approbation d'élections à l'académie de marine.

Par décret en date du 6 mars 1961, sont approuvées les élections de M. l'ingénieur hydrographe général de 1re classe André Gougenheim en qualité de membre titulaire de la section Navigation et de M. le vice-amiral d'escadre Max Douguet de la marine de plaisance et des arts nautiques.

Délégations de signature.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des armées,

Vu le décret n° 58-25 du 14 janvier 1958 relatif à l'organisation de l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux forces armées (air), modifié par le décret n° 61-128 du 3 février 1961 ;

Vu le décret n° 59-265 du 7 février 1959 fixant les attributions du ministre des armées ;

Vu le décret du 8 janvier 1959 portant nomination des membres du Gouvernement, modifié notamment par le décret du 5 février 1960 ;

Vu le décret du 5 mars 1960 portant délégations de signature, modifié notamment par le décret du 18 février 1961,

Décrète :

Art. 1er. — Les articles 16, 17, 21 et 22 du décret du 5 mars 1960 portant délégations de signature sont modifiés comme suit :

Article 16.

Après les délégataires du paragraphe *d*, ajouter le paragraphe *e* suivant :

e) Direction de l'établissement général du commissariat de l'air n° 785.

Titulaire : M. le commissaire colonel Wilzer (Jacques).

Suppléant : M. le commissaire colonel Bertouin (André).

Article 17.

Remplacer la deuxième ligne du deuxième alinéa par la suivante : « ... les directeurs d'établissements centraux et généraux du commissariat de l'air ».

Supprimer au deuxième alinéa : « ... et l'établissement général du commissariat de l'air en Algérie ».

Article 21.

(Paragraphe *a*, deuxième alinéa, et paragraphe *c*, premier et deuxième alinéa.)

Remplacer : « M. le colonel Penchinat (Amédée) », par : « M. le colonel Plagnard (Georges) ».

Article 22.

Supprimer : E. A. A. 608 de Toulouse ainsi que ses délégataires.

Art. 2. — Le ministre des armées est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 mars 1961.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

Le ministre des armées,

PIERRE MESSMER.

Armée de terre.

ACTIVE

Par arrêté du 25 février 1961, M. le lieutenant-colonel de l'arme blindée et cavalerie Divry (Daniel-Ernest-Elie) est placé, sur sa demande, dans la position de disponibilité pour une durée de trois ans.

RÉSERVE

Par décision du 23 février 1961, sont nommés, avec leur grade et leur ancienneté de grade, dans les cadres des officiers de réserve, à compter du jour de leur radiation des cadres de l'armée active, et affectés pour administration aux états-majors désignés ci-après les officiers dont les noms suivent :

TROUPES METROPOLITAINES

Arme des transmissions.

1re RÉGION MILITAIRE

Groupe de subdivisions de Versailles.

M. Bourgès (Paul-Auguste-Lucien), colonel des transmissions. Vient de la compagnie administrative régionale n° 1.

2e RÉGION MILITAIRE

Groupe de subdivisions d'Amiens.

M. Cullmann (Georges-Joseph), lieutenant-colonel des transmissions. Vient de la direction des transmissions.

7e RÉGION MILITAIRE

Groupe de subdivisions de Dijon.

M. Depriester (Gabriel-Jean-Joseph), chef de bataillon des transmissions. Vient de la compagnie administrative régionale n° 7.

9e RÉGION MILITAIRE

Groupe de subdivisions de Nice.

M. Cardi (Joseph-Henri-Jean-Baptiste), lieutenant-colonel des transmissions. Vient du 38e régiment d'instruction des transmissions.

Cadre des adjoints du service des matériels.

Subdivision Transmissions.

1re RÉGION MILITAIRE

Commandement et direction des transmissions.

M. Mariotte (André-Maurice-Auguste), capitaine du cadre des adjoints du service des matériels, subdivision Transmissions. Vient du service central du matériel de transmissions.

Régisseurs de recettes.

Par arrêté du ministre des armées (air) en date du 24 février 1961, M. le lieutenant Carbonnelle (André-Jules) est nommé régisseur de recettes auprès du C. A. T. A. n° 871 de la zone d'outre-mer n° 1 à Dakar.

Il est assujetti au versement d'un cautionnement qui peut être constitué soit en numéraire, soit en rentes sur l'Etat ou être remplacé par la garantie fournie par l'affiliation à une association française de cautionnement mutuel agréée.

Il perçoit une indemnité de responsabilité dont le taux est fixé, ainsi que le montant du cautionnement, par l'arrêté du 12 septembre 1952.

Par arrêté du ministre des armées (air) en date du 24 février 1961, l'adjudant-chef Robert (Raymond) est nommé régisseur de recettes auprès du bataillon n° 1/170 de la zone d'outre-mer n° 2 à Brazzaville.

Il est assujetti au versement d'un cautionnement qui peut être constitué soit en numéraire, soit en rentes sur l'Etat ou être remplacé par la garantie fournie par l'affiliation à une association française de cautionnement mutuel agréée.

Il perçoit une indemnité de responsabilité dont le taux est fixé, ainsi que le montant du cautionnement, par l'arrêté du 12 septembre 1952.

Par arrêté du ministre des armées (air) en date du 24 février 1961, M. le lieutenant Fontalbat (Guy-Sylvain-Urbain) est nommé régisseur de recettes auprès de la section de l'air n° 3/188 à Djibouti (Somalis).

Il est assujetti au versement d'un cautionnement qui peut être constitué soit en numéraire, soit en rentes sur l'Etat ou être remplacé par la garantie fournie par l'affiliation à une association française de cautionnement mutuel agréée.

Il perçoit une indemnité de responsabilité dont le taux est fixé, ainsi que le montant du cautionnement, par l'arrêté du 12 septembre 1952.

Services communs (active).

Par arrêté du 28 février 1961, M. le chef d'escadron Girault (Alfred-Fernand-Adolphe) est placé, sur sa demande, dans la position de disponibilité, pour une période de six mois à compter du 4 avril 1961.

Services extérieurs (terre).

Par arrêté du 13 février 1961, sont nommés à l'emploi de secrétaire administratif stagiaire à la suite du second concours (terre) ouvert les 3 et 4 novembre 1960 :

Mme Losier (Hélène), commis, 1re région militaire.

M. Brossier (Bernard), commis, 7e région militaire.

Mlle Grancher (Raymonde), commis, 1re région militaire.

MM. Rousse (Gilbert), adjudant, 10e région militaire.
Frassati (Antoine), commis, Tunisie.
Mlles François (Renée), adjoint, 1re région militaire.
Simon (Colette), mécanographe, 6e région militaire.
M. Ferrasson (Guy), adjoint, 1re région militaire.
Mlle Musson (Jeanne), commis, 5e région militaire.
Mme Borelli (Mauricette), adjoint, 1re région militaire.
Mlle Doly (Jacqueline), adjoint, 1re région militaire.
Mmes Decun (Rose), commis, 5e région militaire.
Modat (Marguerite), adjoint, 1re région militaire.
Mlle Champailler (Napoléone), commis, 9e région militaire.
MM. Colo (Mathieu), commis, 10e région militaire.
Allorant (Roland), commis, 8e région militaire.
Senez (Jacques), commis, 9e région militaire.
Mlle Louet (Michèle), adjoint, 1re région militaire.
M. Tamby (Emmanuel), contractuel 4 C, 1re région militaire.
Mme Flèche (Simone), commis, 1re région militaire.
Mlle Meyer (Estelle), commis, 1re région militaire.
Mmes Daures (Marie), commis, 8e région militaire.
Chopin (Jacqueline), commis, 10e région militaire.
M. Modat (Jean), commis, 1re région militaire.

La nomination des intéressés prendra effet du 1er janvier 1961.

Par arrêté du 23 février 1961, la démission de son emploi offerte par M. Van Goethem (Marcel), inspecteur adjoint des transmissions, est acceptée.

Ce fonctionnaire sera rayé des contrôles à compter du 1er avril 1961.

Services extérieurs (marine).

Par arrêté du ministre des armées (marine) en date du 22 février 1961, sont nommés dans le corps des secrétaires administratifs « comptables des matières » :

Au grade de secrétaire administratif de 2e classe, 4e échelon.

M. Beyou (Guillaume), agent administratif principal de 2e classe.

Au grade de secrétaire administratif de 2e classe, 5e échelon.

M. Rodier (Paul-Henri), agent administratif principal de 1re classe.

Ces nominations prennent effet du 10 janvier 1961.

Si des modifications statutaires dans la situation du cadre des agents administratifs intervenaient ultérieurement, une option serait ouverte aux fonctionnaires faisant l'objet du présent arrêté pour leur permettre soit de demeurer sous le statut défini par le décret du 20 janvier 1950, soit d'être replacés dans leur cadre d'origine ; dans ce dernier cas, leur carrière serait reconstituée comme agent administratif.

Par arrêté du ministre des armées (marine) en date du 24 février 1961, M. le secrétaire administratif de 2e classe « comptable des matières » Lenoir (Jacques-Marie-Jean-Maurice), port matriculaire : Toulon, précédemment placé dans la position « sous les drapeaux », est réintégré dans les cadres pour compter du 20 mars 1961.

Par arrêté du ministre des armées (marine) en date du 24 février 1961, M. le secrétaire administratif de 2e classe, 1er échelon, Roubaud (Alain-Jean-Louis), port matriculaire : Toulon, est placé dans la position « sous les drapeaux » pour compter du 16 janvier 1961.

Dans cette position, M. Roubaud conserve les droits attachés à son grade, à l'exception du droit à traitement.

Par arrêté du ministre des armées du 21 février 1961 :

Sont titularisés dans leur emploi et nommés secrétaires administratifs de 2e classe, 1er échelon « commissariat et santé », pour compter du 4 janvier 1961, les secrétaires administratifs stagiaires dont les noms suivent :

Port matriculaire : Toulon.

M. Muller (Marcel), bonifications pour services militaires : 5 ans 7 mois 23 jours.

M. Pélestor (Maurice), bonifications pour services militaires : 1 an.

M. Sigogne (Guy), bonifications pour services militaires : 1 an 6 mois.

M. Vincent (Lucien), bonifications pour services militaires : 1 an 6 mois.

Est avancé, pour compter de la même date, au 3e échelon M. Muller (Marcel), avec un reliquat de bonifications de 1 an 7 mois 23 jours.

Cet avancement donnera lieu à rappel de traitement.

Rectificatif au *Journal officiel* du 17 janvier 1961 : page 680, 1re colonne, au lieu de : « Le Marchand (Etienne-René) », lire : « Le Marchand (Marcel-René) » (le reste sans changement).

Services extérieurs (air).

Par arrêté du 3 février 1961, Mme Bredoire (Madeleine), secrétaire administratif de 2e classe des services extérieurs du ministère des armées (air), est placée en position de détachement dans le même emploi, auprès du ministère des travaux publics et des transports, pour une durée de quatre mois à compter du 1er septembre 1960.

Par arrêté du 3 février 1961, M. Giorno (Charles), sous-chef de service administratif de 1re classe des services extérieurs du ministère des armées (air), est placé en position de détachement, dans le même emploi, auprès du ministère des travaux publics et des transports, secrétariat général à l'aviation civile, pour une durée de trois mois à compter du 1er octobre 1960.

Par arrêté en date du 22 février 1961, sont nommés à l'emploi de secrétaire administratif stagiaire des services extérieurs :

MM. Humbert (Eugène), Letheu (Claude), Giorno (Alfred), Degos (Georges).

Par arrêté en date du 25 février 1961, sont nommés à l'emploi de sous-chef de service administratif stagiaire des services extérieurs du ministère des armées (air) :

Mlles Lux (Michèle), Donzeau (Anne-Marie), Carpentier (Marie), M. Mutel (Georges).

L'affectation des intéressés fera l'objet d'une décision ultérieure. Au cas où un candidat refuserait de rejoindre le poste qui lui serait assigné, sa nomination serait annulée.

Service des poudres.

Par arrêté du 24 janvier 1961, M. Arigault (Pierre), agent administratif à la poudrerie d'Angoulême, est intégré dans le corps des secrétaires administratifs du service des poudres au titre de l'article 6 (§ 2) du décret n° 50-113 du 20 janvier 1950 modifié, à compter du 1er janvier 1960.

Par décision du 23 février 1961, M. Arigault (Pierre), nommé secrétaire administratif au choix par arrêté du 24 janvier 1961, et à compter du 1er janvier 1960, est, pour partir de la même date, classé au 4e échelon de la 2e classe de son grade.

TABLEAU D'AVANCEMENT DES SECRÉTAIRES ADMINISTRATIFS AU TITRE DE L'ANNÉE 1960

Sont inscrits au tableau d'avancement de classe des secrétaires administratifs du service des poudres, arrêté à la date du 24 janvier 1961 au titre de l'année 1960, les fonctionnaires dont les noms suivent :

Pour le grade de secrétaire administratif principal.

1 MM. Fave (Jean), de la poudrerie de Pont-de-Buis.
2 Pommier (René), du centre d'études du Bouchet.
3 Mlle Renambot (Marguerite), de la poudrerie de Sevran-Livry.

Pour le grade de secrétaire administratif de 1re classe.

1 MM. Sierra (Pierre), de la poudrerie de Saint-Médard.
2 Cobian (Georges), du centre d'études du Bouchet.
3 Degoud (Jean), de la poudrerie de Saint-Médard.

PROMOTIONS

Par décision en date du 23 février 1961, sont promus aux grades ci-après, au titre de l'année 1960, après inscription au tableau d'avancement du 24 janvier 1961, les secrétaires administratifs du service des poudres dont les noms suivent :

(A compter du 2 février 1960.)

1re classe, 1er échelon, M. Sierra (Pierre).

(A compter du 18 mai 1960.)

1re classe, 1er échelon, M. Cobian (Georges).

(A compter du 15 novembre 1960.)

Classe principale, 1er échelon, M. Fave (Jean).
1re classe, 1er échelon, M. Degoud (Jean).

Listes d'aptitude à l'emploi de technicien d'études et de fabrications.

Liste d'aptitude à l'emploi de technicien d'études et de fabrications du corps des travaux mécaniques des services du matériel, de l'intendance, du génie, des transmissions et de la santé, établie au titre de l'année 1960, dans les conditions prévues à l'article 7 du décret n° 53-1221 du 8 décembre 1953.

MM.

1 Apied (Marcel), matériel, E. R. G. M. Bourges (7e région), monteur optique (H. Gr.).
2 Joulie (Marcel), santé, E. C. O. A. T. Malakoff (1re R. M.), ajusteur H. Q. (Gr. VII).
3 Martinat (Raoul), matériel, E. R. G. M. Neuvy-Pailloux (4e R. M.), électricien monteur (Gr. VII).
4 Collignon (Marcel), matériel, E. R. G. M. le Mans (3e R. M.), ajusteur H. Q. (Gr. VII).
5 Hapchette (René), génie, direction travaux génie Metz (6e R. M.), électricien monteur (Gr. VI).
6 Genty (Paul), intendance, 1er régiment train (1re région), électricien monteur (Gr. VI).
7 Pingris (Jean), matériel, E. R. G. M. Brienne-le-Château (6e R. M.), artificier supérieur (Gr. VII).
8 Kastner (André), matériel, E. C. M. Aubervilliers (1re R. M.), ajusteur H. Q. (Gr. VII).
9 Guerin (René), santé, E. C. O. A. T. Malakoff (1re R. M.), ajusteur H. Q. (Gr. VII).
10 Dahl (Michel), intendance, école militaire Strasbourg (6e R. M.), ajusteur H. Q. (Gr. VII).
11 Orts (Jacques), matériel, E. R. M. Alger (10e R. M.), ajusteur H. Q. (Gr. VII).
12 Amigues (Pierre), matériel, S. T. A. Paris (1re R. M.), armurier de précision (Gr. VII).

Liste d'aptitude à l'emploi de technicien d'études et de fabrications du corps des travaux spéciaux des services de l'intendance et de la santé, établie au titre de l'année 1960, dans les conditions prévues à l'article 7 du décret n° 53-1221 du 8 décembre 1953.

1 Mme Buchens (Suzanne), intendance, laboratoire subsistances Toulouse (5e R. M.), ouvrier maître H. G., préparatrice bactériologiste.

MM.

2 Cermolacce (Marc), intendance, S. F. H. Marseille (9e R. M.), expert habillement titulaire.
3 Rousselet (René), santé, E. C. O. A. T. Malakoff (1re R. M.), mécanicien instruments de chirurgie (Gr. VII).
4 Bataille (André), santé, E. C. E. R. Malakoff (1re R. M.), électricien monteur, spécialité électricité médicale (Gr. VII).
5 Surel (Jean), intendance, S. F. H. Nancy (6e R. M.), expert habillement titulaire.
6 Manzoni (Henri), intendance, école supérieure de l'intendance (1re R. M.), relieur d'art (Gr. E).
7 Arrensdorff (Eugène), intendance, centre documentation géographique de l'armée (1re R. M.), dessinateur d'études 3 B.
8 Riera (Christian), intendance, école militaire Cherchell (10e R. M.), modeleur et dessinateur de plans (Gr. VII).
9 Mulot (Pierre), santé, pharmacie générale du service de santé, Marseille (9e R. M.), ouvrier maître H. G.

Liste d'aptitude à l'emploi de technicien d'études et de fabrications du corps des travaux de laboratoire des services de l'intendance, du génie, du matériel et de la santé, établie au titre de l'année 1960, dans les conditions prévues à l'article 7 du décret n° 53-1221 du 8 décembre 1953.

1 M. France (Roger), intendance, inspection technique subsistances, Paris, spécialiste laboratoire 1re catégorie (Gr. VII).

Liste d'aptitude à l'emploi de technicien d'études et de fabrications du corps des travaux du bâtiment du service du génie, établie au titre de l'année 1960, dans les conditions prévues à l'article 7 du décret n° 53-1221 du 8 décembre 1953.

MM.

1 Besacier (René), E. A. G., Angers (3e R. M.), dessinateur de petites études, 4e B.
2 Lambolez (René), direction des travaux de Nancy (6e R. M.), dessinateur d'exécution, 5e B.
3 Dion (René), direction des travaux de Caen (3e R. M.), dessinateur études, 1er échelon (bâtiment), 4e B.
4 Lamasa (Sauveur), direction des travaux à Limoges (4e R. M.), dessinateur titulaire, 10e échelon.
5 Raimbault (Paul), école supérieure technique à Versailles (1re R. M.), dessinateur petites études, 4e B.
6 Delory (Georges), direction des travaux à Metz (6e R. M.), dessinateur titulaire, 10e échelon.

Tableaux d'avancement de 1961.

ARMÉE ACTIVE

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 janvier 1961 :

Services communs.

Gendarmerie nationale.

Page 81 :

Pour le grade de chef d'escadron.

Première partie.

MM. les capitaines :

Au lieu de :	Lire :
17 Billard (Jean-Emile-Maurice).	17 Moreau (René-Paulin-Charles).
18 Henry (Raymond-Marie-François).	18 Billard (Jean-Emile-Maurice).
19 Villanneau (André-Fernand-Yvon).	19 Henry (Raymond-Maurice-François).
20 Chantelot (Jean-Louis).	20 Villanneau (André-Fernand-Yvon).
21 Boisgarnier (Germain-Roger).	21 Chantelot (Jean-Louis).
22 Brault (Jacques-Jean-Modeste).	22 Boisgarnier (Germain-Roger).
23 Moreau (René-Paulin-Charles).	23 Brault (Jacques-Jean-Modeste).

Service de santé des armées.

Armée de terre.

Page 82 :

Pour le grade de médecin colonel.

MM. les médecins lieutenants-colonels :

Inscriptions nouvelles.

Au lieu de :	Lire :
18 Baulon (Henri-Alber).	18 Baylon (Henri-Albert).

Pour le grade de médecin commandant.

MM. les médecins capitaines :

Inscriptions nouvelles.

Au lieu de :	Lire :
24 Gavet (André-Jean-Xavier).	24 Gayet (André-Jean-Xavier).

Service des poudres.

Page 85 :

Au lieu de :	Lire :
D. — Adjoints administratifs.	D. — Officiers d'administration.

Service des essences des armées.

Page 85 :

B. — Ingénieurs des travaux.

Pour le grade d'ingénieur principal des travaux.

MM. les ingénieurs de 1re classe :

Au lieu de :	Lire :
2 Pannerot (Roland-Aimé-Achille).	2 Pannerot (Rolland-René-Achille).

Armée de terre.

Troupes métropolitaines.

Arme blindée et cavalerie.

Page 88 :

Pour le grade de chef d'escadrons.

Première partie.

MM. les capitaines :

Inscriptions nouvelles.

Au lieu de :	Lire :
10 Prevost (Bernard-Marie-Joseph-Michel), D. E. M., B. P.	10 Chavy (Pierre-Louis-Eugène-Marie), D. E. M., B. T.
11 Barazer de Lannurien (Bertrand-Yves-Marie-Robert).	11 Prevost (Bernard-Marie-Joseph-Michel), D. E. M., B. P.
12 Poisson (André-Marie-Joseph), B. T., D. T.	12 Barazer de Lannurien (Bertrand-Yves-Marie-Robert).
13 Chevalier de Lauzières (Yves-Marie-Charles-Georges).	13 Poisson (André-Marie-Joseph), B. T., D. T
14 Leverd (René-Gustave-Eugène), D. E. M.	14 Chevalier de Lauzières (Yves-Marie-Charles-Georges).
15 Genillon (Gérard-Marie), D. E. M.	15 Leverd (René-Gustave-Eugène), D. E. M.
16 Mehu (Jacques-Marie-Charles-Jean), D. E. M.	16 Genillon (Gérard-Marie), D. E. M.
17 Chavy (Pierre-Louis-Eugène-Marie), D. E. M.	17 Mehu (Jacques-Marie-Charles-Jean), D. E. M.

Service du matériel.

B. — Cadre technique.

Page 93 :

Pour le grade de lieutenant-colonel.

MM. les commandants :

Inscriptions nouvelles.

Au lieu de :	Lire :
5 Cassaigne (Maurice-Robert-Henri), C. T.	5 Cassaigne (René-Jean-Clément), C. T.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret n° 61-231 du 6 mars 1961 modifiant divers textes relatifs aux chemins départementaux.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur, du garde des sceaux, ministre de la justice, du ministre des travaux publics et des transports, du ministre de la construction et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la Constitution, et notamment son article 37 ;

Vu l'ordonnance n° 58-997 du 23 octobre 1958 portant réforme des règles relatives à l'expropriation pour cause d'utilité publique, ensemble le décret n° 59-1335 du 20 novembre 1959 pris pour l'application de ladite ordonnance ;

Vu l'ordonnance n° 59-115 du 7 janvier 1959 relative à la voirie des collectivités locales ;

Le Conseil d'Etat (section de l'intérieur et section des travaux publics réunies) entendu,

Décrète :

Art. 1er. — L'article 15 de la loi du 21 mai 1836 sur les chemins vicinaux et l'article 14 du décret du 25 octobre 1938 portant codification des règles applicables aux chemins départementaux sont remplacés par les dispositions suivantes :

« Les décisions du conseil général portant reconnaissance et fixation de la largeur d'un chemin départemental attribuent définitivement au chemin le sol des terrains non bâtis compris dans les limites qu'elles déterminent.

« Elles produisent, en ce qui concerne les droits réels et personnels portant sur les terrains incorporés à la voirie départementale, les mêmes effets qu'une ordonnance d'expropriation.

« Le droit des propriétaires riverains dépossédés par lesdites décisions se résout en une indemnité qui, à défaut d'accord amiable, est réglée comme en matière d'expropriation.

« Les droits de créanciers régulièrement inscrits sur les terrains transférés, soit avant la publication des décisions susvisées au bureau des hypothèques, soit postérieurement à ladite publication en ce qui concerne les privilèges conservés selon les prescriptions des articles 2108 et 2109 du code civil, sont reportés sur l'indemnité compte tenu du rang de préférence qui leur est reconnu par les textes qui les régissent ».

Art. 2. — L'article 18 de la loi susvisée du 21 mai 1836 est abrogé.

Art. 3. — Le deuxième alinéa de l'article 44 de la loi du 10 août 1871 relative aux conseils généraux est abrogé.

Art. 4. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre de l'intérieur, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre des travaux publics et des transports, le ministre de la construction et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 mars 1961.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'intérieur,
PIERRE CHATENET.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
EDMOND MICHELET.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
WILFRID BAUMGARTNER.

Le ministre des travaux publics et des transports,
ROBERT BURON.

Le ministre de la construction,
PIERRE SUDREAU.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

Décret du 6 mars 1961 approuvant l'érection dans la commune du Portel (Pas-de-Calais) d'un ossuaire des victimes civiles.

Par décret en date du 6 mars 1961, pris en application des dispositions du décret du 16 janvier 1947 portant réglementation pour l'érection de monuments commémoratifs, est approuvée l'érection au Portel (Pas-de-Calais) d'un ossuaire des victimes civiles.

Administration préfectorale.

Par arrêté en date du 28 février 1961, M. Nizart (Jacques), chef de cabinet de préfet, est placé en congé de longue durée pour une période de six mois, avec plein traitement, à compter du 21 décembre 1960.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décrets des 18 et 20 février 1961 portant promotions et nominations dans l'ordre des Palmes académiques.

Ces textes sont publiés au n° 9 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour.

Décret du 20 février 1961 portant acceptation d'un legs consenti à l'université de Paris (Palais de la Découverte).

Par décret en date du 20 février 1961, le recteur d'académie, président du conseil de l'université de Paris, est autorisé à accepter, au nom du Palais de la Découverte, le legs consenti audit établissement par M. Corcos (Fernand-Rubens).

Décret du 20 février 1961 relatif à l'acceptation d'une donation consentie à l'université de Grenoble.

Par décret en date du 20 février 1961, le recteur d'académie est autorisé à accepter, au nom de l'université de Grenoble, la donation à elle consentie par M. et Mme Albert Laprade.

Décret du 6 mars 1961 portant nomination du président et des membres du conseil du Muséum national d'histoire naturelle.

Par décret en date du 6 mars 1961, sont nommés, pour une durée de six ans à compter rétroactivement du 1er janvier 1961 :

Président du conseil du Muséum national d'histoire naturelle.

M. Le Gorgeu, conseiller d'Etat honoraire.

Membres dudit conseil.

M. Jean Sarraîlh, recteur de l'académie de Paris.

M. Robert Courrier, secrétaire perpétuel de l'académie des sciences.

M. Louis Fage, membre de l'Institut, professeur honoraire du Muséum national d'histoire naturelle.

M. le gouverneur général de Coppet, président de la Société des amis du Muséum national d'histoire naturelle.

Rémunération des médecins conventionnés des établissements d'enseignement relevant du haut-commissariat à la jeunesse et aux sports.

Le ministre de l'éducation nationale et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'ordonnance du 31 mars 1945 portant fixation du budget des services civils, pour l'exercice 1945, de l'effectif et de la rémunération des médecins conventionnés ;

Vu le décret n° 45-084 du 14 décembre 1945 portant revalorisation de la rémunération de divers agents contractuels des écoles de sports ;

Vu l'arrêté du 2 mai 1955 fixant, à compter du 1er janvier 1955, la nouvelle rémunération des médecins conventionnés,

Arrêtent :

Art. 1er. — La rémunération annuelle de chaque médecin conventionné des établissements d'enseignement nationaux et régionaux relevant du haut-commissariat à la jeunesse et aux sports ne peut

excéder 4.000 NF, la rémunération moyenne pour l'ensemble desdits médecins ne pouvant elle-même excéder 2.250 NF par an.

Art. 2. — L'arrêté du 2 mai 1955 susvisé est abrogé.

Art. 3. — Le haut-commissaire à la jeunesse et aux sports est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à compter du 1er janvier 1961 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 février 1961.

Le ministre de l'éducation nationale,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur de l'administration générale et des services communs,
LOUIS CROS.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du budget,
RAYMOND MARTINET.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret du 6 mars 1961 portant délégation de signature.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux finances,

Vu l'article 43 de l'ordonnance n° 45-1708 du 31 juillet 1945 sur le Conseil d'Etat ;

Vu le décret n° 48-689 du 16 avril 1948 relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère des finances ;

Vu le décret du 31 décembre 1952 chargeant le directeur général des impôts des fonctions de chef du service des domaines ;

Vu le décret du 1er août 1953 portant délégation de signature en matière fiscale et domaniale ;

Vu le décret n° 53-394 du 30 septembre 1953 portant réforme du contentieux administratif ;

Vu le décret n° 53-1169 du 28 novembre 1953 portant règlement d'administration publique pour l'application du décret du 30 septembre 1953 susvisé, notamment l'article 19 ;

Vu le décret n° 60-63 du 19 janvier 1960 fixant les attributions du secrétaire d'Etat aux finances,

Décrète :

Art. 1er. — Le directeur général des impôts a, en toutes matières entrant dans ses attributions, la délégation permanente de la signature du ministre intéressé pour la présentation des défenses et observations adressées au Conseil d'Etat et aux tribunaux administratifs sur les requêtes introduites contre l'administration, ainsi que des recours formés par l'administration devant le Conseil d'Etat.

Il peut déléguer cette signature à un ou plusieurs fonctionnaires de ses services ayant au moins le grade d'administrateur civil de 1re classe.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 mars 1961.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :
Le ministre des finances et des affaires économiques,
WILFRID BAUMGARTNER.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

Valeur de remboursement des titres de l'emprunt 5 p. 100 1956 remboursables le 1er octobre 1961.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 4 du décret n° 56-880 du 3 septembre 1956 relatif à l'émission d'un emprunt national 5 p. 100 amortissable en quinze ans ;

Vu les indices des cours des valeurs mobilières françaises publiés par l'institut national de la statistique et des études économiques,

Arrête :

Art. 1er. — L'indice moyen des cours des valeurs mobilières françaises servant à déterminer la valeur de remboursement des obligations de l'emprunt national 5 p. 100 1956, remboursables le 1er octobre 1961, s'établit à 355,45 pour l'année 1960 et à 214 pour l'année 1955, année de référence.

Art. 2. — La valeur de remboursement des titres de l'emprunt 5 p. 100 1956, remboursables le 1er octobre 1961, est la suivante :

Les coupures de	50 NF	seront remboursées à	83,04 NF.
Les coupures de	200 NF	seront remboursées à	332,19 NF.
Les coupures de	1.000 NF	seront remboursées à	1.660,98 NF.
Les coupures de	10.000 NF	seront remboursées à	16.609,81 NF.

Art. 3. — Le directeur du Trésor est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 mars 1961.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du Trésor,
MAURICE PÉROUSE.

Remise de débets.

Par arrêté en date du 16 février 1961, le ministre des finances et des affaires économiques a fait remise gracieuse, en capital et intérêts, sous réserve du versement au Trésor d'une somme totale de 2.000 NF, à M. Meites (Paul) de celle s'élevant à 12.014,21 NF qu'il a perçue à tort, au titre de l'allocation aux grands invalides, pour la période du 7 juin 1947 au 18 juin 1957.

Par arrêtés en date du 17 février 1961, le ministre des finances et des affaires économiques a fait remise gracieuse, en capital et intérêts :

Sous réserve du versement au Trésor d'une somme totale de 1.000 NF, à M. Dumont (Kléber) du débet de 12.062,38 NF résultant du cumul, pendant la période du 23 mai 1950 au 19 mai 1960, des arrérages de la pension de retraite n° 51-901.216 avec les allocations provisoires d'attente servies pour l'invalidité ayant provoqué la concession de la pension susvisée.

A M. Martet (Bernard) de la somme de 3.822,73 NF dont il reste redevable sur celle de 5.860,99 NF, montant du trop-perçu accusé par la feuille de décompte qui a liquidé, pour la période du 23 janvier 1951 au 20 septembre 1957, les premiers arrérages de la pension d'invalidité de victime de guerre qui lui a été concédée sous le numéro 57-909.278.

A Mme Berne, veuve Oriol, veuve Vergne, de la somme de 6.340,27 NF qu'elle a perçue en trop, postérieurement à son remariage avec M. Vergne, sur la pension de veuve de militaire numéro B 49-025.400 revisée sous le numéro B 60-001.065.

Sous réserve du versement de la somme totale de 2.000 NF, à M. Laily (Marcel-Théophile) de celle de 12.538,85 NF qu'il a perçue indûment en cumulant, pendant la période du 25 janvier 1949 au 9 mai 1956, au-delà des limites fixées par la législation en vigueur, les arrérages de sa pension militaire d'ancienneté n° B 52-400.829 avec une rémunération publique d'activité.

Sous réserve du versement au Trésor d'une somme globale de 2.000 NF, à Mme Alton, veuve Mennechey, de celle de 6.219,26 NF perçue à tort pour la période du 1er septembre 1955 au 24 novembre 1959 par suite du cumul des pensions de veuve et d'orphelin n° 57-000.749 avec une délégation de solde.

Sous réserve du versement au Trésor d'une somme totale de 4.000 NF, à M. Valentini (Laurent) de celle de 7.639,38 NF, montant du trop-perçu accusé par la feuille de décompte qui a liquidé, pour la période du 25 avril 1958 au 18 janvier 1960, les premiers arrérages de la pension d'invalidité de victime de guerre n° 60-080.560 dont il est titulaire.

Sous réserve du versement au Trésor d'une somme totale de 4.000 NF, à M. Hebuterne (Camille) de celle de 13.365,37 NF qu'il a perçue indûment du 1er mars 1954 au 18 avril 1960 en cumulant les arrérages des allocations aux grands invalides et aux grands mutilés attribuées au titre de la pension d'invalidité de victime de guerre n° 59-63.345 dont il est titulaire avec ceux des mêmes allocations dont il bénéficiait antérieurement sur titres distincts nos 19.789 et 19.790.

Sous réserve du versement au Trésor d'une somme globale de 23.000 NF, à M. Cabaup (Etienne) de celle de 46.533,20 NF trop-perçue pour la période du 1er septembre 1946 au 11 octobre 1958 par suite du cumul de la pension d'invalidité n° 55-004.653 avec une rente accident servie par la caisse régionale de sécurité sociale de Paris pour le même fait générateur.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE

Décret n° 61-232 du 3 mars 1961 modifiant les décrets accordant des autorisations spéciales d'importation de produits pétroliers.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre, du ministre de l'industrie, du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux finances,

Vu les lois des 10 janvier 1925 et 30 mars 1928 relatives au régime d'importation du pétrole, modifiées par les lois du 14 avril 1932 et du 11 mars 1953, par le décret n° 55-150 du 2 février 1955 et par l'ordonnance n° 58-392 du 24 septembre 1958;

Vu le décret n° 50-1326 du 18 octobre 1950 relatif à l'attribution à la Compagnie française de raffinage d'une autorisation d'importation de pétrole brut, dérivés et résidus;

Vu le décret n° 50-1321 du 18 octobre 1950 relatif à l'attribution à la société Standard française des pétroles d'une autorisation spéciale d'importation de pétrole brut, dérivés et résidus;

Vu le décret n° 50-1323 du 18 octobre 1950, modifié par celui du 10 octobre 1955, relatif à l'attribution à la Caltex S. A. F. d'une autorisation spéciale d'importation de pétrole brut, dérivés et résidus;

Vu le décret modifié n° 53-337 du 15 avril 1953 portant renouvellement et attribution d'autorisations spéciales d'importation de produits dérivés du pétrole et modifiant les décrets du 18 octobre 1950 relatifs à l'attribution d'autorisations spéciales d'importation de pétrole brut, dérivés et résidus;

Vu le décret n° 60-1134 du 20 octobre 1960 prononçant le déblocage d'une autorisation spéciale d'importation de produits dérivés du pétrole;

Vu la lettre en date du 12 juin 1958 de la Société française des essences et pétroles du Sud-Ouest (Sepso);

Vu les lettres de Total, Compagnie française de distribution, en date du 19 mars 1959, du 8 juillet 1960 et du 5 octobre 1960;

Vu la lettre en date du 21 mars 1959 de la société Lille-Bonnières et Colombes;

Vu la lettre en date du 24 mars 1959 de la Société française des carburants;

Vu la lettre de la Société commerciale d'affrètements et de combustibles en date du 19 novembre 1959;

Vu la lettre des Etablissements Ch. Martel en date du 25 avril 1960;

Vu la lettre en date du 25 mars 1959 de Esso-Standard, société anonyme française;

Vu la lettre de la Société d'approvisionnement en combustibles gazeux en date du 5 mai 1960;

Vu la lettre de Worms, Compagnie maritime et charbonnière, en date du 5 mai 1960;

Vu les lettres de la Compagnie française de raffinage en date du 20 mai 1960 et du 8 juillet 1960;

Vu la lettre de l'Omnium français de pétroles en date du 8 juillet 1960;

Vu les lettres en date des 30 septembre et 3 octobre 1960 des Etablissements Erda, Bimie et fils, des sociétés Nord-Ozo et Bordelaise des carburants français Surcaf;

Vu les lettres en date du 11 octobre 1960 de Caltex S. A. F. et de l'Union industrielle des pétroles;

Vu l'avis de la commission prévue à l'article 2 de la loi du 30 mars 1928;

Le Conseil d'Etat entendu;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Il est pris acte de la modification de la raison sociale de la Compagnie française de distribution Total, qui devient Total, Compagnie française de distribution, 11, rue du Docteur-Lancereaux, Paris (8e).

Art. 2. — Est prononcé au nom de Total, Compagnie française de distribution, le transfert des autorisations spéciales d'importation de produits dérivés du pétrole dont étaient titulaires en vertu du décret susvisé du 15 avril 1953, modifié notamment par le décret n° 58-287 du 17 mars 1958, la société Lille-Bonnières et Colombes, la Société française des carburants, la société Omnium français de pétroles, la Société française des pétroles et carburants du Sud-Ouest (Sepso), les Etablissements Ch. Martel, les sociétés Nord-Ozo, Erda, Bimié, Bordelaise des carburants français Surcaf.

Toutefois ce transfert ne porte pas sur les autorisations dont les sociétés Lille-Bonnières et Colombes et Société française des carburants sont titulaires en vertu du tableau VIII (gaz de pétrole liquéfiés) annexé audit décret.

Art. 3. — Total, Compagnie française de distribution (11, rue du Docteur-Lancereaux, Paris), est inscrite à l'article 1er du décret n° 50-1326 du 18 octobre 1950 susvisé concernant la Compagnie française de raffinage au lieu et place des sociétés Lille-Bonnières et Colombes, Française des carburants et Omnium français de pétroles.

Art. 4. — Est prononcé au nom de Worms, Compagnie maritime et charbonnière (45, boulevard Haussmann, Paris [9e]), le transfert de l'autorisation spéciale d'importation de gaz de pétrole liquéfiés dont la Société d'approvisionnement en combustibles gazeux (S. A. C. G.) est titulaire.

Art. 5. — Est prononcé au nom de la Société commerciale d'affrètements et de combustibles (48, rue de la Bienfaisance) le transfert de l'autorisation spéciale d'importation de produits dérivés du pétrole dont le Comptoir des combustibles d'Alsace-Lorraine est titulaire.

Art. 6. — Est prononcé au nom de la société Union industrielle des pétroles (7, place Vendôme, Paris ([1er]) le transfert de l'autorisation spéciale d'importation de pétrole brut, dérivés et résidus dont Caltex S. A. F. est titulaire par le décret modifié n° 50-1323 du 18 octobre 1950 susvisé.

Est prononcé également, au nom de la société Union industrielle des pétroles, le transfert de l'autorisation spéciale d'importation de produits dérivés du pétrole dont Caltex S. A. F. est titulaire par décret du 15 avril 1953, modifié par celui du 20 octobre 1960 susvisé.

Art. 7. — L'article 1er, alinéa 1er, du décret n° 50-1321 du 18 octobre 1950 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

« *Art. 1er.* — La société Esso Standard S. A. F., 82, avenue des Champs-Elysées, Paris (8e), est autorisée, en application de la loi du 30 mars 1928, à importer annuellement les quantités de pétrole brut, dérivés et résidus nécessaires à la fabrication des produits ci-dessous visés. Cette autorisation a pour objet de permettre à ladite société, conformément à ses demandes, le traitement pour son compte du pétrole brut, de ses dérivés et résidus dans les usines de Port-Jérôme (Seine-Maritime) et d'Ambès (Gironde), cette dernière usine étant dénommée Raffinerie de Bordeaux.

Il est ajouté à l'article 1er dudit décret n° 50-1321 du 18 octobre 1950 un nouvel alinéa ainsi rédigé :

« Une décision du ministre de l'industrie, après avis de la commission instituée par l'article 2 de la loi du 30 mars 1928, peut fixer la répartition des quantités ci-dessus autorisées entre les usines mentionnées à l'alinéa 1er. »

Art. 8. — Le Premier ministre, le ministre de l'industrie et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 mars 1961.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre de l'industrie,
JEAN-MARCEL JEANNENEY.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
WILFRID BAUMGARTNER.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

Décret du 6 mars 1961 autorisant la chambre de commerce et d'industrie de Bastia à recourir à l'emprunt.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'industrie,

Vu la loi du 20 juin 1933 comprenant les aéroports parmi les établissements que les chambres de commerce et d'industrie sont autorisées à fonder et à administrer;

Vu le décret n° 53-893 du 24 septembre 1953 relatif au régime juridique, administratif et financier des aérodromes ouverts à la circulation aérienne;

Vu l'arrêté du 8 juillet 1959 portant concession de l'aéroport de Bastia-Poretta à la chambre de commerce et d'industrie de Bastia;

Vu la délibération de cette compagnie du 9 décembre 1960.

Vu l'avis du ministre des travaux publics et des transports du 5 janvier 1961;

Vu l'avis du conseil de direction du fonds de développement économique et social du 18 octobre 1960,

Décrète :

Art. 1er. — La chambre de commerce et d'industrie de Bastia est autorisée à recourir à l'emprunt, à concurrence de 750.000 NF, en vue d'assurer le financement des travaux à effectuer sur l'aéroport de Bastia-Poretta.

Il sera fait face au service d'intérêt et d'amortissement de cet emprunt au moyen des recettes d'exploitation de l'aéroport.

Art. 2. — Le montant des emprunts qui seront réalisés au cours de chaque année, en exécution de l'article 1er ci-dessus, sera fixé par arrêté du ministre des finances, après avis du conseil de direction du fonds de développement économique et social.

Art. 3. — Le ministre de l'industrie est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 mars 1961.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'industrie,

JEAN-MARCEL JEANNENEY.

Décret du 6 mars 1961 autorisant la chambre de commerce et d'industrie de Dijon à contracter un emprunt.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'industrie,

Vu la loi du 9 avril 1898 sur les chambres de commerce et d'industrie ;

Vu l'ordonnance n° 45-2497 du 24 octobre 1945 sur les gares routières publiques de voyageurs ;

Vu le décret n° 46-1976 du 5 septembre 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'ordonnance précitée ;

Vu le décret n° 48-450 du 16 mars 1948 approuvant un cahier des charges particulier type pour la concession des gares routières publiques de voyageurs ;

Vu l'acte de concession intervenu le 24 juin 1960 entre le préfet de la Côte-d'Or et la chambre de commerce et d'industrie de Dijon ;

Vu l'arrêté interministériel du 10 décembre 1960 approuvant l'acte de concession et le cahier des charges y annexé ;

Vu la délibération du 9 janvier 1961 de la chambre de commerce et d'industrie de Dijon,

Décrète :

Art. 1er. — La chambre de commerce et d'industrie de Dijon est autorisée à contracter un emprunt de 380.000 NF en vue de financer la construction d'une gare routière publique de voyageurs dans cette ville.

Cet emprunt, toujours remboursable par anticipation, pourra être réalisé et conclu, en totalité ou par fractions, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription publique, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès de la caisse des dépôts et consignations, du Crédit foncier de France ou de la caisse nationale d'assurances sur la vie.

L'amortissement de cet emprunt s'effectuera dans un délai maximum de vingt ans.

Le taux réel de l'emprunt, compte tenu du prix d'émission et de tous avantages accessoires, ne devra en aucun cas être supérieur au taux réel des emprunts prévus par les décrets des 9 août 1953 et 20 mai 1955 tel qu'il ressort, au moment de l'émission, des conditions fixées pour ces emprunts par le ministre chargé des finances.

Il sera fait face au service d'intérêt et d'amortissement dudit emprunt au moyen des recettes d'exploitation de la gare routière et, en cas d'insuffisance de ces ressources, à l'aide d'une contribution du département de la Côte-d'Or, de la ville et de la chambre de commerce et d'industrie de Dijon.

Art. 2. — Le ministre de l'industrie est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 mars 1961.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'industrie,

JEAN-MARCEL JEANNENEY.

Décret du 6 mars 1961 autorisant la chambre de commerce et d'industrie de Lille à contracter un emprunt.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'industrie,

Vu la loi du 20 janvier 1933 comprenant les aéroports parmi les établissements que les chambres de commerce et d'industrie sont autorisées à fonder et à administrer ;

Vu le décret n° 53-893 du 24 septembre 1953 relatif au régime juridique, administratif et financier des aérodromes ouverts à la circulation aérienne ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 1960 portant concession de l'aéroport de Lille-Lesquin à la chambre de commerce et d'industrie de Lille ;

Vu la délibération de cette compagnie du 4 juillet 1960 ;

Vu l'avis favorable du ministre des travaux publics et des transports du 3 janvier 1961 ;

Vu l'avis du conseil de direction du fonds de développement économique et social du 18 octobre 1960,

Décrète :

Art. 1er. — La chambre de commerce et d'industrie de Lille est autorisée à recourir à l'emprunt, à concurrence de 921.000 NF, en vue d'assurer le financement des travaux à effectuer sur l'aéroport de Lille-Lesquin.

Il sera fait face au service d'intérêt et d'amortissement de cet emprunt au moyen des recettes d'exploitation de l'aéroport.

Art. 2. — Le montant des emprunts qui seront réalisés au cours de chaque année, en exécution de l'article 1er ci-dessus, sera fixé par arrêté du ministre des finances, après avis du conseil de direction du fonds de développement économique et social.

Art. 3. — Le ministre de l'industrie est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 mars 1961.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'industrie,

JEAN-MARCEL JEANNENEY.

Décret du 6 mars 1961 autorisant la chambre de commerce et d'industrie de Lyon à contracter un emprunt.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'industrie,

Vu la loi du 9 avril 1898 sur les chambres de commerce ;

Vu la délibération de la chambre de commerce et d'industrie de Lyon en date du 7 juillet 1960 ;

Vu l'avis du préfet du Rhône en date du 27 octobre 1960 ;

Vu l'avis du directeur régional des douanes du 15 octobre 1960 ;

Vu l'avis du conseil municipal de Lyon ;

Vu l'avis de la Société nationale des chemins de fer français,

Décrète :

Art. 1er. — La chambre de commerce et d'industrie de Lyon est autorisée à contracter un emprunt de 1.100.000 NF en vue de procéder à l'extension de l'entrepôt des douanes qu'elle administre.

Cet emprunt, toujours remboursable par anticipation, pourra être réalisé et conclu, en totalité ou par fractions, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription publique, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès de la caisse des dépôts et consignations, du Crédit foncier de France ou de la caisse nationale d'assurances sur la vie.

L'amortissement de cet emprunt s'effectuera dans un délai maximum de vingt ans.

Le taux réel de l'emprunt, compte tenu du prix d'émission et de tous avantages accessoires, ne devra en aucun cas être supérieur au taux réel des emprunts prévus par les décrets des 9 août 1953 et 20 mai 1955 tel qu'il ressort, au moment de l'émission, des conditions fixées pour ces emprunts par le ministre chargé des finances.

Il sera fait face au service d'intérêt et d'amortissement dudit emprunt au moyen des recettes d'exploitation de l'entrepôt des douanes.

Art. 2. — Le ministre de l'industrie est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 mars 1961.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'industrie,

JEAN-MARCEL JEANNENEY.

Décret du 6 mars 1961 accordant un permis exclusif de recherches d'hydrocarbures, dit « Permis de Hirtzbach », à la Compagnie franco-africaine de recherches pétrolières (Francarep).

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'industrie,

Vu la pétition en date du 25 février 1960, rectifiée le 12 avril 1960, par laquelle la Compagnie franco-africaine de recherches pétrolières (Francarep), dont le siège social est à Paris (16e), 36, avenue Ray-

mond-Poincaré, sollicite l'octroi, pour une durée de quatre ans, d'un permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux portant sur partie des départements du Doubs, du Haut-Rhin et du territoire de Belfort;

Vu les plans, pouvoirs, engagements et autres pièces produits à l'appui de cette pétition;

Vu la demande concurrente présentée le 18 septembre 1959 par la Société pétrolière de recherche et d'exploitation (Soprex);

Vu les pièces des enquêtes réglementaires auxquelles cette demande et la demande concurrente ont été individuellement soumises;

Vu les rapports et avis des ingénieurs des mines de l'arrondissement minéralogique de Metz en date des 24 octobre et 2 novembre 1960;

Vu l'avis du préfet du Doubs en date du 10 novembre 1960;

Vu l'avis du préfet du Haut-Rhin en date du 25 novembre 1960;

Vu l'avis du préfet du territoire de Belfort en date du 18 novembre 1960;

Vu l'avis du conseil général des mines en date du 4 janvier 1961;

Vu le code minier;

Vu le décret n° 55-1154 du 27 août 1955 modifié portant règlement d'administration publique sur les permis exclusifs de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux;

Le Conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Il est accordé à la Compagnie franco-africaine de recherches pétrolières (Francarep) un permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux, dit « Permis de Hirtzbach », d'une superficie de 592 kilomètres carrés environ, portant sur partie des départements du Doubs, du Haut-Rhin et du territoire de Belfort.

Art. 2. — Conformément au plan au 1/200.000 annexé au présent décret, le périmètre de ce permis est constitué :

Par les arcs de méridiens et de parallèles joignant successivement les sommets ci-après définis, le méridien origine étant celui de Paris :

F. — Intersection du parallèle 52,7 gr N avec la frontière franco-suisse.

G.	— 5 gr E	52,7 gr N.
H.	— 5 gr E	52,8 gr N.
I.	— 5,1 gr E	52,8 gr N.
J.	— 5,1 gr E	52,9 gr N.
K.	— 5,2 gr E	52,9 gr N.
L.	— 5,2 gr E	52,95 gr N.
M.	— 5,3 gr E	52,95 gr N.
A.	— 5,3 gr E	53 gr N
B.	— 5,4 gr E	53 gr N.
C.	— 5,4 gr E	52,9 gr N.
D.	— 5,5 gr E	52,9 gr N.

E. — Intersection du méridien 5,5 gr E avec la frontière franco-suisse.

Par la frontière franco-suisse entre les points E et F.

Art. 3. — Les prévisions de dépenses correspondant aux programmes de recherches successivement présentés et les dépenses faites seront rendues comparables à l'effort financier minimal de 1.775.000 NF auquel sera tenu le titulaire en multipliant leur montant par le coefficient i ci-dessous :

$$i = 0,5 \left(\frac{S_0}{S_1} + \frac{M_0}{M_1} \right)$$

où

S représente le salaire horaire des ouvriers de la construction mécanique et électrique (France entière);

M l'indice général des prix de gros de l'ensemble des produits métallurgiques,

tels que les constate le Bulletin mensuel de l'institut national de la statistique et des études économiques (I. N. S. E. E.);

S_1, M_1 sont les valeurs de ces éléments à la date des prévisions de dépenses ou des dépenses faites;

S_0, M_0 leurs valeurs à la date de la publication du présent décret.

Le même coefficient multiplicateur i sera utilisé pour apprécier la valeur du nouvel effort financier minimal que devra souscrire le titulaire du permis s'il demande la prolongation de celui-ci dans les conditions prévues par le code minier.

Art. 4. — Le présent décret prendra effet pour une durée de trois ans à compter du trentième jour suivant la date de publication au *Journal officiel* de la République française, sous réserve que dans ce délai la société Francarep ait expressément déclaré accepter le permis aux conditions ci-dessus énoncées.

Art. 5. — Le ministre de l'industrie est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et, par les soins des préfets et aux frais du titulaire du permis, affiché dans les préfectures du Doubs, du Haut-Rhin et du territoire de Belfort et inséré dans un journal de chacun desdits départements.

Fait à Paris, le 6 mars 1961.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'industrie,

JEAN-MARCEL JEANNENEY.

Décret du 6 mars 1961 rejetant une demande de permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux présentée par la Société pétrolière de recherche et d'exploitation (Soprex).

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'industrie,

Vu la demande en date du 18 septembre 1959, rectifiée le 23 novembre 1959, par laquelle la Société pétrolière de recherche et d'exploitation (Soprex), dont le siège social est à Paris (8e), 152, avenue des Champs-Élysées, sollicite l'octroi, pour une durée de cinq ans, d'un permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux portant sur partie des départements du Haut-Rhin et du territoire de Belfort;

Vu les plans, pouvoirs, engagements et autres documents produits à l'appui de cette pétition;

Vu la demande concurrente présentée le 25 février 1960 par la Compagnie franco-africaine de recherches pétrolières (Francarep);

Vu les pièces de l'enquête réglementaire à laquelle cette demande et la demande concurrente ont été individuellement soumises;

Vu les rapports et avis des ingénieurs des mines de l'arrondissement minéralogique de Metz en date des 24 octobre et 2 novembre 1960;

Vu l'avis du préfet du Haut-Rhin en date du 25 novembre 1960;

Vu l'avis du préfet du territoire de Belfort en date du 18 novembre 1960;

Vu l'avis du conseil général des mines en date du 4 janvier 1961;

Vu le code minier;

Vu le décret n° 55-1154 du 27 août 1955 modifié portant règlement d'administration publique sur les permis exclusifs de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux;

Le Conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,

Décrète :

Art. 1er. — La demande susvisée de permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux présentée par la Société pétrolière de recherche et d'exploitation (Soprex) est rejetée.

Art. 2. — Le ministre de l'industrie est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 mars 1961.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'industrie,

JEAN-MARCEL JEANNENEY.

Décret du 6 mars 1961 rejetant une demande de permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux présentée par la Société indépendante de recherche et d'exploitation du pétrole (S. I. R. E. P.).

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'industrie,

Vu la demande en date du 20 juin 1958, rectifiée le 9 juillet 1958, par laquelle la Société indépendante de recherche et d'exploitation du pétrole (S. I. R. E. P.), dont le siège social est à Marseille, 4, rue Breteuil, sollicite l'octroi, pour une durée de cinq ans, d'un permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux portant sur partie des départements des Basses-Alpes, des Bouches-du-Rhône et du Var;

Vu les plans, pouvoirs, engagements et autres documents produits à l'appui de cette pétition;

Vu les pièces de l'enquête réglementaire à laquelle cette demande a été soumise;

Vu les rapport et avis de l'ingénieur en chef des mines de Marseille en date du 23 septembre 1958;

Vu l'avis du préfet des Basses-Alpes en date du 27 septembre 1958;

Vu l'avis du préfet des Bouches-du-Rhône en date du 2 octobre 1958;

Vu l'avis du préfet du Var en date du 2 octobre 1960;

Vu l'avis du conseil général des mines en date du 4 janvier 1961;

Vu le code minier;

Vu le décret n° 55-1154 du 27 août 1955 modifié portant règlement d'administration publique sur les permis exclusifs de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux;

Le Conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,

Décrète :

Art. 1er. — La demande susvisée de permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux présentée par la Société indépendante de recherche et d'exploitation du pétrole (S. I. R. E. P.) est rejetée.

Art. 2. — Le ministre de l'industrie est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 mars 1961.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'industrie,

JEAN-MARCEL JEANNENEY.

Décret du 6 mars 1961 autorisant la mutation de la concession de mines de fer de l'Ombrée (Maine-et-Loire) au profit de la Société des mines de fer de l'Ombrée.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'industrie,
Vu la pétition du 23 mai 1960 par laquelle la Société des mines de fer de l'Ombrée, dont le siège social est à Nantes, 55 *bis*, rue du Coudray, a demandé que soit autorisée la mutation à son profit de la concession de mines de fer de l'Ombrée, située dans le département de Maine-et-Loire ;
Vu les pièces produites à l'appui de cette demande, et en particulier l'acte du 22 juillet 1959 d'apport par la société dite Commission des ardoisières d'Angers à la Société des mines de fer de l'Ombrée ;
Vu les rapport et avis des ingénieurs des mines en date des 13 et 22 septembre 1960 ;
Vu l'avis du préfet de Maine-et-Loire en date du 28 septembre 1960 ;
Vu l'avis du conseil général des mines en date du 9 janvier 1961 ;
Vu le décret du 23 avril 1910 instituant la concession de mines de fer de l'Ombrée au profit de la société dite Commission des ardoisières d'Angers ;
Vu le code minier, et notamment l'article 44 ;
Vu l'avis conforme du Conseil d'Etat (section des travaux publics),

Décrète :

Art. 1er. — La mutation au profit de la Société des mines de fer de l'Ombrée de la concession de mines de fer de l'Ombrée, située dans le département de Maine-et-Loire, est autorisée, sans que cette autorisation implique aucune approbation des conditions financières de la cession ou préjuge la valeur de la concession.

Art. 2. — Le président du conseil d'administration, le directeur général, les commissaires aux comptes et les deux tiers au moins des membres du conseil d'administration de la Société des mines de fer de l'Ombrée ainsi que les directeurs ayant la signature sociale devront être français.
Les statuts de cette société devront prévoir que les décisions du conseil d'administration relatives à la concession de l'Ombrée ne seront valables que si le nombre des membres présents qui y ont pris part est supérieur à la moitié des membres en exercice.
Des dérogations aux dispositions du présent article pourront être accordées.

Art. 3. — Le ministre de l'industrie est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 mars 1961.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :
Le ministre de l'industrie,
JEAN-MARCEL JEANNENEY.

Octroi à la Compagnie minière de Saint-Renan (Comiren) d'un permis d'exploitation de mines d'étain et substances connexes, dit « Permis d'exploitation de l'Aber Ildut » (Finistère).

Le ministre de l'industrie,

Vu la pétition du 5 janvier 1960 par laquelle le Bureau de recherches géologiques et minières (B. R. G. M.), 8, rue Léonard-de-Vinci, à Paris (16e), a sollicité, pour une durée de cinq ans, l'octroi d'un permis d'exploitation de mines d'étain, tungstène, molybdène et substances connexes, situé dans la région de Saint-Renan (Finistère) ;
Vu la pétition du 11 mars 1960 du Bureau de recherches géologiques et minières et la pétition confirmative du 17 octobre 1960 de la Compagnie minière de Saint-Renan (Comiren), à Argenton en Landunvez (Finistère), en vertu desquelles ladite compagnie est substituée au Bureau de recherches géologiques et minières pour la demande de permis susvisée ;
Vu les mémoire, plans, pouvoirs et autres documents produits à l'appui de ces pétitions ;
Vu les pièces de l'enquête à laquelle il a été procédé du 16 juillet au 16 août 1960 ;
Vu les rapport et avis des ingénieurs de l'arrondissement minéralogique de Rennes en date des 28 octobre et 28 novembre 1960 ;
Vu l'avis du préfet du Finistère en date du 5 décembre 1960 ;
Vu le code minier ;
Vu le décret n° 55-1684 du 27 décembre 1955 portant règlement d'administration publique sur les permis exclusifs de recherches de substances minérales autres que les combustibles minéraux solides, les sels de potassium et les hydrocarbures ;
Vu le décret n° 55-1343 du 12 octobre 1955 portant règlement d'administration publique sur les permis d'exploitation de mines ;
Vu le décret du 9 juillet 1959 accordant au Bureau de recherches géologiques, géophysiques et minières de la France métropolitaine (B. R. G. G. M.) le permis exclusif de recherches de mines d'étain, de tungstène, de bismuth, de molybdène, de plomb, de zinc et de substances connexes dit « Permis de Saint-Renan » ;
Vu le décret n° 59-1204 du 23 octobre 1959 portant notamment rattachement du Bureau de recherches géologiques, géophysiques et minières au Bureau de recherches géologiques et minières ;
Vu l'avis conforme du conseil général des mines en date du 13 février 1961 ;
Sur la proposition du directeur des mines,

Arrête :

Art. 1er. — Il est accordé à la Compagnie minière de Saint-Renan (Comiren) un permis d'exploitation de mines d'étain et substances connexes, dit « Permis d'exploitation de l'Aber Ildut », d'une superficie de 79,2 kilomètres carrés environ, s'étendant sur partie des communes de Lanildut, Plourin, Breles, Lanrivoare, Milizac, Lampaul-Plouarzel, Plouarzel, Saint-Renan, Guilers, Ploumoguer et Plouzane, dans le département du Finistère.

Art. 2. — Conformément au plan au 1/10.000 annexé au présent arrêté, le périmètre de ce permis est un polygone A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, dont les sommets sont définis comme suit :

A. — Intersection du rivage de la mer et du prolongement de la ligne droite passant par l'axe du clocher de Guipronvel et l'axe du clocher de Breles ;
B. — Axe du clocher de Breles ;
C. — Axe du clocher de Lanrivoare ;
D. — Axe du clocher de Milizac ;
E. — Intersection de la ligne droite joignant l'axe du clocher de Milizac et l'axe du clocher de Loc-Maria et de la ligne droite joignant l'axe du clocher de Guilers et l'axe du clocher de Ploumoguer ;
F. — Intersection de la ligne droite joignant l'axe du clocher de Guilers et l'axe du clocher de Ploumoguer et de la ligne droite joignant l'axe du clocher de Plouzane et l'axe du clocher de Plouarzel ;
G. — Intersection de la ligne droite joignant l'axe du clocher de Plouzane et l'axe du clocher de Plouarzel et de la ligne droite joignant l'axe du clocher de la chapelle de Trezien et l'axe du clocher de Lamber ;
H. — Intersection de la ligne droite joignant l'axe du clocher de la chapelle de Trezien et l'axe du clocher de Lamber et de la ligne droite joignant l'axe du clocher de Ploumoguer et l'axe du clocher de Plouarzel ;
I. — Axe du clocher de Plouarzel ;
J. — Intersection du rivage de la mer et du prolongement de la ligne droite passant par l'axe du clocher de Plouarzel et par l'axe du clocher de Lampaul-Plouarzel.

Les côtés de ce polygone sont des segments de droite, à l'exception du côté J A, qui suit le rivage de la mer.

Art. 3. — Ce permis est accordé pour une durée de cinq ans à compter de la publication du présent arrêté au *Journal officiel* de la République française.

Art. 4. — Le directeur des mines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et affiché, par les soins du préfet du Finistère et aux frais de la Compagnie minière de Saint-Renan, dans les communes sur lesquelles porte le permis.

Fait à Paris, le 3 mars 1961.

JEAN-MARCEL JEANNENEY.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Décrets du 21 février 1961 portant promotions et nominations dans l'ordre du Mérite maritime.

Ces textes sont publiés au n° 9 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour.

Décret du 9 mars 1961 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 9 mars 1961, pris sur la proposition du Premier ministre et du ministre des travaux publics et des transports, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 20 janvier 1961 portant que la promotion du présent décret n'a rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, la personne désignée ci-dessous est promue dans l'ordre national de la Légion d'honneur, pour prendre rang du jour de la signature du présent décret :

Au grade d'officier (contingent normal).

M. Vicariot (Henri), ingénieur en chef des ponts et chaussées à l'aéroport de Paris. Chevalier de la Légion d'honneur du 13 août 1954. Titres exceptionnels.

Travaux d'aménagement, de déviation, d'élargissement ou de rectification de routes nationales (déclarations d'utilité publique).

ROUTE NATIONALE N° 14

Par arrêté du 28 février 1961, est prorogé pour une nouvelle période de cinq ans, à compter du 9 août 1960, l'effet de l'arrêté du 9 août 1955, et notamment de l'article 2, déclarant d'utilité publique les travaux de déviation de la route nationale n° 14 au territoire des communes de Sannois et Franconville.

ROUTE NATIONALE N° 573

Par arrêté du 1er mars 1961, est autorisé et déclaré d'utilité publique l'élargissement de la route nationale n° 573 dans la section comprise entre les Borrys et Lauris, sur le territoire des communes de Lauris et de Puget (Vaucluse), conformément aux dispositions du plan qui restera annexé au présent arrêté.

L'expropriation des terrains nécessaires à l'exécution des travaux dont il s'agit devra être réalisée dans un délai de cinq ans à partir de la publication du présent arrêté.

Ouverture d'un concours et d'un examen professionnel pour le recrutement de conducteurs des voies navigables.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre et le ministre des travaux publics et des transports,

Vu le décret n° 50-202 du 6 février 1950 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier des agents de la navigation intérieure et des ports maritimes de commerce, modifié par le décret n° 56-502 du 23 mai 1956,

Arrêtent :

Article unique. — Est autorisée l'ouverture en 1961 :

D'un concours pour le recrutement de sept conducteurs des voies navigables ;

D'un examen professionnel pour le recrutement de sept conducteurs des voies navigables.

Si le nombre des candidats ayant satisfait aux épreuves du concours ou de l'examen professionnel de conducteur des voies navigables est inférieur à celui des places offertes, le nombre de places susceptibles d'être attribuées aux candidats de l'autre mode de recrutement sera augmenté d'autant.

En sus, un poste est réservé aux personnels temporaires du ministère de la construction.

Fait à Paris, le 3 mars 1961.

Le ministre des travaux publics et des transports,
Pour le ministre des travaux publics et des transports
et par délégation :
Le directeur adjoint du cabinet,
FRANÇOIS-SABIEN FLORI.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre,
Pour le ministre délégué et par délégation :
Le directeur général de l'administration et de la fonction publique,
JOSEPH GAND.

Ouverture à l'administration centrale du secrétariat général à l'aviation civile d'un examen d'aptitude pour le recrutement d'agents de bureau.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre et le ministre des travaux publics et des transports,

Vu l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires, et notamment l'article 16 ;

Vu le décret n° 58-651 du 30 juillet 1958 portant règlement d'administration publique relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'agents de bureau et de sténodactylographes des administrations centrales et des services extérieurs et de commis des services extérieurs et aux corps de secrétaires sténodactylographes et adjoints administratifs des administrations centrales des ministères et administrations assimilées ;

Vu l'arrêté du 30 août 1958 du ministre d'Etat (fonction publique) relatif à la nature et aux modalités de correction des épreuves des examens professionnels d'agents de bureau dactylographes et des concours pour l'emploi de sténodactylographe dans les administrations centrales, les services extérieurs des ministères et administrations assimilées, modifié par l'arrêté du 2 mars 1960 ;

Vu le décret n° 60-579 du 15 juin 1960 portant règlement d'administration publique relatif aux modalités de reclassement applicables aux personnels temporaires du ministère de la construction bénéficiaires des dispositions de l'article 58 de la loi n° 57-908 du 7 août 1957,

Arrêtent :

Art. 1er. — Est autorisée au cours du premier semestre 1961 l'ouverture à l'administration centrale du secrétariat général à l'aviation civile d'un examen d'aptitude pour le recrutement de quarante-sept agents de bureau qualifiés dactylographes, dans les conditions fixées par le décret n° 58-651 du 30 juillet 1958 susvisé.

Art. 2. — En sus du contingent fixé ci-dessus, neuf emplois sont réservés aux bénéficiaires des dispositions du décret n° 60-579 du 15 juin 1960 susvisé.

Art. 3. — La date et la nature des épreuves de l'examen d'aptitude prévu à l'article 1er du présent arrêté ainsi que la composition du jury seront fixées par arrêté du ministre des travaux publics et des transports.

Fait à Paris, le 3 mars 1961.

Le ministre des travaux publics et des transports,
Pour le ministre des travaux publics et des transports
et par délégation :
Le directeur du personnel et de l'administration générale,
A. MAZEROLLES.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre,
Pour le ministre délégué et par délégation :
Le directeur général de l'administration et de la fonction publique,
JOSEPH GAND.

Ouverture d'un examen d'aptitude pour le recrutement d'agents de bureau qualifiés dactylographes des services extérieurs du secrétariat général à l'aviation civile.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre et le ministre des travaux publics et des transports,

Vu l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 58-651 du 30 juillet 1958 portant règlement d'administration publique relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'agents de bureau des administrations centrales et des services extérieurs des ministères et administrations assimilées ;

Vu l'arrêté du 30 août 1958 du ministre d'Etat (fonction publique) relatif à la nature et aux modalités de correction des épreuves des examens professionnels d'agents de bureau dactylographes et des concours pour l'emploi de sténodactylographe dans les administrations centrales et les services extérieurs des ministères et administrations assimilées, modifié par l'arrêté du 2 mars 1960 ;

Vu le décret n° 60-579 du 15 juin 1960 portant règlement d'administration publique relatif aux modalités de reclassement applicables aux personnels temporaires du ministère de la construction bénéficiaires des dispositions de l'article 58 de la loi n° 57-908 du 7 août 1957,

Arrêtent :

Art. 1er. — Est autorisée l'ouverture d'un examen d'aptitude pour le recrutement de cent huit agents de bureau qualifiés dactylographes des services extérieurs du secrétariat général de l'aviation civile, dans les conditions fixées par le décret susvisé du 30 juillet 1958.

Art. 2. — Les services dans lesquels les candidats seront affectés ainsi que le nombre de places offertes sont fixés comme suit :

Service de la navigation aérienne (Paris)	38
Service de l'information aéronautique (Paris)	1
Centre administratif de la météorologie nationale (Paris)	22
Service Météorologie de métropole et d'Afrique du Nord	6
Service métropolitain de la formation aéronautique (Saint-Cyr)	7
Ecole nationale de l'aviation civile (Orly)	7
Aéroport principal de Bordeaux-Mérignac	3
Aéroport principal de Marseille-Marignane	1
Direction de l'aéronautique civile en Algérie	8
Direction de l'aéronautique civile au Maroc	6
Direction de l'aéronautique civile aux Antilles et en Guyane	6
Direction de l'aéronautique civile dans le Pacifique Sud	3

Art. 3. — En sus du contingent ouvert à l'article 1er, vingt-deux emplois d'agent de bureau qualifié dactylographe sont réservés aux bénéficiaires des dispositions du décret n° 60-579 susvisé.

Art. 4. — La date et la nature des épreuves de l'examen d'aptitude prévu à l'article 1er du présent arrêté ainsi que la composition du jury seront fixées par arrêté du ministre des travaux publics et des transports.

Fait à Paris, le 3 mars 1961.

Le ministre des travaux publics et des transports,
Pour le ministre des travaux publics et des transports
et par délégation :
Le directeur du personnel et de l'administration générale,
A. MAZEROLLES.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre,
Pour le ministre délégué et par délégation :
Le directeur général de l'administration et de la fonction publique,
JOSEPH GAND.

Affectation définitive au ministère des travaux publics et des transports de terrains situés dans le lit de la Loire, sur le pourtour de l'île Charlemagne, à Saint-Jean-le-Blanc (Loiret).

Par arrêté du 3 mars 1961, sont affectés à titre définitif au ministère des travaux publics et des transports, direction des ports maritimes et des voies navigables, en vue de la réalisation des travaux propres à faciliter l'écoulement des eaux, les terrains situés dans le lit de la Loire sur le pourtour de l'île Charlemagne, à Saint-Jean-le-Blanc (Loiret), d'une superficie de 1 hectare 80 ares, cadastrés sous les numéros 1 p, 2 *bis* p, 3 p et 5 p de la section K, tels que ces immeubles figurent en teinte rose sur le plan annexé au présent arrêté.

Délégation de signature.

Le ministre des travaux publics et des transports,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature ;

Vu le décret n° 51-735 du 11 juin 1951 relatif aux délégations de signature susceptibles d'être conférées à certains fonctionnaires de l'administration centrale des travaux publics, des transports et du tourisme ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1959 portant délégation de signature ;

Vu l'arrêté du 15 février 1961 portant nomination de M. Le Quellec en qualité de chef de service,

Arrête :

Art. 1er. — M. Le Quellec (Raymond), chef de service, est habilité à signer, par délégation du ministre des travaux publics et des transports :

a) Les arrêtés, actes ou décisions concernant la concession, la revision ou l'annulation des pensions, rentes et allocations de toute nature, ainsi que de leurs accessoires attribués aux agents ou ayants cause d'agents du ministère des travaux publics et des transports (1° travaux publics ; 2° bases aériennes), l'octroi de rentes viagères d'invalidité allouées aux mêmes catégories de bénéficiaires ;

b) Les pièces comptables, chèques de paiement et autres décisions relatives au compte 33-006 intitulé : « Dépôts au Trésor. — Rémunérations accessoires de certains agents de l'Etat » (application de la loi du 29 septembre 1948).

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Spinetta, directeur du personnel, de la comptabilité et de l'administration générale, les arrêtés, décisions, actes et pièces énumérés aux paragraphes 1°, 2°, 3°, 4° et 5° de l'article 1er de l'arrêté précité du 23 janvier 1959 peuvent être signés par M. Le Quellec, en ce qui concerne les services placés sous son autorité.

Fait à Paris, le 3 mars 1961.

ROBERT BURON.

Administration centrale.

Par arrêté du 1er mars 1961, M. Lacarrière (Philippe), inspecteur des finances, a été nommé chef du service des affaires économiques et internationales du ministère des travaux publics et des transports à compter du 1er juillet 1960.

Par arrêté du 23 février 1961, les dactylographes et dame employée des cadres marocains dont les noms suivent ont été intégrées dans le cadre métropolitain des agents de bureau (échelles de l'arrêté du 16 février 1957 [catégorie 3 D]) de l'administration centrale des travaux publics et des transports et reclassées ainsi qu'il suit :

Mme Renucci (Marie), dactylographe (8e échelon), au 8e échelon, ancienneté du 1er octobre 1956.

Mme Laurenson (Adrienne), dactylographe (5e échelon), au 5e échelon, ancienneté du 1er janvier 1960.

Mme Besson (Gabrielle), dactylographe (4e échelon), au 5e échelon, ancienneté du 1er juin 1959.

Mlle Benayer (Simone), dame employée (4e échelon), au 4e échelon, ancienneté du 5 février 1959.

Les présentes dispositions, qui auront effet :

Pour les agents visés à l'article 19 de la convention franco-marocaine, à compter du 15 août 1957 ou de la date réelle de remise à la disposition du Gouvernement français si elle est antérieure à cette date ;

Pour les agents visés à l'article 20 de la convention, à compter du 1er juillet 1957 ;

Pour les agents non signataires de contrat, à compter du 31 décembre 1956,

deviendront définitives un mois après la notification du présent arrêté aux fonctionnaires intéressés, sous réserve de leur affectation.

Par arrêté du 23 février 1961, les dactylographe et agent de bureau des cadres tunisiens dont les noms suivent ont été intégrées dans le cadre des agents de bureau (échelles de l'arrêté du 16 février 1957 [catégorie 3 D]) de l'administration centrale des travaux publics et des transports et reclassées comme suit dans ce cadre :

Mme Pinchemel (Juliette), dactylographe (6e échelon), au 5e échelon du 16 octobre 1958.

Mme Garnier (Maximilienne), agent de bureau (2e classe principale), au 5e échelon du 1er juin 1958.

Aviation civile.

Par arrêté en date du 27 février 1961, le tableau d'avancement de grade des fonctionnaires du corps administratif supérieur des services extérieurs du secrétariat général à l'aviation civile, pour l'année 1960, est complété ainsi qu'il suit :

Inscription pour la classe exceptionnelle du grade de chef de service administratif.

M. Vignel (Jean).

Par arrêté en date du 27 février 1961, M. Vignel (Jean) est nommé à l'emploi de chef de service administratif de classe exceptionnelle, 1er échelon, et titularisé dans le grade correspondant, à compter du 17 février 1960.

Circulaire du 6 mars 1961 relative aux transferts d'inscription en zone courte.

Paris, le 6 mars 1961.

Le ministre des travaux publics et des transports à Messieurs les préfets, présidents des comités techniques départementaux des transports.

L'article 31 du décret du 14 novembre 1949 modifié prévoit notamment que « le ministre des travaux publics et des transports peut autoriser un transporteur, titulaire d'une inscription de zone courte dans un département, à transférer tout ou partie de cette inscription dans un département limitrophe lorsque les besoins de l'économie, et notamment du marché des transports, justifient le transfert ».

Je vous indique ci-après les modalités selon lesquelles les entreprises intéressées pourront présenter leur demande :

1° Une entreprise ne pourra formuler de demande d'option de zone courte que pour un département limitrophe de celui où elle est inscrite.

Elle ne pourra déposer une demande que si un délai minimum d'un an s'est écoulé depuis la date de l'inscription dont elle demande le transfert.

Chaque dossier devra comporter, à l'appui de la demande d'option, toutes justifications de nature à établir de façon précise que la zone courte demandée s'adapte mieux à l'activité de l'entreprise intéressée.

La demande pourra porter soit sur la totalité, soit sur une partie seulement du tonnage inscrit en zone courte.

Lorsque la demande est présentée par le locataire d'un fonds de commerce de transport public, elle devra être accompagnée de l'accord écrit du bailleur.

2° Il vous appartiendra de recueillir sur chaque demande l'avis du préfet du département dont dépend la zone courte dans laquelle le transfert d'inscription est sollicité.

Cet avis sera accompagné d'un rapport de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées.

3° Chaque dossier me sera transmis avec un rapport de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées et avec votre avis, qui précisera notamment :

Si la zone courte sollicitée s'adapte effectivement mieux à l'activité du demandeur que la zone courte correspondant à son inscription du moment ;

Si le transfert demandé répond aux besoins de l'économie régionale, et notamment s'il apparaît que les entreprises ferroviaires et routières existant dans la zone courte sollicitée ne sont pas en mesure d'exécuter de façon satisfaisante les transports que le demandeur se propose d'y effectuer ;

Et, corrélativement, dans quelle mesure le transfert sollicité risquerait de contrarier ou d'amoindrir l'activité des entreprises existant dans la zone courte sollicitée.

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur des transports terrestres,

PIERRE CALLET.

MINISTERE DU TRAVAIL

Décret n° 61-235 du 6 mars 1961 modifiant le règlement d'administration publique du 10 juillet 1913 en ce qui concerne les travaux exécutés dans les lieux où l'aération est insuffisante.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre du travail,

Vu le chapitre Ier du titre II du livre II du code du travail, et notamment l'article 67 (1°) ;

Vu le décret du 10 juillet 1913 modifié portant règlement d'administration publique pour l'exécution des dispositions du livre II du code du travail (titre II : Hygiène et sécurité des travailleurs) en ce qui concerne les mesures générales de protection et de salubrité applicables à tous les établissements assujettis ;

Vu l'avis de la commission d'hygiène industrielle ;

Vu l'avis du conseil supérieur d'hygiène publique de France ;

Le Conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Les dispositions du dernier alinéa de l'article 3 du décret du 10 juillet 1913 modifié sont abrogées.

Art. 2. — L'article 6 *a* du décret du 10 juillet 1913 modifié est remplacé par les dispositions suivantes :

« Les travaux dans les puits, conduites de gaz, canaux de fumée, cuves, réservoirs, citernes, fosses, galeries et en tous lieux autres que les locaux destinés au travail, où l'aération est insuffisante, ne doivent être entrepris qu'après assainissement de l'atmosphère par une ventilation efficace et, le cas échéant, après vidange du contenu.

« Pendant l'exécution de ces travaux, l'assainissement de l'atmosphère doit être maintenu soit par la ventilation naturelle, soit par l'introduction d'air neuf à raison de 30 mètres cubes au moins par heure et par personne occupée. Le volume d'air introduit par heure ne doit en aucun cas être inférieur au double du volume de l'atmosphère du lieu de travail ».

Art. 3. — Il est inséré dans le décret du 10 juillet 1913 modifié un article 6 *b* ainsi conçu :

« Dans les cas où serait reconnue impossible l'exécution des mesures de protection collective prévues aux deux articles précédents, des appareils de protection individuels appropriés seront mis à la disposition des travailleurs.

« Le chef d'entreprise devra prendre toutes mesures utiles pour que ces dispositifs soient maintenus en bon état de fonctionnement et désinfectés avant d'être attribués à un nouveau titulaire ».

Art. 4. — Au tableau figurant à l'article 31 du décret du 10 juillet 1913 modifié, la mention :

« Article 6 *a* ..... 1 mois »

est remplacée par la mention :

« Article 6 *b* ..... 1 mois ».

Art. 5. — Le présent décret entrera en vigueur un mois après sa publication au *Journal officiel*.

Art. 6. — Le ministre du travail est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 mars 1961.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

Le ministre du travail,

PAUL BACON.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Arrêté du 11 février 1961 portant attribution de la médaille de la mutualité, de la coopération et du crédit agricoles.

Ce texte est publié au n° 9 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour.

Décret n° 61-233 du 20 février 1961 modifiant la loi du 18 mai 1946 portant organisation de la recherche agronomique.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre de l'éducation nationale et du ministre de l'agriculture,

Vu la Constitution, et notamment son article 37 ;

Vu la loi n° 46-1086 du 18 mai 1946 portant organisation de la recherche agronomique, modifiée par le décret n° 55-665 du 20 mai 1955 ;

Vu le décret n° 60-114 du 8 février 1960 relatif à l'organisation de la recherche agronomique en Algérie ;

Le Conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Le deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 18 mai 1946 est remplacé par le suivant :

« Cet établissement a pour mission l'organisation, l'exécution et la publication de tous travaux de recherche portant sur l'amélioration et le développement de la production végétale et de la production animale et sur la conservation et la transformation des produits agricoles. Il est également chargé de toutes recherches à caractère économique et sociologique intéressant l'agriculture et le monde rural ».

Art. 2. — L'article 7 de la loi du 18 mai 1946 est modifié comme suit :

« Membres désignés par le conseil supérieur : cinq personnalités scientifiques ». (Le reste sans changement.)

Art. 3. — L'article 31 *bis* de la loi du 18 mai 1946 est remplacé par le suivant :

« Les travaux de recherche à caractère économique et sociologique sont accomplis :

« 1° Dans des stations centrales, des stations ou des laboratoires de recherche rattachés ou non aux centres prévus aux articles 28 et 30 de la loi susvisée.

« 2° Dans des laboratoires de recherche publics ou privés subventionnés à cet effet par l'institut national de la recherche agronomique ».

Art. 4. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de l'éducation nationale et le ministre de l'agriculture sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 février 1961.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'agriculture,

HENRI ROCHEREAU.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre,

PIERRE GUILLAUMAT.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

WILFRID BAUMGARTNER.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre, ministre de l'éducation nationale par intérim,

PIERRE GUILLAUMAT.

Le secrétaire d'État aux finances,

VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

Décret n° 61-234 du 6 mars 1961 portant désignation des départements appelés à bénéficier des subventions destinées à encourager l'emploi des amendements calcaires et fixation du taux de subvention applicable à chacun de ces départements.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre de l'agriculture et du ministre de l'industrie,

Vu le décret n° 55-881 du 30 juin 1955 relatif à divers aménagements et améliorations foncières ;

Vu le décret n° 55-1686 du 29 décembre 1955 relatif à la recalcification des sols ;

Vu l'article 121 de la loi n° 56-780 du 4 août 1956 portant ajustement des dotations budgétaires reconduites à l'exercice 1956 ;

Vu l'avis de la sous-commission compétente de la commission interprofessionnelle des engrais et amendements en date du 21 août 1956,

Décrète :

Art. 1er. — Dans la limite des crédits ouverts au chapitre 44-97 du budget des finances (charges communes), les subventions prévues par le décret n° 55-881 du 30 juin 1955, modifié par l'article 121 de la loi n° 56-780 du 4 août 1956, et destinées à encourager l'emploi des amendements calcaires, seront accordées aux départements figurant au tableau annexé au présent décret, suivant le taux indiqué pour chacun d'eux.

Art. 2. — Pourront ouvrir droit à l'octroi des subventions les achats d'amendements calcaires qui auront donné lieu à des livraisons intervenues entre le 1er janvier et le 31 décembre 1961.

Art. 3. — Les crédits visés à l'article 1er ci-dessus seront, après transfert au budget de l'agriculture, mis à la disposition de la caisse nationale de crédit agricole. Cet établissement déléguera aux caisses régionales de crédit agricole mutuel les sommes nécessaires pour le règlement des subventions, qui sera obligatoirement effectué par voie de virement de compte.

Art. 4. — Les demandes de subvention, établies sur une facture d'un modèle réglementaire, devront être déposées au siège de la direction des services agricoles du département intéressé dans un délai maximum d'un mois à compter de la date de livraison. La subvention pourra être refusée pour toute demande déposée après ce délai.

Art. 5. — Le ministre de l'agriculture est autorisé à affecter au maximum 5 p. 100 des crédits du chapitre 44-97 : « Encouragement à l'emploi des amendements calcaires » à la rémunération du personnel non fonctionnaire de renforcement et aux dépenses de fonctionnement nécessaires à la mise en œuvre du programme de recalcification des sols.

Art. 6. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de l'agriculture, le ministre de l'industrie et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 mars 1961.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'agriculture,
HENRI ROCHEREAU.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
WILFRID BAUMGARTNER.

Le ministre de l'industrie,
JEAN-MARCEL JEANNENEY.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

ANNEXE

Programme de recalcification des sols.

DÉPARTEMENTS bénéficiaires.	TAUX de la subvention.	DÉPARTEMENTS bénéficiaires.	TAUX de la subvention.
	P. 100.		P. 100
Ain	25	Loire	25
Allier	25	Loire (Haute-)	25
Ardèche	25	Loire-Atlantique	25
Ariège	25	Loiret	25
Aude	25	Lot	25
Aveyron	25	Lot-et-Garonne	25
Belfort (Territoire de)	25	Lozère	25
Calvados	25	Maine-et-Loire	25
Cantal	25	Manche	25
Charente	25	Mayenne	25
Charente-Maritime	25	Meurthe-et-Moselle	25
Cher	25	Meuse	25
Corrèze	25	Morbihan	25
Corse	25	Moselle	25
Côte-d'Or	25	Nièvre	25
Côtes-du-Nord	25	Orne	25
Creuse	25	Puy-de-Dôme	25
Dordogne	25	Pyrénées (Basses-)	25
Doubs	25	Pyrénées (Hautes-)	25
Eure	25	Rhône	25
Finistère	25	Saône (Haute-)	25
Garonne (Haute-)	25	Saône-et-Loire	25
Gers	25	Seine-Maritime	25
Gironde	25	Sèvres (Deux-)	25
Hérault	25	Tarn	25
Ille-et-Vilaine	25	Tarn-et-Garonne	25
Indre	25	Vendée	25
Indre-et-Loire	25	Vienne	25
Isère	25	Vienne (Haute-)	25
Jura	25	Vosges	25
Landes	25	Yonne	25
Loir-et-Cher	25		

Décret du 6 mars 1961 autorisant la chambre départementale d'agriculture des Hautes-Pyrénées à contracter un emprunt.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture,

Vu le code rural, et notamment ses articles 504 et 536 ;

Vu le décret du 21 mars 1959 autorisant la chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées à contracter un emprunt de 400.000 NF au taux de 5 p. 100, remboursable en quinze ans ;

Vu la délibération en date du 23 juin 1960 de la chambre départementale d'agriculture des Hautes-Pyrénées ;

Vu l'avis du 17 février 1961 de la caisse nationale de crédit agricole,

Décrète :

Art. 1er. — La chambre départementale d'agriculture des Hautes-Pyrénées est autorisée à contracter auprès de la caisse régionale de crédit agricole mutuel de Tarbes un emprunt de 130.000 NF au taux annuel d'intérêt de 4,5 p. 100, remboursable en quinze ans.

Art. 2. — Le décret susvisé du 21 mars 1959 est abrogé.

Art. 3. — Le ministre de l'agriculture est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 mars 1961.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'agriculture,
HENRI ROCHEREAU.

Ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs stagiaires des travaux ruraux.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre et le ministre de l'agriculture,

Vu l'article 29 de la loi de finances du 24 mai 1951 ;

Vu le décret modifié du 24 juin 1938 fixant le statut du corps de génie rural ;

Vu l'arrêté du 7 novembre 1953 fixant les conditions de recrutement des ingénieurs adjoints stagiaires des travaux ruraux ;

Vu l'arrêté interministériel du 9 avril 1957 fixant les conditions de rémunération des ingénieurs adjoints stagiaires des travaux ruraux admis à l'école d'application des ingénieurs des travaux ruraux et recrutés au titre soit de l'Algérie, soit des territoires d'outre-mer, soit de l'assistance technique ;

Vu l'ordonnance n° 58-1016 du 29 octobre 1958 édictant des mesures destinées à favoriser l'accès des Français musulmans d'Algérie aux emplois publics de l'Etat ;

Vu le décret n° 58-1454 du 31 décembre 1958 concernant les épreuves facultatives complémentaires prévues en faveur des Français musulmans d'Algérie dans les examens et concours donnant accès à certaines catégories d'emplois publics de l'Etat,

Arrêtent :

Art. 1er. — Est autorisée, au cours du premier semestre 1961, l'ouverture d'un concours pour le recrutement de treize ingénieurs adjoints stagiaires des travaux ruraux, dont huit pour la métropole et cinq pour l'Algérie.

Art. 2. — Sur le total des emplois à pourvoir, un emploi est réservé à un Français musulman d'Algérie en exécution des dispositions de l'ordonnance n° 58-1016 du 29 octobre 1958 et du décret n° 58-1454 du 31 décembre 1958.

Art. 3. — La date et le lieu des épreuves, la date limite de dépôt des candidatures ainsi que la composition du jury seront fixées par arrêté ministériel.

Art. 4. — Le directeur général du génie rural et de l'hydraulique agricole au ministère de l'agriculture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 mars 1961.

Le ministre de l'agriculture,
HENRI ROCHEREAU.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre,
Pour le ministre délégué et par délégation :
Le directeur général de l'administration et de la fonction publique,
JOSEPH GAND.

Réglementation de la sortie des porcs vivants de certains départements.

Le ministre de l'agriculture,

Vu le code rural ;

Vu la loi n° 53-313 du 11 avril 1953 relative à la vaccination antiaphteuse obligatoire ;

Vu le décret du 6 octobre 1904 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 21 juin 1898 ;

Vu le décret n° 54-243 du 6 mars 1954 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi n° 53-313 relative à la vaccination antiaphteuse obligatoire ;

Vu l'arrêté du 13 novembre 1956 relatif à la réglementation de la circulation du bétail en période d'épizootie de fièvre aphteuse,

Arrête :

Art. 1er. — Dans le but d'enrayer la propagation et de poursuivre l'extinction de la fièvre aphteuse, la sortie des animaux de l'espèce porcine hors des limites des départements mentionnés sur la liste annexée au présent arrêté est réglementée comme suit :

a) La sortie des animaux d'un poids inférieur à 30 kg et de ceux destinés à l'élevage est interdite. Toutefois, à titre exceptionnel et sur avis des directeurs départementaux des services vétérinaires, des dérogations à cette interdiction pourront être accordées par le ministre de l'agriculture.

b) La sortie des autres animaux de l'espèce porcine est autorisée sous réserve qu'ils soient conduits directement sur un abattoir ou sur un marché aux bestiaux dont la réglementation impose l'envoi direct à un abattoir.

Les animaux mentionnés au précédent alinéa doivent être accompagnés d'un laissez-passer. Ce document, établi conformément au modèle ci-annexé, est délivré par un vétérinaire sanitaire. Il est rédigé en double exemplaire. Le premier exemplaire est adressé immédiatement par le vétérinaire sanitaire au directeur des services vétérinaires du département d'origine des animaux. Le deuxième exemplaire accompagne les animaux. Il est adressé par leur détenteur, après l'abattage attesté par le vétérinaire inspecteur et dans les huit jours qui suivent sa délivrance, au directeur des services vétérinaires du département d'origine.

Art. 2. — La liste des départements ci-annexée peut être modifiée, en fonction de l'évolution de l'épizootie de fièvre aphteuse, par décision du ministre de l'agriculture publiée au *Journal officiel.*

Art. 3. — Le chef du service vétérinaire, sous l'autorité du directeur des actions techniques, et les préfets sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 mars 1961.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation :
Le conseiller technique adjoint au directeur du cabinet,
MAURICE ORGEOLET.

Liste des départements visés par l'arrêté du 6 mars 1961.

Bouches-du-Rhône, Cher, Loire, Loire (Haute-), Vendée.

Papier à en-tête du vétérinaire sanitaire.

LAISSEZ-PASSER (1)

pour (nombre d'animaux, en lettres) ....
animaux de l'espèce porcine.

M. (nom, prénom, adresse) ....
m'a déclaré diriger les animaux ci-dessus mentionnés, provenant de l'exploitation de M. (nom, prénom, adresse) ....,
indemnes de fièvre aphteuse, sur (1) :

L'abattoir de	Le marché de ....
Commune de	Commune de ....
Département	Département ....
	(La réglementation de ce marché impose l'envoi direct des porcins à l'abattoir.)

A ...., le .... 19......
(Signature et cachet du vétérinaire sanitaire.)

---

(1) Le laissez-passer doit être établi en double exemplaire. Le premier exemplaire est immédiatement adressé par le vétérinaire sanitaire au directeur des services vétérinaires du département d'origine des animaux. Le deuxième exemplaire accompagne les animaux. Il est adressé, par leur détenteur, après l'abattage attesté par le vétérinaire inspecteur et dans les huit jours qui suivent sa délivrance, au directeur des services vétérinaires du département d'origine.

Circulation interdépartementale des troupeaux transhumants constitués d'animaux d'espèces ovine ou caprine non vaccinés contre la fièvre aphteuse.

Le ministre de l'agriculture,

Vu le code rural, et notamment ses articles 239 et 335 ;

Vu le décret n° 54-243 du 6 mars 1954, et notamment l'article 8,

Arrête :

Art. 1er. — La sortie et la circulation hors de leur département de provenance des troupeaux transhumants constitués d'animaux d'espèces ovine ou caprine sont subordonnées à la présentation d'un certificat attestant que les animaux âgés de plus de trois mois ont été vaccinés, par voie sous-cutanée, contre les virus aphteux O, A et C depuis plus de quinze jours et moins de trois mois.

Art. 2. — Les animaux âgés de plus de trois mois, ci-dessus mentionnés, doivent porter une marque d'identification. La marque du propriétaire est considérée comme une marque d'identification valable.

Art. 3. — Le certificat concernant la vaccination, prévu à l'article 1er, est individuel ou collectif. Il doit mentionner les caractéristiques de la marque d'identification des animaux.

Art. 4. — Le chef du service vétérinaire, sous l'autorité du directeur des actions techniques, et les préfets sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 mars 1961.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation :
Le conseiller technique adjoint au directeur du cabinet,
MAURICE ORGEOLET.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décrets des 24 janvier et 20 février 1961 portant promotions et nominations dans l'ordre de la Santé publique.

Ces textes sont publiés au n° 9 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour.

Conseil supérieur de l'aide sociale.

Par arrêté du 7 mars 1961, le titre II de l'article 1er de l'arrêté du 7 décembre 1955 (Personnes désignées par le ministre en raison de leur compétence particulière en matière d'aide sociale) est ainsi modifié :

« M. Rain (Emmanuel), conseiller d'Etat, est nommé membre titulaire du conseil supérieur de l'aide sociale, en remplacement de M. Guérin de Vaux, décédé ».

Agrément de laboratoires d'analyses médicales.

Par arrêté du 23 février 1961, sont inscrits avec les numéros ci-dessous sur la liste des laboratoires d'analyses médicales agréés par le ministre de la santé publique et de la population pour effectuer les examens nécessaires au diagnostic biologique de la grossesse et au diagnostic de la syphilis :

1978 Le laboratoire de M. Hyeans (Claude), pharmacien, 25, rue de l'Hôtel-de-Ville, Origny-en-Thiérache (Aisne), enregistré sous le numéro 3768. Directeur : M. Hyeans (Claude), pharmacien. Directeur suppléant : Mme Carlier (Monique), pharmacien.

1979 Le laboratoire Michotey-Souchon, 28, rue de Chartrouse, Arles (Bouches-du-Rhône), enregistré sous le numéro 3664. Directeur : Mme Michotey (Colette), pharmacien. Directeur suppléant : M. Cohen-Boulakia (Armand), pharmacien.

1980 Le laboratoire Bourillot, 1, rue Berbisey, Dijon (Côte-d'Or), enregistré sous le numéro 1193. Directeur : M. Danos (Jacques), pharmacien. Directeur suppléant : M. Vogel (Charles), pharmacien.

1981 Le laboratoire de M. Gouzy (Francis), pharmacien, 4, rue de Lorraine, Beaune (Côte-d'Or), enregistré sous le numéro 3770. Directeur : M. Gouzy (Francis), pharmacien. Directeur suppléant : M. Froment (René), pharmacien.

1982 Le laboratoire B. Lagriffoul, 3, rue du Maréchal-Foch, Louviers (Eure), enregistré sous le numéro 3794. Directeur : M. Lagriffoul (Bernard), pharmacien. Directeur suppléant : M. Heam (Yves), pharmacien.

1983 Le laboratoire de Mme Riou (Henriette), pharmacien, 8, rue Anatole-France, Douarnenez (Finistère), enregistré sous le numéro 3756. Directeur : Mme Riou (Henriette), pharmacien. Directeur suppléant : M. Riou (Roger), pharmacien.

1984 Le laboratoire de M. Segonnes (Pierre), pharmacien, 2, rue Sarrazine, Cadillac-sur-Garonne (Gironde), enregistré sous le numéro 3773. Directeur : M. Segonnes (Pierre), pharmacien. Directeur suppléant : M. Faulon (Paul), pharmacien.

1985 Le laboratoire de M. le docteur Corbière (Jean-Claude), 2, rue Delpech, Montpellier (Hérault), enregistré sous le numéro 3757. Directeur : M. Corbière (Jean-Claude), docteur en médecine. Directeur suppléant : Mlle Labraque-Bordenave (Marguerite), docteur en médecine.

1986 Le laboratoire de Mme Monnier (Jacqueline), pharmacien, 4, rue du Docteur-Magne, Mèze (Hérault), enregistré sous le numéro 3758. Directeur : Mme Monnier (Jacqueline), pharmacien. Directeur suppléant : Mlle Arnavielhe (Marcelle), pharmacien.

1987 Laboratoire du centre de santé de la caisse primaire de sécurité sociale, 47 D., Agen (Lot-et-Garonne), enregistré sous le numéro 3759. Directeur : M. Deyrolle (Hervé), pharmacien. Directeur suppléant : M. Fillol (André), pharmacien.

1988 Le laboratoire de M. Gueller (Jean-Paul), pharmacien, 8 et 10, rue Hirschauer, Saint-Avold (Moselle), enregistré sous le numéro 3632. Directeur : M. Gueller (Jean-Paul), pharmacien. Directeur suppléant : M. Genser (Alain), pharmacien.

1989 Le laboratoire de l'hôpital des forges, Hayange (Moselle), enregistré sous le numéro 3775. Directeur : M. Pedretti (Louis), pharmacien. Directeur suppléant : Mme Pedretti (Doris), pharmacien.

1990 Le laboratoire de M. Comyn (Jean), pharmacien, 24, rue du Beffroi, Pecquencourt (Nord), enregistré sous le numéro 1142. Directeur : M. Comyn (Jean), pharmacien. Directeur suppléant : M. Comyn (Pierre), pharmacien.

1991 Le laboratoire de M. Veryepe (Bernard), pharmacien, 15 *bis*, rue Nationale, Bergues (Nord), enregistré sous le numéro 3776. Directeur : M. Veryepe (Bernard), pharmacien. Directeur suppléant : M. Lecerf (Gérard), pharmacien. (Activité limitée à la sérologie de la syphilis.)

1992 Le laboratoire de M. Broussart (Jean), pharmacien, Grand'Place, Marquise (Pas-de-Calais), enregistré sous le numéro 3746. Directeur : M. Broussart (Jean), pharmacien. Directeur suppléant : M. Lemettre (André), pharmacien.

1993 Le laboratoire de la Société de secours minière « A 13 », 104, rue Defernez, Liévin (Pas-de-Calais), enregistré sous le numéro 3747. Directeur : M. Outtier (Roland), pharmacien. Directeur suppléant : M. Luce (Désiré), pharmacien.

1994 Le laboratoire de Mlle le docteur Evelyne Hemmerlé, 30, avenue de Lattre-de-Tassigny, Colmar (Haut-Rhin), enregistré sous le numéro 3779. Directeur : Mlle Hemmerlé (Evelyne), docteur en médecine. Directeur suppléant : Mlle Lauffenburger (Claude), docteur en médecine.

1995 Le laboratoire de M. Bichon (René), pharmacien, 17, rue de la Chapelle, Paris (18ᵉ), enregistré sous le numéro 3473. Directeur : M. Bichon (René), pharmacien. Directeur suppléant : M. Picon (Fleury), pharmacien.

1996 Le laboratoire des docteurs Alexandre et Delauney, 3, rue Poirier-de-Narçay, Paris (14ᵉ), enregistré sous le numéro 3736. Directeur : M. Delauney (Adrien-Rémy), docteur en médecine. Directeur suppléant : Mme Alexandre (Madeleine), docteur en médecine.

1997 Le laboratoire de M. le docteur Dufour-Lamartinie (François), 8, rue Fabre-d'Eglantine, Paris (12ᵉ), enregistré sous le numéro 3764. Directeur : M. Dufour-Lamartinie (François), docteur en médecine. Directeur suppléant : M. Perrot (Henri), docteur en médecine.

1998 Le laboratoire Goupil, 30, avenue du Président-Wilson, Cachan (Seine), enregistré sous le numéro 3636. Directeur : Mlle Fouace (Anne-Marie), pharmacien. Directeur suppléant : Mlle Pinguet (Andrée), pharmacien.

1999 Le laboratoire de l'hôpital et dispensaire de l'université de Paris, cité universitaire, 42, boulevard Jourdan, Paris (14ᵉ), enregistré sous le numéro 2251. Directeur : Mme Profichet (Denise), docteur en médecine. Directeur suppléant : M. Noël (Michel), docteur en médecine.

2000 Le laboratoire de Mlle le docteur Andrée Voye, 13, rue Neuve, Saint-Germain, Le Point du Jour, Boulogne (Seine), enregistré sous le numéro 3782. Directeur : Mlle Voye (Andrée), docteur en médecine. Directeur suppléant : M. Paris (Claude), docteur en médecine.

2001 Le laboratoire de Mlle Barrier (Janine), pharmacien, 21, rue Paul-Vaillant-Couturier, Villeneuve-le-Roi (Seine-et-Oise), enregistré sous le numéro 3783. Directeur : Mlle Barrier (Janine), pharmacien. Directeur suppléant : M. Delauney (Henri), pharmacien.

La liste des laboratoires d'analyses médicales agréés est modifiée ainsi qu'il suit :

466 Le laboratoire de M. Boursin (André), pharmacien, 50, rue d'Alsace-Lorraine, Royan (Charente-Maritime). Directeur : M. Boursin (André), pharmacien. Directeur adjoint : M. Despin (Pierre), docteur en médecine. Directeur suppléant : M. L'Hoiry (Edmond), docteur en médecine.

1218 Le laboratoire de M. Laurent (Roger), pharmacien, 108, place du Maréchal-Foch, Rémilly (Moselle). Directeur : M. Laurent (Roger), pharmacien. Directeur suppléant : M. Masson (Robert), docteur en médecine.

545 Le laboratoire de M. Barbry (Etienne-Georges), pharmacien, 96, rue du Maréchal-Foch, la Madeleine (Nord). Directeur : M. Barbry (Etienne-Georges), pharmacien. Directeur adjoint : M. Barbry (Etienne-Alexis), pharmacien. Directeur suppléant : M. Beerens (Henri), pharmacien.

860 Le laboratoire de M. Fremicourt (René), pharmacien, 46, rue Carnot, Wattreloos (Nord). Directeur : M. Fremicourt (René), pharmacien. Directeur suppléant : M. Leveille (Robert), pharmacien.

142 Le laboratoire de M. le docteur Borin (Paul), 3, avenue Jules-Uhry, Creil (Oise). Directeur : M. Borin (Paul), docteur en médecine. Directeur suppléant : Mme Borin (Germaine), pharmacien.

1766 Le laboratoire de M. Frotin (René), pharmacien, place Saint-Julien, Domfront (Orne). Directeur : M. Frotin (René), pharmacien. Directeur suppléant : M. Colletta (Claude), pharmacien.

1465 Le laboratoire de la Société de secours minière de Courrières « A 7 », rue de l'Egalité, Billy-Montigny (Pas-de-Calais). Directeur : M. Dancoisne (André), pharmacien. Directeur suppléant : M. Bailleul (Michel), pharmacien.

502 Le laboratoire de M. Lemmel (Léon), 13, place de Haguenau, Strasbourg (Bas-Rhin). Directeur : M. Lemmel (Léon), docteur ès sciences. Directeur suppléant : M. Trensz (Frédéric-Albert), docteur en médecine.

754 Le laboratoire de M. Baud (André), pharmacien, 11, rue de la Gare, Annemasse (Haute-Savoie). Directeur : M. Baud (André), pharmacien. Premier directeur adjoint : Mme Baud (Elisabeth), pharmacien. Deuxième directeur adjoint : Mme Delfosse (Irène), pharmacien. Directeur suppléant : M. Dumas (Jean), pharmacien.

1660 Le laboratoire de Mme le docteur Antoinette Akoka, 8, rue Jean-Nicot, Paris (7ᵉ). Directeur : Mme Akoka (Antoinette), docteur en médecine. Directeur adjoint : M. Djian (Gaston), pharmacien. Directeur suppléant : Mme Cop (Simone), docteur en médecine.

621 Le laboratoire de M. Adida (Ange), pharmacien, 27, rue des Batignolles, Paris (17ᵉ). Directeur : M. Adida (Ange), pharmacien. Directeur suppléant : M. Saragoussi (Benjamin), docteur en médecine.

1336 Le laboratoire du dispensaire de l'Association hispano-américaine (œuvre de San Fernando), 121, boulevard Bineau, Neuilly-sur-Seine (Seine). Directeur : M. Brasseur (Philippe), pharmacien. Directeur suppléant : M. Castera (Georges), pharmacien.

257 Le laboratoire sis 82, avenue de Suffren, Paris (15ᵉ). Directeur : Mme Morelle (Nicole), pharmacien. Directeur suppléant : Mme Martin (Monique), pharmacien.

1317 Le laboratoire de M. Smeyers (Calixte), pharmacien, 19, rue Jean-Borderel, Argenteuil (Seine-et-Oise). Directeur : M. Smeyers (Calixte), pharmacien. Directeur suppléant : M. Sous (Jean), pharmacien.

356 Le laboratoire Bruneteau, 6, avenue de Paris, Niort (Deux-Sèvres). Directeur : Mlle Koumanovski (Marguerite), pharmacien. Directeur suppléant : Mme Ravet (Renée), pharmacien.

Les laboratoires ci-dessous désignés sont supprimés de la liste des laboratoires d'analyses médicales agréés :

Le laboratoire de M. le docteur Le Piver (Jean-Paul), rue Clemenceau, Carhaix (Finistère), agréé sous le numéro 1670.

Le laboratoire de M. Paquelet (Jean), pharmacien, 65, boulevard des Belges, Lyon (Rhône), agréé sous le numéro 689.

Le laboratoire municipal et départemental de Chambéry, 3, rue Waldeck-Rousseau, Chambéry (Savoie), agréé sous le numéro 194.

MINISTERE DE LA CONSTRUCTION

Décret du 6 mars 1961 portant création d'un office public d'habitations à loyer modéré dans le département de Tizi-Ouzou.

Par décret en date du 6 mars 1961, pris en application du code de l'urbanisme et de l'habitation et de la loi n° 53-320 du 15 avril 1953 modifiant la législation sur les habitations à loyer modéré, et notamment son article 12 rendant cette législation applicable aux départements algériens, il est créé un office public d'habitations à loyer modéré pour le département de Tizi-Ouzou (Algérie).

Le comité départemental des habitations à loyer modéré institué par arrêté préfectoral du 8 janvier 1960 exerce dans le département de Tizi-Ouzou les attributions dévolues par la législation et la réglementation en vigueur pour les comités départementaux des habitations à loyer modéré.

Sont approuvées :

La délibération du 7 décembre 1959 par laquelle la commission administrative du département de la Grande Kabylie (Tizi-Ouzou) a demandé la création d'un office public départemental d'habitations à loyer modéré et décidé de verser à cet organisme une dotation de 50.000 NF payable en trois annuités, les deux premières de 20.000 NF et la troisième de 10.000 NF ;

La délibération du 15 juin 1960 par laquelle le conseil général de la Grande Kabylie (Tizi-Ouzou) a décidé de compléter la dotation de l'office susvisé par l'apport d'une parcelle de terrain d'une superficie de 10.000 mètres carrés, prélevée sur les terrains acquis au titre du fonds départemental d'aide à la construction.

Les dispositions contraires à celles dudit décret contenues dans le décret du 25 août 1958 sont abrogées.

Administration centrale.

Par arrêtés en date des 11 et 18 janvier 1961, ont été intégrés dans le corps des secrétaires d'administration, à compter du 1er janvier 1961, avec les reliquats d'ancienneté et éventuellement les bonifications pour services militaires ci-dessous :

Les contrôleurs titulaires désignés ci-après :

A la hors-classe, échelon unique.

Mlle Barbare (Lydie), 2 ans.
MM. de Bégon de Larouzière (Félix), 2 ans et 3 mois 21 jours.
Cambray (Alfred), 2 ans.
Carcel (Romain), 2 ans.
Gaubert (Jean), 2 ans.
Grivet (Michel), 2 ans.
Mlles Laffin (Marie), 2 ans.
Richard (Renée), 2 ans.
M. Voltz (Georges), 2 ans et 4 mois 27 jours.

A la classe principale, 5e échelon.

Mlle Balland (Emilienne), 3 ans.
MM. Bellec (Prudent), 3 ans et 4 mois 27 jours.
Biousse (Louis), 3 ans.
Birot (Jean), 3 ans et 2 mois 9 jours.
Mme Bonnard (Jeanne), 3 ans.
M. Bouffa (Fabien), 3 ans et 4 mois 27 jours.
Mme Brun-Chabert (Marie), 3 ans.
MM. Cambus (Marc), 3 ans et 4 mois 27 jours.
Carruette (Georges), 3 ans et 4 mois 27 jours.
Cartereau (Roger), 3 ans.
Chaillley (Pierre), 3 ans.
Chollet (André), 3 ans et 10 mois 12 jours.
Courtay (Alain), 3 ans et 2 mois 14 jours.
Dufour (Etienne), 3 ans et 2 ans 4 mois 4 jours.
Fontayne (Paul), 3 ans.
Mme Garnery (Alice), 3 ans.
MM. Garret (Roger), 3 ans.
Girard (Raymond), 3 ans.
Mme Gorez (Yvonne), 3 ans.
MM. Guilloux (Louis), 3 ans et 9 mois 23 jours.
Gurwicz (Léon), 3 ans et 4 mois 27 jours.
Héry (Eugène), 3 ans.
Mlle Kuster (Marie), 2 ans 5 mois.
Mme Langmand (Marcelle), 3 ans.
M. Laroche (Jean), 3 ans et 4 mois 27 jours.
Mme Launay (Madeleine), 3 ans.
M. Lecoq (Henri) (1), 3 ans et 4 mois 24 jours.
Mme Léraillez (Renée), 3 ans.
MM. Madic (Jean), 3 ans.
Martin (Marc), 3 ans et 5 mois 24 jours.
Mattéi (Pascal), 3 ans et 1 an 10 mois 27 jours.
Mlle Noin (Renée), 3 ans.
Mme Pécheux (Marguerite), 3 ans.
M. Péru (Jean), 3 ans.
Mlle Proudy (Augusta), 3 mois.
MM. Proust (Alfred), 3 ans.
Roher (André), 3 ans et 22 jours
Mme Romanens (Suzanne), 2 ans 6 mois.
MM. Roux (Pierre), 3 ans.
Stucki (Jacques), 3 ans.
Taitz (Gustave), 3 ans et 1 an 1 mois 19 jours.
Turbié (Kléber), 3 ans et 4 mois 27 jours.
Verrière (Jean), 3 ans.

Les vérificateurs titulaires désignés ci-après :

A la classe principale, 3e échelon.

MM. Aujames (Jacques), 2 ans.
Aurousseau (Yves), 2 ans et 5 mois 19 jours.
Mmes Barraud (Jeannine), 2 ans.
Barthe (Jeanne), 2 ans.
M. Beaugrand (Pierre), 2 ans.
Mlle Billé (Marguerite), 2 ans.

(1) En service détaché.

MM. Bouttes (Henri), 2 ans.
Bouzy (Maurice), 2 ans.
Brenard (Victor), 2 ans.
Breton (Roger), 2 ans et 8 mois 10 jours.
Mmes Briche (Yvonne), 1 an 8 jours.
Brouzes (Marguerite), 1 an 5 mois 15 jours.
Mlles Bruchou (Suzanne), 2 ans.
Caillet (Geneviève), 2 ans.
M. Campinchi (Pierre), 2 ans.
Mme Cattoen (Hélène), 2 ans.
M. Chandellier (Pierre), 2 ans.
Mme Chollet (Jeanne), 2 ans.
MM. Choplin (Marcel), 2 ans et 17 jours.
Clapiès (Gérard), 2 ans.
Colas de La Noue (Jacques), 2 ans et 4 mois 27 jours.
Mlle Colonna d'Istria (Angèle), 2 ans.
MM. Contet (Maurice), 2 ans.
Cosquer (Jacques), 2 ans et 5 mois 18 jours.
Mlle Cougnenc (Marguerite), 2 ans.
Mme Davila (Marie), 2 ans.
MM. Dégerine (Jacques), 2 ans.
Delair (André), 2 ans et 4 mois 27 jours.
Deniel (Paul), 2 ans.
Mmes Dufour (Raymonde), 1 an 4 mois 11 jours.
Dumazel (Alexandrine), 2 ans.
Evrard (Hélène), 2 ans.
MM. Fent (Jules), 2 ans.
Fraboulet (Michel), 2 ans.
Mme Frémont (Lucienne), 2 ans.
Mlles Gadot (Colette), 1 an 11 mois 15 jours.
Gautier (Yvonne), 2 ans.
MM. Gerbinis (Paul), 2 ans.
Guillemot (Albert), 2 ans.
Mlle Guinet (Jeanne), 2 ans.
Mme Haegelin (Elyse), 2 ans.
M. Imbert (Victor), 2 ans et 1 an 2 mois 21 jours.
Mme Koziet (Georgette), 2 ans.
Mlle Lafore (Jeanne), 2 ans.
Mme Laquère (Marguerite), 2 ans.
MM. Lebeau (Henri), 2 ans.
Leidinger (Lucien), 2 ans et 2 ans 4 mois 6 jours.
Mme Le Moëne (Juliette), 2 ans.
MM. Lescarcelle (Yves), 2 ans.
Lestelle (Charles), 2 ans et 19 jours.
Mme de Lobel-Mahy (Suzanne), 2 ans.
Mlle Louge (Odette), 2 ans.
Mme Maillard (Simonne), 2 ans.
MM. Malin (Daniel), 1 an 11 mois 15 jours.
Marceline (René), 2 ans.
Mmes Mathieu (Simone), 2 ans.
Michaud (Jacqueline) (1), 1 an 7 mois 3 jours.
M. Montané (Emile), 2 ans.
Mme Montheillet (Athina), 2 ans.
M. Noirclaude (Serge), 2 ans.
Mmes Noulhianne (Claire), 2 ans.
Passelout (Germaine), 2 ans.
Mlle Payen (Raymonde), 2 ans.
MM. Pecqueur (Robert), 2 ans.
Pellennec (Guy) (2), 2 ans.
Mmes Piot (Martine), 2 ans.
Pollet (Marie-Louise), 2 ans.
Roulin (Gisèle), 2 ans.
Rousseau (Andrée), 2 ans.
Schammel (Denise), 2 ans.
MM. Sonnet (Pierre), 6 mois.
Stablo (Robert), 2 ans.
Steff (Robert), 2 ans.
Mlles Tardivel (Pauline), 2 ans.
Thomas (Jacqueline), 2 ans.
Mmes Thomas (Lucienne), 2 ans.
Touchet (Pierrette), 2 ans.
Turillon (Simonne), 2 ans.
Vieil (Marguerite), 2 ans.

A la classe principale, 2e échelon.

Mlle Arlicot (Nicole), 1 an 11 mois 15 jours.
Mme Gaillet (Michelle), 6 mois.
M. Prunennec (Jean), 1 an 1 mois 27 jours.

A la classe principale, 1er échelon.

Mme Bastard (Simone), 1 an 10 jours.
Mlle Duminy (Andrée), 1 an 10 mois.

(1) Maintenue en congé de disponibilité.
(2) En service détaché.

A la classe normale, 5e échelon.

Mme Ardiet (Suzanne), 11 mois 26 jours.
M. Chambellant (Jean), 1 an 10 jours
Mlle Diamant (Marie-Claire), 10 mois 15 jours.
Mme Dupuis (Suzanne), 1 an 10 jours
M. Gillet (Robert), 1 an 10 jours.
Mlles Perrotel (Madeleine), 1 an 10 jours.
Scouarnec (Lisette), 9 mois.
Mme Sérandour (Jacqueline), 1 an 10 jours.
M. Vespérini (Félix), 1 an 10 jours

A la classe normale, 3e échelon.

Mlle Legeandre (Huguette), 1 an 5 mois.

MINISTERE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Circulation par la poste, avec dispense totale d'affranchissement, des plis recommandés, avec ou sans avis de réception, concernant l'application des législations de sécurité sociale (régime général et régimes spéciaux), de mutualité sociale agricole (assurances sociales, prestations familiales, assurance vieillesse agricoles) et du fonds national de solidarité.

Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de l'agriculture, le ministre du travail et le ministre des postes et télécommunications,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment son article 61;
Vu le code rural, et notamment le titre II du livre VII,

Arrêtent :

Art. 1er. — Les plis relatifs à l'exécution de la législation concernant les régimes suivants :

Sécurité sociale (régime général);
Sécurité sociale dans les mines;
Sécurité sociale militaire;
Sécurité sociale des clercs et employés de notaires;
Mutualité sociale agricole (assurances sociales, prestations familiales, assurance vieillesse agricoles);
Assurance vieillesse des professions artisanales;
Assurance vieillesse des professions libérales;
Allocation vieillesse de la caisse nationale des barreaux français;
Fonds national de solidarité,

pour lesquels un texte législatif ou réglementaire a rendu obligatoire la formalité de la recommandation, peuvent bénéficier de la dispense totale d'affranchissement lorsqu'ils sont expédiés par les fonctionnaires, services ou organismes chargés de l'exécution de la législation concernant les régimes précités.

L'exemption de taxe s'étend dans les mêmes conditions à l'avis de réception.

Art. 2. — Les facilités prévues par l'article 1er s'appliquent également aux correspondances adressées par des particuliers :

1° Aux commissions, juridictions et services énumérés en annexe au présent arrêté;

2° Aux services « accidents du travail » des caisses primaires et régionales de sécurité sociale, des sociétés de secours minières et des unions régionales de sociétés de secours minières.

Art. 3. — Toutes dispositions contraires sont et demeurent abrogées.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 février 1961.

Pour le ministre des postes et télécommunications et par délégation :
Le directeur du cabinet,
ROBERT GARDELLINI.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du budget,
RAYMOND MARTINET.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
JEAN RAVANEL.

Le ministre du travail,
PAUL BACON.

ANNEXE
A L'ARRÊTÉ N° 500 DU 22 FÉVRIER 1961

Liste des commissions, juridictions et services autorisés à recevoir en dispense d'affranchissement les plis recommandés, avec ou sans avis de réception, concernant l'application des législations de sécurité sociale et de mutualité sociale agricole.

1 Commissions de première instance du contentieux général de la sécurité sociale (art. L. 191 du code de la sécurité sociale).
2 Greffes des cours d'appel (art. L. 191 du code de la sécurité sociale).
3 Juges des enfants (art. 18 du décret du 10 décembre 1946).
4 Commissions régionales d'inaptitude au travail, d'invalidité et d'incapacité permanente en cas d'accidents du travail (art. L. 193 et L. 194 du code de la sécurité sociale).
5 Commissions régionales agricoles d'invalidité et d'inaptitude au travail (art. L. 193 et L. 194 du code de la sécurité sociale).
6 Commission nationale technique (art. L. 195 et L. 196 du code de la sécurité sociale).
7 Commission nationale technique, section agricole (art. L. 195 du code de la sécurité sociale).
8 Greffe de la cour de cassation (art. L. 197 du code de la sécurité sociale).
9 Greffes des tribunaux de commerce.

MINISTERE DE L'INFORMATION

Commission de contrôle des films cinématographiques.

Par arrêté en date du 24 février 1961, ont été nommés membres de la commission de contrôle des films cinématographiques au titre des membres choisis parmi les sociologues, psychologues, éducateurs, magistrats, médecins et pédagogues :

Membre titulaire.	*Membre suppléant.*
M. Joseph Rovan.	M. l'abbé Jean Pihan.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Séance du jeudi 9 mars 1961.

Présents. — MM. Battesti, Bourne, Carous, Chandernagor, Coste-Floret (Paul), Dejean, Delachenal, Delrez, Dubuis, Guillain, Hénault, Hoguet, Hostache, Junot, Laurelli, Legaret, Maloum (Hafid), Marie (André), Mercier, Mignot, Palmero, Pianta, Pigeot, Portolano, Quinson, Raymond-Clergue, Salado, Salliard du Rivault, Sammarcelli, Var, Vidal, Villedieu, Zeghouf.

Excusés. — MM. Azem, Barrot, Benssedick, Bérard, Bourgeois, Bricout, Cheikh, Commenay, Feuillard, Jacquet, Lavigne, Lenormand, Moras, Pasquini, Peretti, Pleven Rault, Ripert, Terré.

SENAT

Convocation de commission.

La *commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale* se réunira le mercredi 22 mars 1961, à dix heures et à quinze heures (salle n° 216) :

I. — Communication de M. André Fosset à propos de son rapport sur le projet de loi (n° 145, session 1960-1961), adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'organisation de la région de Paris.

II. — Rapport de M. Marcilhacy sur le projet de loi (n° 125, session 1960-1961), modifié en première lecture par l'Assemblée nationale, portant réforme des régimes matrimoniaux.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des armées.

Avis de concours pour l'admission d'élèves à l'école nationale d'ingénieurs de constructions aéronautiques.

Un concours pour l'admission d'élèves titulaires français en première année à l'école nationale d'ingénieurs de constructions aéronautiques s'ouvrira le 12 juin 1961.

Vingt-cinq places sont offertes au titre du concours A.

Les épreuves portent sur le programme des classes préparatoires aux écoles nationales supérieures d'ingénieurs (E. N. S. I. A_1 et A_2).

Date de clôture des inscriptions : 30 avril 1961.

Pour tous renseignements sur ce concours, s'adresser au directeur de l'école nationale d'ingénieurs de constructions aéronautiques, 32, boulevard Victor, Paris (15e).

Ministère de l'éducation nationale.

Avis de concours pour le recrutement de professeurs techniques.

Des concours seront ouverts, à partir du 9 mai 1961, pour le recrutement de professeurs techniques « bureau d'études », « bureau des méthodes » du cadre des lycées techniques.

Les inscriptions seront prises par le recteur de l'académie de Paris (inspection principale de l'enseignement technique), 4, rue du Banquier, Paris (13e).

Le registre des inscriptions sera ouvert le 6 mars 1961 et clos le 20 avril 1961, à 18 heures précises.

Ministère de l'agriculture.

Avis relatif au concours ouvert en 1961 pour l'admission d'élèves réguliers aux écoles nationales d'industrie laitière (Aurillac, Poligny, la Roche-sur-Foron, Surgères).

Un concours sur titres et sur épreuves sera ouvert à compter du 1er avril 1961 pour l'admission d'élèves réguliers aux écoles nationales d'industrie laitière d'Aurillac, Poligny, la Roche-sur-Foron et Surgères.

Recrutement sur titres.

Les candidats titulaires du diplôme d'études agricoles du second degré, de la première partie du baccalauréat ou d'un diplôme reconnu au moins équivalent par le jury pourront être admis, dans la limite de 33 p. 100 des places disponibles, dans chaque établissement, sur présentation de leurs titres.

Pourront également être recrutés sur titres les anciens élèves des écoles professionnelles d'industrie laitière ayant obtenu, durant leur scolarité, une moyenne au moins égale à 16 sur 20.

Les demandes d'admission sur titres, accompagnées du dossier réglementaire, devront parvenir pour le 1er avril 1961 au plus tard au ministère de l'agriculture, direction générale de l'enseignement et de la vulgarisation (2e bureau), 78, rue de Varenne, Paris (7e).

Recrutement sur épreuves.

Les places qui resteront disponibles seront attribuées par voie de concours sur épreuves, ouvert aux candidats âgés de dix-huit ans au moins au 1er octobre 1961.

Les demandes d'inscription, accompagnées du dossier réglementaire, devront parvenir pour le 15 mai 1961 au plus tard à l'adresse indiquée ci-dessus.

Le concours aura lieu les 1er et 2 juin 1961 dans les centres de Paris, Dijon, Rennes, Poitiers, Lyon, la Roche-sur-Yon, Lille, Clermont-Ferrand, Nancy, Marseille et Toulouse.

Tous renseignements utiles, en ce qui concerne notamment la constitution du dossier, la nature des épreuves et la demande d'inscription, pourront être demandés au ministère de l'agriculture.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix.

Le Préfet. Directeur des Journaux officiels.
HENRI MOREL

COTE DES CHANGES

En nouveaux francs.

DERNIERS cours cotés en Bourse.	PAYS	DEVISES	PARITE	COURS LIMITES (1)		COURS EXTRÊMES cotés à la Bourse du 9 mars 1961.	
4,90225	Etats-Unis	1 dollar U. S. A.	4,93706	4,90	4,9740	4,90025	4,9000
4,9875	Canada	1 dollar canadien.	......	.....	.....	4,9850	4,9800
2,307	Côte française des Somalis	100 francs Djibouti.	2,30281	2,2625	2,3430	.....	.....
39,30	Mexique	100 pesos mexicains.	39,4965	.....	.....	.....	.....
123,505	Allemagne occidentale	100 deutsche marks.	123,4265	121,590	125,290	123,450	123,400
18,834	Autriche	100 schilling.	18,98869	18,7025	19,2790	18,822	18,805
9,8270	Belgique	100 francs belges.	9,87412	9,727	10,023	9,8350	9,8280
70,970	Danemark	100 couronnes danoises.	71,47763	70,4275	72,5335	70,955	70,855
13,6960	Grande-Bretagne	1 livre sterling.	13,82376	13,6220	14,0265	13,7100	13,7050
7,9000	Italie	1.000 lires.	7,899296	7,78395	8,01610	7,8910	7,8850
68,520	Norvège	100 couronnes norvégiennes.	69,1188	68,055	70,155	68,590	68,500
135,720	Pays-Bas	100 florins.	136,3828	134,339	138,455	135,960	135,875
17,080	Portugal	100 escudos.	17,17238	16,85	17,5020	17,090	17,060
94,830	Suède	100 couronnes suédoises.	95,43513	94,0048	96,8646	94,820	94,720
113,710	Suisse	100 francs suisses.	112,9033	110,110	115,810	113,600	113,540
69,08	Tchécoslovaquie	100 couron. tchécoslovaques.	68,57027	68,05	69,08	69,08	.....

Maroc	1 dirham	0,9756	Zone C. F. A.	100 francs C. F. A.	2
Tunisie	1 dinar	11,7549	Zone C. F. P.	100 francs C. F. P.	5,50

(1) Pour le dollar U. S. A. et la couronne tchécoslovaque, cours limites d'intervention de la Banque de France.

Pour chacune des autres devises, cours résultant des limites d'intervention sur le dollar, fixées par l'institut émetteur de la monnaie considérée d'une part et la Banque de France d'autre part.

BANQUE DE FRANCE

SITUATION HEBDOMADAIRE

ACTIF		AU 2 MARS 1961	AU 23 FEVRIER 1961
Encaisse or		4.322.225.572,77	4.322.225.572,77
Disponibilités à vue à l'étranger		6.589.900.000 »	6.372.700.000 »
Avances au Fonds de stabilisation des changes (1)		740.000.000 »	740.000.000 »
Monnaies divisionnaires		22.650.741,52	12.396.006,22
Comptes courants postaux		562.215.626,45	493.191.239,09
Prêts à l'Etat (2)		6.500.000.000 »	6.500.000.000 »
Avances à l'Etat (2)		2.636.000.000 »	2.665.000.000 »
Portefeuille d'escompte:			
Effets escomptés sur la France	4.749.777.634,38		
Effets escomptés sur l'étranger	1.016.839,51	15.673.892.476,31	15.263.646.164,56
Effets garantis par l'office des céréales (3)	381.529.622,31		
Effets de mobilisation de crédits à moyen terme	10.541.568.380,11		
Effets négociables achetés en France (4)		2.819.223.181,19	2.261.860.311,48
Avances à 30 jours sur effets publics		188.329.216 »	172.523.128 »
Avances sur titres		71.325.131,43	64.277.758,24
Avances sur or		»	»
Effets en cours de recouvrement		673.551.575,52	376.095.156,14
Divers		710.603.366,51	726.730.391,92
Total		41.509.916.887,70 NF	39.970.645.728,42 NF
PASSIF			
Engagements à vue:			
Billets au porteur en circulation		38.531.049.311,95	37.027.976.061,90
Comptes courants créditeurs			
Compte courant du Trésor public	206.358,19		
Comptes courants des accords de coopération économique	46.227 »		
Comptes courants des banques et institutions financières françaises et étrangères	764.863.793,60	1.749.764.960,63	1.757.683.998,65
Autres comptes courants et de dépôts de fonds; dispositions et autres engagements à vue	984.648.581,84		
Capital de la Banque		150.000.000 »	150.000.000 »
Divers		1.079.102.615,12	1.034.985.667,87
Total		41.509.916.887,70 NF	39.970.645.728,42 NF

(1) (Convention du 27 juin 1949.)

(2) (Convention du 29 octobre 1959 approuvée par la loi du 28 décembre 1959.)

(3) (Loi du 15 août 1936 décret du 29 juillet 1939 et loi du 19 mai 1941.)

(4) (Décret du 17 juin 1938.)

Certifié conforme aux écritures:
Le Gouverneur,
J. Brunet.

TAUX DES OPERATIONS

Escompte	3 1/2 0/0
Avances sur titres	5 0/0
Avances à 30 jours	3 0/0
Achat des effets publics dont l'échéance n'excède pas trois mois	3 0/0
Escompte d'effets mobilisant des créances nées sur l'étranger	3 0/0

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

CIMENTS LAFARGE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 61.300.000 NF
SIÈGE SOCIAL: 28, RUE EMILE-MENIER, A PARIS
R. C.: Seine 54-B 10557.

Emprunt 4 0/0 1943.

Amortissement au 1er avril 1961.

La société, ayant usé de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a utilisé par rachats en Bourse de 113 obligations une partie de la somme prévue pour l'amortissement au 1er avril 1961.

La totalité de la somme n'ayant pas été employée, un tirage au sort, qui a porté sur 1.290 obligations, a été effectué le 14 février 1961.

Liste des 1.290 obligations sorties au tirage du 14 février 1961 et des obligations restant à rembourser sur tirages antérieurs.

(Les deux chiffres placés à la suite du numéro indiquent l'année d'échéance du remboursement.)

45	et	46	(60)
69	et	70	(61)
105			(61)
140			(61)
141	à	143	(61)
145	à	147	(61)
150			(61)
179	et	180	(61)
219	et	220	(61)
264	à	268	(61)
270			(61)
277	et	278	(47)
367			(60)
377	à	380	(60)
381			(57)
402	à	404	(61)
445			(61)
448	à	450	(61)
491	à	494	(61)
591	à	595	(60)
597	à	600	(60)
601	à	605	(60)
665	et	666	(60)
761	à	770	(60)
819	et	820	(57)
891	à	897	(61)
899	et	900	(61)
901	et	902	(61)
906	à	910	(61)
941	à	943	(61)
945	à	947	(61)
980			(61)
981	à	983	(61)
1.019	et	1.020	(53)
1.021	et	1.022	(59)
1.122	à	1.125	(59)
1.152	à	1.156	(60)
1.271	à	1.280	(61)
1.291	à	1.300	(61)
1.301	à	1.303	(60)
1.309	et	1.310	(60)
1.341	et	1.342	(59)
1.453	à	1.460	(61)
1.577			(60)
1.701			(61)
1.705	à	1.710	(61)
1.711	à	1.716	(61)
1.720			(61)
1.743			(61)

1.745	à	1.750	(61)
1.763			(58)
1.793	à	1.796	(58)
1.800			(58)
1.825	à	1.827	(61)
1.838	et	1.839	(59)
1.876			(60)
1.890			(61)
1.946			(59)
2.032			(58)
2.067			(61)
2.079			(60)
2.095	à	2.100	(60)
2.121	et	2.122	(60)
2.231	à	2.239	(61)
2.253	à	2.260	(61)
2.308			(56)
2.326			(60)
2.371	et	2.372	(61)
2.377	à	2.380	(61)
2.391			(60)
2.393			(60)
2.400			(60)
2.402	à	2.410	(61)
2.411	à	2.413	(61)
2.419	et	2.420	(61)
2.421	à	2.425	(61)
2.441	et	2.442	(61)
2.449	et	2.450	(61)
2.451	à	2.454	(61)
2.463	à	2.467	(61)
2.553	à	2.557	(61)
2.559	et	2.560	(61)
2.601	à	2.609	(61)
2.625			(60)
2.629	et	2.630	(60)
2.697	à	2.700	(61)
2.701	à	2.703	(61)
2.705	et	2.706	(61)
2.708	et	2.709	(61)
2.713	et	2.714	(59)
2.768	et	2.769	(60)
2.813	à	2.818	(60)
2.877			(60)
2.964			(60)
3.031	à	3.034	(61)
3.036			(61)
3.163			(61)
3.201	à	3.208	(61)

3.258			(60)
3.261			(60)
3.285			(59)
3.331	et	3.332	(59)
3.414	à	3.419	(60)
3.448	à	3.450	(61)
3.546	à	3.548	(60)
3.550			(60)
3.558			(60)
3.562	et	3.563	(61)
3.564			(61)
3.566			(61)
3.632	à	3.637	(58)
3.664	à	3.667	(61)
3.672	et	3.673	(59)
3.681	à	3.687	(61)
3.722	et	3.723	(61)
3.734	à	3.740	(61)
3.751			(61)
3.753	à	3.756	(61)
3.758	à	3.760	(61)
3.774			(61)
3.821	à	3.823	(59)
3.831	et	3.832	(61)
3.838	à	3.840	(61)
3.858	à	3.860	(57)
3.861	à	3.870	(61)
3.885	à	3.889	(61)
3.903	et	3.904	(59)
3.935	à	3.940	(61)
3.950			(59)
3.959			(58)
3.985	à	3.987	(57)
4.022			(59)
4.025	et	4.026	(59)
4.041	à	4.043	(60)
4.134	à	4.137	(60)
4.142			(58)
4.151			(60)
4.157	à	4.160	(60)
4.161	à	4.165	(60)
4.169	et	4.170	(60)
4.171	à	4.173	(60)
4.186	à	4.189	(59)
4.231	à	4.233	(61)
4.238	à	4.240	(61)
4.241	à	4.245	(61)
4.260			(58)
4.285	à	4.287	(61)

4.289			(61)
4.324			(59)
4.330			(59)
4.336	et	4.337	(58)
4.341			(61)
4.345	à	4.347	(61)
4.383	à	4.386	(60)
4.388	et	4.389	(60)
4.429	et	4.430	(61)
4.519	et	4.520	(60)
4.521	à	4.528	(61)
4.560			(60)
4.635			(60)
4.655	et	4.656	(59)
4.680			(55)
4.691	à	4.693	(61)
4.814	et	4.815	(61)
4.817	à	4.819	(61)
4.851	à	4.853	(61)
4.857	à	4.860	(61)
4.892	et	4.893	(61)
4.911			(61)
4.916			(61)
4.928			(60)
4.941			(60)
4.943	à	4.946	(60)
4.959	et	4.960	(60)
4.970			(59)
4.986			(61)
4.988	à	4.990	(61)
5.044	à	5.048	(60)
5.056			(61)
5.081			(59)
5.092			(61)
5.094			(61)
5.098	et	5.099	(61)
5.104			(60)
5.110			(60)
5.139	et	5.140	(59)
5.171			(56)
5.191	et	5.192	(60)
5.199			(60)
5.202			(58)
5.237	à	5.240	(60)
5.254	et	5.255	(61)
5.257			(61)
5.272	à	5.274	(60)
5.318	à	5.320	(60)
5.402	et	5.403	(60)
5.448	et	5.449	(60)
5.492	et	5.493	(59)
5.529			(59)
5.539	et	5.540	(60)
5.610			(60)
5.611	à	5.617	(59)
5.621	à	5.623	(61)
5.628			(61)
5.649			(61)
5.655	à	5.659	(60)
5.673	et	5.674	(60)
5.682	à	5.684	(61)
5.686	et	5.687	(61)
5.722			(61)
5.726	à	5.728	(61)
5.861	à	5.870	(60)
5.897	à	5.900	(61)
5.956			(59)
5.972	à	5.976	(56)
6.004	à	6.008	(60)
6.051	à	6.053	(60)
6.094	à	6.100	(59)
6.172			(61)
6.239	et	6.240	(60)
6.241	à	6.248	(61)
6.273	et	6.274	(59)
6.301			(61)
6.305			(61)
6.307	à	6.310	(61)

6.311	à	6.319	(60)
6.408	à	6.410	(61)
6.422	et	6.423	(59)
6.472			(61)
6.475	à	6.477	(61)
6.521			(59)
6.552			(60)
6.564	et	6.565	(60)
6.570			(60)
6.644	et	6.645	(58)
6.661			(61)
6.670			(61)
6.711	à	6.714	(59)
6.736			(61)
6.744			(61)
6.746			(61)
6.812	à	6.814	(60)
6.831	à	6.836	(61)
6.888	à	6.890	(60)
6.913	à	6.919	(60)
6.942	à	6.949	(61)
6.966			(60)
7.014	à	7.020	(61)
7.041	et	7.042	(60)
7.051			(61)
7.071			(60)
7.141	à	7.144	(59)
7.152			(59)
7.154	à	7.157	(59)
7.172			(61)
7.174			(61)
7.177	et	7.178	(61)
7.246			(59)
7.248	à	7.250	(59)
7.251			(61)
7.253	et	7.254	(61)
7.256	à	7.259	(61)
7.291	et	7.292	(61)
7.295			(61)
7.297	à	7.299	(61)
7.315	et	7.316	(60)
7.319	et	7.320	(60)
7.321	et	7.322	(59)
7.331	et	7.332	(61)
7.338	à	7.340	(61)
7.341			(55)
7.406			(58)
7.421	et	7.422	(60)
7.429	et	7.430	(60)
7.461			(61)
7.466	à	7.470	(61)
7.483	à	7.488	(60)
7.544	à	7.548	(59)
7.551	et	7.552	(61)
7.554	à	7.560	(61)
7.577			(61)
7.600			(60)
7.654	et	7.655	(57)
7.658			(57)
7.663	à	7.665	(59)
7.675			(59)
7.695	à	7.700	(61)
7.715	à	7.718	(61)
7.720			(61)
7.732	à	7.740	(61)
7.741	à	7.749	(61)
7.753	à	7.755	(60)
7.758	à	7.760	(60)
7.779	et	7.780	(61)
7.802			(56)
7.809			(56)
7.811	à	7.820	(61)
7.833	à	7.836	(61)
7.838	à	7.840	(61)
7.841	à	7.845	(61)
7.858			(58)
7.860			(58)
7.861	et	7.862	(61)

7.921			(61)
7.923	à	7.930	(61)
7.951	et	7.952	(61)
7.956			(61)
7.966			(60)
7.977	à	7.980	(60)
7.991	à	7.996	(61)
8.000			(61)
8.001	à	8.003	(60)
8.005			(60)
8.007	à	8.009	(60)
8.042	et	8.043	(61)
8.045	à	8.050	(61)
8.052	à	8.060	(60)
8.099	et	8.100	(60)
8.101	et	8.102	(60)
8.134	et	8.135	(61)
8.138	et	8.139	(61)
8.155			(60)
8.159	et	8.160	(60)
8.191			(61)
8.193	et	8.194	(61)
8.229			(57)
8.242			(59)
8.245	à	8.247	(59)
8.251			(60)
8.259	et	8.260	(60)
8.261	et	8.262	(60)
8.271	et	8.272	(61)
8.277			(61)
8.280			(61)
8.281	et	8.282	(59)
8.286			(59)
8.311	à	8.313	(60)
8.323			(61)
8.342			(60)
8.361			(60)
8.370			(60)
8.381			(60)
8.390			(60)
8.410			(60)
8.435	à	8.440	(61)
8.452	et	8.453	(61)
8.455	à	8.458	(61)
8.488			(61)
8.497			(59)
8.499			(59)
8.517	et	8.518	(58)
8.522	à	8.524	(61)
8.530			(61)
8.591	à	8.600	(61)
8.613			(58)
8.641	à	8.645	(60)
8.650			(60)
8.667			(60)
8.691			(61)
8.700			(61)
8.721	et	8.722	(60)
8.772	à	8.780	(60)
8.802	et	8.803	(59)
8.834			(60)
8.836	à	8.839	(60)
8.861			(61)
8.864			(61)
8.867	et	8.868	(61)
8.874			(61)
8.923	et	8.924	(61)
8.927	et	8.928	(61)
9.071	à	9.075	(61)
9.092			(61)
9.095			(61)
9.102	à	9.109	(61)
9.126	à	9.130	(61)
9.131			(60)
9.138			(60)
9.160			(60)
9.161	à	9.167	(60)
9.178			(61)

9.201 à 9.210 (61)
9.219 et 9.220 (59)
9.224 à 9.228 (61)
9.237 à 9.240 (60)
9.242 à 9.247 (61)
9.287 (60)
9.317 (57)
9.331 à 9.336 (61)
9.339 et 9.340 (61)
9.341 à 9.344 (60)
9.346 (60)
9.351 (56)
9.364 (59)
9.368 à 9.370 (59)
9.401 à 9.410 (61)
9.431 et 9.432 (61)
9.434 (61)
9.437 à 9.440 (61)
9.441 à 9.448 (61)
9.453 à 9.460 (60)
9.472 (60)
9.487 (61)
9.513 à 9.515 (61)
9.558 (60)
9.593 (61)
9.598 et 9.599 (61)
9.621 (58)
9.671 et 9.672 (59)
9.715 et 9.716 (61)
9.720 (61)
9.747 (59)
9.782 (61)
9.784 et 9.785 (61)
9.828 (58)
9.841 (61)
9.846 à 9.850 (61)
9.851 et 9.852 (61)
9.860 (61)
9.861 et 9.862 (61)
9.867 et 9.868 (61)
9.892 et 9.893 (58)
9.903 et 9.904 (60)
9.921 et 9.922 (61)
9.924 et 9.925 (61)
9.927 à 9.930 (61)
9.933 (59)
9.936 (59)
9.959 et 9.960 (60)
9.981 à 9.983 (60)
10.052 et 10.053 (60)
10.060 (60)
10.061 (59)
10.091 (60)
10.095 (60)
10.100 (60)
10.131 (61)
10.179 et 10.180 (60)
10.184 et 10.185 (61)
10.247 à 10.250 (60)
10.253 à 10.256 (61)
10.267 et 10.268 (61)
10.305 (59)
10.326 à 10.328 (60)
10.370 (59)
10.382 (60)
10.386 à 10.388 (60)
10.391 (60)
10.404 (60)
10.407 (60)
10.409 et 10.410 (60)
10.450 (61)
10.457 à 10.460 (59)
10.461 (59)
10.480 (58)
10.481 à 10.486 (61)
10.488 (61)
10.531 à 10.534 (61)
10.537 à 10.540 (61)
10.574 (59)
10.630 (61)
10.651 à 10.656 (58)
10.681 (58)
10.687 à 10.689 (58)
10.691 et 10.692 (59)
10.788 (59)
10.792 à 10.795 (60)
10.798 et 10.799 (60)
10.851 et 10.852 (61)
10.885 à 10.890 (60)
10.901 à 10.904 (60)
10.924 (60)
10.941 et 10.942 (60)
10.949 et 10.950 (60)
10.951 à 10.953 (60)
10.958 à 10.960 (60)
10.961 à 10.963 (59)
10.965 et 10.966 (59)
10.972 (60)
10.974 (60)
10.997 à 10.999 (61)
11.004 et 11.005 (61)
11.051 (60)
11.056 à 11.059 (60)
11.063 à 11.067 (60)
11.069 et 11.070 (60)
11.071 (61)
11.076 à 11.080 (61)
11.081 (59)
11.111 à 11.119 (61)
11.122 à 11.125 (61)
11.174 et 11.175 (60)
11.209 et 11.210 (61)
11.231 (60)
11.235 à 11.239 (60)
11.242 à 11.245 (57)
11.281 et 11.282 (61)
11.288 à 11.290 (61)
11.291 à 11.298 (60)
11.316 à 11.318 (59)
11.355 (60)
11.359 et 11.360 (60)
11.381 à 11.384 (61)
11.386 et 11.387 (61)
11.390 (61)
11.411 à 11.415 (60)
11.422 à 11.424 (61)
11.427 et 11.428 (61)
11.471 et 11.472 (61)
11.479 (61)
11.504 (60)
11.508 (60)
11.510 (60)
11.531 (59)
11.539 (59)
11.552 à 11.560 (60)
11.596 à 11.600 (61)
11.605 et 11.606 (61)
11.610 (61)
11.621 (61)
11.626 (61)
11.632 à 11.634 (61)
11.680 (58)
11.681 (56)
11.728 à 11.730 (61)
11.731 (59)
11.741 (61)
11.744 et 11.745 (61)
11.748 à 11.750 (61)
11.775 (59)
11.789 et 11.790 (61)
11.794 à 11.800 (60)
11.802 et 11.803 (59)
11.821 (61)
11.824 à 11.830 (61)
11.891 à 11.895 (60)
11.921 (59)
11.933 et 11.934 (60)
11.972 à 11.974 (59)
11.985 à 11.988 (59)
11.991 à 11.994 (61)
11.996 à 12.000 (61)
12.122 à 12.130 (61)
12.131 (60)
12.135 à 12.139 (60)
12.151 à 12.155 (61)
12.157 à 12.160 (61)
12.180 (59)
12.181 à 12.189 (59)
12.202 (60)
12.205 (60)
12.371 (57)
12.389 et 12.390 (60)
12.424 et 12.425 (61)
12.471 et 12.472 (60)
12.515 (58)
12.521 à 12.530 (61)
12.660 (60)
12.698 à 12.700 (61)
12.830 (60)
12.921 et 12.922 (61)
12.961 à 12.963 (60)
13.013 et 13.014 (60)
13.016 et 13.017 (60)
13.019 (60)
13.041 à 13.048 (61)
13.062 à 13.070 (60)
13.141 à 13.143 (61)
13.146 et 13.147 (61)
13.155 à 13.160 (60)
13.260 (61)
13.261 à 13.269 (61)
13.287 à 13.290 (60)
13.423 à 13.429 (61)
13.438 (61)
13.443 et 13.444 (60)
13.449 et 13.450 (60)
13.471 à 13.473 (60)
13.523 à 13.530 (60)
13.555 à 13.560 (60)
13.574 (61)
13.577 à 13.579 (61)
13.586 (59)
13.670 (60)
13.702 à 13.704 (61)
13.707 et 13.708 (61)
13.711 à 13.715 (60)
13.719 et 13.720 (60)
13.824 à 13.826 (59)
13.925 (59)
14.029 (60)
14.058 (58)
14.062 (61)
14.064 à 14.070 (61)
14.221 (60)
14.227 à 14.229 (60)
14.260 (59)
14.261 (61)
14.315 (58)
14.321 à 14.324 (60)
14.329 (60)
14.396 à 14.400 (60)
14.401 à 14.408 (61)
14.431 à 14.440 (60)
14.462 à 14.465 (60)
14.468 à 14.470 (60)
14.477 à 14.479 (61)
14.511 (61)
14.514 et 14.515 (61)
14.519 et 14.520 (61)
14.521 et 14.522 (60)
14.536 et 14.537 (60)
14.561 à 14.563 (61)
14.566 à 14.570 (61)
14.586 et 14.587 (59)
14.641 à 14.650 (61)
14.686 et 14.687 (61)
14.689 et 14.690 (61)
14.691 à 14.693 (61)
14.696 à 14.700 (61)
14.772 et 14.773 (61)
14.808 et 14.809 (59)
14.936 (59)
14.944 à 14.947 (61)
14.961 à 14.963 (61)
14.968 à 14.970 (61)
14.971 et 14.972 (61)
14.983 (60)
15.011 à 15.018 (61)
15.096 et 15.097 (61)
15.182 et 15.183 (61)
15.236 à 15.239 (61)
15.275 (59)
15.303 à 15.306 (61)
15.309 et 15.310 (61)
15.313 à 15.315 (61)
15.317 (61)
15.344 (60)
15.396 à 15.398 (61)
15.414 à 15.420 (61)
15.505 et 15.506 (61)
15.521 à 15.530 (61)
15.555 à 15.560 (61)
15.571 et 15.572 (59)
15.582 à 15.584 (59)
15.586 (59)
15.611 à 15.613 (61)
15.638 à 15.640 (60)
15.655 à 15.660 (61)
15.661 (61)
15.664 (61)
15.668 à 15.670 (61)
15.698 à 15.700 (61)
15.703 (54)
15.721 (61)
15.741 à 15.750 (61)
15.797 et 15.798 (61)
15.873 à 15.877 (61)
15.880 (61)
15.964 et 15.965 (59)
16.041 et 16.042 (60)
16.068 et 16.069 (59)
16.131 (60)
16.149 (58)
16.173 (60)
16.176 à 16.178 (60)
16.201 à 16.203 (60)
16.205 à 16.208 (60)
16.229 et 16.230 (59)
16.231 (60)
16.240 (60)
16.241 et 16.242 (61)
16.248 à 16.250 (61)
16.281 (61)
16.286 (61)
16.289 et 16.290 (61)
16.291 à 16.300 (60)
16.315 à 16.319 (60)
16.381 à 16.384 (61)
16.386 (61)
16.390 (61)
16.428 (59)
16.442 à 16.444 (60)
16.449 et 16.450 (60)
16.473 à 16.476 (61)
16.478 (61)
16.495 (61)
16.502 (61)
16.507 (61)
16.545 (61)
16.549 (61)
16.559 et 16.560 (60)
16.592 et 16.593 (61)
16.596 (61)
16.598 à 16.600 (61)
16.601 à 16.604 (59)
16.641 à 16.646 (61)
16.675 (61)
16.678 à 16.680 (61)
16.681 (60)
16.688 à 16.690 (60)
16.720 (59)
16.723 (60)
16.728 et 16.729 (60)
16.733 à 16.737 (60)
16.776 (61)
16.779 et 16.780 (61)
16.821 (59)
16.832 (60)
16.840 (60)
16.852 (60)
16.855 (60)
16.911 (61)
17.011 (60)
17.015 (60)
17.041 (61)
17.044 (61)
17.048 et 17.049 (61)
17.055 et 17.056 (59)
17.071 à 17.077 (61)
17.080 (61)
17.081 à 17.087 (61)
17.093 et 17.094 (61)
17.108 (59)
17.113 (60)
17.116 (60)
17.121 (61)
17.127 à 17.130 (61)
17.132 (59)
17.206 à 17.209 (60)
17.212 à 17.215 (61)
17.223 (61)
17.247 (60)
17.261 (61)
17.266 à 17.268 (61)
17.270 (61)
17.271 (61)
17.274 à 17.280 (61)
17.301 à 17.306 (60)
17.361 (61)
17.370 (61)
17.383 à 17.386 (61)
17.390 (61)
17.397 à 17.400 (60)
17.404 et 17.405 (57)
17.414 à 17.420 (60)
17.481 (61)
17.483 (61)
17.488 et 17.489 (61)
17.507 et 17.508 (60)
17.525 à 17.528 (61)
17.581 (59)
17.588 à 17.590 (59)
17.665 à 17.668 (61)
17.670 (61)
17.683 et 17.684 (60)
17.715 à 17.718 (61)
17.805 à 17.810 (61)
17.823 à 17.830 (61)
17.831 à 17.840 (61)
17.863 à 17.866 (60)
17.878 (58)
17.929 (60)
17.939 et 17.940 (60)
17.955 à 17.957 (61)
17.959 et 17.960 (61)
17.961 (61)
17.974 à 17.980 (59)
18.028 à 18.030 (61)
18.081 (60)
18.087 (60)
18.103 (59)
18.133 à 18.140 (61)
18.141 à 18.144 (60)
18.147 (60)
18.174 à 18.180 (61)
18.181 à 18.190 (60)
18.225 à 18.230 (61)
18.241 (60)
18.247 à 18.250 (60)
18.251 (61)
18.272 et 18.273 (61)
18.275 et 18.276 (61)
18.305 à 18.310 (61)
18.337 à 18.339 (60)
18.341 à 18.345 (61)
18.360 (61)
18.365 et 18.366 (58)
18.441 à 18.446 (61)
18.450 (61)
18.471 (61)
18.473 et 18.474 (61)
18.603 et 18.604 (61)
18.606 et 18.607 (61)
18.632 à 18.634 (61)
18.637 (61)
18.650 (60)
18.662 (58)
18.692 et 18.693 (58)
18.711 (61)
18.746 à 18.748 (60)
18.784 et 18.785 (61)
18.789 et 18.790 (61)
18.801 (61)
18.820 (60)
18.841 (61)
18.879 (60)
18.882 (59)
18.893 et 18.894 (60)
18.937 et 18.938 (59)
18.951 (58)
18.953 à 18.957 (58)
18.965 à 18.968 (60)
19.011 (58)
19.025 à 19.027 (60)
19.092 et 19.093 (60)
19.095 et 19.096 (60)
19.161 à 19.164 (60)
19.171 (60)
19.201 (61)
19.208 et 19.209 (61)
19.214 à 19.216 (61)
19.218 à 19.220 (61)
19.231 à 19.238 (61)
19.240 (61)
19.241 (61)
19.256 (61)
19.282 et 19.283 (61)
19.286 à 19.290 (61)
19.311 (61)
19.315 et 19.316 (61)
19.355 (60)
19.473 (60)
19.501 et 19.502 (60)
19.511 et 19.512 (61)
19.589 (60)
19.627 et 19.628 (59)
19.652 (60)
19.660 (60)
19.683 et 19.684 (61)
19.686 à 19.688 (61)
19.694 (60)
19.701 à 19.704 (61)
19.706 et 19.707 (61)
19.721 (61)
19.726 (61)
19.811 (61)
19.816 (61)
19.824 et 19.825 (61)
19.868 à 19.870 (60)
19.871 et 19.872 (61)
19.876 (61)
19.885 et 19.886 (61)
19.888 (61)
19.906 (61)
19.972 (59)
19.985 (60)
19.989 (60)

Les obligations amorties au tirage du 14 février 1961 seront remboursables sans frais, à partir du 1er avril 1961, coupon au 1er octobre 1961 attaché, à raison de 50 NF net pour toutes les obligations nominatives et au porteur, aux guichets des sièges, succursales et agences des établissements suivants:

Crédit commercial de France;
Société marseillaise de crédit;
Crédit lyonnais;
Comptoir national d'escompte de Paris;
Société générale.

Le montant du remboursement se décompose comme suit: prix d'émission, 49 NF; prime de remboursement, 1 NF.

Conventions franco-étrangères. — Montant de l'impôt sur le revenu des personnes physiques relatif à la prime de remboursement dont sont exonérés les bénéficiaires des conventions: 0,12 NF lorsque l'exonération est totale.

DECAUVILLE S. A.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 5.166.600 NF

SIÈGE SOCIAL: 66, RUE DE LA CHAUSSÉE-D'ANTIN, PARIS

R. C.: Seine n° 54-B 6875.

Obligations 4 0/0 1946.

Quinzième amortissement.

MM. les obligataires sont informés que la société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a racheté en Bourse les 15.450 NF capital nominal d'obligations 4 0/0 1946 prévus au tableau d'amortissement pour le 1er avril 1961.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements antérieurs ont également été effectués par voie de rachats en Bourse.

SOCIETE GENERALE DE FONDERIE

Société anonyme au capital de 11.233.750 NF

Siège social: 8, place d'Iéna, PARIS (16e)

Obligations 4 0/0 1946 de 50 NF.

Liste numérique de la série comprenant les 94 obligations sorties au premier tirage (15e amortissement) effectué le 28 février 1961 (220 titres ayant été rachetés d'autre part par la société pour compléter cet amortissement).

4.272 à 4.422

SOCIETE SAINT-RAPHAEL

Société anonyme au capital de 20.100.000 NF

Siège social: 8, rue du Parc-Royal, PARIS (3e)

R. C.: Seine n° 54-B 10712.

Obligations 4 0/0 1946 de 50 NF.

LISTE NUMERIQUE

1° **De la série comprenant les 489 obligations sorties au huitième tirage (15e amortissement effectué au 27 février 1961)** (103 titres ayant été rachetés d'autre part par la société en vue de cet amortissement);

2° **Des séries comprenant des obligations sorties antérieurement et non encore remboursées.**

NUMÉROS	DATES de remboursement.	NUMÉROS	DATES de remboursement.
2.755 à 2.983	1er avril 1959.	5.832 à 6.233	1er avril 1957.
3.290 à 3.857	1er avril 1959.	7.330 à 7.876	1er avril 1958.
4.340 à 5.253	1er avril 1960.	**7.877 à 8.911**	1er avril 1961.

ATELIERS DE CONSTRUCTION SCHWARTZ-HAUTMONT

Société anonyme au capital de 9.295.000 nouveaux francs

Siège social: 38, rue du Hameau, PARIS (15e)

Registre du commerce: Seine n° 54-B 2743.

Obligations 6 0/0 minimum avril 1954 de 100 NF nominal.

Echéance du 1er avril 1961.

Septième tirage effectué le 6 février 1961 pour amortissement de 1.083 obligations.

La liste ci-dessous comprend:

a) En caractères gras, la série sortie au septième tirage;
b) Les séries sorties aux tirages antérieurs et non encore totalement remboursées;
c) Les numéros frappés d'opposition à la date du septième tirage.

NUMÉROS extrêmes des séries.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS extrêmes des séries.	ANNÉES de remboursement.
1 à 243	1958	13.404 à 14.330	1957
1.557 à 2.698	**1961**	17.635 à 17.639	opp.
7.923 à 8.222	1960	17.997 à 18.937	1959
9.318 à 10.001	»	19.377 à 20.000	1958

Numéro du coupon devant être attaché au titre.

Remboursement 1957 (3e tirage), coupon n° 4, 1er avril 1958.
Remboursement 1958 (4e tirage), coupon n° 5, 1er avril 1959.
Remboursement 1959 (5e tirage), coupon n° 6, 1er avril 1960.
Remboursement 1960 (6e tirage), coupon n° 7, 1er avril 1961.
Remboursement 1961 (7e tirage), coupon n° 8, 1er avril 1962.

Les obligations désignées par le sort sont remboursables à raison de 100 NF (5e tirage et antérieurs), 107,31 NF (6e tirage), 117,34 NF (7e tirage), dans tous les sièges, succursales ou agences:

De la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, Paris (2e);
De la Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, Paris (9e);
Du Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, Paris (2e);
Du Crédit du Nord, 59, boulevard Haussmann, Paris (8e).

L'AIR LIQUIDE

Société anonyme
pour l'étude et l'exploitation des procédés Georges-Claude

au capital de 81.254.600 NF

Siège social: 75, quai d'Orsay, PARIS (7e)

R. C.: Seine 55-B 9628.

Obligations de 200 NF 5 0/0 1960.

Premier tirage au sort effectué le 24 février 1961.

Liste numérique des 4.951 obligations 5 0/0 1960 de 200 NF désignées lors du premier tirage au sort effectué le vendredi 24 février 1961 et remboursables à compter du 1er avril 1961 jouissance ex-coupon 1.

Ces obligations sont remboursables aux lieux indiqués ci-dessous, à 120 0/0 de leur valeur nominale, soit à 240 NF chacune. Le montant global de leur remboursement forme, avec la dépense engagée par la société du fait de l'amortissement par rachats en Bourse de 5.946 autres obligations, la totalité de la somme de 2.376.240 NF qui doit être affectée à l'amortissement prévu pour le 1er avril 1961.

NUMÉROS	NOMBRE	NUMÉROS	NOMBRE
139.793 à 140.067	275	140.073 à 144.748	4.676

Oppositions — Les 20 obligations nos 21.813 à 21.817 et 53.081 à 53.095 sont frappées d'opposition.

Lieux de remboursement. — Siège social, 75, quai d'Orsay, à Paris (7e); chez MM. Vernes et Ce, banquiers à Paris, 29, rue Taitbout; chez MM. Saint-Olive et Ce, banquiers à Lyon, 13, rue de la République, ainsi que dans tous les sièges, succursales et agences en France et en Algérie:

Du Crédit lyonnais;
Du Comptoir national d'escompte de Paris;
De la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France;
De la Banque nationale pour le commerce et l'industrie;
De la Banque de Paris et des Pays-Bas;
De la Compagnie algérienne de crédit et de banque;
De la Banque nationale pour le commerce et l'industrie (Afrique);
De la Banque de l'Union parisienne;
Du Crédit commercial de France;
Du Crédit industriel et commercial;
Du Crédit du Nord;
De la Banque de l'Indochine.

ETABLISSEMENTS TRENTESAUX-LECONTE

Société anonyme au capital de 1.680.000 NF

Siège social: 160, boulevard Jean-Jaurès, CLICHY (Seine)

R. C.: Seine 57-B 817.

Obligations 4 0/0 1946 de 20 NF.

LISTE NUMERIQUE

1° **Des séries comprenant les 405 obligations sorties au quinzième tirage d'amortissement effectué le 28 février 1961;**

2° **Des séries comprenant des obligations sorties antérieurement et non encore remboursées.**

NUMÉROS	DATES de remboursement.	NUMÉROS	DATES de remboursement.
1 à 182	1er avril 1960.	**3.562 à 3.773**	1er avril 1961.
374 à 565	1er avril 1953.	3.779 à 4.206	1er avril 1956.
571 à 686	1er avril 1960.	4.236 à 4.301	1er avril 1956.
752 à 1.111	1er avril 1960.	4.302 à 4.952	1er avril 1959.
1.112 à 1.200	1er avril 1961.	4.953 à 5.238	1er avril 1955.
2.167 à 2.326	1er avril 1961.	5.637 à 5.777	1er avril 1955.
2.329 à 2.777	1er avril 1954.	5.778 à 5.857	1er avril 1959.
2.950 à 3.068	1er avril 1961.	**5.891 à 5.896**	1er avril 1961.
3.100 à 3.561	1er avril 1957.	5.932 à 5.994	1er avril 1960.

Société d'Investissements métropolitains et d'outre-mer

AU CAPITAL DE 240.000.000 DE FRANCS DE DJIBOUTI
SIÈGE SOCIAL : A DJIBOUTI
R. C. : Djibouti n° 34-56.

Obligations 5 0/0 1930.

Le tirage au sort, effectué par la compagnie le 17 février 1961, a porté sur 172 obligations dont les numéros sont les suivants :

Liste numérique des obligations sorties au tirage effectué le 17 février 1961

15	22	40	48	109	3.502	3.564	3.612	3.693	3.758
110	177	185	199	362	3.762	3.779	3.827	3.839	3.840
392	404	407	428	443	3.914	3.951	3.965	4.015	4.052
488	506	510	520	550	4.236	4.275	4.328	4.353	4.373
551	566	576	588	714	4.447	4.494	4.584	4.602	4.614
739	748	800	908	1.126	4.616	4.674	4.740	4.801	4.824
1.234	1.294	1.315	1.379	1.409	4.858	4.907	4.925	4.999	5.003
1.537	1.561	1.609	1.664	1.669	5.068	5.070	5.074	5.125	5.129
1.673	1.702	1.933	1.935	1.937	5.131	5.136	5.164	5.208	5.252
1.942	2.060	2.105	2.111	2.133	5.272	5.287	5.322	5.329	5.331
2.158	2.165	2.232	2.272	2.274	5.343	5.390	5.408	5.458	5.470
2.284	2.346	2.358	2.367	2.422	5.482	5.501	5.510	5.584	5.618
2.463	2.546	2.606	2.612	2.672	5.629	5.640	5.680	5.690	5.691
2.675	2.680	2.683	2.732	2.733	5.696	5.737	5.781	5.795	5.832
2.749	2.751	2.846	2.850	2.874	5.836	5.839	5.843	5.852	5.861
2.883	2.892	2.908	2.915	2.930	5.885	5.895	5.924	5.933	5.936
2.996	3.196	3.242	3.258	3.259	5.961	5.975			
3.319	3.336	3.358	3.451	3.500					

remboursables à 10 NF à partir du 15 mars 1961 (coupon n° 62 attaché) à la Banque de l'Indochine et à la Banque franco-chinoise.

COMPAGNIE DES MACHINES BULL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 75.037.500 NF
SIÈGE SOCIAL : 94, AVENUE GAMBETTA, A PARIS
Registre du commerce : Seine n° 54-B 1606.

Obligations 6 1/2 0/0 1952 de 100 NF nominal.

Echéance du 1er avril 1961.

Neuvième tirage effectué le 10 février 1961 pour amortissement de 1.403 obligations.

La liste ci-dessous comprend :

a) En caractères gras, la série sortie au neuvième tirage ;
b) Les séries sorties aux tirages antérieurs et non encore totalement remboursées.

NUMÉROS extrêmes des séries.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS extrêmes des séries.	ANNÉES de remboursement.
1 à 860	1955	13.290 à 14.229	1957
861 à 1.227	1959	14.230 à 15.895	1953
1.574 à 3.309	1960	15.896 à 16.614	1957
5.670 à 7.332	1956	16.615 à 17.218	1959
8.175 à 9.809	**1961**	18.885 à 19.194	»
10.466 à 12.230	1958	19.195 à 20.000	1955
12.685 à 13.289	1959		

Aucun titre n'était frappé d'opposition à la date du neuvième tirage.

Numéro du coupon devant être attaché au titre.

Remboursement 1953 (1er tirage), coupon n° 2, 1er avril 1954.
Remboursement 1955 (3e tirage), coupon n° 4, 1er avril 1956.
Remboursement 1956 (4e tirage), coupon n° 5, 1er avril 1957.
Remboursement 1957 (5e tirage), coupon n° 6, 1er avril 1958.
Remboursement 1958 (6e tirage), coupon n° 7, 1er avril 1959.
Remboursement 1959 (7e tirage), coupon n° 8, 1er avril 1960.
Remboursement 1960 (8e tirage), coupon n° 9, 1er avril 1961.
Remboursement 1961 (9e tirage), coupon n° 10, 1er avril 1962.

Les obligations désignées par le sort sont remboursables à leur montant nominal dans tous les sièges, succursales ou agences :

De la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, Paris (2e) ;
Du Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, Paris (2e) ;
De la Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, Paris (9e) ;
Du Crédit industriel de l'Ouest, 4, rue Voltaire, Nantes (Loire-Atlantique) ;
Du Crédit du Nord, 59, boulevard Haussmann, Paris (8e).

COMPAGNIE DES MACHINES BULL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 75.037.500 NF
SIÈGE SOCIAL : 94, AVENUE GAMBETTA, A PARIS
Registre du commerce : Seine n° 54-B 1606.

Obligations 6 1/2 0/0 1954 de 100 NF nominal.

Echéance du 1er avril 1961.

Septième tirage effectué le 10 février 1961 pour amortissement de 2.522 obligations.

La liste ci-dessous comprend :

a) En caractères gras, la série sortie au septième tirage ;
b) Les séries sorties aux tirages antérieurs et non encore totalement remboursées.

NUMÉROS extrêmes des séries.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS extrêmes des séries.	ANNÉES de remboursement.
9.915 à 10.960	1960	19.450 à 21.013	1959
10.961 à 11.395	1958	21.014 à 22.880	1956
11.396 à 13.329	1957	22.881 à 23.552	1959
13.330 à 15.001	1956		
15.002 à 16.330	1960	**27.132 à 29.677**	**1961**

Aucun titre n'était frappé d'opposition à la date du septième tirage.

Numéro du coupon devant être attaché au titre.

Remboursement 1956 (2e tirage), coupon n° 3, 1er avril 1957.
Remboursement 1957 (3e tirage), coupon n° 4, 1er avril 1958.
Remboursement 1958 (4e tirage), coupon n° 5, 1er avril 1959.
Remboursement 1959 (5e tirage), coupon n° 6, 1er avril 1960.
Remboursement 1960 (6e tirage), coupon n° 7, 1er avril 1961.
Remboursement 1961 (7e tirage), coupon n° 8, 1er avril 1962.

Les obligations désignées par le sort sont remboursables à raison de 105 NF (2e tirage), 105,01 NF (3e tirage et suivants), dans tous les sièges, succursales ou agences :

De la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, Paris (2e) ;
Du Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, Paris (2e) ;
De la Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, Paris (9e) ;
Du Crédit industriel de l'Ouest, 4, rue Voltaire, Nantes (Loire-Atlantique) ;
Du Crédit du Nord, 59, boulevard Haussmann, Paris (8e).

L'ENTREPRISE INDUSTRIELLE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 6.000.000 DE NF
SIÈGE SOCIAL : 29, RUE DE ROME, PARIS (8e)
R. C. : Seine 55-B 5855.

Obligations de 50 NF 4 1/4 0/0 1942.

Amortissement 1961.

LISTE NUMERIQUE

1° De la série comprenant les 155 obligations sorties au tirage du 22 février 1961 et représentant, avec les 85 obligations rachetées en Bourse, l'annuité prévue au tableau d'amortissement pour le 1er mai 1961 ;

2° De la série sortie au tirage antérieur et parmi laquelle figurent des obligations non encore présentées au remboursement.

NUMÉROS extrêmes de la série.	ANNÉE de remboursement.	NUMÉROS extrêmes de la série.	ANNÉE de remboursement.
1.545 à 1.801	1960	4.147 à 4.407	1961

Toutes ces obligations sont remboursables à 50 NF.

Numéro du coupon devant être attaché au titre.

Remboursement 1961 : coupon n° 39 du 1er novembre 1961 attaché.
Remboursement 1960 : coupon n° 37 du 1er novembre 1960 attaché.

Manufacture française des Pneumatiques MICHELIN

MICHELIN, DURIN et C^e^

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS AU CAPITAL DE 100 MILLIONS DE NF

CLERMONT-FERRAND

R. C. : Clermont-Ferrand 55-B 50.

Obligations 5,5 0/0 minimum 1955 de 100 NF.

Sixième annuité (1er avril 1960-1er avril 1961).

La société, usant de la faculté prévue aux conditions d'émission, a racheté en Bourse pour cette annuité 3.040 obligations, moyennant, frais compris, la somme de 329.243,18 NF.

Le tirage au sort effectué le 27 février 1961 a porté sur 12.010 obligations remboursables à 110,08 NF à partir du 1er avril 1961, coupon n° 6 échu le même jour, au taux de 6,06 NF, détaché; elles sont comprises entre les numéros 40.037 et 52.879 inclus, compte tenu des 833 obligations rachetées aux tirages antérieurs, également comprises entre ces numéros

Le rachat ci-dessus ainsi que le tirage au sort ont fait l'objet d'un constat dressé par Me Bellon, huissier à Clermont-Ferrand, le 27 février 1961.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 9 mars* 1956.)

Liste des numéros sortis au sixième tirage et aux tirages antérieurs et non encore tous remboursés.

ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS SORTIS			TAUX en nouveaux francs des remboursements.	NUMÉRO du dernier coupon devant être attaché au titre.
1960	28.263	à	40.036	106,92	6
1961	40.037	à	52.879	110,08	7
1956	61.029	à	76.028	105,00	2
1958	133.806	à	145.214	105,00	4
1957	176.512	à	187.966	105,00	3
1959	230.532	à	242.180	105,00	5

Taux en nouveaux francs des coupons échus et non prescrits.

NUMÉRO	ÉCHÉANCE	TAUX
2	1er avril 1957	5,63
3	1er avril 1958	5,71
4	1er avril 1959	5,76
5	1er avril 1960	5,89
6	1er avril 1961	6,06

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

Etude de Me Pierre Lelièvre, avoué à Paris, 40, rue Blanche.

Un jugement réputé contradictoire a été rendu par la 4e chambre du tribunal de grande instance de la Seine le 8 décembre 1960, enregistré et signifié.

Entre Mme Jisèlle-Pascaline Jego, de nationalité française, employée, épouse de M. James-Douglas Sharpe, de nationalité anglaise, demeurant ladite dame 114 *bis*, boulevard Anatole-France, à Saint-Denis (Seine),

Et M. James-Douglas Sharpe, demeurant 49 Ashley Avenue Cheriton, Folkestone (Kent), Angleterre.

En raison du fait que M. Sharpe est actuellement domicilié en Angleterre à l'adresse ci-dessus, la signification dudit jugement a dû lui être faite au parquet diplomatique du procureur de la République du tribunal de grande instance de la Seine ; pour la même raison, aucun acte d'exécution n'a pu être porté à sa connaissance.

En conséquence, la présente insertion est faite en conformité des articles 445, alinéa 2, et 158 *bis* du code de procédure civile.

Aucun appel contre ledit jugement ne sera recevable passé le délai d'un mois à compter de la présente insertion, délai auquel s'ajoutent ceux prévus par l'article 73 du code de procédure civile.

Pour extrait publié en vertu d'une ordonnance du président de la 4e chambre du tribunal de grande instance de la Seine en date du 24 février 1961.

CONCESSIONS DIVERSES

AVIS

Surface déclarée libre après dépôt de demandes de permis exclusifs de recherches d'hydrocarbures au Sahara.

Un avis publié au *Journal officiel* du 24 décembre 1960 a mis à l'enquête l'institution éventuelle de permis de recherche d'hydrocarbures sur une partie du territoire des départements des Oasis et de la Saoura, comprenant notamment les surfaces ayant fait antérieurement l'objet des demandes de permis suivantes:

Demande de permis dit « Hassi Djafou », présentée le 14 octobre 1960 par la Compagnie des pétroles d'Algérie (C. P. A.) ;

Demande de permis dit « Hassi Nechou Est », présentée le 2 décembre 1960 par les sociétés:

Société de recherches et d'exploitation de pétrole (Eurafrep), Société de participations pétrolières (Petropar), Elwerath ;

Demande de permis dit « Guern el Aoumeur », présentée le 13 décembre 1960 par la Société nationale des pétroles d'Aquitaine (S. N. P. A.).

Trois nouvelles demandes portant exclusivement sur les surfaces mises à l'enquête ont été déposées avant la clôture de l'enquête:

Demande de permis dit « Gouiret Moussa », présentée le 28 janvier 1961 par la Société de prospection et exploitations pétrolières en Alsace (Prepa) ;

Demande de permis dit « Hassi Djafou », présentée le 30 janvier 1961 par la Société anonyme française de recherches et d'exploitation de pétrole (S. A F. R. E. P.) ;

Demande de permis dit « Extension Hassi Allal-Erg Sedra », en date du 29 décembre 1960, modifiée le 23 février 1961, et présentée par les sociétés:

Société de prospection et exploitations pétrolières en Alsace (Prepa), Petrosud, S. A. I. C. I., O M.

1° Les trois demandes initiales et les trois demandes déposées pendant l'enquête ont été reconnues recevables.

2° Est déclarée libre la surface suivante qui, située à l'intérieur du périmètre sur lequel portait l'enquête, n'a fait l'objet d'aucune demande avant ni pendant l'enquête: surface délimitée par un périmètre obtenu en joignant successivement par des segments de droites les points dont les coordonnées dans le système Lambert Sud-Algérie sont:

	X	Y		X	Y
1	510.000	10.000	6	560.000	10.000
2	550.000	10.000	7	560.000	10.000
3	550.000	20.000	8	570.000	10.000
4	570.000	20.000	9	570.000	20.000
5	570.000	10.000	10	510.000	20.000

Les demandes de permis portant en totalité ou en partie sur cette surface peuvent être déposées.

Avis déclarant recevable une demande de permis.

Un avis publié au *Journal officiel* du 14 décembre 1960 a mis à l'enquête l'institution éventuelle de permis de recherche d'hydrocarbures sur une partie du département des Oasis.

Est déclarée recevable la demande de permis déposée par la Société de recherches et d'exploitation de pétrole (Eurafrep) le 3 novembre 1960 et portant sur la totalité de la surface mise à l'enquête.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

10 février 1961. Déclaration à la préfecture d'Albi. **Les Peintres du Gaillacois.** But: favoriser l'art pictural et les dispositions artistiques des jeunes Gaillacois. Siège social: mairie de Gaillac.

10 février 1961. Déclaration à la préfecture d'Arras. **Association des déportés, internés, résistants, patriotes de Drocourt.** But : établir, maintenir, développer les liens entre ses membres pour la défense de leurs droits et de leurs revendications morales et matérielles. Siège social: salle du Pèse-Bébés de Drocourt.

10 février 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Confolens. **Association des amis du village de Brillac.** But: création et gestion d'un village familial de vacances à Brillac. Siège social: mairie de Brillac (Charente).

10 février 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Briey. **Association des parents d'élèves de l'école libre Notre-Dame-de-l'Assomption, à Mont-Saint-Martin.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école libre Notre-Dame-de-l'Assomption, rue du Bois-le-Prieur, à Mont-Saint-Martin (Meurthe-et-Moselle).

10 février 1961. Déclaration à la préfecture de Tiaret. **Club olympique Saint-Pierre-de-Tiaret.** But: pratique de tous les sports. Siège social: patronage Saint-Pierre, rue Florentine, Tiaret.

10 février 1961. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale des représentants, techniciens et inspecteurs non sédentaires de la Société Procida.** But: renforcement des liens amicaux et professionnels de ses membres. Siège social: 66, rue de l'Aqueduc, Paris.

10 février 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Compiègne. **La Boule jauenne.** But: pratique du jeu de boules. Siège social: café-tabac Duval, Jaux (Oise).

10 février 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Rambouillet. **La Grande Meute.** But: groupement de propriétaires de chiens. Siège social: route de Dampierre, les Essarts-le-Roi (Seine-et-Oise).

10 février 1961. Déclaration à la préfecture du Tarn. **Centre d'information agricole et ménager agricole de Rosières.** But: diffuser les connaissances techniques, économiques et sociales aux agriculteurs: étude, information et vulgarisation; améliorer la productivité des exploitations. Siège social: école publique de Rosières.

10 février 1961. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Centre d'études techniques ménagères agricoles de Saint-Vincent-du-Lorouer.** But: fournir à ses membres les moyens de faciliter les tâches ménagères, veiller à la santé des membres de la famille, améliorer le travail fermier par une application judicieuse des progrès techniques et des méthodes d'organisation. Siège social: salle de l'enseignement ménager, à Saint-Vincent-du-Lorouer.

10 février 1961. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Centre d'études techniques ménagères agricoles de Courdemanche.** But: fournir à ses membres les moyens de faciliter les tâches ménagères, veiller à la santé des membres de la famille, améliorer le travail fermier par une application judicieuse des progrès techniques et des méthodes d'organisation. Siège social: cantine scolaire de Courdemanche.

10 février 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Vienne. **Club bouliste d'Azieu.** But: développer le sport bouliste. Siège social: café Roibet, Azieu-Genas (Isère).

10 février 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Briey. **Groupement d'émulation de la vallée de l'Othain.** But: création d'un centre de recherches historiques, archéologiques, folkloriques et spéléologiques; étude et conservation des vestiges du passé. Siège social: maison communale, à Grand-Failly (Meurthe-et-Moselle).

10 février 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Condom. **Association des parents d'élèves des écoles laïques Saint-Orens-Pouy-Petit.** But: défense des intérêts matériels, intellectuels et moraux. Siège social: groupe scolaire de Saint-Orens-Pouy-Petit (Gers).

13 février 1961. Déclaration à la préfecture de la Guadeloupe. **Le Progrès.** But: contribuer à l'action entreprise par les collectivités ou organismes intéressés en vue de l'embellissement de la commune; entretien des sites; favoriser le développement du tourisme; formation physique, intellectuelle et morale de la jeunesse à Trois-Rivières. Siège social: mairie de Trois-Rivières.

13 février 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Nontron. **Les Amis de la Cole.** But: association de pêche et de pisciculture. Siège social: mairie de Saint-Pierre-de-Cole (Dordogne).

14 février 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Blida. **Association culturelle et religieuse de Koléa.** But: accomplissement de tous les actes de la vie civile sans autorisation spéciale, c'est-à-dire l'entretien, la réparation, la réfection et tous les embellissements sous quelque forme que ce soit, toujours dans un but religieux, et qui concernera uniquement la mosquée de Koléa. Siège social: rue Sainte et rue Carnot, à Koléa (département d'Alger).

14 février 1961. Déclaration à la préfecture de Meurthe-et-Moselle. **Association sportive frouardaise.** But: pratique des exercices physiques et football association pour préparer des hommes robustes et créer des liens d'amitié. Siège social: établissements Delattre et Frouard, à Frouard.

14 février 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Lure. **Association syndicale des riverains de l'Ognon et ses affluents.** But: permettre aux pêcheurs de la société La Truite de l'Ognon, sise à Melisey, l'accès de la rivière pendant la période d'ouverture de la pêche sur les terrains appartenant aux riverains associés. Siège social: mairie de Melisey (Haute-Saône).

14 février 1961. Déclaration à la sous-préfecture d'Issoire. **La Pétanque brassacoise.** But: développement du sport bouliste et du jeu de pétanque en particulier. Siège social: salle de la mairie, à Brassac-les-Mines (Puy-de-Dôme).

14 février 1961. Déclaration à la préfecture de Maine-et-Loire. **Association familiale rurale de la Cornuaille.** But: étude, défense et représentation des droits et des intérêts des familles rurales. Siège social: mairie de la Cornuaille.

15 février 1961. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Association Souvenir Michel Vignaud.** But: honorer sous forme de prix décernés à des élèves des établissements publics de Seine-et-Oise, le souvenir de Michel Vignaud, chef de cabinet de préfet, sergent au 15e bataillon de chasseurs alpins, tué au combat en Algérie le 11 décembre 1959. Siège social: inspection académique de Seine-et-Oise, 11, rue des Réservoirs, à Versailles.

15 février 1961. Déclaration à la préfecture des Oasis. **Comité de gestion de la confrérie Al Kadirya de Ouargla-Rouissat.** But: gérer l'ordre mystique kadirite et les centres existants ou futurs qui en dérivent. Siège social: Zaouia Lamine El Hadeb, à Ouargla.

16 février 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Mantes-la-Jolie. **Comité des fêtes de Guerville-Centre.** But: organiser les fêtes patronales de Guerville-Centre, concours, voyages, etc. Siège social: salle communale, à Guerville (Seine-et-Oise).

16 février 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Gaudens. **Association de vulgarisation du canton de Salies-du-Salat.** But: diffusion des connaissances techniques, économiques et sociales auprès des agriculteurs du canton. Siège social: mairie de Mane (Haute-Garonne).

16 février 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Gaudens. **Association de vulgarisation agricole du canton de Montrejeau.** But: diffusion des connaissances techniques, économiques et socales auprès des agriculteurs du canton. Siège social: mairie de Montrejeau (Haute-Garonne).

17 février 1961. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des locataires de la cité du Belvédère.** But: faciliter les relations de ses membres avec la société anonyme de construction de la ville de Lyon et toutes administrations, leur transmettre toutes doléances et suggestions; entretenir des relations avec les comités d'intérêts locaux. Siège social: 72, montée de l'Observance, Lyon.

17 février 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-sur-Saône. **Télé-Club.** But: utiliser la télévision comme moyen d'éducation. Siège social: école publique de Dième (Rhône).

17 février 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois. **Association locale des aides familiales rurales de Seyssel.** But: venir en aide aux familles. Siège social: mairie de Seyssel (Haute-Savoie).

17 février 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Grasse. **Patronage laïque et centre d'initiative sportive du Cap d'Antibes.** But: grouper, surveiller, éduquer au cours des heures de loisirs les enfants et adolescents de six à dix-huit ans. Siège social: école publique du Cap d'Antibes, à Antibes (Alpes-Maritimes).

20 février 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Langon. **Comité des fêtes de Mourens.** But: organisation des fêtes locales et traditionnelles. Siège social: mairie de Mourens (Gironde).

20 février 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Gaudens. **Association de vulgarisation agricole du canton d'Aurignac.** But: diffusion des connaissances techniques, économiques et sociales auprès des agriculteurs du canton. Siège social: mairie d'Aurignac (Haute-Garonne).

20 février 1961. Déclaration à la préfecture de la Mayenne. **Groupement de défense sanitaire de l'élevage de Ruillé-le-Gravelais.** But: lutter contre les maladies contagieuses et parasitaires des animaux domestiques chez ses adhérents en vue d'assurer le bon état de santé du cheptel. Siège social: mairie de Ruillé-le-Gravelais.

20 février 1961. Déclaration à la sous-préfecture d'Argentan. **Amicale bouliste des cheminots de Surdon.** But: pratique du jeu de boules lyonnaises. Siège social: réfectoire des ateliers S. N. C. F. de Surdon-Almenèches (Orne).

20 février 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Montluçon. **Les Jeunes Comédiens de Villefranche.** But: s'adonner au théâtre amateur; monter des spectacles seuls ou en association avec d'autres troupes théâtrales; s'intéresser en général à toutes activités artistiques, musicales et culturelles. Siège social: mairie de Villefranche (Allier).

20 février 1961. Déclaration à la préfecture des Ardennes. **L'Harmonie municipale de Château-Regnault-Bogny.** But: satisfaire tous les objectifs assignés à une société de musiciens groupés en Harmonie. Siège social: mairie de Château-Regnault-Bogny.

21 février 1961. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Groupement amical des locataires H. L. M. du Grand-Pont, à Rive-de-Gier.** But: organisation de loisirs et réunions amicales. Siège social: Stop-Bar, route du Grand-Pont, à Rive-de-Gier.

21 février 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Rochefort-sur-Mer. **Diane communale de Grand-Village-Plage.** But: organisation de la chasse en forêt domaniale de Saint-Trojan-les-Bains, Ile d'Oléron. Siège social: mairie de Grand-Village-Plage (Charente-Maritime).

21 février 1961. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Société des fêtes de Jean-Videau.** But: organiser des bals, concerts, kermesses et toutes réjouissances publiques, gratuites ou payantes. Siège social: café Le Rallye, quartier de Jean-Videau, à Saint-Loubès.

21 février 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Morlaix. **Cercle celtique de Saint-Thégonnec.** But: renouer et cultiver tout ce qui constitue le patrimoine spirituel, culturel et artistique de la Bretagne, et spécialement de la région de Saint-Thégonnec. Siège social: bourg de Saint-Thégonnec (Finistère).

21 février 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. **Association d'éducation populaire Etoile sportive de Saint-Maurice-des-Noues.** But: promouvoir tout ce qui tend à la formation physique et morale de la jeunesse et à l'organisation des loisirs. Siège social: école libre des garçons, Saint-Maurice-des-Noues (Vendée).

21 février 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil-Essonnes. **Club des supporters de Sainte-Geneviève-Sports.** But: apporter encouragement à la société Sainte-Geneviève-Sports, développer le goût des sports et en vulgariser la pratique auprès des jeunes. Siège social: 46, avenue Gabriel-Péri, Sainte-Geneviève-des-Bois (Seine-et-Oise).

22 février 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Brive. **Le Foyer du jeune travailleur.** But: héberger, éduquer, orienter, assister des jeunes travailleurs séparés de leurs familles. Siège social: mairie de Brive (Corrèze).

22 février 1961. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. **Centre de culture populaire de Limoges.** But: mettre en œuvre différents moyens (carrefours, conférences, sessions d'études, bourses, etc.) pour aider les travailleurs à développer leur jugement et leurs connaissances dans le domaine social, économique, civique et artistique. Siège social: 31, rue Adrien-Dubouché, Limoges.

22 février 1961. Déclaration à la préfecture de Bône. **La Boule joannonvilloise.** But: grouper tous les joueurs de boules de Bône et de son arrondissement pour en faire une force unique et importante; maintenir parmi les membres les traditions d'entente amicale et d'union fraternelle. Siège social: rue Villars, à Bône (faubourg de Joannonville).

22 février 1961. Déclaration à la préfecture de l'Indre. **Association Les Amis de la gaieté de Luçay-le-Mâle.** But: organisation de fêtes et manifestations de manière à distraire la population de la commune de Luçay-le-Mâle et d'y attirer des visiteurs. Siège social: mairie de Luçay-le-Mâle.

23 février 1961. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Fédération nationale des anciens d'Algérie, groupement de la Haute-Garonne.** But: entretenir et renforcer les liens de camaraderie et de solidarité, défense des intérêts. Siège social: 3, rue de Quéven, Toulouse.

23 février 1961. Déclaration à la préfecture des Hautes-Pyrénées. **Société de chasse d'Aureilhan.** But: développement et protection du gibier. Siège social: mairie d'Aureilhan.

23 février 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Neufchâteau. **L'Amicale Lamarche, Martigny-les-Bains.** But: éducation populaire, cinéma, théâtre. Siège social: mairie de Martigny-les-Bains (Vosges).

23 février 1961. Déclaration à la sous-préfecture d'Oloron. **La Protectrice.** But: favoriser la reproduction du gibier, assurer la destruction des nuisibles et la répression du braconnage. Siège social: mairie d'Ogenne-Camptort (Basses-Pyrénées).

23 février 1961. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **Les Ménétriers.** But: jouer des pièces de théâtre. Siège social: villa Lei Beyli, camp de Menthe, Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).

23 février 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Mantes-la-Jolie. **Amicale de la Plagne.** But: organiser les fêtes patronales du hameau de la Plagne, concours, voyages, réunions amicales, etc. Siège social: chez M. Hillion, café de la Plagne, commune de Guerville (Seine-et-Oise).

23 février 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Cité de l'Allée verte.** But: organiser la construction pour chacun de ses membres, sur le terrain qu'il acquerra dans le lotissement de l'Allée verte d'une maison individuelle dont il sera propriétaire. Siège social: chez le président, M. J.-L. Le Guen, 11, rue Brossolette, Landerneau (Finistère).

23 février 1961. Déclaration à la préfecture de Briey. **Maisons des jeunes et de la culture de Villerupt.** But: procurer des distractions, organiser les loisirs et favoriser la culture des jeunes gens et des jeunes filles de Villerupt; assurer la gestion du foyer des jeunes Guy-Môquet de Villerupt. Siège social: foyer Guy-Môquet, 6, rue G.-Clemenceau, Villerupt (Meurthe-et-Moselle).

24 février 1961. Déclaration à la préfecture de la Dordogne. **Comité des fêtes et raids hippiques de Sarliac-sur-l'Isle.** But: organisation de fêtes et manifestations sportives. Siège social: mairie de Sarliac-sur-l'Isle.

24 février 1961. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Amicale de la classe 1940 de Châtel-sur-Moselle et des environs.** But: créer et entretenir des liens d'amitié entre ses membres; venir en aide aux adhérents dans le besoin; rendre un dernier hommage aux membres défunts par l'assistance d'une délégation aux obsèques et l'achat d'une couronne ou le versement d'un secours à la veuve ou aux orphelins. Siège social: rue de la Gare, à Châtel-sur-Moselle.

24 février 1961. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. **Amicale de la classe 1941.** But: regrouper les conscrits de la classe et resserrer leurs liens d'amitié. Siège social: hôtel Majestic, avenue Charras, Clermont-Ferrand.

24 février 1961. Déclaration à la préfecture de la Haute-Loire. **Karting-Club vellave.** But: pratique du kart. Siège social: syndicat d'initiative, le Puy.

24 février 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Montbéliard. **Association des combattants hongrois de la liberté, section France-Est.** But: soutenir l'esprit amical des combattants hongrois de 1956. Siège social: 7, rue Clemenceau, Montbéliard (Doubs).

24 février 1961. Déclaration à la préfecture de police. **Les Amis du Cidera.** But: apporter une aide matérielle et morale aux missionnaires catholiques français en Afrique, aux établissements culturels et charitables fondés par eux sur ce continent et en particulier au centre d'instruction et d'éducation rurale africain de Temara au Maroc. Siège social: 14, rue d'Assas, Paris.

25 février 1961. Déclaration à la préfecture de Cahors. **Judo-Club prayssacois.** But: pratique du développement du judo. Siège social: mairie de Prayssac.

25 février 1961. Déclaration à la préfecture de l'Oise. **Association départementale pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence de l'Oise.** But: création, gestion, patronage d'institutions utiles aux jeunes inadaptés, délinquants ou en danger. Siège social: palais de justice, Beauvais.

25 février 1961. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Les Jeunes de Saint-Joseph.** But: éducation physique et sportive. Siège social: 146, rue de Vern, Rennes.

25 février 1961. Déclaration à la préfecture de Montauban. **Amicale laïque de l'Honor-de-Cos.** But: défense de la laïcité, éducation populaire. Siège social: école publique de l'Honor-de-Cos.

25 février 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Montbéliard. **La Sochalienne.** But: organiser et favoriser la pratique du sport à l'école. Siège social: groupement scolaire du Centre, à Sochaux (Doubs).

25 février 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Fougères. **Groupement de défense sanitaire du canton de Louvigné-du-Désert.** But: contribuer à l'amélioration de l'état sanitaire du cheptel. Siège social: mairie de Louvigné-du-Désert (Ille-et-Vilaine).

27 février 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Comité des fêtes de Landéda.** But: organisation des fêtes et manifestations sportives. Siège social: mairie de Landéda (Finistère).

27 février 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Montmorillon. **Comité de gestion de la cantine des écoles publiques de la commune de Brux.** But: organisation de fonctionnement et de gestion de la cantine scolaire de Brux. Siège social: cantine de Brux (Vienne).

27 février 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. **Les Gais Lurons.** But: offrir chaque année repas ou dons aux vieux et vieilles de la commune. Siège social: 10, rue de la Marne, à Blériot-Plage (Pas-de-Calais).

27 février 1961. Déclaration à la préfecture de Rouen. **Comité de vigilance et d'action pour la protection de l'enfance malheureuse.** But: détecter les enfants qui souffrent physiquement et moralement afin de les remettre aux autorités compétentes. Siège social: 57, rue Louis-Pasteur, Mont-Saint-Aignan.

27 février 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Grasse. **Association des amis du festival du jazz, de la musique et des arts.** But: organisation de ce festival et de toutes autres manifestations artistiques ou sportives, à la condition expresse de l'accord du conseil municipal. Siège social: mairie d'Antibes (Alpes-Maritimes).

27 février 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Figeac. **Pétanque du plein air.** But: pratique de la pétanque. Siège social: café Lagarrigue, à Labathude (Lot).

27 février 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Figeac. **Pétanque viazacoise.** But: pratique de la pétanque. Siège social: café Malbouyre, Viazac-gare (Lot).

27 février 1961. Déclaration à la préfecture de Loir-et-Cher. **Amicale sportive et touristique des sapeurs-pompiers de Chambord.** But: former de bons sapeurs dans une ambiance de camaraderie, parfaire au goût du bon travail dans le domaine de la défense contre l'incendie. Siège social: mairie de Chambord.

27 février 1961. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. **Amicale des anciennes élèves de la maison familiale de Monnet-la-Ville.** But: éducation populaire rurale, et plus particulièrement l'épanouissement de ses membres et le soutien de la maison familiale de Monnet-la-Ville. Siège social: maison familiale de Monnet-la-Ville, par Champagnole.

27 février 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. **Association familiale rurale de Verosvres.** But: représenter et défendre les intérêts de la famille. Siège social: mairie de Verosvres (Saône-et-Loire).

27 février 1961. Déclaration à la préfecture de la Nièvre. **Association populaire familiale de Varennes-lès-Nevers.** But: grouper les familles de condition ouvrière ou appartenant au milieu populaire pour l'étude et la défense de leurs droits et intérêts matériels et moraux dans tous les domaines. Siège social: cité Bâticoop, Crotcizeau, n° 9, Varennes-lès-Nevers.

27 février 1961. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Famille et montagne (association amicale des anciennes familles usagères des maisons familiales de vacances d'Esterençuby et d'Irouleguy).** But: maintenir et développer les liens de sympathie et d'amitié entre ses membres; créer un esprit d'entraide; participer à la bonne marche des deux maisons familiales; créer de nouvelles maisons ou villages de vacances. Siège social: 19, rue Albert-de-Mun, Bordeaux.

28 février 1961. Déclaration à la préfecture de la Haute-Savoie. **Groupe des Vaillants et Vaillantes d'Annecy.** But: organiser les loisirs et l'éducation des enfants. Siège social: 12, rue A.-Briand, Annecy.

28 février 1961. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. **Association des familles de Randan.** But: étudier et défendre les intérêts matériels et moraux de la famille. Siège social: mairie de Randan.

28 février 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Thiers. **Pétanque des Limandons.** But: occuper les loisirs de ses membres et participer aux concours et championnats de pétanque. Siège social: café Gimel, avenue des Limandons, Thiers (Puy-de-Dôme).

28 février 1961. Déclaration à la sous-préfecture de la Tour-du-Pin. **La Boule abrésienne.** But: développer le sport du jeu de boules et resserrer les liens existants entre les joueurs. Siège social: mairie des Abrets (Isère).

28 février 1961. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. **Association des parents d'élèves et amis du collège d'enseignement technique Marie-Curie.** But: défense de l'enseignement laïque; établir un lien entre les familles et le collège. Siège social: collège d'enseignement technique Marie-Curie, Saint-Jean-du-Gard (Gard).

28 février 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. **Association d'assistance aux vieillards dite « Les Louise de Marillac ».** But: assistance aux vieillards. Siège social: 47, rue d'Ecosse, Dieppe (Seine-Maritime).

28 février 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Bernay. **Amicale laïque des anciens élèves du collège d'enseignement général de garçons de Pont-Audemer.** But: défendre l'école laïque, établir un lien entre les anciens élèves et l'école, promouvoir l'éducation populaire. Siège social: collège d'enseignement général de garçons de Pont-Audemer (Eure).

28 février 1961. Déclaration à la préfecture du Morbihan. **Association des Papillons blancs du Morbihan, association familiale de défense et de protection de l'enfance déficiente.** But: étude et défense des intérêts matériels et moraux des familles comportant des enfants déficients et inadaptés. Siège social: 22 *bis*, rue Richemont, Vannes.

28 février 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaulin. **Constitution du Groupement de productivité de la presqu'île de Crozon.** But: diffusion des techniques agricoles et forestières. Siège social: Kerneron, Argol (Finistère).

28 février 1961. Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **Commune libre de Sébastopol.** But: sorties familiales, tout pour Marseille. Siège social: bar de l'Harmonie, 24, rue Granoux, Marseille.

28 février 1961. Déclaration à la préfecture de Mostaganem. **Foyer rural de la région de Sirat.** But: grouper, distraire, instruire et éduquer les habitants de toutes confessions de la région de Sirat. Siège social: Sirat.

1er mars 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Saintes. **Association sportive des postes et télécommunications de Saintes.** But: pratique de l'éducation physique et des sports d'équipes. Siège social: hôtel de ville de Saintes (Charente-Maritime).

1er mars 1961. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **Union catholique des hommes de Touraine.** But: promouvoir ou exercer toute action utile aux intérêts religieux, moraux ou matériels de l'église catholique de France, de ses ministres et de ses fidèles. Siège social: 28, rue Emile-Zola, Tours.

1er mars 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. **Karting-Club dionysien.** But: pratique du karting. Siège social: établissement moderne Tub, à Saint-Denis-de-Cabanne (Loire).

1er mars 1961. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Association départementale de transfusion sanguine de la Charente.** But: faciliter et développer dans le département l'usage thérapeutique du sang humain sous ses différentes formes; son rôle principal consiste à assurer le fonctionnement du centre départemental de transfusion sanguine dans les conditions fixées par les lois et décrets en vigueur. Siège social: hôpital de Girac, commune de Saint-Michel.

1er mars 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Sarlat. **Centre d'expansion de Sarlat et Périgord Noir.** But: étude de toutes les questions économiques, sociales et techniques destinées à guider, à stimuler et à promouvoir l'expansion de Sarlat et de sa région, le Périgord Noir; accroître la productivité de ses entreprises agricoles, artisanales et industrielles. Siège social: hôtel de ville de Sarlat (Dordogne).

1er mars 1961. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Association pour le logement des fonctionnaires du département de la Gironde dépendant des ministères des finances et affaires économiques et de la construction.** But: mettre à la disposition de ses membres toute la documentation utile en matière de construction ou d'aménagement et leur procurer toutes les facilités financières possibles; chercher des terrains pour ses adhérents. Siège social: 26, cours de la Martinique, à Bordeaux.

1er mars 1961. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Union des chrétiens apostoliques de France.** But: enseignement religieux sur la base des institutions de l'Eglise apostolique du Christianisme des premiers temps. Siège social: 19, rue Dupuy-de-Grez, Toulouse.

---

2 mars 1961. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **La Perdrix carbon-blannaise.** But: intensification de la production du gibier, repeuplement, répression du braconnage, défense des propriétés et des récoltes. Siège social: café du Printemps, à Carbon-Blanc.

---

2 mars 1961. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Jeunes et monde.** But: promouvoir, soutenir, favoriser toutes œuvres ou institutions permettant aux jeunes gens et jeunes filles d'acquérir la connaissance du monde et de ses problèmes, plus spécialement en ce qui concerne les pays en voie de développement. Siège social: 12, rue Sala, Lyon.

---

2 mars 1961. Déclaration à la préfecture de la Loire. **L'Eclair sportif.** But: pratique de l'éducation physique et des sports. Siège social: école technique Sainte-Thérèse, 7, rue des Aciéries, Saint-Etienne.

---

2 mars 1961. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Comité féminin d'aide et d'action sociale.** But: aider les rapatriés d'Algérie et les victimes de l'arbitraire. Siège social: 107, rue Jean-Jaurès, Talence.

---

2 mars 1961. Déclaration à la préfecture des Hautes-Pyrénées. **Amicale des anciens du génie et des transmissions.** But: maintenir des liens d'amitié et d'entraide entre les sapeurs des Hautes-Pyrénées. Siège social: hôtel des Services, 2, rue du Pradeau, Tarbes.

---

2 mars 1961. Déclaration à la préfecture de l'Ain. **Photo-Club bressan.** But: développement de l'art et de la technique photographique. Siège social: salle A.-Mas, rue A.-Mas, Bourg-en-Bresse.

---

2 mars 1961. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. **Association amicale des membres du corps enseignant de l'école de droit de Limoges.** But: étude et défense des intérêts économiques, matériels et moraux du corps enseignant de l'école de droit de Limoges. Siège social: école de droit, place du Présidial, Limoges.

---

2 mars 1961. Déclaration à la préfecture de Tours. **Amicale des locataires des H. L. M. de la Rabière.** But: défense du foyer familial; représentation des familles adhérentes auprès de l'office H. L. M. et des pouvoirs publics, etc. Siège social: chez le président, H. L. M., bâtiment A 2, n° 12, la Rabière, à Joué-lès-Tours.

---

3 mars 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Langon. **Société de chasse de Puybarban.** But: syndiquer les propriétaires, cultivateurs et habitants de la commune, ainsi que les étrangers qui seraient admis, en vue de l'organisation de la chasse et de la protection des propriétés et des récoltes. Siège social: salle communale, à Puybarban (Gironde).

---

3 mars 1961. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Amicale des anciens du 93e R. I. (1939-40).** But: grouper les anciens du 93e R. I. (1939-40). Siège social: café Au Bon Coin, 28, place de la République, le Mans.

---

3 mars 1961. Déclaration à la préfecture de la Loire-Atlantique. **Maison de retraite de Touvois.** But: accueillir et rendre heureuses les personnes âgées, les loger et les nourrir. Siège social: maison de retraite, route de Machecoul, Touvois.

---

6 mars 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil-Essonnes. **La Boule d'huisonnaise.** But: développement du jeu de boules, pétanque et lyonnaise, dans le canton de la Ferté-Alais. Siège social: château de d'Huison-Longueville (Seine-et-Oise).

MODIFICATIONS

10 février 1961. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. L'Œuvre **familiale de la jeunesse scolaire et postscolaire de Saint-Chamas** change son titre, qui devient: **Les Amis de l'instruction laïque de Saint-Chamas.** Siège social: mairie de Saint-Chamas (Bouches-du-Rhône).

---

13 février 1961. Déclaration à la préfecture de police. L'Association amicale d'anciens élèves et élèves du cours complémentaire industriel de l'école Paul-Doumer change son titre, qui devient: **Association amicale d'anciens élèves et d'élèves du collège d'enseignement industriel de l'école Paul-Doumer.** Siège social: rue du Commandant-L'Herminier, Aubervilliers.

---

14 février 1961. Déclaration à la préfecture de police. **La Gaule de Choisy-le-Roi et des communes environnantes** transfère son siège social du 32, avenue Anatole-France, Choisy-le-Roi, au 3, rue des Pâquerettes, Choisy-le-Roi.

---

16 février 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. L'Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de filles de Saint-Thuriau change son titre, qui devient: **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de Saint-Thuriau.** Siège social: école privée mixte de Saint-Thuriau (Morbihan).

---

16 février 1961. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. L'Amicale des Trois Billes change son titre, qui devient: **Billard-Club briochin**, et transfère son siège social du café de France, 3, place de la Grille, à Saint-Brieuc, à l'hôtel de la Grille, 6, rue des 3-Frères-Le-Goff, Saint-Brieuc.

---

17 février 1961. Déclaration à la préfecture de police. La Société des amis des cours complémentaires commerciaux du département de la Seine change son titre, qui devient: **Société des amis des collèges d'enseignement commercial du département de la Seine**, et transfère son siège social du 25, place de la Madeleine, au 28, rue Brochant, Paris.

---

18 février 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Cambrai. **L'Amicale des sous-officiers de réserve du Cateau et des environs** transfère son siège social de l'hôtel de ville du Cateau au centre d'information militaire, 21, boulevard Paturle, au Cateau (Nord).

---

21 février 1961. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **L'Union colombophile d'Orléans** transfère son siège social de l'hôtel de l'Europe, 3, rue de la Gare, Orléans, au café des Routiers, 23, avenue de Paris, Orléans.

---

21 février 1961. Déclaration à la préfecture de police. L'association Les Echansonnes change son titre, qui devient: **Les Echansonnes de France.** Siège social: 5, rue Mignard, Paris.

---

22 février 1961. Déclaration à la préfecture de police. L'association **Soins à domicile de Boulogne-Billancourt (S. A. D. B. B.)** transfère son siège social du 227, boulevard Jean-Jaurès, Boulogne-Billancourt, au 53, rue de Silly, Boulogne-Billancourt.

---

24 février 1961. Déclaration à la préfecture de police. L'**Union des cadres d'action sociale** transfère son siège social du 103, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris, au 5, rue Las-Cases, Paris.

---

25 février 1961. Déclaration à la préfecture des Deux-Sèvres. L'association Les Servantes du Presbytère du Poitou change son titre, qui devient: **Association des aides au Prêtre du Poitou**, et transfère son siège social de Breuil-Chaussée au foyer Notre-Dame, à Saint-Denis.

---

28 février 1961. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. L'Association familiale ouvrière, fédération départementale du Jura, change son titre, qui devient: **Association syndicale des familles, fédération du Jura**, et transfère son siège social du 2, rue Edmond-Chapuis, Lons-le-Saunier, au 6 *bis*, avenue du Stade, Lons-le-Saunier

---

28 février 1961. Déclaration à la préfecture de police. L'association **Les Voix éteintes, fédération nationale des laryngectomisés et mutilés du larynx**, transfère son siège social du 11, rue de la Harpe, Paris, au 21, rue François-Ier, Paris.

---

3 mars 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. La Garde de Pontivy change son titre, qui devient: **Garde Saint-Ivy.** Siège social: rue Saint-Ivy, Pontivy (Morbihan).

---

3 mars 1961. Déclaration à la préfecture de Lille. L'association L'Aide aux malades change son titre, qui devient: **Association L'Aide aux malades, aux vieillards et infirmes.** Siège social: 45, rue de Turenne, Lille.

Rectificatif au *Journal officiel* du 24 janvier 1961; page 992, 2e colonne, 7e insertion, au lieu de: « L'Association de pêche et de Chars », lire: « **Association de pêche de Chars La Saumonée de Chars** ».

DISSOLUTIONS

17 février 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Châtellerault. **Amicale des sous-officiers de réserve de Châtellerault.** Dissolution de l'association. Siège social: café du Jet-d'Eau, Grand-Rue-Châteauneuf, Châtellerault (Vienne).

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix.